

LETTRES INÉDITES

DE

NAPOLÉON I^{ER}

(AN VIII — 1815)

PUBLIÉES PAR

LÉON LECESTRE

TOME PREMIER

(AN VIII — 1809)

DEUXIÈME ÉDITION



BIBLIOTECA

SOCIETÀ DEGLI ARTISTI
E PATRIOTTICA

PARIS

LIBRAIRIE PLON
URRIT ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANGIÈRE, 10

1897

Tous droits réservés

4253

C. 198

10
1000

LETTRES INÉDITES

DE

NAPOLÉON I^{ER}

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers, y compris la Suède et la Norvège.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en juillet 1897.

LETTRES INÉDITES

DE

NAPOLÉON I^{ER}

(AN VIII — 1815)

PUBLIÉES PAR

LÉON LECESTRE

TOME PREMIER

(AN VIII — 1809)

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1897

Tous droits réservés

BIBLIOTECA
SOCIETÀ DEGLI ARTISTI
E PATRIOTTICA

NOTE PRÉLIMINAIRE

La grande publication de la *Correspondance de Napoléon I^{er}*, exécutée de 1858 à 1869 par ordre de Napoléon III, est loin de contenir, dans ses vingt-huit volumes, la totalité des lettres écrites par l'Empereur. Plusieurs écrivains ont déjà signalé ce fait, et, depuis 1870, nombre de lettres restées inédites ont été publiées dans les revues françaises ou dans les ouvrages relatifs à l'histoire du premier Empire.

Quelle est l'importance de ces omissions? Une brève comparaison de chiffres suffira pour l'établir. La *Correspondance* comprend vingt-deux mille numéros; encore s'y trouve-t-il des décrets, des ordres du jour, les bulletins de la Grande Armée, etc., qui ne sont point des lettres. Or, les quarante-huit cartons de la Secrétairerie d'État impériale, où reposent les minutes originales dictées par l'Empereur, renferment plus de trente mille pièces, et il est certain que cet ensemble n'est pas complet : outre les lettres écrites entre le 1^{er} janvier et le 10 novembre 1812, emportées par Napoléon dans la campagne de Russie et perdues ou brûlées pendant la retraite, un certain nombre de lettres ont été égarées sur le moment même; d'autres ont été détruites volontairement, soit en 1814, soit sous le second Empire (1). On peut donc dire sans

(1) Outre les destructions systématiques qu'une tradition trop véridique attribue au prince Napoléon, sans pouvoir en préciser l'importance, il existe au moins la preuve matérielle d'une suppression pratiquée sous Napoléon III dans la collection des minutes. En décembre 1864, un officier d'ordonnance vint demander aux Archives, de la part de l'Empereur, 42 minutes de lettres, dont il apportait la liste et qu'il avait ordre d'emporter sur-le-champ. Elles lui furent remises; on n'eut le temps que d'en dresser une liste sommaire. Sur ce

exagération que le tiers environ des lettres de Napoléon a été laissé de côté par les éditeurs de la *Correspondance* (1).

nombre, 10 furent réintégrées peu après, dont 5 trouvèrent place dans la *Correspondance* (n^{os} 16641, 16689, 20093, 20119 et 20278); les 5 autres figureront ci-après sous les n^{os} 479, 485, 555, 593 et 1020. Des 32 minutes gardées aux Tuileries, 2 ont été publiées par M. Rocquain, d'après une copie faite avant l'enlèvement, dans son ouvrage sur *Napoléon et le roi Louis*; nous les donnons plus loin (n^{os} 615 et 651); 15 de l'année 1813 avaient été copiées, sous le règne de Louis-Philippe, dans une transcription sur registre des minutes de la Correspondance, transcription qui n'a malheureusement été exécutée que pour les années VIII, IX et X de l'ère républicaine, 1813 et 1815; nous avons donc pu les faire figurer dans notre recueil, où elles occupent les n^{os} 1006, 1009, 1011, 1019, 1030 (et une autre analogue à celle-ci adressée à un destinataire différent, et que, pour ce motif, nous n'avons pas publiée), 1043, 1047, 1055, 1068, 1069 et 1095 à 1098. Enfin, les 15 dernières ont sans doute disparu à jamais dans l'incendie des Tuileries en 1871; en voici la date, avec les noms des destinataires, et les premiers et derniers mots, les seuls que l'on connaisse : au roi Jérôme, 21 juillet 1809, commençant : *Le major général me remet votre*, finissant : *et personne autour de vous qui puisse vous conseiller*; — au même, même date, commençant : *Je reçois votre lettre du 17*, finissant : *cela ne vous arriverait pas*; — au même, 30 juillet 1809, commençant : *J'ai reçu votre lettre du 25*, finissant : *mais il est temps que cela finisse*; — au même, 26 septembre 1809, commençant : *J'ai reçu votre lettre du 20 septembre*, finissant : *me rendent tous mes fonds nécessaires*; — au même, 23 octobre 1809, commençant : *Je reçois votre lettre du 20*, finissant : *aucun tort à moi ni à mes sujets*; — au même, 28 octobre 1809, commençant : *Je reçois votre lettre du 23*, finissant : *de ce que la France a fait pour vous*; — à Fouché, 3 mars 1810, commençant : *Je vous prie de lire cette lettre*, finissant : *à l'issue de cette conférence*; — au même, 4 mars 1810, commençant : *Faites faire un procès-verbal*, finissant : *faites faire des billets de la banque de Londres*; — au roi Louis, 15 mars 1810, commençant : *Je ne sais ce que vous voulez me dire*, finissant : *il est temps de finir cette ridicule farce*; — à Fouché, 9 avril 1810, commençant : *Portez, je vous prie, une nouvelle*, finissant : *mais il faudrait se hâter*; — au même, 5 mai 1810, commençant : *L'Autriche se plaint que 107*, finissant : *d'où peuvent venir ces 107 billets*; — à la reine Hortense, 8 juillet 1810, commençant : *Vous avez reçu un courrier de Hollande*, finissant : *et que vous n'avez plus de sujets de peines*; — à la même, 10 juillet 1810, commençant : *Je vous ai envoyé avant-hier*, finissant : *vous viendrez à Paris*; — au roi Jérôme, 10 février 1811, commençant : *J'ai pris le parti de ne plus*, finissant : *ridicule dans toute l'Europe*; — à la princesse Pauline, 27 septembre 1811, commençant : *J'apprends que vous êtes*, finissant : *le cas qu'on vous l'apprenne*.

(1) Par le chiffre de 64,000 pièces que la commission de la *Correspondance* (ci-après, p. III) reconnaissait exister dans les différents dépôts, il ne faut pas comprendre 64,000 pièces différentes, mais 64,000 minutes et expéditions originales des minutes. Ce nombre doit donc être réduit d'environ moitié, et il semble que le chiffre de 33 ou 35,000 pièces différentes est celui qui se rapproche le plus de la vérité.

Toutes ces pièces omises méritent-elles de voir le jour? Certainement non. Beaucoup d'entre elles, il faut le reconnaître, ont été écartées en raison de leur manque d'intérêt, ou parce qu'elles faisaient double emploi avec des lettres comprises dans la publication. Mais, à côté de ces motifs, il y en eut d'autres, de nature différente, que le prince Napoléon, président de la Commission impériale, a indiqués en ces termes dans le rapport qu'il adressa à l'Empereur en 1864 (1) : « En « général, disait-il, nous avons pris pour guide cette idée « bien simple, à savoir que nous étions appelés à publier ce « que l'Empereur aurait livré à la publicité si, se survivant à « lui-même et devant la justice des âges, il avait voulu « montrer à la postérité sa personne et son système. » Se basant sur ce principe, la Commission laissa systématiquement de côté toutes les lettres qui pouvaient ternir en quelque façon la glorieuse auréole du grand homme. Celles qui avaient trait aux querelles de Napoléon et de ses frères, celles qui parurent blessantes pour quelque membre de la famille ou quelque haut dignitaire, furent soigneusement écartées, ainsi que beaucoup de lettres relatives à la lutte contre le Pape, aux affaires étrangères, au régime de la presse, à la police, etc. Ce sont ces omissions volontaires que la présente publication a pour objet de réparer.

Les mesures éliminatoires dont nous venons de parler ne furent appliquées dans toute leur rigueur qu'à partir du seizième volume de la *Correspondance*. En effet, deux commissions furent successivement nommées par Napoléon III pour éditer la correspondance de son oncle. La première, constituée sous la présidence du maréchal Vaillant par décret du 7 septembre 1854, a fait paraître les quinze premiers volumes, d'octobre 1793 à août 1807. Elle semblait animée des meilleures intentions : « Nous nous sommes interdit », disait-elle dans le rapport adressé à Napoléon III, le 20 janvier 1858,

(1) Inséré en tête du tome XVI de la *Correspondance*.

date de l'apparition du premier volume, « nous nous sommes « scrupuleusement interdit, dans la reproduction des lettres « de l'Empereur, toute altération, tout retranchement, toute « modification des textes. » Cependant, ces fermes intentions fléchirent quelquefois; les cent soixante-cinq premières lettres de notre publication en sont la preuve, et l'on conviendra que la plupart d'entre elles ne manquaient pas d'intérêt. Cependant, il est juste de reconnaître que les omissions que l'on peut constater dans le travail de cette première commission sont tout à fait exceptionnelles, et qu'elle a montré un réel souci de donner au public la correspondance complète de l'Empereur (1).

Ce fut peut-être la cause principale de la décision que prit Napoléon III, six ans plus tard. Le 3 février 1864, il cassa la première commission, et en nomma une seconde, sous la présidence de son cousin, le prince Napoléon. Dès lors, les règles changent, et tout ce qu'il ne semble pas bon que la « justice des âges » connaisse est impitoyablement écarté (2).

(1) Ainsi, d'après les principes appliqués plus tard, les lettres relatives à Jérôme Bonaparte et à Mlle Patterson, en l'an XIII, aux dilapidations des généraux en Italie, et encore celles qui portent les nos 9194, 9721, 10046, etc., n'auraient pas dû être publiées.

(2) Non seulement des lettres entières sont laissées de côté, mais encore, dans celles qu'on publie, des phrases sont supprimées, tronquées, rectifiées, des noms propres sont omis ou, ce qui est inexact, indiqués comme illisibles. Voici des exemples pour le premier cas, outre celui qu'on trouvera ci-après, sous le n° 66 : N° de la *Correspondance* 12921, à Jérôme (cette lettre a été publiée par la première commission, mais déjà sous l'influence des idées qui présidèrent aux opérations de la seconde), après la phrase « J'avais pensé que vous seriez à Glogau », on a supprimé : *Les belles de Breslau vous auront retenu, à ce que je vois*; — n° 14460, à Joseph, après « L'armée de l'Estremadure est détruite », on a omis : *C'est d'ailleurs une infâme canaille fanfaronne, qui n'a pas soutenu la charge d'une brigade du général Mouton*; — n° 14764, à Jérôme, après « Diminuez la moitié de votre luxe », on a supprimé : *au lieu de prendre de l'argent au trésor royal au profit de la liste civile, comme vous avez fait cette année*; — n° 15741, à Clarke, on a omis la phrase suivante : *Le général Théodore Lameth est un abominable intrigant, capable de porter partout le désordre; ôtez-le des rangs de mes troupes*; — n° 20783, au duc de Bassano, la phrase : « Je pense que cela est bon à écrire à Bacher, » est dans l'original : *Je pense que ces nouvelles sont à donner à Bacher pour qu'il en triple tous les nombres*; — n° 20902, au comte Mollien, le dernier para-

En parcourant nos deux volumes, on verra aisément la conséquence du changement de principes ; si l'œuvre à peu près complète de la première commission n'a laissé que cent soixante-cinq lettres à glaner pour une période de sept ans, nous en avons facilement récolté plus d'un millier pour les huit dernières années du règne, depuis septembre 1807, et encore avons-nous dû faire un choix parmi les nombreuses pièces volontairement éliminées.

Ce choix a été fait avec le plus de soin qu'il a été possible, et nous nous sommes efforcé de ne laisser en arrière aucune lettre présentant un réel intérêt. Dans une si grande masse de documents, quelques-unes cependant ont pu nous échapper. Le plus grand nombre de celles qu'on n'a pas cru devoir comprendre dans la présente publication est relatif à la guerre. C'est en effet au point de vue des opérations militaires que la *Correspondance* est le plus complète ; il était donc rationnel d'en faire entrer un moins grand nombre dans notre travail, d'autant plus que, parmi celles qui avaient été omises, beaucoup faisaient double emploi ou ne se rapportaient qu'à des points de détail. Il est certain cependant que parmi les pièces laissées de côté, il y en a qui pourraient offrir quelque intérêt aux militaires de profession, au point de vue tactique ou administratif ; mais avec cette considération rien n'eût été à négliger. On ne trouvera ci-après que les plus importantes.

Nous n'avons pas cru devoir nous occuper des lettres antérieures au Consulat : la *Correspondance* et les diverses publications faites dès l'époque de la Restauration les contiennent

graphe a été supprimé ; le voici : *Le salut public est la suprême loi. Les ordonnances de la guerre doivent être payées de préférence aux traitements civils et aux rentes. Depuis les derniers événements, on n'a pas resemé un pouce de terre nulle part, parce que les dépenses de la guerre étaient en souffrance.* Ce ne sont là qu'un petit nombre d'exemples ; M. Du Casse (*Supplément à la Correspondance*) en avait signalé quelques-uns, et l'on en trouverait bien d'autres. — Comme noms propres omis ou indiqués comme illisibles, citons les nos 13517 (*Huet*), 13548 (*Solignac*), 14137 (*Chaptal*), 14397 (*Fürstenstein*), 17998 (*Devilliers*), 18453 (*Tassoni*), 20213 (*Hartmannis*), 21329 (*le prince de Wurtemberg*), 21374 (*Malte-Brun*), etc.

presque toutes ; quelques-unes seulement, et de médiocre intérêt, ont été signalées depuis. Fort grandes seraient les difficultés à vaincre pour rechercher celles qui auraient échappé aux précédents éditeurs, pour n'arriver en fin de compte qu'à un très maigre profit. De même, on ne trouvera ci-après aucune lettre datée de l'île d'Elbe ; celles qui n'avaient pas été comprises dans la *Correspondance* ont fait l'objet d'une récente publication de M. L.-G. Pélissier (1).

La source principale de la présente publication est la collection des minutes originales provenant de l'ancienne secrétairerie d'État et conservée aux Archives nationales (2). On a tâché de la compléter en recherchant les originaux conservés dans d'autres dépôts. Celui des Affaires étrangères nous a été libéralement ouvert, et nous avons pu y relever un certain nombre de lettres dont la minute n'existait plus aux Archives nationales. Les susceptibilités de la diplomatie ont nécessité la suppression de quelques phrases, peu nombreuses, dont les conséquences auraient pu être regrettables ; la bienveillance et la courtoisie de MM. Girard de Rialle et Farges ont atténué ce que de pareilles coupures pouvaient avoir de douloureux pour un éditeur.

Au Dépôt de la guerre, il n'en a point été de même. M. le commandant directeur des archives historiques nous fit connaître que l'*usage* n'était point d'autoriser le dépouillement complet de la correspondance de l'Empereur. Les lettres relatives à telle année ou à telle campagne pouvaient être communiquées sans difficulté ; nous pourrions y prendre, sans contrôle aucun, toute copie qui nous ferait plaisir. Mais, dès qu'il s'agissait de travailler sur les quinze années du règne, l'*usage* s'y opposait. En vain nous fîmes remarquer que cet usage était peu rationnel, et que, en y mettant le temps nécessaire, on pouvait l'é luder ; en vain nous offrîmes de soumettre

(1) *Le registre de l'île d'Elbe. Lettres et ordres inédits de Napoléon I^{er}*. Paris, 1897, in-8°.

(2) Cartons AFIV 861 à 908.

toutes nos copies à l'examen de l'autorité militaire, comme cela est de règle aux archives des Affaires étrangères. Rien n'y fit, et une demande en dernier recours adressée à M. le général Billot, ministre de la guerre, resta sans réponse, tant étaient puissantes les raisons qui empêchaient la communication de l'ensemble de la correspondance, raisons qui n'existaient plus dès que l'on ne demandait qu'une partie. Bref il fallut bien en passer par là. Disons bien vite qu'il n'y a pas lieu de le regretter outre mesure. Pour ce qui regarde les affaires militaires, la collection des minutes des Archives nationales est très complète. Nous avons pu en faire l'épreuve matérielle pour l'année 1809. En effet, puisque, aux archives de la guerre, on était assez libéral pour nous autoriser à dépouiller les lettres d'une année, nous en avons profité, et nous avons constaté que, pour cette année entière, une seule lettre méritant d'être publiée existait à la Guerre, sans se trouver dans les minutes; c'est celle du 10 octobre 1809 au général Clarke; encore n'est-elle pas d'un intérêt palpitant. Si l'analogie est exacte pour les autres années, on voit que le butin eût été mince et n'eût pas compensé le temps perdu au dépouillement.

C'est donc, disions-nous, la collection des minutes qui est la source principale de notre publication; et même, lorsque nous avons eu la bonne fortune d'avoir à la fois la minute et l'original, nous avons toujours indiqué la minute comme référence, bien que le texte publié fût, comme de raison, celui de l'original. Le motif en est que, les différences entre l'un et l'autre texte étant presque toujours de peu d'importance, la minute, grâce au régime libéral des Archives nationales, est facilement accessible, ce qui est rarement le cas pour l'original.

La totalité des lettres qui vont suivre n'est pas inédite au sens absolu du mot; un certain nombre en a déjà été publié de différents côtés, soit antérieurement à l'édition de la *Correspondance*, soit postérieurement; quelques-unes même ont

été éditées plusieurs fois. Nous avons cru néanmoins qu'il était bon de les reproduire encore à côté des lettres entièrement nouvelles, de manière à former un ensemble aussi complet que possible des pièces qui n'avaient point paru dans la *Correspondance*. Mais, dans ce cas, nous avons toujours indiqué l'ouvrage ou le principal des ouvrages dans lequel ces lettres ont été publiées. Pour justifier cependant notre titre de *Lettres inédites*, disons que sur 1,225 numéros, 885 n'ont jamais, croyons-nous, été publiés, et 340 seulement ont paru de divers côtés. Quoi qu'il en soit, nous espérons que notre publication rendra quelque service aux historiens du premier Empire et qu'ils pourront y trouver des matériaux et des renseignements qui ne seront point à négliger.

Il convient cependant de faire remarquer que ces lettres ainsi réunies laissent une impression bien différente de celle qu'elles auraient produite, si elles avaient été insérées à leur place respective dans la *Correspondance*. Encadrées dans les pièces si nombreuses où éclate le génie de l'Empereur, elles auraient peut-être passé presque inaperçues, ou du moins l'admiration inspirée par les incomparables qualités du souverain et du général aurait fait oublier dans une certaine mesure les coups de boutoir du despote. Isolées du reste et rapprochées en un tout compact, elles donnent de Napoléon une idée fausse et exagérée; le grand homme disparaît; il ne reste plus qu'un être impérieux, brutal et violent qui broie sans merci tout ce qui fait obstacle à sa volonté.

L. L.

LETTRES INÉDITES

DE

NAPOLÉON PREMIER

1. — AU CITOYEN TALLEYRAND,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Paris, 27 frimaire an VIII (18 décembre 1799).

Le ministre d'Espagne Musquiz a reçu des lettres de M. de Boulogny, ministre de la même cour à Constantinople, lequel est arrivé à Vienne. Faites en sorte que M. de Musquiz vous les communique. Je désirerais même qu'il consentit à en rendre publics quelques articles. Il y est question de différentes affaires relatives à l'Égypte et d'une conférence que M. de Boulogny a eue à ce sujet avec Thugut.

2. — AU CITOYEN TALLEYRAND,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (2).

Paris, 29 frimaire an VIII (20 décembre 1799).

Le ministre des relations extérieures cherchera à voir M. de Musquiz et lui témoignera la surprise des consuls du refus fait par la cour d'Espagne (3). Si cependant le ministre s'apercevait que ce refus tient à la crainte qu'aurait cette cour d'avoir des démêlés avec les puissances barbaresques, alors le ministre proposerait à M. de Musquiz d'arranger les choses de manière à ce que la cour d'Espagne

(1) Archives nationales, carton AFIV 861 (collection des minutes de la correspondance de Napoléon).

(2) AFIV 861.

(3) De vendre des navires de guerre à la France.

nous vende un ou deux avisos et un brick. Nous nous chargerons ensuite de fournir les équipages nécessaires à ces bâtiments, qui devront être mis sans délai à notre disposition.

3. — AU CITOYEN FORFAIT,

MINISTRE DE LA MARINE (1).

Paris, 14 nivôse an VIII (4 janvier 1800).

Vous voudrez bien donner l'ordre d'embarquer sur l'escadre dont le vice-amiral Bruix doit prendre le commandement tous les objets désignés dans l'arrêté du... frimaire dernier, ainsi que les 3,600 hommes que le ministre de la guerre a mis à votre disposition, et qui doivent être rendus à Brest. S'il arrivait qu'une partie de ces hommes eût déserté, vous donnerez l'ordre à l'ordonnateur de la marine à Brest de fournir au vice-amiral Bruix jusqu'à concurrence de 1,500 hommes pris parmi les troupes de la marine. Et si, malgré les ordres expédiés par le ministre de la guerre, il se trouvait que la plus grande partie des 3,600 hommes n'arrivait point à Brest, vous autoriserez le vice-amiral Bruix à partir avec 2,500 hommes seulement. Vous prévendrez le contre-amiral Lacrosse que le vice-amiral Bruix lui remettra les instructions qui lui sont destinées, et vous donnerez au contre-amiral Latouche l'ordre de se rendre immédiatement à Brest pour commander les vaisseaux qui sont en rade.

4. — AU CITOYEN GAUDIN,

MINISTRE DES FINANCES (2).

Paris, 18 nivôse an VIII (8 janvier 1800).

Les 2,150,000 francs provenant de la loterie et les 6 millions venant des Hollandais seront distribués de la manière suivante : 400,000 francs (expéditions secrètes) affectés au département de la guerre ; 1 million à l'armée d'Italie (c'est celui parti dernièrement) ; 2 millions pour la solde à l'armée d'Italie, indépendamment du

(1) AF^{IV} 861.

(2) *Ibid.*

précédent (me faire connaître quand ces 2 millions pourront partir de Paris); 2 millions pour la solde de l'armée du Rhin; 500,000 francs pour la marine, pour les expéditions ordonnées; 1 million pour la solde de la marine de l'Océan; 500,000 francs pour la solde de la marine de la Méditerranée; 300,000 francs pour les relations extérieures; 300,000 francs pour le ministre de la guerre, pour les manufactures d'armes; 100,000 francs pour les dépenses soldées en France pour l'armée d'Égypte; 100,000 francs pour le ministre de l'intérieur, pour subvenir aux ateliers publics de Paris; 300,000 francs pour remotes de cavalerie, au ministre de la guerre.

5. — AU GÉNÉRAL BERTHIER,

MINISTRE DE LA GUERRE (1).

Paris, 26 nivôse an VIII (16 janvier 1800).

Je désire avoir une note sur la moralité des membres composant le jury de Paris qui prononce sur les conscrits, et sur la manière dont il opère.

6. — AU CHEF DE BRIGADE LEMAROIS,

AIDE DE CAMP DU PREMIER CONSUL (2).

Paris, 28 nivôse an VIII (18 janvier 1800).

Le chef de brigade Lemarois se rendra en toute diligence à Caen, où il remettra la lettre ci-jointe au général Gardanne (3). Il restera à Caen quarante-huit heures. Il m'apportera l'état de situation des troupes qui se trouvent dans cette division, une note sur les talents et la moralité des officiers généraux et supérieurs et sur les administrations centrales, comme aussi sur celles des principales communes. Il m'apportera également des renseignements exacts sur les principaux lieux de rassemblement des chouans, sur leurs forces et sur la disposition générale des esprits.

(1) AF^{IV} 861.(2) *Ibid.*(3) C'est la lettre publiée sous le n° 4536 dans la *Correspondance*.

7. — AU GÉNÉRAL BRUNE,
COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE DE L'OUEST (1).

Paris, 9 pluviôse an VIII (29 janvier 1800).

Le mouvement extraordinaire de troupes que vous opérez sur Vannes et les renseignements transmis par le général Hédouville me font penser que vous êtes menacé d'un débarquement. Si nous avons le bonheur qu'ils vous débarquent 15 ou 20,000 hommes, pardieu! arrangez-vous de manière qu'il n'en échappe pas un. J'imagine, si vous n'avez pas été prévenu, que votre premier soin se sera porté sur le fort Penthièvre. Ordonnez, dans tous les cas, tous les travaux nécessaires pour qu'il soit mis dans le meilleur état de défense possible. Dans toutes les hypothèses, j'espère que les canons fournis à Georges seront bientôt en notre pouvoir. Point de ménagement pour ce brigand!

Bernier est arrivé ici. Je l'ai bien traité. Il me paraît décidé à s'attacher au gouvernement.

Les départements de la Sarthe, de la Mayenne, de l'Orne, se trouvent, par les mesures que vous avez prises, absolument dégarnis de troupes. J'avais envoyé dans le dernier, depuis huit jours, le général Chambarlhac avec 1,600 hommes. Il a battu Frotté et l'a mis dans la plus grande déroute. J'envoie à Verneuil une réserve de 1,500 hommes, commandés par le chef de brigade de la 43^e, et 200 dragons du 5^e commandés par mon frère, qui en est chef de brigade. Ces deux colonnes réunies, faisant plus de 3,000 hommes, composaient toute la garnison de Paris. Il ne me reste plus ici qu'un bataillon. Ce ne serait que dans le cas où une descente aurait été effectuée ou que vous en seriez menacé et qu'elle serait de 15 ou 20,000 hommes, que je ferais marcher vers vous ces 3,000 hommes. Renvoyez-moi bien vite mon aide de camp, et fréquemment des courriers, pour que je connaisse ce qui se passe de vos côtés.

(1) AFIV 861

8. — AU GÉNÉRAL LEFEBVRE,

COMMANDANT LES 15^e ET 17^e DIVISIONS MILITAIRES (1).

Paris, 9 pluviôse an VIII (29 janvier 1800).

Le général Brune a fait filer sur Vannes toutes les troupes qui se trouvaient dans les départements de la Sarthe, Mayenne et Orne. J'imagine qu'il aura également appelé à lui le général Gardanne. Ainsi les 22^e et 14^e divisions militaires se trouvent presque dégarnies de troupes. Mon intention est que le général Chambarlhac, quels que soient les ordres qu'il pourrait recevoir du général Brune, reste constamment dans le département de l'Orne, en vous faisant cependant part, par un courrier extraordinaire, de tous les ordres qu'il recevrait. Si, en conséquence des ordres du général Brune, le général Guidal est parti pour Vannes, le général Chambarlhac prendra le commandement du département de l'Orne. Il se mettra en correspondance avec les généraux qui seraient restés dans la Sarthe et la Mayenne.

M. Bourmont, qui commande les chouans dans ce département, a accédé à la pacification. Il n'en est pas moins nécessaire que le général Chambarlhac pousse vivement tous les rassemblements qui existeraient encore, soit dans le département de l'Orne, soit dans la Sarthe ou la Mayenne. Il aura à cet effet de bonnes colonnes commandées par le général Mesle et le général Champeaux. Vous ferez partir demain le 2^e bataillon de la 43^e et le 2^e bataillon de la 76^e, trois pièces d'artillerie légère et tout le 5^e dragons. Cette colonne sera commandée par le chef de brigade de la 43^e. Elle se rendra à Verneuil, où elle restera en réserve. Vous en préviendrez le général Chambarlhac, qui n'en disposera qu'en cas d'un besoin imminent. Le commandant de cette colonne vous préviendra, par des courriers extraordinaires, de tout ce qui sera à sa connaissance, soit du côté d'Évreux, soit du côté de Nogent-le-Républicain. S'il se présente des rassemblements de chouans, il les poursuivra. Vous lui ferez connaître que sa principale mission est de rester en observation, et d'être à votre disposition selon les circonstances et les nouvelles ultérieures que je recevrai.

(1) AFIV 861. — *Oeuvres de Napoléon Bonaparte*. Paris, Panckoucke, 1821, t. IV, p. 188.

9. — AU GÉNÉRAL CHAMBARLHAC,
A L'ARMÉE DE L'OUEST (1).

Paris, 12 pluviôse an VIII (1^{er} février 1800).

J'espère que, dans le moment actuel, vous êtes parvenu à détruire le principal corps de Frotté. Je viens de mettre la 14^e division sous les ordres du général Lefebvre, qui continuera d'avoir son quartier général à Paris. Une réserve de 1,500 hommes, commandée par le chef de brigade de la 43^e, arrive demain à Verneuil. Poursuivez Frotté partout où il pourrait se réfugier, et désarmez les cantons les plus mal intentionnés de ceux qui vous environnent. Je désire beaucoup que mon aide de camp, que je vous envoie, m'apporte à son retour la nouvelle de la destruction totale de Frotté.

10. — AU GÉNÉRAL BERTHIER,
MINISTRE DE LA GUERRE (2).

Paris, 13 pluviôse an VIII (2 février 1800).

Je désire que vous me remettiez le 16 du courant la note des noms, des services, de la moralité et des talents des vingt-six chefs de division de la gendarmerie nationale et des cinquante chefs d'escadron de ce corps. Faites-moi adresser demain une note semblable sur les quatre chefs de division des 12^e, 13^e, 14^e et 22^e divisions militaires.

11. — A L'AMIRAL BRUIX,
COMMANDANT L'ARMÉE NAVALE, A BREST (3).

Paris, 20 pluviôse an VIII (9 février 1800).

Je reçois votre courrier extraordinaire du 15. Je compte entièrement sur votre zèle. Le ministre de la guerre m'assure que les

(1) AFIV 861.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

bataillons de conscrits ont dû arriver à Brest. 1,500 déserteurs autrichiens sont également en marche pour y arriver. Faites-moi connaître, par le retour de ce courrier, si les fusils et les objets d'artillerie sont embarqués. Vous avez très bien conjecturé que la grande difficulté était de vous faire passer de l'argent. Faites-vous-en donner par le commerce de Morlaix; on satisfera ici aux engagements que vous prendrez.

12. — AU CITOYEN NAJAC,

ORDONNATEUR DE LA MARINE, A BREST (1).

Paris, 20 pluviôse an VIII (9 février 1800).

J'ai reçu votre lettre du 15. Le ministre de la marine a dû vous faire toucher des fonds, avec lesquels vous avez remédié aux besoins les plus pressants du service des vivres et payé une partie de la solde de l'escadre. Ce qui nous a mis dans la détresse où nous nous trouvons, c'est le défaut d'administration et les dilapidations de toute espèce; le marché d'Ouvrard n'en est pas une des moindres preuves. Avant la fin de la décade, le ministre de la marine aura passé un nouveau marché à 17 sous la ration de campagne et à 15 sous la ration journalière. Le général Brune donne des ordres pour qu'on active tous les versements de vivres que Nantes doit faire sur Brest. Je désire que vous restiez à Brest jusqu'à ce que les subsistances soient assurées et que le nouveau service soit réorganisé. Alors je serai bien aise de vous voir.

13. — AU GÉNÉRAL SAHUGUET,

COMMANDANT LA 22^e DIVISION, A TOURS (2).

Paris, 21 pluviôse an VIII (10 février 1800).

On m'assure que Bourmont n'a pas opéré le désarmement de ses bandes, et qu'il y a des troubles dans la division que vous commandez. Dirigez contre les rebelles des forces suffisantes pour les anéantir. Faites-moi connaître, par le retour de l'aide de camp que je vous envoie, l'état de situation des troupes de votre division. Adres-

(1) AF_{IV} 864.

(2) *Ibid.*

sez-moi aussi des notes sur les généraux et sur les officiers supérieurs qui sont sous vos ordres, ainsi que sur les administrations centrales de département et les administrations municipales des principales communes. S'il y a quelques rassemblements, marchez sur-le-champ contre eux; culbutez-les, et désarmez les communes qui favorisent la chouannerie.

14. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA,
COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE D'ITALIE (1).

Paris, 23 pluviôse an VIII (12 février 1800).

Je reçois vos différentes lettres datées de Nice le 14 et le 16 pluviôse. 500,000 francs sont partis, la décade passée, pour l'armée que vous commandez; 1,500,000 francs vont partir pour la même destination. Trois inspecteurs de la trésorerie ont été envoyés dans neuf divisions militaires du Midi, pour faire opérer les versements de leurs contributions de pluviôse et de ventôse dans la caisse du payeur général de l'armée d'Italie. Le ministre des finances a dû vous faire part de cette mesure. Pressez vivement le commerce de Gènes de vous fournir les 2 millions que le citoyen Boredy avait promis et qu'on payera exactement à Paris, soit en lettres de change à échéance d'un mois, soit en effets nationaux acquittables dans trois ou quatre mois; et, dans ce dernier cas, on y comprendrait le paiement du million que les Génois ont prêté au général en chef Moreau.

Faites-moi connaître exactement quelle espèce de service fait la compagnie Antonini. Elle a reçu, outre 500,000 francs envoyés de Paris par un commissaire ordonnateur, près de 1 million en cédules. La guerre de la Vendée est presque terminée, et Souvarow, avec les Russes qu'il commandait, est parti définitivement pour se rendre en Russie.

15. — AU GÉNÉRAL BRUNE,
COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE DE L'OUEST (2).

Paris, 25 pluviôse an VIII (14 février 1800).

Je reçois des lettres du général de division Sahuguet en date

(1) AF^{IV} 861;

(2) *Ibid.*

d'hier (de Tours) ; elles me sont apportées par un aide de camp que je lui avais envoyé. Ce général m'annonce que le nommé Bourmont a dissipé ses bandes et que tout rentre dans l'ordre. La 31^e légère, la 35^e de ligne et un bataillon de la 45^e de ligne sont arrivés dans le département d'Indre-et-Loire. Ces corps réunis offrent un total de 1,500 hommes. Avec ces forces, le général Sahuguet peut seconder le général Hédouville et décider Bourmont à rendre ses canons et à effectuer réellement son désarmement. Ordonnez que le bataillon de la 45^e rejoigne le reste de sa demi-brigade à Paris, où vous devez l'envoyer. J'ai à cœur de réaliser pour la campagne prochaine la 14^e, la 45^e de ligne, la 5^e et la 26^e légère.

L'adjudant général Collin sera avancé à la première bataille où il se trouvera ; mettez-le en situation de se distinguer.

J'ai envoyé au Conseil d'État, section de l'intérieur, la demande que vous m'avez faite en faveur de la ville de Brive, afin de voir ce qu'on pourra faire pour elle. Cette demande m'est arrivée un peu tard.

Vous trouverez ci-joint la lettre du ministre de la marine, relative à l'envoi à Nantes d'un ordonnateur de la marine, pour y accélérer le départ des objets indispensables au port de Brest. Levez tous les obstacles, et faites que ces objets partent promptement.

J'ai ordonné qu'on me fit un rapport sur le citoyen Cossin, armateur à Nantes. On terminera cette affaire dans cinq ou six jours, et on suivra ce que prescrit la justice pour la décider. Je ne vois pas que le citoyen Cossin courre de risques à verser, dès à présent, 200,000 francs dans la Caisse des invalides. Vous pourrez faire l'emprunt de cette somme à cette caisse, et le ministre des finances en opérera le remboursement. Si cette affaire s'arrange de cette sorte, je vous invite à m'adresser des notes claires sur cet objet, afin que vos arrangements soient régularisés par les ministres des finances et de la marine.

16. — AU GÉNÉRAL LEFEBVRE,

COMMANDANT LES 14^e, 15^e ET 17^e DIVISIONS MILITAIRES (1).

Paris, 25 pluviôse an VIII (14 février 1800).

Vous avez donné précédemment les ordres à Orléans d'envoyer

(1) AFIV 861.

4 ou 500 hommes à Nogent-le-Rotrou. Ordonnez au général Béthencourt de réunir à ces 4 ou 500 hommes tout ce qu'il pourra trouver de troupes disponibles dans son département, d'en former autant de colonnes qu'il y aura de fois 400 hommes, et de parcourir le département de la Sarthe, afin de dissiper les rassemblements armés qu'il rencontrera. Il prévendra de ce mouvement le général qui commande au Mans, afin que, de son côté, il fasse des mouvements avec les troupes qu'il a sous ses ordres. Faites connaître au général Béthencourt qu'il ne s'agit pas de parlementer, mais de battre le pas de charge sur tous les rassemblements armés. Dites-lui que je compte sur son zèle pour dissiper en peu de temps toutes les bandes qui infestent le département de la Sarthe. Faites-lui connaître que, pour bien remplir sa mission, il faut, après avoir dissipé les rassemblements, avoir de bons espions, faire des courses de nuit et surprendre à la pointe du jour les chefs de rebelles dans les châteaux où ils pourraient se retirer.

17. — AU GÉNÉRAL HÉDOUVILLE

LIEUTENANT DU GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE DE L'OUEST (1).

(Lettre dictée par le Premier Consul au général Clarke, directeur du Dépôt de la guerre.)

Paris, 2 ventôse an VIII (21 février 1800).

J'obéis aux ordres du Premier Consul en répondant, comme je vais le faire, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 pluviôse, et que je lui ai communiquée, ainsi que je le devais.

Ce qui a dû donner des doutes sur Bourmont, c'est une lettre écrite par lui au général en chef Brune, qu'il a signée en se qualifiant de comte, et qu'il a scellée avec un cachet aux trois fleurs de lis. Indépendamment de ces choses, qui sont en contradiction manifeste avec le gouvernement établi et la pacification, Bourmont s'est permis de menacer le général Brune. Cet acte a paru et a dû paraître au gouvernement un acte de rébellion. Par l'effet de la pacification Bourmont était redevenu simple citoyen; mais sa lettre au général Brune n'était point celle d'un citoyen, mais bien celle d'un chef de chouans. Le gouvernement devait prendre des mesures

(1) AFIV 861.

pour comprimer cette audace. De là, l'ordre qui vous a été donné et que vous avez reçu le 27 pluviôse. J'ai l'honneur de vous transmettre copie de la lettre de Bourmont; il m'est impossible de croire que vous le jugiez avec plus d'indulgence que moi.

Avant de recevoir les ordres du Premier Consul, vous vous étiez déterminé à donner à Bourmont une autorisation de se rendre à Paris. Il y est arrivé. Je l'ai présenté au Premier Consul, qui lui a parlé avec beaucoup de franchise et lui a conseillé de vivre en citoyen paisible. Bourmont m'a paru déterminé à se conformer à cet avis et à se fixer ici. Mais il n'en est pas moins indispensable, quelles que soient ses intentions particulières, de le tenir dans l'impossibilité de réorganiser la guerre civile dans l'arrondissement où il a commandé, et c'est au désarmement complet de ces contrées qu'est attachée leur tranquillité future. Sans le désarmement, la soumission actuelle des chouans n'offre aucune espèce de garantie pour l'avenir. En effet, leur organisation n'est-elle pas toujours la même? Un cri d'appel de leurs chefs ne peut-il pas les remettre en campagne au moment où nos troupes, dirigées contre les ennemis extérieurs, leur donneraient la facilité de recommencer tous les désordres qu'ils ont commis? Je vous transmets copie d'une lettre du chef de chouans Henry, et vous verrez que le gouvernement ne peut réellement pas regarder comme soumis un pays où de pareilles adresses sont répandues. Le Premier Consul vous recommande donc de vous attacher particulièrement au désarmement. Bourmont a promis de se bien conduire; la mort de Frotté et de ses complices n'a pu que faire une forte impression sur lui, et la punition de ce chef acharné contribuera sans doute à l'entière pacification des départements de l'Ouest.

S'il existe encore de ce que ces messieurs appellent chefs de légion, qui aient refusé de se soumettre aux lois de la République, il est urgent de prendre toutes les mesures convenables pour les faire arrêter sans délai. Il en est de même des gens sans aveu. L'intention du Premier Consul est que, lorsque vous en aurez rassemblé un certain nombre, vous les fassiez envoyer, sous bonne et sûre escorte, à Brest, où il y a des ordres pour les enrôler dans les troupes de Saint-Domingue. Quant aux chefs qui se sont rendus à discrétion, son intention est que vous leur fassiez connaître que, puisqu'ils se sont confiés dans le gouvernement, ils en éprouveront la générosité. Le Premier Consul désire que vous exigiez successivement leur parole de rester éloignés, pendant la guerre, des départements chouannés. Vous leur demanderez de vous désigner la ville

où ils se proposent de résider; ils y seront en surveillance, et il sera pourvu à la subsistance de ceux qui n'ont point de fortune. Il sera convenable que vous fassiez connaître au Premier Consul les villes qu'ils vous auront indiquées; et il vous demande de les surveiller, en attendant, avec attention.

Après avoir pris ces mesures, il vous restera à faire rejoindre les conscrits dont le dépôt est à Versailles, et enfin à lever le bataillon franc dont je vous ai entretenu dans une de mes précédentes lettres. Le moment est favorable pour déraciner entièrement cette guerre; le Premier Consul est convaincu que vous ne le laisserez pas échapper.

18. — A L'AMIRAL BRUIX,
COMMANDANT L'ARMÉE NAVALE, A BREST (1).

Paris, 3 ventôse an VIII (22 février 1800).

Je reçois votre lettre du 29 pluviôse. J'approuve les dispositions qu'elle contient. Faites préparer les trois vaisseaux qui vous deviennent nécessaires. J'écris en conséquence au citoyen Najac; je lui marque, de plus, de faire mettre à votre disposition le plus qu'il pourra de farine ou de blé, jusqu'à la concurrence de six mille quintaux, et d'eau-de-vie, jusqu'à la concurrence de cent mille pintes. Vous feriez embarquer ces deux objets sur tous les bâtiments qui composent votre escadre, et vous les jetteriez dans la place que vous devez débloquer.

Le contre-amiral Ganteaume part d'ici demain avec 600,000 fr. en or. Préparez-lui son escadre; il sera difficile d'obtenir de Mazarredo un ordre pour Gravina; car il voudrait en être. Ganteaume sera porteur d'une lettre que je lui écrirai; il pourra sortir comme si c'était pour donner la chasse à l'escadre anglaise qui bloque Brest.

L'adjudant général Herbin est parti hier de Paris pour accélérer le départ des troupes destinées au second objet de votre expédition. Je me décide principalement, en adoptant un plan d'opérations maritimes aussi vaste, sur votre zèle et sur vos talents.

19. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU,

COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE FRANÇAISE EN BATAVIE (1).

Paris, 17 ventôse an VIII (8 mars 1800).

Le général Marmont se rend à Amsterdam, avec une lettre de moi à la municipalité et aux notables, pour [négociier] un emprunt. Nous avons besoin d'argent. La Vendée est pacifiée; tout se met en mouvement pour faire une guerre digne de nous. Je regrette beaucoup de ne pas pouvoir vous rappeler sur le Rhin; mais votre présence est trop nécessaire dans la Batavie.

20. — AU CITOYEN JOSEPH BONAPARTE (2)

Paris, 28 ventôse an VIII (19 mars 1800).

M. de Staël est dans la plus profonde misère, et sa femme donne des dîners et des bals. Si tu continues à la voir, ne serait-il pas bien que tu engageasses cette femme à faire à son mari un traitement de mille à deux mille francs par mois? Ou serions-nous donc déjà arrivés au temps où l'on peut, sans que les honnêtes gens le trouvent mauvais, fouler aux pieds non seulement les mœurs, mais encore des devoirs plus sacrés que ceux qui réunissent les enfants aux pères?... Que l'on juge des mœurs de Mme de Staël comme si elle était un homme; mais un homme qui hériterait de la fortune de M. de Necker, qui aurait longtemps joui des prérogatives attachées à un nom distingué, et qui laisserait sa femme dans la misère, lorsqu'il vivrait dans l'abondance, serait-il un homme avec lequel on pourrait faire société?

21. — AU CITOYEN CARNOT,

MINISTRE DE LA GUERRE (3).

Paris, 22 germinal an VIII (12 avril 1800).

Ce n'est point proprement la cour de Naples qui retient Dolomieu,

(1) AFIV 861.

(2) Lettre publiée dans les *Mémoires du roi Joseph*, t. I, p. 190, et par le baron Du CASSE, *Supplément à la Correspondance de Napoléon I^{er}*, 1887.

(3) AFIV 861.

mais en réalité l'empereur de Russie. Le moyen le plus efficace serait d'en proposer l'échange avec le général Hermann. Comme d'ailleurs il peut être utile de faire causer le général Hermann, je prie le ministre de la guerre de donner l'ordre à ce général de se rendre à Paris.

22. — AU CITOYEN FORFAIT,

MINISTRE DE LA MARINE (1).

Paris, 27 germinal an VIII (17 avril 1800).

Depuis huit mois le citoyen Riou-Kerhallet, négociant de Brest, a rendu à la marine de Brest les services les plus constants; il a fait pour cela des sacrifices de tout genre. Je vous invite à lui écrire une lettre de félicitation sur son zèle, et de remerciements au nom du gouvernement.

23. — AU CITOYEN TALLEYRAND,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (2).

Lausanne, 24 floréal an VIII (14 mai 1800).

Je reçois votre lettre du 19. Je vous ai renvoyé approuvé le rapport que vous m'avez fait sur les moyens de rétablir la paix avec les puissances barbaresques.

Il vaut mieux que le citoyen Walckenaër soit ambassadeur à Madrid que directeur à la Haye. D'ailleurs, une trop grande importance envers ce particulier serait ridicule.

24. — AU GÉNÉRAL LACUÉE,

MINISTRE DE LA GUERRE PAR INTÉRIM (3).

Lausanne, 25 floréal an VIII (15 mai 1800).

Le général Peyron, qui était à l'armée des Pyrénées sous le

(1) AFIV 861.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

général Dugommier, est un mauvais officier. Aussi je n'approuve pas la destination que vous vous proposez de lui donner à l'armée de réserve. Il est bien plus simple de lui donner son traitement de réforme. Il n'est bon à rien.

25. — A CHARLES IV, ROI D'ESPAGNE (1).

Paris, 27 thermidor an VIII (15 août 1800).

Désirant que les relations existantes entre la République française et les États de Votre Majesté s'améliorent pour l'avantage commun des deux nations, et voulant témoigner à Votre Majesté combien j'ai à cœur de la satisfaire dans le vœu qu'elle m'a fait exprimer, de procurer à l'infant duc de Parme un accroissement de puissance en Italie, j'ai choisi le général Alexandre Berthier, que je charge de négocier avec les ministres de Votre Majesté sur tous les objets relatifs à cet accroissement. Je me persuade que le choix d'un homme aussi avantageusement connu en Europe par ses talents militaires et par ses qualités personnelles, ne pourra manquer de lui être parfaitement agréable. Je prie donc Votre Majesté d'accorder une foi entière à tout ce que le citoyen Berthier sera chargé de lui dire en mon nom, et principalement lorsqu'il lui donnera l'assurance du soin que je mettrai à cultiver les rapports de bonne intelligence qui existent entre la République française et les États de Votre Majesté.

26. — AU CITOYEN LAURISTON,

AIDE DE CAMP DU PREMIER CONSUL (2).

Paris, 3 fructidor an VIII (21 août 1800).

Vous voudrez bien partir dans la nuit pour vous rendre à Dijon. Vous y verrez le général Canclaux, et vous vous ferez remettre l'état exact de situation de l'armée de réserve, avec des notes sur l'armement et l'habillement des corps, ainsi qu'un état particulier de l'artillerie. Vous aurez soin de lire avec attention ces états en présence du chef de l'état-major, afin de vous assurer de leur exacti-

(1) AFIV 1704, 5^e dossier, n^o 18. — Rapprocher cette lettre, qui n'est peut-être qu'un projet, de celle publiée dans la *Correspondance* sous le n^o 5070.

(2) AFIV 861.

tude, particulièrement sur l'emplacement des troupes. Vous vous ferez remettre des états particuliers de l'artillerie de campagne, et vous saurez combien il y a de divisions d'artillerie attelées et prêtes à marcher. Vous vous rendrez de là à Auxonne et à Genève pour connaître la situation de l'artillerie de campagne, des munitions de guerre, cartouches, etc., qui se trouvent dans ces places.

Vous vous rendrez de là à Lucerne; vous y verrez également la situation des approvisionnements d'artillerie et de biscuit qui doivent se trouver dans cette place.

Vous mettrez à la poste à Dijon, à Auxonne, à Genève et à Lucerne, avant d'en partir, tous les états et renseignements que vous aurez recueillis sur l'objet de votre mission.

Vous vous rendrez de là à Coire. Vous tiendrez un état exact de tous les chemins qui de Genève conduisent à Coire. De là, vous vous rendrez à Feldkirch, et de Feldkirch à Reith, et vous tiendrez note de la nature des chemins qui de Feldkirch conduisent à Inspruck, qui de Reith conduisent à Inspruck, ainsi que de ceux qui de Coire conduisent à Tirano, qui de Coire conduisent à Ponte-Alto et de Ponte-Alto à Glareuth. Vous prendrez ces renseignements avec la plus grande discrétion. Vous reviendrez dans le plus bref délai.

27. — A MADAME *** (1).

Paris, 21 vendémiaire an IX (13 octobre 1800).

Je me souviens parfaitement, Madame, de la touchante protestation que votre fils m'envoya à Douay il y a près de deux ans. Dès lors, je me promis de lui faire connaître un jour combien elle m'avait frappé. Je suis fort aise que vous m'en ayez fait ressouvenir, et d'être à même de faire quelque chose qui vous soit agréable.

28. — AU CITOYEN FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Paris, 23 frimaire an IX (14 décembre 1800).

J'apprends qu'un détachement de canonniers a été chassé du

(1) AFIV 862; nom inconnu.

(2) *Ibid.*

château dit Croix-Bailly, près Saint-Quentin, et qu'un maire était à la tête de cet attroupement. Veuillez me faire un rapport sur cette affaire.

29. — AU CITOYEN LUCIEN BONAPARTE,
AMBASSADEUR A MADRID (1).

Paris, 1^{er} nivôse an IX (22 décembre 1800).

J'ai reçu vos lettres des 12, 16 et 23 frimaire. Le citoyen Talleyrand vous aura écrit pour vous faire connaître l'intention du gouvernement pour que vous fassiez passer sur-le-champ des bâtiments en Égypte. Faites en sorte que le premier puisse partir huit ou dix jours après la réception du courrier. Le citoyen Clément, officier supérieur de la garde, part après-demain avec des dépêches ; vous le ferez embarquer sur ce bâtiment.

Vous trouverez ci-joint une note que m'envoie Berthier. Vous y verrez que plusieurs négociants espagnols s'offraient d'envoyer des vins en Égypte. Il se trouve toujours dans les ports d'Espagne des bâtiments ragusains, tunisiens, algériens, marocains, qui se chargeraient de ces expéditions.

Dans ces envois de bâtiments d'Espagne pour l'Égypte, le gouvernement a deux objets en vue : 1^o y faire passer deux fois par mois des nouvelles d'Europe, des fusils, des boulets et des médicaments ; 2^o y faire passer plusieurs gros bâtiments chargés de vins, d'eau-de-vie, de fer, d'acier, de soufre, de liqueurs. Quoique l'on agisse du côté de l'Italie, en même temps que du côté de l'Espagne, vous ne devez pas moins vous considérer comme si vous étiez le seul qui expédiassiez des bâtiments en Égypte. Je n'ai pas besoin d'entrer dans les mille et une raisons que nous avons de secourir cette brave et intéressante armée.

Je ne nommerai définitivement au ministère de l'intérieur que lorsque le citoyen Alquier sera arrivé à Paris.

Je conserve toujours l'espérance que vous ferez déclarer la guerre au Portugal, et que vous conclurez la paix. N'oubliez rien pour y parvenir.

Le ministre des relations extérieures ne vous aura pas laissé ignorer les brillantes victoires de l'armée du Rhin, et la situation satisfaisante de la République.

(1) Dépôt des affaires étrangères, vol. *France 1771*.

Apprenez-moi bientôt que plusieurs bâtiments font voile pour l'Égypte. Vous pourrez vous servir de quelques corsaires français qui viennent ordinairement relâcher dans les ports d'Espagne. Vous leur ferez des avantages, pour qu'ils portent en Égypte des nouvelles et les objets ci-dessus mentionnés.

P. S. (autographe). — Écrivez à l'armée d'Orient d'un style élevé, et propre à enflammer cette armée de son importance; dites-lui que l'Europe, l'Espagne prend grand intérêt à sa grandeur et à sa gloire.

30. — AU CITOYEN FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Paris, 2 nivôse an IX (23 décembre 1800).

Le ministre de la marine me fait connaître, d'après les différents rapports qu'il reçoit, que les Anglais entretiennent des correspondances dans le département du Calvados, en faisant des débarquements sur la côte entre la Percée et Port-en-Bessin, d'où ils embarquent des espions qu'ils conduisent en Angleterre.

Ils ont aussi des correspondances dans le département du Morbihan par le moyen des pêcheurs du port de Gavre, d'Étel et de Pot (?), qui leur portent des subsistances. Je vous prie d'envoyer des agents vers ces différents points de la côte pour surveiller ces débarquements, et d'en prévenir le général en chef de l'armée de l'Ouest et le général commandant la 14^e division militaire, afin qu'ils donnent les ordres nécessaires pour qu'il soit prêté main-forte à ces agents, s'ils en ont besoin.

31. — AU CITOYEN CHAPTAL,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR (2).

Paris, 3 nivôse an IX (24 décembre 1800).

Je vous prie de me faire connaître pourquoi le citoyen Haüy a

(1) AF_{IV} 862.

(2) *Ibid.*

adressé ses plaintes au Tribunal sur un projet tendant à supprimer l'Institution des aveugles.

32. — AU CITOYEN LUCIEN BONAPARTE,

AMBASSADEUR A MADRID (1).

Paris, 25 nivôse an IX (15 janvier 1801).

Le citoyen Clément, ancien aide de camp du général Desaix, et qui a déjà été en Égypte, se rend à Madrid pour y passer de nouveau. Faites qu'il ne séjourne que vingt-quatre heures à Madrid, et qu'il s'embarque sur-le-champ.

J'espère que vous avez fait partir déjà trois ou quatre avisos pour l'Égypte. La saison s'avance, et vous connaissez l'importance de cet objet. Écrivez par Clément au général Menou. Faites connaître au citoyen Leroy, préfet maritime en Égypte, qu'il est nommé commissaire général à Cadix, où il est nécessaire qu'il se rende le plus tôt qu'il pourra.

Je désire beaucoup que vous nous débarrassiez de Mazzaredo; le ministre des relations extérieures doit vous l'avoir fait connaître.

Campi devait partir pour Madrid; ce serait encore un objet de dépenses pour vous. Je verrai à le placer de quelque manière.

Les négociations de paix commencent à prendre une couleur. J'attends à chaque instant la nouvelle de l'armistice en Italie.

La grande affaire est de soutenir l'Égypte. Pressez et multipliez les envois, et écrivez par tous les bâtiments à Menou, en envoyant les journaux d'un mois. J'ordonne, à cet effet, que l'on vous adresse tous les jours quinze exemplaires du *Moniteur* et quinze des *Défenseurs*. J'attends la nouvelle de ce que vous aurez fait avec les Barbaresques pour assurer la communication avec l'Égypte cet été.

P. S. (autographe). — Je vous recommande de vous conduire avec réserve; il faut que l'on ait pour vous de la considération, ce qui ne peut pas être sans réserve.

Talleyrand vous explique dans ses dépêches mon plan de campagne maritime. Communiquez-le de ma part au prince de la Paix, à qui vous direz ma satisfaction. Achevez le plus tôt possible avec lui la convention dont je vous envoie les bases.

(1) Dépôt des affaires étrangères, vol. *France 1772*.

33. — AU GÉNÉRAL BERTHIER,

MINISTRE DE LA GUERRE (1).

Paris, 27 pluviôse an IX (16 février 1801).

Je vous prie de faire connaître au général Brune que je suis extrêmement mécontent de la conduite du général Clément à Livourne; que, par sa négligence, il a compromis le bâtiment *le Régulus*; qu'il a fait entrer dans le port de Livourne, reçu à dîner et laissé plusieurs jours dans la ville, des parlementaires anglais, ce qui est contre toutes les ordonnances; que j'ai vu avec peine que des généraux français oubliaient les outrages dont les Anglais n'ont cessé d'abreuver tous nos prisonniers.

34. — AU GÉNÉRAL BERTHIER,

MINISTRE DE LA GUERRE (2).

Paris, 29 pluviôse an IX (18 février 1801).

Faites connaître au général Cervoni, commandant la 8^e division militaire, la nécessité de donner la chasse aux brigands. Pour donner le mouvement à tout le monde, qu'il se transporte lui-même avec son quartier général à Saint-Maximin et à Bagnols; que des compagnies de dix ou douze chasseurs, aidées d'un espionnage bien entendu, parcourent sans cesse ces contrées, et les délivrent enfin des brigands qui les désolent depuis si longtemps.

35. — AU CITOYEN LUCIEN BONAPARTE,

AMBASSADEUR A MADRID (3).

Paris, 9 ventôse an IX (28 février 1801).

Le contre-amiral Ganteaume est arrivé le 30 pluviôse à Toulon, après avoir pris deux corvettes et une frégate anglaise. Le contre-

(1) AFIV 862.

(2) *Ibid.*(3) Dépôt des affaires étrangères, vol. *France 1772*.

amiral Dumanoir doit être arrivé à Madrid. Il faut, à tel prix que ce soit, devenir les maîtres dans la Méditerranée, ou obliger les Anglais à des efforts qu'ils ne pourraient pas supporter longtemps.

Le général Murat, commandant l'armée d'observation du Midi, a conclu le 30 pluviôse un armistice avec le roi des Deux-Siciles, par lequel ce prince a mis un embargo sur tous les bâtiments anglais et turcs.

J'ai reçu le traité que vous avez conclu pour les places de guerre militaires. En conséquence de l'article 4, le reste des forces espagnoles doit se joindre aux forces françaises dans la Méditerranée. Je désirerais savoir sur combien de vaisseaux on peut compter.

Les cinq vaisseaux que l'Espagne doit fournir pour l'expédition d'Amérique, pourront partir de Cadix aussi bien que du Ferrol.

Les Espagnols nous doivent six vaisseaux de guerre; il nous importe de les avoir le plus tôt possible. S'ils nous donnaient trois ou quatre de ceux qui sont à Cadix, le contre-amiral Dumanoir pourrait les choisir et en prendre le commandement. Vous pourriez alors faire rassembler dans les ports d'Espagne tous les Français qui peuvent s'y trouver, et l'on enverrait de Toulon le plus de matelots possible à Malaga, d'où ils se rendraient à Cadix par terre.

Apprenez-moi donc bientôt : 1^o que les cinq vaisseaux du Ferrol sont partis pour Cadix; 2^o que sept à huit autres vaisseaux sont armés à Cadix; enfin quels sont les vaisseaux que les Espagnols nous donnent.

Nous achèterons de l'Espagne quatre frégates désarmées; bien entendu que l'on nous vendra avec les grèements et armements, et qu'elles seront jugées bonnes par le contre-amiral Dumanoir.

36. — AU CITOYEN FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Paris, 13 ventôse an IX (4 mars 1801).

Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous mettiez en liberté, comme vous le proposez, les citoyens Policart, Kaiduc de la Motte, Cheffontaine (Hyacinthe), Courson, Godard, Gernisac, Halna du Fre-

(1) AFIV 862.

tay, Guilbert... (1), Levicomte dit Blanchy et Dutillet, à condition : 1^o qu'ils seront cautionnés par un citoyen connu du gouvernement ; 2^o qu'ils pourront rester dans Paris trois jours, au bout duquel temps ils devront se présenter pour rester en surveillance dans une commune de la ci-devant Champagne, de la Bourgogne ou de la Lorraine, résidence d'un préfet ou d'un sous-préfet ; qu'il leur sera accordé douze jours pour s'y rendre, de sorte que, le quinzième jour de leur sortie du Temple, ils se présenteront chez ledit préfet ou sous-préfet pour s'y faire inscrire, et s'y représenter tous les primidi et sextidi de chaque décade, leur caution répondant pour eux que ces conditions seront ponctuellement exécutées.

37. — AU CITOYEN LUCIEN BONAPARTE,

AMBASSADEUR A MADRID (2).

Paris, 27 ventôse an IX (18 mars 1801).

Le corps d'observation n'est pas encore très fort ; mais les troupes sont en marche pour le joindre. Si la nouvelle de la paix avec l'Empereur et l'Empire ne décide pas la cour de Portugal à faire sa paix, l'avant-garde qui est composée de 4,000 hommes, pourra se mettre en marche et entrer sur les terres d'Espagne.

Une brigade de 4,000 hommes va s'embarquer à Rochefort et pourra débarquer, si cela devient nécessaire, au Ferrol.

Le prince de Parme n'a plus un instant à perdre pour se rendre à Paris, de quelque manière que s'arrange l'affaire du duc de Parme. Qu'il se mette d'abord en possession du duché de Toscane ; cela est très urgent.

Les Anglais n'ont presque pas de garnison à Mahon. Si les Espagnols voulaient se remuer un peu à Cadix et dans les différents ports, on pourrait, dans un moment où leur escadre est occupée dans les autres parties de la Méditerranée, s'emparer de cette île.

(1) Plusieurs noms illisibles.

(2) Dépôt des affaires étrangères, vol. *France 1772*.

38. — AU CITOYEN LUCIEN BONAPARTE,
AMBASSADEUR A MADRID (1).

Paris, 28 ventôse an IX (19 mars 1801).

Je reçois votre lettre du 20 ventôse.

Le général Leclerc reçoit l'ordre d'envoyer à Bayonne son avant-garde, forte de 6,000 hommes; 4,000 hommes vont s'embarquer à Rochefort pour se porter partout où les circonstances l'exigeront. Je ne puis pas concevoir que le Portugal ait la folie de vouloir sa perte entière.

Un bataillon de 400 hommes se rend de Perpignan à Carthagène par terre pour former la garnison des trois vaisseaux que nous cède le roi d'Espagne. Prenez des mesures pour que les vivres soient assurés.

Une soixantaine d'individus vont se rendre en poste à Cadix pour composer les états-majors de ces vaisseaux. Donnez l'ordre à toutes les corvettes, corsaires et bricks français de se rendre à Cadix pour prendre les matelots pour armer ces vaisseaux. Le ministre de la marine prend de son côté des mesures pour envoyer des matelots à Cadix.

39. — AU CITOYEN LUCIEN BONAPARTE,
AMBASSADEUR A MADRID (2).

Paris, 11 germinal an IX (1^{er} avril 1801).

J'ai reçu votre lettre du 2 germinal. Je pense comme vous que le ministre a été trompé et a pris une copie pour l'autre.

Ce qui m'intéresse essentiellement aujourd'hui, et c'est le sujet pour lequel je vous envoie ce courrier, c'est de connaître positivement et dans de grands détails tout ce que vous savez sur la partie secrète du traité de la Louisiane. Il est fort inutile d'attendre votre retour. Écrivez tout ce que vous savez par le retour du présent courrier.

Que le général (*sic*) Dumanoir ne perde pas son temps à Madrid

(1) Dépôt des affaires étrangères, vol. *France 1772*.

(2) *Ibid.*

et qu'il arme à Cadix avec la plus grande activité; qu'il ait ses trois mois de vivres à bord, et qu'il se tienne toujours prêt à lever l'ancre, n'eût-il que 2 ou 300 hommes par vaisseau. Il y aura telle combinaison maritime où, dans les vingt-quatre heures qu'il recevra le complément d'équipages, il faudra qu'il lève l'ancre.

J'ai vu avec le plus grand plaisir que les 700 matelots de Portugal, avec les 400 hommes qui doivent être déjà en Espagne, formeront un fond raisonnable d'équipages. Les états-majors et les hommes les plus essentiels pour un vaisseau ne tarderont pas d'être à Cadix.

Le ministre de la marine va vous faire donner 200,000 francs, que vous emploierez à faire donner trois mois de solde aux équipages que vous aurez réunis pour ces trois vaisseaux, et à donner quelques gratifications dans les ports espagnols pour activer leur armement.

Vous pouvez tranquilliser la cour d'Espagne : elle ne manquera pas de troupes. Le général Leclerc, avec un corps de 6,000 hommes, est près d'entrer en Espagne; six demi-brigades, formant 18,000 hommes, ont ordre de se rendre à Bordeaux. Vous pouvez donc assurer Leurs Majestés qu'elles ne manqueront pas d'assistance.

J'ai été satisfait du traité de Parme. Assurez encore Leurs Majestés que, sans cependant rien promettre à l'heure qu'il est, j'arrange tout pour pouvoir conserver au vieux duc une partie de ses États, sa vie durant.

Je ne puis que vous répéter, en finissant, de ne rien oublier pour armer promptement nos trois vaisseaux.

40. — AU GÉNÉRAL BERTHIER,

MINISTRE DE LA GUERRE (1).

Paris, 15 floréal an IX (5 mai 1801).

Je lis, dans tous les journaux, une dénonciation signée contre l'adjudant commandant Therry et le commissaire des guerres Vianny. Je vous prie de prendre des renseignements sur ces faits, et, s'ils sont vrais, de faire traduire ces deux individus à un conseil de guerre.

(1) AF^{IV} 862.

41. — AU CITOYEN LUCIEN BONAPARTE,
AMBASSADEUR A MADRID (1).

Paris, 26 floréal an IX (15 mai 1801).

Le roi de Toscane logera à Paris chez l'ambassadeur d'Espagne ; c'est un usage établi pour Joseph II, le comte du Nord, les rois de Danemark et de Suède, et tous les souverains qui sont venus à Paris.

M. d'Araujo est arrivé à Lorient. On lui a refusé le passeport pour Paris, et on lui a fait connaître l'ultimatum du gouvernement français, qui renferme des conditions beaucoup plus sévères que celles proposées par la cour de Madrid.

Azara a soixante-dix ans ; c'est un homme respectable et, à bien des égards, que je désire que le roi d'Espagne conserve à Paris.

Indisposez (2) la cour de Madrid contre le Pape, en lui faisant connaître comme une chose sûre que celui-ci, sans consulter aucune puissance, a, sur la demande de Paul I^{er}, rétabli les Jésuites. Le Pape est un honnête homme, mais borné ; il a autour de lui l'ancienne prêtraille napolitaine, qui marche sur les traces de Busca et se comporte mal.

Les quatre frégates espagnoles qui devaient se rendre à Livourne n'ont pas paru. Redoublez donc vos instances pour qu'elles partent sans délai. Porto-Longone, qui est occupé par nos troupes, peut leur servir de refuge.

L'amiral Bruix va partir incessamment avec cinq vaisseaux et cinq frégates chargés de troupes de débarquement, et paraîtra devant Cadix. Je désire que les cinq vaisseaux espagnols soient mis sous ses ordres. Comme il pourra fournir 5 ou 600 matelots, j'espère que Dumanoir pourra fournir deux ou trois de ses vaisseaux. Faites les démarches nécessaires pour que les cinq vaisseaux qui sont à Cadix joignent l'escadre française qui paraîtra devant cette place, pour agir selon les circonstances, faire une incursion dans la Méditerranée, repasser, s'il le faut, pour se rendre dans les Indes orientales ou dans les Indes occidentales.

Les cinq vaisseaux que Gravina fournit doivent se joindre à six vaisseaux commandés par l'amiral Villaret-Joyeuse et à sept vais-

(1) Dépôt des affaires étrangères, vol. *France 1772*.

(2) Ce paragraphe a été publié par M. BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents sur la négociation du Concordat*, t. II, p. 412.

seaux bataves, pour prendre la mer et agir, soit en Amérique, soit aux Indes. Faites connaître que les opérations ont besoin d'une direction unique et ne sont point susceptibles d'invariables résolutions.

Vous devez au reste garder un profond secret sur ce mouvement de l'amiral Bruix; il est inutile que Dumanoir en soit instruit. Il suffit qu'il prépare deux ou trois vaisseaux qui pourront promptement mettre à la voile. Quand ils ne seraient approvisionnés que pour un mois, cela suffirait à la rigueur.

42. — AU CITOYEN LUCIEN BONAPARTE,
AMBASSADEUR A MADRID (1).

Paris, 26 floréal an IX (15 mai 1801).

Le ministre des finances envoie en Espagne un agent pour retirer des mains de M. d'Iranda les diamants qu'il a, appartenant à la République. Leur valeur se monte à 2 millions. Exigez qu'ils soient livrés dans les vingt-quatre heures à l'agent de la Trésorerie. Il n'est rien dû sur ces diamants, M. d'Iranda étant au contraire débiteur envers la République de sommes considérables. Desportes prendra des renseignements et soutiendra l'agent de la Trésorerie.

43. — AU CITOYEN LUCIEN BONAPARTE,
AMBASSADEUR A MADRID (2).

Paris, 12 prairial an IX (1^{er} juin 1801).

Le comte et la comtesse de Livourne (3) sont à Paris depuis plusieurs jours; ils sont bien accueillis; je suis très satisfait d'eux.

M. d'Araujo a reçu ordre de se rendre à Madrid, en débarquant à la Corogne.

Indépendamment des 8,000 hommes qui sont déjà arrivés en Espagne, 10,000 autres Français sont en marche. Veillez à ce que leur subsistance soit assurée.

(1) Dépôt des affaires étrangères, vol. *France 1772*.

(2) *Ibid.*

(3) Louis, prince de Parme, pour lequel le royaume d'Étrurie venait d'être constitué, et qui avait épousé l'infante Marie-Louise d'Espagne.

Je crois qu'il n'y a pas un moment à perdre. Je désire que le prince de la Paix mette sous les ordres du général Saint-Cyr 10,000 Espagnols et le corps français, et qu'il le charge d'occuper Porto et les trois provinces qu'il faut absolument que nous occupions pour nous servir d'indemnités. Si cependant le prince de la Paix a confiance au général Saint-Cyr et veut le garder auprès de lui pour la direction de la guerre, il peut confier ce corps au général Leclerc. Je désire fort que le général Saint-Cyr rende des services essentiels aux deux nations. Ses grands talents et la confiance que j'ai en lui méritent de la cour d'Espagne et de l'état-major de grands égards.

Vous devez bien partir du principe que je ne ratifierai point le traité de paix, ou : 1^o provisoirement et jusqu'à la paix générale les trois provinces de Minho, Tra-los-Montes et Beiramar ne devraient pas être occupées par les troupes françaises et espagnoles (1); 2^o 20 millions à la France; 3^o les vaisseaux qui ont bloqué Malte et Alexandrie; 4^o l'exclusion des Anglais du Portugal.

Pressez autant qu'il vous sera possible les armements de Cadix; faites partir pour Livourne les quatre frégates espagnoles.

15 à 18,000 hommes demandés par la cour d'Espagne doivent être dans ce moment-ci entrés sur le territoire espagnol, et 5,000 se réunissent à Bordeaux et à Bayonne. Si les Anglais envoyaient des troupes à Lisbonne, nous ferions passer un nombre égal en Espagne.

44. — AU CITOYEN TALLEYRAND,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (2).

Paris, 13 prairial an IX (2 juin 1801).

Vous trouverez ci-joint la note qui a été remise par M. Caleppi au général Murat. Vous verrez qu'il est difficile d'être aussi impertinent et bête que M. de Kolytchef. Il paraît que cette note aura été également communiquée à Naples. Envoyez au citoyen Alquier votre réponse et un petit historique de cette affaire, afin qu'il en fasse part au cabinet de Naples, afin qu'il ne s'imagine pas que nous sommes disposés à nous laisser fouetter.

(1) Le sens de cette phrase n'est pas clair; le texte en est conforme à l'original.

(2) Dépôt des affaires étrangères, vol. *France 1772*. — BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents sur la négociation du Concordat*, t. III, p. 38.

Le roi de Sardaigne a quitté Rome et s'est rendu à Naples, où l'on croit qu'il s'embarquera pour la Sardaigne.

45. — AU GÉNÉRAL BERTHIER,
MINISTRE DE LA GUERRE (1).

Paris, 13 prairial an IX (2 juin 1801).

Faites connaître par un courrier extraordinaire au général Moncey que j'approuve les mesures qu'il a prises et sa proclamation du 7 prairial. Vous lui donnerez l'ordre de faire arrêter sur-le-champ tous les individus français ou étrangers qui seraient accusés de fomenter le désordre ou de conspirer contre la tranquillité publique. Faites-lui connaître qu'il recevra incessamment l'ordre de commander comme lieutenant général le corps de troupes de la Cisalpine, et que le titre de général en chef ne peut être donné qu'en temps de guerre. Envoyez-lui l'arrêté sur la Cisalpine avec l'autorisation de choisir lui-même les généraux, adjudants-commandants, etc., et dès lors il pourra renvoyer tous les autres en France. Vous leur accorderez, ainsi qu'à ceux de l'armée du Rhin, un congé, pour vaquer à leurs affaires, jusqu'au 1^{er} vendémiaire an X.

Je désire que le général Moncey renvoie chez eux les Napolitains et les Romains, en les faisant accompagner, sous bonne escorte, jusqu'aux frontières de la Cisalpine, où le général Murat leur donnera des passeports pour se rendre chez eux.

S'il y a des agents qui correspondent de Milan à Paris, quel que soit leur grade, s'ils ont trempé dans ces derniers troubles, le général Moncey doit sur-le-champ les faire arrêter.

Faites connaître par une lettre au général Brune que le gouvernement, ayant fait deux divisions du Piémont et de la Cisalpine, qui correspondent directement avec le ministre de la guerre, a jugé qu'un lieutenant général suffirait pour commander le corps de troupes françaises dans la Cisalpine; que le gouvernement est satisfait des services qu'il a rendus, et qu'il va l'employer incessamment.

Donnez l'ordre au général Moncey de faire chercher partout où ils se trouvent, et arrêter les nommés Ferra, ex-commissaire des

(1) AFIV 862. — Publiée en partie par M. BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents sur les négociations du Concordat*, t. III, p. 37.

guerres, Richard, Ferrand, ancien sergent de la marine à Toulon, Geoffroy, officier de chasseurs à cheval, attaché aux guides du général Brune, Ricord, ex-membre du comité révolutionnaire de Perpignan, qui seront envoyés à Fenestrelle, où ils resteront jusqu'à nouvel ordre. Il pourra également y envoyer les cinquante plus mauvais sujets, soit Français, soit Italiens.

46. — AU CITOYEN LUCIEN BONAPARTE,

AMBASSADEUR A MADRID (1).

Paris, 28 prairial an IX (17 juin 1801).

Je reçois votre courrier du 19 prairial. Je ne vous ai pas dit ce que je pensais de votre traité de paix, parce que je n'aime pas dire des choses désagréables. Joseph, qui se trouvait chez moi, lorsque je le reçus, vous dira la sensation tout à fait pénible qu'il m'a causée. Vous marchez beaucoup trop vite en négociations. Dans une affaire comme celle-ci, quinze jours de discussion ne sont rien.

Vos lettres explicatives de votre traité prouvent justement que vous ne deviez pas le faire; car, si l'Angleterre avait permis au Portugal de faire la paix, à condition qu'il n'offrirait aucun objet de compensation, notre politique devait être tout opposée. Je vous l'avais souvent dit dans mes lettres : le Portugal ne nous intéresse aujourd'hui que comme pouvant nous donner des gages pour la paix générale.

Au reste, tout ce que vous dit M. Pinto n'aura pas lieu, et, dès l'instant que nous ne voulons pas mettre garnison à Lisbonne et aux environs, la régence consentira à ce que nous demandons. Le sort des Bourbons de France, du roi de Sardaigne, du Stathouder, est un exemple frappant des dangers de l'émigration.

L'Angleterre ne fera pas la guerre au Portugal, puisqu'elle nous obligerait par là à prendre Lisbonne. Elle se trouvera fort heureuse de ce que nous ne nous emparons que de quelques provinces, qu'elle pourra faire rendre en restituant quelques îles de l'Amérique. Depuis un siècle, le Portugal n'est véritablement qu'une province anglaise, et le port de Lisbonne, sous l'influence de l'Angleterre, est tout pour cette puissance.

Un article de votre traité qui a paru inconcevable, c'est celui qui

(1) Dépôt des affaires étrangères, vol. *France 1772*.

stipule que nous garantirons les possessions portugaises dans les autres parties du monde. C'est justement renverser la question : nous voulons des compensations vis-à-vis de l'Angleterre, et vous en donnez à cette puissance, qui pourrait s'emparer de quelques possessions portugaises.

Vous voulez qu'on garantisse le traité de l'Espagne, et vous n'envoyez pas ce traité.....

Le Portugal avait consenti dans le temps à donner seize millions au Directoire, M. d'Araujo consentait à en donner vingt, et ces vingt millions se réduisent à seize, puisque nous en avons déjà quatre de frais. En stipulant qu'ils seront payés à Madrid, vous faites perdre à cause du change, à peu près un million ; et enfin, en fixant le paiement par quinzième de mois en mois, vous rendez cette ressource tout à fait nulle pour le Trésor public. Quinze millions payés dans un mois, partie en argent, partie en diamants, partie en effets négociables à deux et trois usances, peuvent nous être de quelque secours pour nos armements maritimes ; mais, payable en quinze mois, ils ne peuvent non seulement nous être d'aucun secours, mais même cela porte un caractère de parcimonie contraire à notre crédit.

Ce traité n'a d'ailleurs ni le style ni la forme diplomatique. Il est contre l'usage de dire que les hostilités ne cesseront que lors de l'échange des ratifications. Il est contre l'usage de mettre dans un traité définitif que, si quelque chose a été stipulé autre part, le traité sera nul. Le parti le plus sûr alors est d'attendre des nouvelles. Vous devez bien penser que vous ne seriez pas trois jours sans savoir l'issue des négociations de M. d'Araujo.

Enfin, il est contre la marche et contraire à l'importance des affaires diplomatiques de signer un traité définitif, sans en avoir présenté le projet à son gouvernement, à moins que les différents articles n'aient été successivement discutés dans des protocoles, et successivement adoptés par le gouvernement. Or, le traité avec le Portugal demandait bien dix à douze jours, au moins, de protocole.

La rédaction en est souvent fautive ; je n'en citerai qu'un passage qui m'a frappé. Il ne faut pas mettre en opposition « la monarchie portugaise » et « le peuple français » ; il est d'usage de dire « entre les deux nations, entre les deux États ».

Vous savez que, par le traité fait avec l'Espagne, le quart du Portugal doit être au pouvoir des deux nations, pour servir de compensation aux îles de l'Amérique et de la Trinité.

Vous pouvez, au reste, communiquer les notions suivantes à la cour d'Espagne :

Les négociations avec l'Angleterre marchent avec une certaine activité. Les Anglais paraissent ne pas vouloir renoncer à Malte, Ceylan, les États de Tippoo-Sultan et la Trinité. Je leur ai fait proposer le *statu quo ante bellum* pour la Méditerranée et l'Amérique, avec la même condition pour le Portugal et quelques compensations dans l'Inde. Voilà où nous en sommes. Votre traité avec le Portugal rendait tout cela illusoire.

Quant à la guerre, je suis trop loin pour pouvoir en prescrire définitivement le plan ; mais j'ai une grande confiance dans le général Saint-Cyr. J'aimerais fort que le premier acte de la campagne fût de se mettre en possession, et de tirer des contributions et des vivres, des trois provinces que nous devons occuper. Il est probable que les ennemis ne laisseront pas couper leur armée pour défendre le pays situé sur la droite du Mondego, et qu'ils concentreront leurs forces dans l'Estremadure. De petites divisions suffiront pour s'emparer des trois provinces, dès l'instant que l'armée sera la gauche au Tage et la droite à l'Estremadure. Arrivés dans cette position, et convaincue que vous n'en voulez pas à Lisbonne, la régence fera ce que vous voudrez. Vous devez dire et redire au plénipotentiaire portugais qu'on ne fait point la guerre au Portugal, mais qu'on les traite comme une province anglaise.

Il y a de la part de M. Pinto de l'impudence de soutenir que trois vaisseaux et deux frégates portugaises n'ont pas bloqué Alexandrie. Nous avons parlementé avec eux.

Je me suis convaincu par toutes vos lettres que vous êtes bien loin de sentir toute la force, toute l'obstination même, qu'il faut mettre dans une négociation. Soyez certain que votre traité, envoyé en Angleterre, décèlera à cette cour et à M. Pinto votre peu d'habitude des affaires, ce qui est pardonnable ; mais, dans ce cas, on doit s'entourer de conseils et avoir moins de sûreté à conclure. Vous serez convaincu combien j'attache de prix à la bonne rédaction d'un traité, lorsque je vous dirai que, quand même les trois provinces eussent été accordées, il est tel article, celui par exemple qui nous fait garantir aux Portugais leurs possessions, qui m'eût empêché de le ratifier.

47. — AU CITOYEN LUCIEN BONAPARTE,

AMBASSADEUR A MADRID (1).

Paris, 3 messidor an IX (22 juin 1801).

Je reçois votre lettre du 24 prairial. Des affaires de cette importance ne sont pas des jeux d'enfants.

Les dernières lettres du ministre des relations extérieures, les miennes, vous auront fait connaître que tout le système actuel dépend de la prise de possession de deux ou trois provinces portugaises. Serait-il possible qu'avec votre esprit et votre connaissance du cœur humain, vous vous laissassiez prendre à des cajoleries de cour, et que vous n'eussiez pas les moyens de faire entendre à l'Espagne ses vrais intérêts?

En deux mots, la question est toute dans ceci. Si l'on occupe les trois provinces, on aura, avant le mois de vendémiaire, une paix honorable avec l'Angleterre; et, si l'on était obligé de s'en tenir au traité de Badajoz, on aurait encore la guerre pendant plusieurs années. C'est parce que tout se tient dans le système politique qu'un ministre doit marcher avec une grande précaution et ne jamais rien décider précipitamment.

Comment est-il possible que vous ayez pensé que j'aurais envoyé, après le traité de Lunéville, quinze mille hommes en Portugal, pour faire la paix aux mêmes conditions, et peut-être moins avantageuses que celles qu'avait obtenues le Directoire, six mois avant le traité de Campo-Formio, et lorsque nous étions encore en guerre contre l'Autriche?

J'ai déjà fait déclarer en Angleterre que je ne me départirais jamais pour le Portugal de l'*ultimatum* qui a été proposé à M. d'Araujo, et qu'il fallait que le *statu quo ante bellum*, pour le Portugal, équivalût pour l'Espagne à la restitution de la Trinité, pour la France à la restitution de la Martinique et de Tabago, et pour la Batavie à celle de Curaçao et autres petites îles de l'Amérique.

Le ministre anglais, dans la conversation qui a suivi la remise de la note, a témoigné que cela lui paraissait fondé en raison.

Influencez la cour à laquelle vous vous trouvez, et ne vous en laissez pas influencer.

(1) Dépôt des affaires étrangères, vol. *France 1772*; publiée en partie par M. GEOFFROY DE GRANDMAISON, *L'Ambassade française en Espagne pendant la Révolution*, p. 227.

Faites votre déclaration à M. Pinto ; faites-la à la cour d'Espagne ; que les armées fassent le reste. Quand on n'a qu'un si petit effort à surmonter pour arriver à la paix du monde, cela mérite que la cour d'Espagne et les agents français le surmontent.

Quant à ce qui vous est personnel, il faut que vous restiez en Espagne.

Félix Desportes ne fait que bavarder à Madrid avec tous les ambassadeurs, qui écrivent un tas de sottises à leurs cours, qui me reviennent. Il écrit aussi beaucoup trop à des journalistes de Bayonne.

48. — AU CITOYEN TALLEYRAND,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Paris, 14 messidor an IX (3 juillet 1801).

Je vous prie de faire connaître à M. Azara que je désirerois que, le 14 juillet, le comte de Livourne fût au delà de Chambéry, parce qu'il n'est pas convenable qu'il soit témoin des fêtes qui se célèbrent ce jour-là dans toutes les grandes villes de la République.

49. — AU CITOYEN FORFAIT,
MINISTRE DE LA MARINE (2).

Paris, 23 thermidor an IX (11 août 1801).

Je vous prie de faire connaître au contre-amiral Ganteaume que, s'il n'est point compris sur la liste des conseillers d'État, ce n'est point une preuve de mécontentement de ma part, puisque le citoyen Chaptal, ministre de l'intérieur, et qui jouit de la plus grande confiance, a été également ôté de cette liste ; que cela tient à mon intention de continuer à le charger de missions qui peuvent nécessiter son éloignement pendant longtemps.

Dans une autre lettre, vous lui témoignerez mes regrets de ce qu'il n'a pas réussi à remplir sa mission en portant du secours à la colonie. Vous lui avez sans doute déjà fait compliment sur la prise du *Swiftshire*.

(1) AF_{IV} 862.

(2) *Ibid.*

50. — AU CITOYEN GAUDIN,
MINISTRE DES FINANCES (1).

Paris, 12 fructidor an IX (30 août 1801).

Le cardinal Caprara se rend à Paris, en qualité de légat du Pape. Je désire que les postes soient prévenues, pour qu'elles prennent les mesures nécessaires, et que les douanes le traitent comme un ambassadeur extraordinaire. Lui et toute sa suite pourront entrer sans être soumis à aucune espèce de visite.

51. — AU CITOYEN LUCIEN BONAPARTE,
AMBASSADEUR A MADRID (2).

Paris, 10 frimaire an X (1^{er} décembre 1801).

Je ne comprends plus rien à la conduite du cabinet de Madrid. Je vous charge spécialement de faire toutes les démarches nécessaires pour dessiller les yeux de ce cabinet, et lui faire prendre une marche régulière et convenable. Le sujet me paraît tellement important que j'ai cru devoir vous en écrire moi-même.

La plus intime union régnait entre la France et l'Espagne, lorsque Sa Majesté Catholique jugea à propos de ratifier le traité de Badajoz. M. le prince de la Paix passa alors à notre ambassadeur une note, dont j'ordonne qu'on vous envoie copie. Cette note était trop pleine d'injures grossières pour que je dusse y faire attention. Peu de jours après, le prince de la Paix remit à notre ambassadeur une seconde note dans laquelle il déclarait que Sa Majesté Catholique allait faire sa paix particulière avec l'Angleterre. J'ordonne également qu'on vous en envoie copie. Je sentis alors combien peu je pouvais compter sur les efforts d'une puissance dont le ministre s'exprimait avec si peu d'égards, et montrait un tel dérèglement dans sa conduite. Connaissant pleinement la volonté du roi, je lui aurais fait connaître directement la mauvaise conduite de son ministre, si la maladie de Sa Majesté ne fût survenue sur ces entrefaites.

J'ai fait prévenir plusieurs fois la cour d'Espagne que son refus

(1) AFIV 862. — BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents sur la négociation du Concordat*, t. III, p. 486.

(2) Dépôt des affaires étrangères, vol. *France 1773*.

d'exécuter la convention de Madrid, c'est-à-dire d'occuper le quart du territoire portugais, entraînerait la perte de la Trinité; elle n'a tenu aucun compte de ces observations.

Dans les négociations qui ont eu lieu à Londres, la France a discuté les intérêts de l'Espagne comme les siens propres; mais enfin Sa Majesté Britannique n'a jamais voulu se désister de la Trinité, et je n'ai pas pu m'y opposer; d'autant moins que, l'Espagne menaçant la France par une note officielle d'une négociation particulière, nous ne pouvions plus compter sur son secours pour la continuation de la guerre.

Le congrès d'Amiens est réuni, et la paix définitive sera promptement signée. Cependant Sa Majesté Catholique n'a point encore fait publier les préliminaires, ni fait connaître de quelle manière elle voulait traiter avec l'Angleterre. Il serait cependant bien essentiel, pour sa considération en Europe et pour les intérêts de sa couronne, qu'elle prenne promptement un parti, sans quoi la paix définitive sera signée sans sa participation.

On m'a dit que l'on voulait à Madrid revenir sur la cession de la Louisiane. La France n'a manqué à aucun traité fait avec elle, et elle ne souffrira pas qu'aucune puissance lui manque à ce point. Le roi de Toscane est sur son trône et en possession de ses États, et Sa Majesté Catholique connaît trop la foi qu'elle doit à ses engagements pour refuser plus longtemps de nous mettre en possession de la Louisiane.

Je désire que vous fassiez connaître à Leurs Majestés mon extrême mécontentement de la conduite injuste et inconséquente du prince de la Paix. Dans ces six derniers mois, ce ministre n'a épargné ni notes insultantes, ni démarches hasardées; tout ce qu'il a pu faire contre la France, il l'a fait. Si l'on continue dans ce système, dites hardiment à la reine et au prince de la Paix que cela finira par un coup de tonnerre.

52. — AU CITOYEN TALLEYRAND,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Paris, 16 ventôse an X (7 mars 1802)

Je vous prie de mander chez vous à l'instant même l'ambassadeur d'Espagne et de lui remettre la note suivante :

(1) Dépôt des affaires étrangères, vol. *France 1773*.

« L'amiral Bruix vient d'instruire le gouvernement qu'il n'est bloqué dans le port de Brest que par vingt-un vaisseaux anglais; qu'il a dix-sept vaisseaux français dans le meilleur état et parfaitement armés; que M. Gravina en a quinze espagnols prêts à lever l'ancre; que le Premier Consul trouve humiliant et honteux pour les deux nations que leurs flottes soient bloquées par des forces aussi inférieures; qu'il donne l'ordre par le télégraphe à l'amiral Bruix de sortir sur-le-champ du port pour donner la chasse aux vingt-un vaisseaux anglais; que l'intention de Sa Majesté Catholique, en tenant à Brest quinze vaisseaux, n'a pas été de les rendre inutiles à l'avantage et à la gloire des deux puissances; que le Premier Consul désire que l'ordre soit donné par le télégraphe au général Gravina de seconder la flotte française dans cette sortie. »

Vous lui ferez sentir que, dans la position actuelle politique et militaire de l'Europe, la sortie de ces deux flottes, n'eût-elle pour objet que de donner la chasse pendant vingt-quatre heures à l'escadre anglaise, aurait pour les deux nations un résultat extrêmement avantageux.

53. — NOTE JOINTE A LA LETTRE AU PAPE

DU 4 PRAIRIAL AN X (1).

C'est une chose convenable à la dignité du gouvernement de la France et utile à la discipline de l'Église que d'accorder un bref de sécularisation au citoyen Talleyrand.

Ce ministre a rendu des services à l'Église et à l'État. Il a publiquement et irrévocablement renoncé aux fonctions et aux dignités de la cléricature. Il désire que cette renonciation soit consacrée par un aveu formel du chef de la religion; il mérite d'obtenir cette faveur spéciale.

Sous le rapport de la politique, lorsque la France redevient une nation catholique, il ne convient pas qu'un ministre qui a une part principale dans la confiance du gouvernement soit un objet d'incertitude et de controverse relativement à son ancien état.

Sous le rapport des efforts qu'il a faits pour rallier l'Église et le gouvernement, il faut qu'il puisse recueillir, par l'expression libre

(1) AFIV 863. — Publiée en partie par le P. THEINER, *Histoire des deux concordats*, t. I, p. 444.

de la gratitude de tous les amis de la religion, le prix du zèle qu'il a montré pour son rétablissement.

D'aussi grandes considérations atteindront aussitôt la bienveillance et la justice du Saint-Père.

On ne parlera pas des formes requises pour un tel acte ; Sa Sainteté choisira la plus convenable et la plus complète. Quant aux exemples du passé, le Saint-Père en trouvera de fréquents dans l'histoire.

Au dix-septième siècle, sous Innocent X, Camille Panfili, cardinal et neveu du Souverain Pontife, fut sécularisé et mourut laïque.

Au quinzième siècle, César Borgia, archevêque de Valence, devint duc de Valentinois, épousa une princesse de la maison d'Albret, et mourut laïque.

Ferdinand de Gonzague, d'abord ecclésiastique et ensuite duc de Mantoue, Maurice de Savoie qui se maria en 1642, après avoir été ordonné, les deux cardinaux de Bourbon, oncle et neveu, l'un et l'autre archevêques de Lyon, après avoir abdiqué, du consentement du Saint-Siège, les dignités ecclésiastiques, moururent laïques.

Deux Casimir, rois de Pologne, l'un par succession au onzième siècle, l'autre par élection au dix-septième, furent affranchis, non seulement des liens de l'état clérical, mais encore des serments monastiques ; le premier avait été Bénédictin, le second Jésuite, et celui-ci, outre le laïcat, obtint des licences pour épouser sa belle-sœur.

Henri de Portugal, archevêque de Lisbonne et successeur à la couronne de Sébastien en 1588, mourut roi et laïque.

François de Lorraine, cessionnaire des États de son frère Charles IV en 1634, et ensuite père de Léopold, passa de l'état de sacerdoce au laïcat, et resta fidèle à l'Église.

Tous ces exemples sont pris des temps où le Saint-Siège jouissait de la plénitude de son autorité. L'usage que les prédécesseurs du pape Pie VII en firent alors, leur fut indiqué par des motifs d'utilité pour le bien de l'Église. Ces motifs existent aujourd'hui, et on doute qu'à aucune de ces époques, la même demande ait été fondée sur d'aussi fortes considérations.

54. — AU CITOYEN DUBOIS,
PRÉFET DE POLICE (1).

Paris, 3 vendémiaire an XI (25 septembre 1802).

Je désire que vous fassiez observer le nommé Rochebrune, imprimeur de Marseille, qui se trouve actuellement à Paris, et qu'après l'avoir observé pendant quelques jours, pour connaître les liaisons qu'il a et les sociétés qu'il fréquente, vous le fassiez arrêter, de manière à saisir tous ses papiers. Je désire également que vous me rendiez compte si un nommé Émeric, qui a été maire d'Aix, se trouve à Paris.

55. — AU PAPE PIE VII (2).

Saint-Cloud, 26 vendémiaire an XI (18 octobre 1802).

TRÈS SAINT PÈRE,

Depuis le concordat, nous reconnaissons dans la personne de M. de Belloy, archevêque de Paris, toutes les vertus, les qualités et les talents nécessaires pour occuper les plus hautes dignités et les fonctions les plus importantes de l'Église. Il ne saurait manquer de remplir, dans le plus éminent degré de science et de sainteté, les devoirs de la dignité de cardinal, pour laquelle nous nommons et présentons à Votre Sainteté ledit archevêque de Paris, pour la prochaine promotion qu'elle fera, selon l'usage pour les États chrétiens.

Nous prions Dieu qu'il vous conserve, Très Saint Père, de longues années au gouvernement de l'Église.

56. — AU CITOYEN JOSEPH BONAPARTE (3).

Paris, vendémiaire an XI (octobre 1802).

J'estime qu'il est utile à l'État et à moi que vous acceptiez la place de chancelier, si le Sénat vous y présente. Je jugerai le cas

(1) AF_{IV} 863.

que je dois faire de votre attachement et de vous par la conduite que vous tiendrez.

57. — AU CONTRE-AMIRAL DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE (1).

Saint-Cloud, le 18 frimaire an XI (9 décembre 1802).

Je vous prie de donner des ordres pour que les citoyens Meissonnier, aspirant de la marine, et Loroy, officier d'artillerie de la marine, employés à Toulon, soient employés à Brest ou à Rochefort, ces deux jeunes gens étant turbulents et déplacés à Toulon.

58. — AU CITOYEN CHAPTAL,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR (2).

Paris, 20 pluviôse an XI (9 février 1803).

Je vous prie d'écrire au citoyen Crignon-Désormeaux, maire d'Orléans, que cette délibération m'est très agréable (3). L'illustre Jeanne d'Arc a prouvé qu'il n'est pas de miracle que le génie français ne puisse produire dans les circonstances où l'indépendance nationale est menacée. Unie, la nation française n'a jamais été vaincue; mais nos voisins, plus calculateurs et plus adroits, abusant de la franchise et de la loyauté de notre caractère, semèrent constamment parmi nous ces dissensions d'où naquirent les calamités de cette époque et tous les désastres que rappelle notre histoire.

59. — A M. DE BARRAL,

ÉVÊQUE DE MEAUX (4).

Saint-Cloud, le 10 floréal an XI (30 avril 1803).

J'ai donné l'ordre au trésorier de vous faire remettre la somme

(1) AF^{IV} 863.(2) *Ibid.*

(3) Délibération du conseil municipal d'Orléans, qui proposait d'ouvrir une souscription pour élever un monument à Jeanne d'Arc.

(4) AF^{IV} 863.

que vous demanderez, en y ajoutant celle de 60,000 francs pour être distribuée en œuvres de bienfaisance. Je serai toujours fort aise de trouver des occasions de vous donner des preuves de l'estime que je vous porte.

60. — AU CITOYEN BARBÉ-MARBOIS,

MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC (1).

Saint-Cloud, 26 prairial an XI (15 juin 1803).

Je vous prie de faire estimer un assortiment des plus belles perles qui se trouvent au Trésor, ainsi qu'un assortiment de pierres de couleur que ma femme désirerait acheter. Elles lui seraient nécessaires avant son départ pour la Belgique.

61. — AU CITOYEN FABRE DE L'AUDE,

PRÉSIDENT DE LA SECTION DES FINANCES DU TRIBUNAT (2).

Saint-Cloud, 15 vendémiaire an XII (8 octobre 1803).

J'ai reçu les différentes lettres que vous m'avez écrites relativement à l'établissement de votre famille. Vous ne doutez pas de l'intérêt que je porte à tout ce qui vous regarde. J'ai donné l'ordre au trésorier Estève de vous faire remettre 10,000 francs pour aider à la dot d'une de vos filles. J'ai également donné ordre que la pension d'une de vos filles fût payée, à compter du 1^{er} vendémiaire an XII, dans la maison d'éducation où vous jugerez à propos de la placer. Je désire que vous voyiez dans ces dispositions une preuve de satisfaction pour les services que vous avez rendus.

62. — AU GÉNÉRAL BERTHIER,

MINISTRE DE LA GUERRE (3).

Saint-Cloud, 1^{er} brumaire an XII (24 octobre 1803).

J'ai lu avec attention le rapport que vous m'avez remis sur le

(1) AF_{IV} 863.

(2) AF_{IV} 864.

(3) *Ibid.* — Lettre publiée dans la *Correspondance* au 4 brumaire an XIII.

Dépôt de la guerre. Ce rapport ne peut être imprimé : il est inutile de publier que vous faites faire la carte de la Morée, celle de la Bavière, etc. Je crois que les ingénieurs géographes travaillent; mais je ne suis pas certain qu'ils travaillent sur de bonnes bases. On leur fait faire des cadastres et non des cartes militaires; d'où il s'ensuit que, dans vingt années, on n'aura rien. J'ai eu occasion de m'en assurer dans les départements du Rhin : on m'a présenté de grandes cartes très inutiles. On a employé quatre années, et je ne sais quel nombre d'ingénieurs et quelle somme d'argent, à ne faire qu'une partie du département de la Rôer, et l'on n'a rien des départements de Rhin-et-Moselle et du Mont-Tonnerre, qui sont véritablement importants. Mettre vingt années à terminer des cartes et des plans, c'est trop travailler pour la postérité. Si l'on s'en était tenu à faire des cartes sur l'échelle de Cassini, on aurait déjà toute la frontière du Rhin. Combien de circonstances peuvent se présenter d'ici à vingt ans où nous le regretterons? Que d'événements peuvent arriver, même pour cet amas de papier, avant qu'on ait tiré quelque avantage de tout ce travail! Je ne sais pas pourquoi la Guerre veut faire des cadastres. Les ingénieurs avaient commencé en Corse un cadastre, qui, dans le pays, était regardé comme très mal fait. Il n'y avait de bien et de très utile que la grande carte qui s'est perdue, et qui ne devait pas coûter plus de cent mille écus, tandis que le cadastre coûtait plusieurs millions.

Je vois dans votre rapport qu'on a levé sur l'échelle de 1/2000 les biens sénatoriaux enclavés dans le département de la Rôer. Qui a donné cet ordre? On perd ainsi à des futilités un temps qu'on pourrait employer à des choses vraiment intéressantes. Le fait est que je n'ai eu, dans mon voyage du Rhin, aucune carte où je pusse prendre quelque connaissance du pays. Nous avons à faire lever le Mont-Blanc, le Piémont, la République italienne, la République ligurienne et les États du Pape. Il ne manque donc pas de travail pour les ingénieurs géographes. Mais, si l'on suit pour le Mont-Blanc, où je vois que, depuis l'an X, les triangles ne sont pas encore faits, et pour le Piémont, la marche qu'on a suivie pour les départements du Rhin, rien ne sera fait de nos jours. Les ingénieurs sont trop maîtres de faire ce qu'ils veulent. Je n'avais pas demandé autre chose que de compléter la carte de Cassini. Assurez-vous que les opérations ne sont pas dirigées pour de trop vastes projets. L'expérience prouve que le plus grand défaut en administration générale est de vouloir faire trop; cela conduit à ne point avoir ce dont on a besoin. Faites-moi donc un rapport positif sur

le temps où les départements réunis seront placés sur la carte de Cassini; donnez des ordres et prenez des mesures pour que ce travail soit terminé le plus tôt possible.

Quant au cadastre, s'il était nécessaire, ce ne serait point à la Guerre de le faire, et, au lieu de s'occuper d'abord des départements de la frontière, il serait beaucoup plus naturel de commencer par les départements qui avoisinent Paris.

Depuis cinq ans, je ne vois encore aucun résultat de la carte d'Italie. A quelle époque me présentera-t-on enfin quelques feuilles achevées?

Votre rapport présente un résultat pour la carte de Souabe. S'il y a quelques parties terminées, je désire que vous me les fassiez apporter. Ordonnez surtout de bien marquer la nature des différents chemins, afin de marquer ceux qui sont praticables ou impraticables pour l'artillerie. Si tous les débouchés des Montagnes Noires sont exactement placés, cette carte sera une des plus essentielles que nous puissions avoir.

63. — AU CITOYEN JOSEPH BONAPARTE (1).

Camp de Boulogne, brumaire an XII (novembre 1803).

Paulette m'écrit que son mariage a été publié, et qu'elle part demain pour Rome. Il serait convenable que toi ou maman écriviez à la mère de Borghèse pour la lui recommander. Je désire également que tu fasses connaître que je prendrai volontiers pour officier, avec moi, le frère de Borghèse, s'il veut être militaire.

64. — AU CITOYEN RÉGNIER,

GRAND JUGE, MINISTRE DE LA JUSTICE (2).

Paris, 7 frimaire an XII (29 novembre 1803).

J'ai lu avec attention la lettre du préfet du département des Côtes-du-Nord. Témoinnez ma satisfaction au capitaine de gendarmerie. Dites-lui que j'attends, pour récompenser ses services, qu'il

(1) Baron Du CASSE, *Supplément à la Correspondance*.

(2) AFIV 864. — BOULAY DE LA MEURTHE, *Les dernières années du duc d'Enghien*, p. 102.

m'apprenne l'arrestation de Debar. Le notaire Even est coupable; il sait où est Debar. Il faut le faire arrêter, saisir ses papiers et le retenir en prison dans une citadelle, dont il ne sortira que lorsqu'il aura avoué la retraite de Debar. Cette arrestation peut contrarier le capitaine Thomas; il faut lui envoyer le mandat, en lui laissant la liberté de le mettre à exécution quand il le jugera convenable.

65. — AU CONSEILLER D'ÉTAT RÉAL,

CHARGÉ DU PREMIER ARRONDISSEMENT DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Paris, 18 pluviôse an XII (8 février 1804).

Mme La Briche, place de la Ville-l'Évêque, est une femme assez riche, tenant une société de beaux esprits. Hyde a fréquenté souvent cette maison; il est possible qu'il y soit encore caché. Elle a une très belle campagne à huit lieues de Paris, appelée le Marais.

M. de Septeuil est un homme très suspect; il doit être dans toutes les intrigues.

Un nommé Ribbe, ancien directeur des postes de Perpignan, a fait passer dans le temps beaucoup d'argent à Varsovie; on croit qu'il y a fait passer plus de deux millions. C'est un homme presque aliéné par une passion contre-révolutionnaire.

On dit qu'il y a un homme qui ressemble à Louis XV parmi les brigands. Ce n'est point M. de Coigny. Ce ne peut être qu'un nommé du Luc, émigré rentré, capable de jouer toutes sortes de rôles.

66. — AU GÉNÉRAL SOULT,

COMMANDANT LE CAMP DE SAINT-OMER (2).

La Malmaison, 23 pluviôse an XII (13 février 1804).

Cette lettre a été publiée dans la Correspondance, sous le n° 7541; les lignes indiquées comme illisibles contiennent ce qui suit :

Faites arrêter sur-le-champ les matelots et équipages du pêcheur qui a communiqué avec les Anglais. Je me reproche d'avoir négligé

(1) AF^{IV} 864

(2) *Ibid.*

dans le temps de le faire arrêter. Faites-le parler, et je vous autorise même à lui promettre sa grâce, s'il fait des révélations; et, si vous voyez de l'hésitation, vous pouvez même, suivant que c'est l'usage pour les hommes prévenus d'espionnage, lui faire serrer les pouces dans un chien de fusil.

67. — AU CITOYEN MELZI,

VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE (1).

Paris, 30 pluviôse an XII (20 février 1804).

J'ai chargé M. Marescalchi de vous instruire de tout ce qui se passe ici (2). Vous devez ajouter une pleine foi au rapport que m'a fait le grand juge; il n'y a rien de plus que cela. Cette affaire en serait à peine une sans la part qu'y a le général Moreau, qui s'est rendu complice de ces misérables, chose que j'ai été trois jours sans pouvoir croire; mais les preuves se sont multipliées tellement, qu'il m'a été impossible d'arrêter le cours de la justice. Paris et la France ne sont qu'une famille, n'ont qu'un sentiment et qu'une opinion. Faites-en part à la Consulte d'État. N'ajoutez aucune croyance à tout faux bruit qu'on pourrait répandre. Je n'ai couru aucun danger réel; car la police avait les yeux sur toutes ces machinations, et j'ai la consolation de ne pas trouver un seul homme de tous ceux que j'ai placés dans cette immense administration, dont j'aie eu à me plaindre. Moreau est le seul; mais il s'était depuis longtemps éloigné du gouvernement

68. — AU CONSEILLER D'ÉTAT RÉAL,

CHARGÉ DU PREMIER ARRONDISSEMENT DE LA POLICE GÉNÉRALE (3).

La Malmaison, 1^{er} germinal an XII (22 mars 1804).

Vous trouverez ci-joint un portefeuille rouge du duc d'Enghien, contenant les lettres de change ci-après :

Une lettre de change de 2,000 ducats; une de 7,150 florins

(1) AF^{IV} 864.

(2) Procès de Moreau, Georges, Pichegru, etc.

(3) AF^{IV} 864.

d'Empire; une de 500 louis; une de 3,850 florins d'Empire; une de 100 louis; une de 300 louis.

Ci-joint également deux notes qui y sont relatives.

69. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Mayence, le 4^e complémentaire an XII (21 septembre 1804).

J'ai lu les pièces que vous m'avez envoyées du voyageur d'Husum; elles sont très curieuses. J'y trouve ce fait qui cadre avec d'autres données que j'ai eues dans le temps, c'est que ce misérable Lahorie s'était chargé de suivre ma piste et d'avertir de l'instant favorable. Ce renseignement n'a pu m'être donné que par vous ou Réal. Il faudrait savoir en quoi il se rapporte à la relation de Couchery.

Lâchez un mandat d'arrêt contre Lahorie, que vous enverrez aux différents commissaires du gouvernement, et répandez que des griefs considérables sont venus à la charge de cet individu.

J'imagine que le voyageur d'Husum est parti. Il ne vous a pas échappé par la relation de Couchery que ce polisson serait prêt à recommencer une seconde fois. On pourrait donc profiter de cette extrême inconséquence, pour faire demander par son frère des conseils sur les hommes qu'il faudrait tâter et sur les moyens qu'il faudrait prendre pour renverser le gouvernement, qu'on aurait de l'argent à volonté. Il faudrait aussi le faire interroger si Macdonald aurait la couleur et la volonté d'intermédiaire, et la résolution pour se mettre à la tête de ce parti. La légèreté est le caractère distinctif de tous ces individus, et je pense qu'il ne serait pas difficile de trouver des moyens pour faire parler Rivière. Un agent très adroit, qui commencerait par se mettre dans la confiance d'une femme qui a été sa maîtresse et a pris un grand intérêt à lui, qui serait porteur d'une lettre du comte d'Artois, pour laquelle il devrait ajouter foi à son contenu (*sic*), pourrait bien remplir ce but, et on ne devrait pas être embarrassé ni de la signature ni du cachet. Il faudrait trouver un moyen raisonnable pour que cet homme pût lui parler dans sa prison, et le moyen le plus extravagant serait le meilleur : en supposant par exemple qu'il s'est engagé dans le corps qui garde la

(1) AFIV 865. — Une version allemande de cette lettre a été publiée dans la *Neue Freie Presse* de Vienne du 27 juillet 1881, et traduite en français dans le *Temps* du 31 juillet.

prison, et faire faire la première entrevue un jour qu'il serait de garde en habit de soldat; joindre à cela 200 louis, que cet individu serait chargé de lui remettre, et lui faire connaître qu'il a des moyens de lui en faire toucher, jusqu'à la somme de 2,000 louis. Il commencera sans doute par envoyer de l'argent à sa sœur; on le lui fera toucher. Au bout de quinze jours, par ce moyen, vous aurez une correspondance entre le comte d'Artois et Rivière, qui serait très curieuse.

Pour réussir dans ce projet, il faut tenir Rivière au cachot, et ne point lui laisser voir sa maîtresse. Ce n'est pas à vous qu'il faut dire combien il est important de savoir le secret de cette affaire.

J'imagine que les personnes qui sont à Paris, dont il est question dans le mémoire, sont surveillées. Il faut en faire un petit état; il ne faut qu'aucune d'elles reste à Paris.

70. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Trèves, le 16 vendémiaire an XIII (8 octobre 1804).

Je suis fort inquiet sur le sort d'une dépêche importante que devrait avoir reçu le ministre de la marine et qui, à ce qu'il paraît, aurait été perdue, ou escamotée au courrier, ou soustraite par les agents de la marine. Voyez le secrétaire du ministre et le chef du bureau du départ à la secrétairerie d'État, qui a reçu le courrier. Cette perte est d'une telle importance que, si je ne la retrouve point intacte, je serai obligé de changer tout le plan de mes opérations...

En général, la cour de Russie a plus de morgue que d'intrigues, et plus de vanité que d'esprit. S'il y a des intrigues, elles se rattachent aux subalternes, qui transversalement se trouvent accaparés par les Anglais et les émigrés.

Il est nécessaire d'envoyer un agent à Vilna, qui suivra le comte de Lille et saura ce qu'il fait là et les relations qu'il peut avoir avec les gouverneur et commandants du pays.

(1) AFIV 866.

71. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Saint-Cloud, le 5 brumaire an XIII (27 octobre 1804).

D'après les renseignements pris sur le prêtre Legendre, il faut le faire arrêter et l'envoyer dans une petite commune à soixante lieues de Paris, du côté de l'Est, sous la surveillance de la gendarmerie.

Renvoyez au général Marmont les lettres ci-jointes, écrites de Londres, et qui compromettent un individu qui y est appelé commissaire français et qui paraît être celui de Rotterdam. Chargez-le de faire arrêter, s'il est nécessaire, les individus compromis et de faire constater devant le commissaire général, qui paraît être l'autorité compétente, ou par-devant le chef de l'état-major. Cette première démarche faite, il fera arrêter le commissaire français, le fera interroger et l'enverra à Anvers, jusqu'à ce que j'aie les procès-verbaux. Il enverra toutes les pièces et les lettres originales.

72. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Lyon, 21 germinal an XIII (11 avril 1805)

Je désire avoir un rapport sur un nommé Eichhoff, chargé de pouvoirs de M. Lucien pour sa sénatorerie de Poppelsdorf. N'ai-je pas eu à me plaindre de cet individu, et ne l'ai-je destitué d'un emploi? On dit qu'il vexé tous les fermiers de la sénatorerie.

73. — A MADAME MÈRE (3).

Château de Stupinigi, 2 floréal an XIII (22 avril 1805).

M. Jérôme Bonaparte est arrivé à Lisbonne avec la femme avec laquelle il vit. J'ai fait donner l'ordre à cet enfant prodigue de se rendre à Milan, en passant par Perpignan, Toulouse, Grenoble et

(1) AF_{IV} 866.(2) *Ibid.*(3) AF_{IV} 866, copie. — *Messenger des sciences historiques de Gand*, 1896, p. 140.

Turin. Je lui ai fait connaître que, s'il s'éloignait de cette route, il serait arrêté. Mlle Patterson, qui vit avec lui, a pris la précaution de se faire accompagner par son frère. J'ai donné ordre qu'elle fût renvoyée en Amérique. Si elle se soustrayait aux ordres que j'ai donnés, et qu'elle vint à Bordeaux ou à Paris, elle sera reconduite à Amsterdam, pour y être embarquée sur le premier vaisseau américain. Je traiterai ce jeune homme sévèrement, si, dans la seule entrevue que je lui accorderai, il se montre peu digne du nom qu'il porte, et s'il persiste à vouloir continuer sa liaison. S'il n'est point disposé à laver le déshonneur qu'il a imprimé à mon nom en abandonnant ses drapeaux et son pavillon pour une misérable femme, je l'abandonnerai à jamais, et peut-être ferai-je un exemple qui apprenne aux jeunes militaires à quel point leurs devoirs sont sacrés et l'énormité du crime qu'ils commettent, lorsqu'ils abandonnent leurs drapeaux pour une femme. Dans la supposition qu'il se rende à Milan, écrivez lui; dites-lui que j'ai été pour lui un père, que ses devoirs envers moi sont sacrés, et qu'il ne lui reste plus d'autre salut que de suivre mes instructions. Parlez à ses sœurs pour qu'elles lui écrivent aussi; car, quand j'aurai prononcé sa sentence, je serai inflexible, et sa vie sera flétrie à jamais.

74. — A M. BARBÉ-MARBOIS,
MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC (1).

Alexandrie, 12 floréal an XIII (2 mai 1805).

J'ai reçu votre lettre du 6. Faites faire un petit pamphlet sur l'affaire Melville pour montrer l'immoralité de M. Pitt et du gouvernement anglais. Un écrit bien frappé la rendra évidente à tout le monde, et l'immoralité des chefs n'est point indifférente pour leur crédit.

75. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Milan, 2 prairial an XIII (22 mai 1805).

La *Gazette de France* est le journal qui me semble le mieux rédigé,

(1) AFIV 866.

(2) AFIV 866. — Une version allemande de cette lettre a été publiée dans

dans le meilleur esprit. Il a d'ailleurs l'adresse de se procurer de très bonne heure des nouvelles de Londres. Il est animé d'un bon esprit national. Son titre d'ailleurs se trouve très heureux pour être conservé; il ne rappelle aucun fâcheux souvenir de la Révolution. Protégez-le le plus que vous pourrez, en lui envoyant tous les renseignements qui viendraient à votre connaissance.

Je vous ai déjà fait connaître l'intention où je suis de nommer un censeur auprès du *Journal des Débats*. Ce journal me paraît d'ailleurs tout à fait déchoir; il ne donne plus que des nouvelles de vieille date de l'étranger. Il serait peut-être bon de réunir le feuilleton de ce journal à la *Gazette de France*; mais il faudrait que les rédacteurs de la *Gazette de France* ne changeassent pas, et que M. Geoffroy continuât à rédiger le feuilleton. Mais le titre de lois du pouvoir législatif, actes du gouvernement, etc., ne convient plus. Il sera d'ailleurs fort heureux d'arracher ce journal des mains de Bertin, agent d'intrigues et de trahison. Si la chose ne se fait pas de gré à gré, préparez-la toujours; car, au premier mauvais article des *Débats*, je le supprime.

Faites faire des articles contre la princesse D****, qui se répand à Rome en propos indécents et ridicules. Vous savez qu'elle a vécu longtemps avec un chanteur; que ses diamants, dont elle fait tant de bruit, sont de Potemkin, et sont le fruit de son déshonneur. Il vous sera possible de vous procurer des renseignements sur elle, et de la tourner en ridicule. Elle veut passer pour une femme d'esprit; elle est liée avec la reine de Naples, et, ce qui est aussi étonnant, avec Mme de Staël (1).

76. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Milan, 2 prairial an XIII (22 mai 1805).

Je vous envoie une lettre dont je désirerais connaître l'auteur,

la *Neue Frèie Presse* de Vienne du 27 juillet 1881, et traduite en français dans le *Temps* du 31 juillet.

(1) La suite de cette lettre a été publiée dans la *Correspondance* sous le n° 8776.

(2) AF^{IV} 866.

afin d'être à même d'éclairer les pas d'un jeune homme, dont les passions sont si vives, et toujours prêt à s'égarer (1).

77. — A M. RÉGNIER,

GRAND JUGE, MINISTRE DE LA JUSTICE (2).

Milan, 7 prairial an XIII (27 mai 1805).

Recommandez à mon procureur général près la cour criminelle d'Évreux, et aux autres magistrats, de porter la plus grande activité dans l'instruction de l'affaire de la dilapidation de la forêt d'Évreux et des bois de la succession de Bouillon, et rendez-moi compte de cette affaire toutes les semaines.

78. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (3).

Milan, 10 prairial an XIII (30 mai 1805).

Je (4) vous ai dit ce que vous deviez penser des bruits que veulent accréditer les Anglais, pour donner une couleur à la démarche que fait l'empereur de Russie. Il ne faut pas cependant laisser les journaux prendre une direction favorable à la Russie, à ce cabinet corrompu, faible et imbécile. Il se montre cependant bien dans ce moment, mais plutôt par le sentiment qu'il ne peut rien faire qu'autrement.

Il faut faire antithèse de la position honteuse des Anglais. Il faut les comparer à une place assiégée. Du haut des tours qu'on aperçoit, ils croient délivrer le pays (?). L'Anglais, fort de la position de son armée d'observation et de l'espace qui le sépare de l'ennemi, ne regarde pas derrière lui. S'il voit dans l'éloignement de la poussière, il ne s'informe pas si c'est un convoi d'approvisionnement ou un ennemi. Il est certain qu'en guerre comme en amour, on ne fait rien de (*plusieurs mots illisibles*). Mettez en opposition les bravades et les courbettes (?) des Russes. Dites que c'est une nation bar-

(1) Son frère Jérôme.

(2) AFIV 866.

(3) *Ibid.*

(4) La minute de cette lettre est fort mal écrite et à peu près illisible.

bare, que sa ruse constitue sa force, que c'est une nation sans argent, ne pouvant mettre trente mille hommes en campagne hors de chez elle sans les sacrifier.

Qu'est devenu ce lien (?) au moment de la déclaration de guerre? On a refusé l'intervention des Russes, et, dans cette proposition, il faut en montrer l'inconséquence et l'inconsidération. On a été jusqu'à tronquer des pièces officielles pour persuader que la Russie n'offrait pas sa médiation pour empêcher la guerre d'avoir lieu.

Faites faire des caricatures : un Anglais, une bourse à la main, priant différentes puissances de recevoir son argent, etc. C'est là la véritable direction à donner à ceci ; et l'immense attention que portent les Anglais à gagner du temps par des fausses nouvelles, ces symptômes tous réunis en font sentir l'extrême importance.

Faites dire en Hollande que des nouvelles de Madère (?) portent que Villeneuve a rencontré un convoi de cent voiles anglaises allant aux Indes, et l'a enlevé. Ne souffrez pas que M. Musset reste dans les États de Bavière ; écrivez pour le faire arrêter partout où il se trouverait. Il suffit de lire les pièces de Drake pour savoir ce que c'est que ce misérable. C'est sous ce nom que mes agents doivent le désigner dans les pays où ils se trouvent.

79. — A JÉROME BONAPARTE (1).

Milan, 20 prairial an XIII (9 juin 1805).

J'ai reçu votre lettre du 10 prairial. Je ne tarderai pas à me rendre à Gènes. Tout ce que vous pouvez me dire ne peut influer en rien sur ma résolution. Lucien préfère une femme déshonorée, qui lui a donné un enfant avant qu'il fût marié avec elle, qui a été sa maîtresse lorsque son mari était à Saint-Domingue, à l'honneur de son nom et de sa famille. Je ne puis que gémir d'un si grand égarement d'un homme que la nature a fait naître avec des talents, et qu'un égoïsme sans exemple a arraché à de belles destinées, et a entraîné loin de la route du devoir et de l'honneur.

Mlle Patterson a été à Londres, ce qui a été un sujet de grand mouvement parmi les Anglais ; elle ne s'en est rendue que plus coupable.

(1) Baron Du Casse, *Supplément à la Correspondance*.

80. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Gênes, 12 messidor an XIII (1^{er} juillet 1805).

Je ne puis voir qu'avec surprise que les intrigues et mauvais conseils de cette Mme Hulot tendent à empêcher son beau-fils de se rendre en Amérique, et me porteront à faire ce que je n'aurais pas voulu. C'est mon intention qu'elle ne reste pas à Paris; renvoyez-la à quarante lieues. Qu'elle n'aille pas à Plombières voir l'Impératrice; ce qui lui fournirait l'occasion de quelque impertinence qui m'obligerait à la punir sévèrement.

81. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Fontainebleau, 25 messidor an XIII (15 juillet 1805).

La *Gazette de France* me paraît marcher fort mal. Je ne sais pourquoi elle débite la sotte nouvelle du mariage du prince Eugène avec la reine d'Étrurie. Il y a beaucoup d'autres articles inconvenants. Recommandez au rédacteur d'être plus sensé.

82. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (3).

Saint-Cloud, 4 thermidor an XIII (23 juillet 1805).

Faites arrêter et mettre au secret le frère de Lahorie et Lenormant, et faites en même temps saisir leurs papiers. Tâchez de faire également arrêter l'ancien général Lahorie.

(1) AF_{IV} 867.(2) *Ibid.*(3) *Ibid.*

83. — A M. DE TALLEVRAND,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Saint-Cloud, 4 thermidor an XIII (23 juillet 1805).

Faites mettre dans le *Moniteur* la lettre de M. Rostagny sur l'arrestation de M. Prony. J'ai donné ordre à la police d'arrêter les comtes Delta, Brawn et Spork, et de saisir en même temps leurs papiers. Vous avez dû parler à M. de Cobenzl, et j'imagine que je vous verrai dans la journée.

84. — AU PRINCE EUGÈNE (2).

Saint-Cloud, 8 thermidor an XIII (27 juillet 1805).

Je suis instruit que vous avez des correspondances avec une nommée D***. Je ne sais pas si vous savez que cette femme n'est qu'une fille, une intrigante, dont la police s'est souvent servie. Une femme de cette espèce ne devrait pas recevoir de lettre de vous ; c'est la boue de Paris. Je crois devoir vous en prévenir, pour que cela vous serve de règle.

85. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (3).

Boulogne, 18 thermidor an XIII (6 août 1805).

La conscription dans le département de l'Eure est absolument nulle ; les conscrits ont déserté. Elle est nulle encore dans les Pyrénées-Orientales. Quant à l'Eure, qui est aux portes de Paris, mon intention est que vous vous concertiez avec le nouveau préfet, et que vous preniez des mesures pour arrêter tous les conscrits et les faire marcher. Je vous envoie une dénonciation qui est relative au même objet. De tous les genres d'abus, celui qui concerne la cou-

(1) AFIV 867.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

scription est celui qui mérite davantage de considération ; c'est celui qui offre les plus grandes conséquences.

86. — A M. DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR (1).

Boulogne, 19 thermidor an XIII (7 août 1805).

Je désire que vous témoigniez mon mécontentement aux préfets de la Gironde, de l'Hérault, de la Loire, de la Haute-Loire, du Cantal, du Lot et des Deux-Nèthes. Faites-leur connaître que ce sont les sept préfets de l'Empire qui ont le plus négligé la conscription, qui tolèrent le plus de déserteurs, et qui sont le plus en retard. Prescrivez à ces préfets de prendre des mesures efficaces pour ôter cette tache à leur département et à leur administration. Dites-leur que c'est mal servir l'État que d'apporter la moindre négligence à un objet aussi important.

87. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Boulogne, 22 thermidor an XIII (10 août 1805).

Si le billet de Polignac est vrai et qu'ils disent qu'on veut les empoisonner, il faut punir ces hommes, qui ne sentent pas la preuve que je leur ai donnée de ma clémence, en les mettant au secret et en ne les nourrissant que des vivres de la prison. En les tenant ainsi pendant deux mois, on leur fera payer leur impertinence.

88. — A M. DE TALLEYRAND,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (3).

Boulogne, 26 thermidor an XIII (14 août 1805).

Je ne puis regarder que comme une mauvaise plaisanterie que vous me proposiez M. Lespérut pour mon ministre à Lucques. Je

(1) AF_{IV} 867.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

veux un homme de poids, investi de toute ma confiance, et je n'ai pas besoin d'un homme du prince. Présentez-moi donc une personne que je puisse choisir.

89. — AU PRINCE EUGÈNE (1).

Camp de Boulogne, 1^{er} fructidor an XIII (19 août 1805).

J'ai reçu votre lettre du 13 août. Il ne faut plus parler du passé ; mais vous devez vous tenir strictement dans les bornes de votre pouvoir ; toute raison qui vous en ferait éloigner est mauvaise.

Je vois avec peine qu'on fait des avances aux fournisseurs ; c'est bien assez de les payer à mesure qu'ils fournissent. Je crois que je n'ai accordé de fonds que pour le mois d'août ; j'attends les demandes pour les mois de septembre et d'octobre : j'y comprendrai les demandes pour les approvisionnements de siège.

Envoyez-moi un projet de décret sur ce que vous me dites de relatif à la conscription.

J'ai nommé le liquidateur général, et j'ai accordé le crédit que vous demandiez. Je crois vous avoir dit qu'on peut diminuer de beaucoup les approvisionnements de siège, en n'y mettant pas encore le fourrage ni la viande.

Pour la loi générale de finances, envoyez-moi un projet de décret sur l'enregistrement et les autres objets nécessaires au complément du budget. C'est une chose qu'il est indispensable de finir. J'attendrai le décret que vous me présenterez sur cet objet.

Tâchez de faire surprendre quelque courrier allant de Naples à Saint-Petersbourg et à Vienne, et envoyez-m'en les dépêches. Tenez Scoti en prison jusqu'à nouvel ordre, et ne le relâchez point avant de m'en avoir rendu compte.

90. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Camp de Boulogne, 4 fructidor an XIII (22 août 1805).

J'apprends que le général Lecourbe est revenu à la campagne

(1) *Mémoires du prince Eugène*, t. I, p. 248-249.

(2) AFIV 867.

qu'il a à quelques lieues de Paris. Je lui avais fait donner l'ordre de se rendre en Franche-Comté. S'il est encore à sa campagne, faites-le arrêter et reconduire en Franche-Comté par la gendarmerie. Cet officier général s'est assez mal comporté pour qu'on ne souffre point son voisinage de Paris. Faites-lui connaître que, la première fois qu'il s'approchera de Paris à quarante lieues, je le ferai arrêter et déporter. Engagez-le à vendre sa terre près Paris, et faites-lui comprendre qu'il a besoin de se bien conduire; que je sais la part qu'il a eue à la conspiration de Georges, et la conduite qu'il a tenue. Je dois à cette occasion vous témoigner mon mécontentement de l'avoir laissé s'approcher de si près. C'est un sournois, un méchant homme, dangereux, et qui est lié avec tous mes ennemis.

Je dois aussi vous dire que la police n'a pas de conséquence dans sa conduite. L'affaire de Lenormant le prouve. Si Lahorie et trois ou quatre autres individus attachés au parti de Moreau, que j'avais relégués dans des départements, n'étaient pas publiquement à Paris, tant de projets aussi sots que ridicules ne leur viendraient point dans la tête uniquement pour les perdre. Fixez votre attention sur cet objet, et chassez de Paris tout ce qui ne doit pas y être.

91. — A M. BARBÉ-MARBOIS,
MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC (1).

Camp de Boulogne, 6 fructidor an XIII (24 août 1805).

Dans l'état ZZ de votre compte, je vois que, parmi les propriétaires de rentes viagères, vous payez une personne de 1701, deux de 1702 et enfin, antérieurement à 1720, plus de 2,600 personnes. Il y aurait donc parmi les rentes viagères, 2,600 personnes âgées de plus de quatre-vingt-cinq ans. Cela est extraordinaire. Je désire faire imprimer l'état de ces 2,600 personnes, et même jusqu'à l'année 1725; que cet état soit envoyé aux préfets pour vérifier l'existence de ces individus et s'assurer que ce sont les mêmes personnes que celles sur la tête desquelles était placée la rente. Faites la même chose pour les pensions, et faites dresser l'état par département des individus qui ont plus de quatre-vingts ans.

Je ne conçois pas comment, dans le courant de l'an XII, il n'y

(1) AFIV 867.

a eu que 500,000 francs d'extinctions de rentes viagères, sur un capital de 20 millions; ce ne serait donc qu'un quarantième. Les extinctions de pensions seraient donc montées, sur un capital de 2½ millions, à 1,800,000 francs : ce qui est un résultat beaucoup plus raisonnable.

92. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Camp de Boulogne, 6 fructidor an XIII (24 août 1805).

Comme vous, il m'a paru qu'il y avait du ridicule dans la correspondance de Gênes, quelque chose de faible et de peu digne. Mais M. Lebrun fait imprimer ses lettres dans le *Journal de Gênes*.

Je ne sais pourquoi vous n'avez pas fait arrêter le baron de Viomesnil, quand il est venu à Bordeaux. Il fallait commencer par le mettre en prison. Vous avez une faiblesse dans votre administration que je ne puis concevoir. Certainement cet individu ne sera pas venu à Bordeaux pour rien. Probablement ceci n'est qu'une ruse pour rentrer à Lisbonne, d'où je l'avais fait chasser. Il a voulu s'autoriser d'y rester en revenant de France.

93. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Camp de Boulogne, 11 fructidor an XIII (29 août 1805).

Permettez-moi de vous le dire, je ne comprends rien à votre conduite. Ou vous avez une grande ignorance des hommes, ou vous cherchez à m'occuper de choses qui ne doivent point me regarder. Lecourbe est à Paris; il ne doit pas y être : il n'y a point d'homme plus faux et plus profondément scélérat. Que dans douze heures il soit hors de Paris, et n'y revienne jamais. Quand on a les premières idées de gouvernement, on doit sentir que Lecourbe ne doit jamais rester qu'à cent lieues de Paris. Vous n'auriez jamais dû lui conseiller de [venir].

(1) AF_{IV} 867.

(2) *Ibid.*

Un autre objet est Mme de Staël. Elle prétend que je lui ai permis de venir à Paris, et elle veut y rester. Qu'elle se rende à Coppet; vous sentez que je ne suis pas assez imbécile pour la vouloir à Paris plutôt qu'à vingt lieues. Elle ne se mêle que des affaires de la France, à Genève, qui est le pays du monde (1)... Faites connaître à ses amis qu'elle s'arrêtera à quarante lieues. Tous les éléments de discorde, il faut les éloigner de Paris. Il n'est pas possible que, quand je serai à deux mille lieues, à l'extrémité de l'Europe, je laisse aux mauvais citoyens le champ libre d'agiter ma capitale

94. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Camp de Boulogne, 14 fructidor an XIII (1^{er} septembre 1805).

La *Gazette de France* met une note française à la Prusse, qui est fausse, et qu'elle n'aurait pas dû mettre sans la permission du ministre. Mon intention est que ce journal soit suspendu jusqu'au 1^{er} vendémiaire, parce que c'est la première fois qu'il montre de mauvaises intentions. La première fois qu'il montrera le même esprit, il sera supprimé.

95. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (3).

Camp de Boulogne, 15 fructidor an XIII (2 septembre 1805).

Le médecin Mayer doit être enfermé pendant deux mois au cachot et au secret, pour lui apprendre à prêcher des sentiments contre l'honneur. Que le général Virion leur fasse connaître que la première personne qui s'échappera sera traduite devant une commission militaire, et fusillé comme ayant violé sa parole.

(1) Plusieurs mots illisibles; cette minute est fort mal écrite.

(2) AF^{IV} 867.

(3) *Ibid.*

96. — AU CONTRE-AMIRAL WILLAUMEZ,
A LUI SEUL (1).Saint-Cloud, 1^{er} vendémiaire an XIV (23 septembre 1805).

Ayant résolu d'attaquer le commerce de l'ennemi sur tous les points, nous avons fait choix de vous pour commander une de nos escadres, composée de nos vaisseaux *le Foudroyant*, capitaine Bigot, de quatre-vingts; *le Vétéran*, capitaine Jérôme Bonaparte; *le Cassard*, capitaine Faure; *l'Impétueux*, capitaine Leveyer-Belair; *le Patriote*, capitaine Khrom, et *le Jupiter*, capitaine Laignel, de soixante-quatorze; et de nos frégates *la Valeureuse*, capitaine Saizieu, et *la Volontaire*, capitaine Bretel, réunis en rade de Brest.

Notre intention est que cette escadre, munie de sept mois de vivres et de quatre mois d'eau, se porte d'abord dans l'Océan méridional, pour y établir une croisière au vent de l'île Sainte-Hélène, située vers le seizième degré de latitude sud.

Quoique la saison la plus favorable pour cette croisière soit en mars et avril, époque à laquelle y abordent ordinairement les convois des possessions orientales de l'ennemi, cependant notre intention est que, dès ce moment, vous ne manquiez pas de saisir la première occasion favorable pour appareiller avec la division sous votre commandement.

Vous vous porterez d'abord au Cap de Bonne-Espérance, où vous remplacerez votre eau et ferez au moins un mois de vivres de campagne, et plus, s'il vous est possible, indépendamment du journalier qui vous sera fourni.

Vous devrez, pendant votre séjour au Cap, faire croire que vous vous rendez à l'île de France.

A votre arrivée, vous mettrez embargo sur tous les bâtiments qui se trouveront dans les établissements bataves, et il devra être continué vingt jours après votre départ.

Après vous êtes approvisionné dans cette relâche et y avoir rafraîchi vos équipages, vous vous dirigerez sur l'île Sainte-Hélène. Pour cela, vous appareillerez le soir de Table-Baie, afin que votre route ne soit pas connue.

Il importerait que le 10 mars, au plus tard, vous ayez établi votre croisière au vent de cette île. Vous ne vous éloignerez jamais de

(1) *Mémoires du roi Jérôme*, t. III, p. 416-421.

plus de vingt lieues, et vous manœuvrerez de manière à n'en point être aperçu et à vous en trouver tous les matins à dix ou quinze lieues, parce que l'île étant très haute et très saine, les bâtiments ennemis vont la chercher de nuit.

Vous empêcherez tous les bâtiments neutres que vous rencontrerez d'y relâcher, afin qu'ils n'y donnent pas avis de votre présence.

Vous resterez sur Sainte-Hélène jusqu'à ce que vous n'avez plus que deux mois d'eau, et alors vous vous dirigerez sur les petites Antilles et vous vous rendrez à notre île de la Martinique, où vous remplacerez votre eau et vos vivres aussi abondamment qu'il vous sera possible. Il importe que vous ne séjourniez pas dans cette colonie plus de huit jours. Vous devrez établir une croisière sur les îles anglaises, et y ravager toutes les rades où le commerce de l'ennemi peut être attaqué.

Après lui avoir fait dans ces parages tout le mal possible, vous les quitterez pour vous porter à Terre-Neuve et y détruire la pêche.

Les prises importantes que vous aurez faites en vous rendant au Cap seront conduites sur ce point. Celles que vous aurez faites sur Sainte-Hélène seront envoyées à l'île de France, et les autres dans nos îles du Vent. Quant aux bâtiments de peu de valeur que vous aurez pris, et tous ceux de Terre-Neuve, vous les brûlerez; mais nous vous prescrivons de porter une attention particulière à faire enlever de tous les bâtiments dont vous vous emparerez, et répartir sur l'escadre, tout ce qu'ils pourront procurer de vivres, eau, mâture et agrès.

L'art consiste surtout à savoir faire la guerre aux dépens de l'ennemi, et à prolonger l'activité de l'escadre en remplaçant ses consommations par ses prises.

Et comme la plus grande difficulté de nos opérations maritimes consiste dans la sortie et la rentrée dans nos ports, nous vous ordonnons de n'y faire votre retour qu'autant qu'il sera indispensablement nécessaire. Vous devez donc vous attacher essentiellement à être en état de vous maintenir à la mer, et d'y multiplier vos opérations avec la plus grande activité.

En quittant Terre-Neuve, vous vous porterez, selon que le permettront l'état de l'escadre et celui de vos approvisionnements, soit en croisière au nord de l'Islande, et même au Spitzberg et Groënland, pour y détruire encore la pêche de l'ennemi, soit sur les côtes de l'Islande pour y ravager la navigation, soit enfin, si vous ne pouviez absolument faire plus, par le 49° de latitude nord, dans

les parages compris entre les 22° et 17° de longitude occidentale, parages où passent tous les bâtimens qui, pour atterrir sur l'Angleterre, vont chercher ordinairement la sonde du Banc-des-Soles.

Nous vous ordonnons de ne rien négliger, dans la campagne que vous allez faire, pour qu'elle tourne à l'avantage de l'instruction de nos marins, aspirants et officiers, qui seront employés dans l'escadre.

Notre intention est que, partout où vous trouverez l'ennemi en forces inférieures, vous l'attaquiez sans hésiter, et ayez avec lui une affaire décisive.

Nous nous confions dans vos talents, votre activité et votre courage, pour le succès de l'importante mission que nous avons jugé à propos de vous confier. Nous vous laissons une entière liberté dans son exécution, et notamment dans le choix des opérations qui termineront votre campagne, vous autorisant à vous départir du texte des présentes instructions toutes les fois que vous trouverez le moyen de porter de plus grands coups à l'ennemi ou de multiplier vos opérations, de manière à vous procurer l'avantage incalculable de rentrer le plus tard possible dans nos ports.

Si donc, aux Indes, à la Martinique, Guadeloupe, île de Cuba, Porto-Rico, Açores, îles et côtes d'Afrique, ou partout ailleurs, vous trouvez le moyen de renouveler vos vivres, de quelque manière que ce soit, nous vous ordonnons de le faire et de prolonger vos croisières tant que vous le pourrez, en vous portant dans toutes les mers et parages où vous croirez pouvoir faire le plus de mal à l'ennemi, pourvu cependant que vous rentriez dans l'un de nos ports le quatorzième mois après votre départ.

Et si vous conceviez un projet qui procurât une croisière plus avantageuse, soit en vous rendant dans les mers de l'Inde, soit en parcourant la côte du Brésil ou tout autre point, vous êtes autorisé à vous y livrer.

Si, dans le cours de votre navigation, si vous touchiez dans un port quelconque d'une puissance alliée ou neutre et que vous y puissiez faire des vivres immédiatement, vous êtes le maître d'en repartir sans avoir reçu nos ordres, attendu que le temps qu'il faudrait pour vous les faire parvenir vous fera peut-être manquer l'occasion d'appareiller.

Nous vous informons qu'un grand nombre de nos bâtimens de guerre va se répandre sur les mers, et si, dans votre course, vous rencontriez des bâtimens détachés qui n'eussent pas de destination spéciale, vous êtes le maître de les réunir à votre pavillon.

Dans toutes les circonstances où vous pourrez communiquer avec nos colonies, vous le ferez, et vous rendrez compte par ces occasions des détails de votre campagne.

Nous vous réitérons que notre but unique est de faire le plus grand mal possible à l'ennemi, et que tout moyen qui atteindra ce but doit être employé. Vous êtes autorisé à diviser les forces sous votre commandement toutes les fois que cela vous paraîtra utile, et à vous livrer enfin à toutes les opérations que vous pourrez concevoir les plus propres à remplir l'objet que nous nous proposons.

97. — AU PRINCE JOSEPH NAPOLEON (1).

Schönbrunn, 24 brumaire an XIV (15 novembre 1805).

Vous avez vu par le bulletin tout ce que j'ai trouvé à Vienne. Je manœuvre aujourd'hui contre l'armée russe, et, dans cette circonstance, j'ai été peu content de Bernadotte; peut-être sa santé en est-elle la cause. Son entrée à Munich et à Salzbourg, et la gloire que je lui ai donnée par ces belles missions, sans qu'il ait tiré un coup de canon, ni fait aucune des corvées de l'armée, ne me mettaient pas dans le cas de m'attendre qu'il manquerait d'activité et de zèle. Il m'a fait perdre un jour, et d'un jour dépend le destin du monde; pas un homme ne m'aurait échappé. J'espère qu'il réparera cela demain, en activant sa marche. Je désire beaucoup voir Junot; car je me convaincs tous les jours davantage que les hommes que j'ai formés sont, sans comparaison, les meilleurs. Je continue à être fort content de Murat, de Lannes, de Davout, de Soult, de Ney et de Marmont. Quant à Augereau, je n'entends pas parler de sa marche. Masséna s'est conduit très médiocrement; il s'est fait battre à Caldiero par de fausses dispositions. L'armée du prince Charles vient sur moi, et, en ce moment, le pays vénitien doit être évacué. Il ne serait pas mal que, par des amis communs, vous lui fissiez entendre que je suis médiocrement content, non de sa valeur, mais du talent qu'il a montré. Cela aura l'avantage d'exciter son zèle, et peut-être aussi d'empêcher les désordres qui commencent dans cette armée. Je sais qu'on a imposé une contribution de quatre cent mille francs à Vérone autrichienne (2). Mon intention est de

(1) *Mémoires du roi Joseph*, t. I, p. 322.

(2) Cette ville appartenait alors par moitié aux Autrichiens et aux Français.

rendre si riches les généraux et officiers qui m'ont bien servi, que je n'entends pas qu'ils déshonorent par la cupidité le plus noble métier, en s'attirant la déconsidération du soldat.

Le général Dejean a mis pour l'armement de la citadelle d'Ancone une emphase vraiment ridicule; les raisons qu'il donne sont des pauvretés. Appuyez le connétable. Toutes les raisons que Dejean peut donner ne signifient rien. C'est l'usage des officiers du génie de faire de l'esprit; mais je veux qu'on arme, et cela suffit.

L'empereur d'Allemagne m'écrit les plus belles lettres du monde; mais il m'a laissé occuper sa capitale, et il n'a pas encore secoué l'influence des Russes. Il doit être à présent avec l'empereur Alexandre; mais, un jour ou l'autre, il faudra bien qu'il se décide.

98. — AU PRINCE JOSEPH NAPOLÉON (1).

Brünn, 30 brumaire an XIV (21 novembre 1805).

Vous avez jeté 26 millions dans l'eau, c'est très bien fait; mais avec quoi paierez vous la solde, l'entretien des troupes? Je ne dois rien à Vanlerberghe; tant pis pour lui, s'il s'est aventuré avec l'Espagne dans des affaires qui ne me regardent pas. Il me suffit qu'il ne manque point par la faute du Trésor (2).

99. — AU PRINCE JOSEPH NAPOLÉON (3).

Brünn, 5 frimaire an XIV (26 novembre 1805).

Je suis toujours à Brünn. J'ai accordé ces jours-ci quelques conférences à MM. de Stadion et de Giulay. Je reçois demain M. de Haugwitz, ministre du roi de Prusse. J'espère arriver à conclure la paix sous très peu de temps. Vous ne doutez pas du très grand désir que j'ai d'être de retour à Paris. Voyez si les Tuileries sont enfin arrangées; il me semble qu'elles devaient être prêtes le 1^{er} no-

(1) *Mémoires du roi Joseph*, t. I, p. 326.

(2) Cette lettre est une réponse à une lettre de Joseph du 10 novembre, qui est publiée, mais peut-être seulement en partie, dans ses *Mémoires*, t. I, p. 318.

(3) Baron Du CASSE, *Supplément à la Correspondance*.

vembre. Les empereurs d'Allemagne et de Russie sont à Olmutz. L'armée russe reçoit successivement différents renforts.

100. — AU PRINCE JOSEPH NAPOLEÓN (1).

Schönbrunn, 22 frimaire an XIV (13 décembre 1805).

J'ai lieu d'être surpris que vous ayez tiré des mandats sur un préposé de ma liste civile. Je ne veux rien donner à Jérôme au delà de sa pension; elle lui est plus que suffisante, et plus considérable que celle d'aucun prince de l'Europe. Mon intention bien positive est de le laisser emprisonner pour dettes, si cette pension ne lui suffit pas. Qu'ai-je besoin des folies qu'on fait pour lui à Brest? C'est de la gloire qu'il lui faut et non des honneurs. Il est inconcevable ce que me coûte ce jeune homme, pour ne me donner que des désagrémens et n'être bon à rien à mon système.

101. — A LA PRINCESSE JOSEPH (2).

Münich, 9 janvier 1806.

Madame la princesse Joseph, ma belle-sœur, j'avais arrêté depuis longtemps le mariage de mon fils le prince Eugène avec la princesse Auguste, fille du roi de Bavière. L'électeur de Ratisbonne, archichancelier de l'Empire, les marie à Munich le 15 janvier : ce qui m'a retenu quelques jours de plus dans cette ville. La princesse Auguste est une des plus belles et des plus parfaites personnes de son sexe. Je pense qu'il est convenable que vous lui fassiez un présent de 15 à 20,000 francs. Elle partira le 20 janvier pour aller en Italie. Le roi de Bavière vous écrira pour vous notifier ce mariage.

102. — LETTRE A ADRESSER PAR LA PRINCESSE AUGUSTE AUX ÉTATS DE BAVIÈRE (3).

Au Palais royal de Munich, le 15 janvier 1806.

Messieurs les députés des États de Bavière, je dois vous remercier

(1) Baron Du CASSE, *Supplément à la Correspondance*.

(2) *Ibid.*

(3) AF^{IV} 868.

des choses aimables que vous dites de moi dans l'adresse que vous avez remise à Sa Majesté l'Empereur, mon auguste beau-père. J'accepte avec plaisir le don que les États veulent me faire. Mais trouvez bon que, du consentement du prince mon époux, j'en dispose pour constituer la dot de cinquante filles de mon âge, choisies parmi les plus vertueuses dans les différentes villes ou cantons de la Bavière, et de deux soldats par régiment bavarois de la brave armée de mon très honoré père, lesquels auraient été blessés ou se seraient distingués dans la dernière guerre. Je désire que ces mariages aient lieu le 14 février prochain, m'en remettant du reste entièrement à vous pour les autres détails d'exécution. Ce 14 février, dans quelque pays que je me trouve, je me réunirai par la pensée à cette fête de mon pays, et je sentirai mon bonheur s'accroître du bonheur de cinquante bons et vertueux ménages.

Croyez, Messieurs les députés des États de Bavière, à mon estime, et à mon désir de vous en donner des preuves dans toutes les circonstances.

103. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Paris, 14 février 1806.

Je vois dans votre bulletin du 13 février, article Deux-Sèvres, que les demoiselles La Rochejaquelein, Gibot et autres donnent refuge à des prêtres dissidents. Donnez des ordres pour qu'elles soient envoyées en exil dans des villes du Dauphiné, comme Vienne, et que diligence soit faite pour arrêter ces prêtres.

104. — AU PRINCE EUGÈNE,

VICE-ROI D'ITALIE (2).

Paris, 21 février 1806.

Vous trouverez ci-joint une déclaration faite par le général Solignac. Pourvoyez à la rentrée des 5 millions de contributions

(1) AF^{IV} 868.

(2) *Ibid.* — *Mémoires du prince Eugène*, t. II, p. 82.

provenant des provinces de l'État de Venise. Faites-la porter jusqu'à 7 millions. Prenez toutes mesures pour réprimer les abus et remédier à ceux qui se sont introduits. J'ai fait donner ordre au maréchal Masséna de faire verser les 2 millions qu'il a soustraits.

105. — A M. DE TALLEYRAND,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Paris, 28 février 1806.

Faites connaître en Espagne mon mécontentement de la mauvaise conduite qu'a tenue le régiment de Zamora en passant dans la rivière de Gènes : ils ont tué deux gendarmes. Écrivez à mon ministre à Florence pour qu'il demande positivement réparation de la mort de mes deux gendarmes tués à Rapallo, pour que six hommes du régiment de Zamora soient fusillés ; que, si l'on ne me fait pas justice, je ferai entrer deux régiments en Toscane et ferai massacrer tous ceux de ce régiment qu'on rencontrera.

106. — AU MARÉCHAL BERTHIER,
MINISTRE DE LA GUERRE (2).

Paris, 31 mars 1806.

J'ai les pièces officielles qui constatent que le commissaire des guerres Grobert a reçu 44,000 francs de la province de Padoue pour rachat des magasins de sel et de tabac qu'il menaçait d'emporter, le commissaire Masséna 80,000 francs, l'adjutant-commandant Delort 20,000 francs de la même province de Padoue. Écrivez à ces trois officiers pour que, sous vingt-quatre heures, ces sommes soient versées dans la caisse des contributions de l'armée, sous peine d'être poursuivis criminellement, s'ils portent le moindre retard (3).

(1) AFIV 868.

(2) *Ibid.*

(3) Voyez la *Correspondance*, n° 10028, et ci-après, 22 avril.

107. — AU PRINCE EUGÈNE,
VICE-ROI D'ITALIE (1).

La Malmaison, 4 avril 1806.

Je reçois vos lettres du 28 mars. Je ne rapporterai mon décret sur Crespino que lorsqu'il y aura eu réellement trois hommes de fusillés. La condamnation par contumace ne signifiant rien, qu'on tâche donc d'arrêter les coupables.

Laissez le nommé Scoti en prison encore six mois, après lesquels je vous autorise à le faire sortir; mais qu'il ne reste plus à Milan, et qu'il soit consigné dans une petite commune, où il puisse être surveillé. Laissez aussi le prêtre Élie en prison encore quatre mois. Je ne souffrirai jamais que Castiglione rentre à Milan; envoyez-le à Fénéstrelle, où il sera détenu pendant un an; après cela, vous l'exilerez pour toujours des États d'Italie. Correspondre avec les ennemis de l'État est un crime qui, dans tous les temps, emporte peine de mort.

M. Corradini est, j'imagine, le major de la garde; je ne puis le nommer préfet du palais: ces places doivent être données à des gens riches. Il faut plutôt lui donner une place militaire.

Je vois, par votre lettre du 27, que vous avez fait arrêter à Venise l'Anglais Graham; envoyez-le à Valenciennes, ainsi que tous les Anglais que vous avez dans le royaume.

108. — AU PRINCE EUGÈNE,
VICE-ROI D'ITALIE (2).

Saint-Cloud, 22 avril 1806.

Par la lettre de l'inspecteur du Trésor Richelle, que me communique le ministre du Trésor public, il résulte que vous devez toucher 3,700,000 francs que le maréchal Masséna a promis de verser, et 360,000 francs que Salignac doit aussi verser; que vous devez exiger du payeur Mesny 300,000 francs qu'il a reçus; ce qui, avec les 450,000 francs du vif-argent, fera 4,800,000 francs. En

(1) AFIV 869. — *Mémoires du prince Eugène*, t. II, p. 213

(2) *Ibid.*

outre, Solignac doit verser 200,000 francs qu'il a reçus de plus; total 5 millions de francs. Demandez au sieur Richelle copie de la lettre qu'il a écrite au ministre du Trésor public, et faites-moi connaître si vous avez touché quelque chose de ces 5 millions.

La copie que je vous envoie du décret que j'ai pris relativement à Mesny et à Solignac n'est que pour votre gouverne; les ministres le recevront pour le faire exécuter (1).

109. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Saint-Cloud, 1^{er} juin 1806.

Il y a 100 millions de billets de la banque de Vienne au greffe de la cour criminelle de Strasbourg. Concertez-vous avec le grand juge pour les faire venir à Paris d'une manière sûre.

110. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (3).

Saint-Cloud, 21 juin 1806.

Levez l'exil de M. de Caraman, qui est dans la 27^e division militaire. Il sera maître de revenir à Paris. Lorsqu'il sera dans cette capitale, donnez-lui l'ordre de n'avoir aucune correspondance avec aucun ministre étranger, et notamment avec aucun agent russe, ni de se trouver dans aucun lieu avec aucune personne de cette nation.

111. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (4).

Saint-Cloud, 24 juin 1806.

Par l'état que vous m'avez remis des détenus par suite de la conspiration de Georges, il paraîtrait qu'il n'y aurait que Badouville

(1) Voyez la *Correspondance*, n^o 10022, 10028, 10039, 10045, 10049, etc.

(2) AFiv 869.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

et Léridan qui seraient susceptibles d'une mise en liberté. Faites-moi un rapport sur l'un et l'autre de ces individus.

112. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1)

Saint-Cloud, 27 juin 1806.

Lisez cette lettre [du comte d'Avaray au comte des Monstiers, en date du 24 mars, remise par le préfet de police]. Il serait peut-être utile de faire voyager l'individu dans le pays et de l'introduire dans la société de ces gens-là, pour connaître leurs secrets. Si vous croyez que cette affaire, que vous devez connaître, mérite quelque attention, il sera facile de fabriquer ici quelque fable, que cet homme porterait, pour tâcher de leur donner confiance et savoir ce qu'ils font.

113. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Saint-Cloud, 28 juin 1806.

Donnez ordre que le sieur Viaris, major du régiment des dragons de Sardaigne, arrivé à Turin il y a plusieurs jours, soit mis en arrestation jusqu'à nouvel ordre. Donnez en même temps l'ordre au général Menou, qui remplit les fonctions de gouverneur en Piémont, de faire arrêter tous les individus, sujets du roi actuel de Sardaigne, qui viendraient dans les départements au delà des Alpes.

114. — AU MARÉCHAL BERTHIER,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE (3).

Saint-Cloud, 7 juillet 1806.

Je vous envoie un rapport dont l'objet me paraît fort extraordinaire. Il me semble qu'il n'y a point d'autre parti à prendre que d'engager le père de la demoiselle à la marier au général D***

(1) AFIV 869.

(2) *Ibid.*

(3) AFIV 870.

c'est celui que la prudence exige en pareil cas. Sachez si le général D*** est dans l'intention d'épouser cette demoiselle, et parlez-en au roi de Bavière. Après bien des éclats, le père sentira qu'il finirait par regretter que la chose ne se soit pas arrangée ainsi. Si elle ne peut s'arranger, et que le général D*** refuse d'épouser la demoiselle, mon intention est de le faire arrêter. Mettez cependant dans tout cela une sage prudence.

115. — A LA PRINCESSE STÉPHANIE DE BEAUHARNAIS,
PRINCESSE ÉLECTORALE DE BADE (1).

Saint-Cloud, 8 juillet 1806.

Je vous renvoie une lettre de la margrave de Bade ; elle a été décachetée par mégarde. Je désire apprendre de vos nouvelles. Votre santé n'a-t-elle pas été affectée de la chaleur de la route ? Dites-moi que vous êtes contente et heureuse.

116. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Saint-Cloud, 8 juillet 1806.

J'apprends que le général de brigade D*** est arrivé à Paris, à l'hôtel d'Angleterre, et a avec lui Mlle Catherine-Eugénie d'E***. Sont-ils mariés ou non ? Ce général est-il à Paris sans permission ? Il est difficile que je souffre qu'il enlève une fille dans un pays où il reçoit l'hospitalité. Faites-le venir, et éclaircissez cette affaire, sur laquelle on m'a déjà porté de très grandes plaintes.

117. — AU PRINCE EUGÈNE,
VICE-ROI D'ITALIE (3).

Saint-Cloud, 12 juillet 1806.

Je ne puis souffrir qu'aucun agent autrichien exerce une police

(1) AF^{IV} 870.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.* — *Mémoires du prince Eugène*, t. III, p. 69.

dans mes États. Refusez passage à quiconque se présenterait, et faites leur connaître que, si leur gouvernement a des affaires de police à poursuivre chez moi, il doit s'adresser à mon ministre des relations extérieures, qui s'en entendra avec mon ministre de la police.

118. — A M. GAUDIN,
MINISTRE DES FINANCES (1).

Saint-Cloud, 28 juillet 1806.

Mon intention est que vous donniez l'ordre au liquidateur général de faire liquider ceux des créanciers de Mme de Montmorency, dame du palais, dont les titres ont été inscrits dans ses bureaux, les biens qui ont été vendus par le domaine étant beaucoup plus considérables que ceux que je lui ai restitués.

119. — AU PRINCE EUGÈNE,
VICE-ROI D'ITALIE (2).

Saint-Cloud, 30 juillet 1806.

Faites connaître aux cinq dames (3) que mon intention est qu'elles ne portent aucun ordre autrichien, et défendez que quique ce soit les porte dans le royaume; cette défense est de rigueur. Ordonnez que ces dames renvoient la croix étoilée qu'elles ont reçue, vu qu'elle leur a été envoyée depuis le traité de paix. L'impératrice (4) devrait savoir qu'aucune décoration ne peut être donnée dans mes États sans ma permission (5).

(1) AF^{IV} 870.

(2) *Ibid.* — *Mémoires du prince Eugène*, t. III, p. 401.

(3) Ci-après, note 5.

(4) L'impératrice d'Autriche.

(5) La pièce suivante, du 31 juillet, explique et confirme cette lettre. En voici la teneur : « Les dames de Venise ci-après, qui ont reçu la croix étoilée d'Autriche, demandent à la porter, savoir : Mesdames Cornaro-Mocenigo, Delfini née Gradenigo, Élisabeth da Mulla née Pisani, Marie Tiepolo née Priati, Chiara Contarini née Correo, Catherine Manin née Pesaro. — *Décision*. Renvoyé à M. Marescalchi pour répondre à ces dames que mon intention est qu'au-

120. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Saint-Cloud, 7 août 1806.

Faites arrêter M. Assereto, de Savone, et faites-le mettre à Fenestrelle. Vous ferez mettre le plus grand secret dans l'exécution de cet ordre, de manière que le scellé soit mis sur les papiers de cet individu et qu'on ait des lumières sur sa conduite. Quand le dépouillement de ses papiers sera fait, vous me ferez un rapport pour que je décide le parti qui sera pris ultérieurement sur cet individu.

121. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Rambouillet, 19 août 1806.

Mon intention est que, si vous savez où est le général D***, vous le fassiez venir pour l'interroger sur une femme K***, qu'il aurait épousée deux mois avant d'enlever Mlle d'E***. Il m'est impossible de lier les mains aux tribunaux, et il faut qu'une justice exemplaire soit faite d'un crime aussi honteux. Ce général sait-il qu'il sera condamné aux galères par la cour criminelle? Comment a-t-il pu oublier à ce point les lois de l'honneur? Il y a là dedans quelque chose de bien humiliant pour le militaire français. Si vous savez où il est, mettez-vous à même de me faire un rapport sur cette question.

cun de mes sujets italiens ne porte d'ordre étranger; que, si elles avaient reçu ces décorations pendant le temps que l'Autriche régnait sur Venise, je n'y aurais fait aucune attention; mais que je ne puis regarder que comme une inconvenance qu'elles leur soient données depuis la paix, et que je désire que ces dames les renvoient en faisant sentir le refus que j'ai fait de leur permettre de les porter. 31 juillet 1806. NAPOLEÓN. » (AFIV 870.)

(1) AFIV 870.

(2) *Ibid.*

122. — AU PRINCE EUGÈNE,
VICE-ROI D'ITALIE (1).

Rambouillet, 23 août 1806.

La lettre que vous avez reçue du secrétaire de la princesse Pauline est du radotage d'homme d'affaires, auquel il ne faut apporter aucune attention. La princesse a pour vous les sentiments qu'elle doit avoir.

123. — A M. DE TALLEYRAND, PRINCE DE BÉNÉVENT,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (2).

Saint-Cloud, 3 septembre 1806.

Donnez les instructions les plus positives pour que cette académie ecclésiastique qu'on veut former en Toscane soit dissoute, et que le nonce actuel à Florence, qui est un mauvais sujet ennemi des Français, soit renvoyé. Écrivez-en à l'ambassadeur d'Espagne, pour qu'il porte plainte à la cour d'Étrurie.

124. — A M. DE TALLEYRAND, PRINCE DE BÉNÉVENT,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (3).

Note sur la situation actuelle de mes affaires.

Saint-Cloud, 12 septembre 1806.

Je n'ai aucun intérêt de troubler la paix du continent. La maison d'Autriche est hors d'état de rien entreprendre. Beaucoup de haines et de rivalités séparent la Russie de la Prusse; les blessures d'Austerlitz sont encore trop sanglantes. Il est présumable qu'un corps considérable de Russes ne viendra pas de si tôt en Europe. Ils pourraient faire des sacrifices pour attaquer la Porte; ils pourraient

(1) AFIV 870. — *Mémoires du prince Eugène*, t. III, p. 123.

(2) AFIV 870.

(3) *Ibid.*

avoir des corps de réserve en Pologne; je ne pense pas qu'ils se rehasardent à envoyer 100,000 hommes en Allemagne.

L'idée que la Prusse puisse s'engager seule contre moi me paraît si ridicule qu'elle ne mérite pas d'être discutée.

Je ne puis avoir d'alliance réelle avec aucune des grandes puissances de l'Europe; celle que j'ai avec la Prusse est fondée sur la crainte. Ce cabinet est tellement méprisable, son souverain tellement sans caractère et sa cour tellement dominée par de jeunes officiers qui voudraient tenter les aventures, qu'il n'y a pas à compter sur cette puissance. Elle agira constamment comme elle a fait : elle armera et désarmera; elle armera, restera en panne pendant qu'on se battra, et s'arrangera avec le vainqueur.

Toute l'Europe est étonnée des armements actuels de la Prusse, et pourtant le seul mobile qui, depuis douze ans, fait constamment agir ce cabinet l'a porté à se réarmer. S'il en est ainsi, il faut lui donner tout le temps de se rassurer, et la laisser désarmer en paix. Cependant, il serait possible que la Prusse, après avoir armé par peur, se rassurât par ma condescendance, se laissât alarmer sur sa propre force et contractât des alliances avec les autres puissances de l'Europe. Ce lien serait fragile sans doute; cependant, je dois le prévoir et me mettre à couvert.

J'ai à faire deux choses : d'abord, rassurer la Prusse et chercher les moyens de la replacer tranquille comme elle était, le plus facilement possible; secondement, renforcer mes armées d'Allemagne de tous mes moyens, en matériel et en personnel. Mais ces deux mesures sont contradictoires. Si l'on a peur des troupes que j'ai, on aura conséquemment peur des troupes que j'enverrai. Il faut donc qu'il entre de l'assurance, mais aussi un peu de peur dans le désarmement de la Prusse; c'est le fond de la langue du pays, le seul véhicule qui le remue véritablement.

L'arrivée de M. de Lucchesini à Berlin sera un événement. Il faut que M. de Talleyrand parle de la revue que j'ai passée hier de ma garde, et avant-hier au camp de Meudon, dont la cavalerie est déjà partie; qu'il étudie une conversation, par laquelle il arrivera, s'il est possible, à se faire écrire par M. de Lucchesini un billet qui donne des assurances positives des sentiments pacifiques de son gouvernement, et engage à attendre son arrivée à Berlin avant de faire partir la garde; ce que je ne pourrais faire sans instruire le Sénat et le public. Si M. de Talleyrand le préfère, il se fera écrire ce billet par le nouveau ministre, avant le départ de M. de Lucchesini. Ce nouveau ministre dirait qu'il engage l'Empereur à ne rien

faire d'extraordinaire jusqu'à ce que le courrier en réponse à l'entrevue de dimanche soit revenu.

Dans cette démarche, mon but est de changer de rôle, et, au lieu de dire : Désarmez ou la guerre ! qui est encore une chose trop effrayante pour la Prusse, je dirais : Désarmez, si vous voulez que je n'arme pas davantage. Cette manière a quelque chose de plus rassurant, il y a là dedans encore de l'amitié ; on ne veut rien entreprendre contre elle ; les mouvements de la France sont subordonnés à ceux de la Prusse. Ces démarches sont moitié rassurantes et moitié menaçantes. La première moitié calme la peur, et la seconde la réveille un peu. Ces mesures mitoyennes seront le véritable topique prussien.

La manière dont M. de Talleyrand s'y prendra pour obtenir cela est facile. Il dira au nouveau ministre, et peut-être aux deux réunis (car sans doute il s'agit d'un intérêt trop national pour que, quelque opposés que soient ces gens, ils ne soient pas bien aises de se réunir) : « L'Empereur a été satisfait de la lettre du roi ; il y avait « fait une réponse satisfaisante, lorsqu'il a appris que la garnison « de Berlin était partie, c'est-à-dire huit jours après cette lettre. « Cependant, par la lettre du roi, il paraît qu'il était revenu de la « peur qu'on lui avait inspirée. Pourquoi donc continuer ces arme- « ments ? En combinant ces préparatifs avec la fausse nouvelle de la « non-ratification de la Russie, l'arrivée d'un nouveau ministre et la « lettre du Roi, ne peut-on pas croire que ce sont des moyens de « gagner du temps, pour que les Russes aient le temps de réunir « leur armée ? En s'en rapportant à soi-même, l'Empereur est porté « à ne rien croire de tout cela ; mais on a vu tant d'autres choses « extraordinaires, que cela peut être. Il a donc renforcé son armée « d'Allemagne de près de 100,000 hommes, appelé sa réserve de « la conscription, disposé de toute la conscription de l'année. Il « voulait appeler ses deux réserves de la conscription ; mais cela ne « se peut faire sans un sénatus-consulte, et il faudrait en expliquer « les motifs à la nation. Il n'est pas d'usage que la garde et l'Empe- « reur partent sans quelque explication. Cependant, que puis-je « opposer aux militaires qui, voyant l'armement simultané de la « Russie et de la Prusse, pressent une décision ? Mais, d'un autre « côté, si l'Empereur part, je n'augure plus rien de la paix. Nos « publications une fois faites au Sénat, tout sera bien difficile à « raccommoder. Que puis-je rapporter aujourd'hui à l'Empereur ? »

Ils vous diront ce qu'ils m'ont dit ; vous les prendrez au mot « Eh bien ! écrivez cela ; je le porterai à l'Empereur ; ce sera une

« pièce de quelque valeur ; car enfin, nous ne sommes pas en guerre. »
 La pièce dira : « Les soussignés, ayant reçu de M. le ministre
 « des relations extérieures la notification que Sa Majesté avait
 « appris que les préparatifs continuaient en Prusse, après la lettre
 « satisfaisante du roi qui lui a été apportée par M. de Knobelsdorf ;
 « que la garnison même de Berlin était partie ; que cependant la
 « Prusse était alors rassurée sur toute crainte d'une invasion de
 « l'armée française ; que, par là, beaucoup d'individus étaient fondés
 « à penser qu'il existait quelque alliance secrète avec d'autres puis-
 « sances ; ce qui rendait indispensable à l'Empereur de compléter
 « ses armées par l'appel des réserves de sa conscription, et de
 « faire partir les troupes même qui sont dans sa capitale, démarche
 « qui pourrait donner une interprétation fautive à la situation actuelle
 « des deux États, et qui tendrait à altérer la bonne harmonie qui,
 « en substance, n'est pas détruite entre les deux cours ; les sous-
 « signés réitérent à Son Excellence que le roi de Prusse n'a d'autres
 « liens que ceux qui l'attachent à la France, qu'il n'arme que pour
 « sa sûreté et qu'il est très loin de vouloir commettre aucune hos-
 « tilité. Enfin, si toutes ces assurances ne sont pas propres à ras-
 « surer, ils demandent qu'aucune démarche d'éclat ne soit faite de
 « la part du gouvernement français, jusqu'à l'arrivée du courrier
 « de Berlin. Les soussignés se flattent que, lorsque S. M. le roi de
 « Prusse connaîtra les dispositions pacifiques et amicales de l'em-
 « pereur des Français, il s'empressera de tout faire pour rétablir la
 « bonne harmonie malheureusement altérée. » Ou quelque chose
 dans ce genre qu'ils rédigeront. Le fond est qu'ils viennent demander
 qu'on ne fasse aucune opération avant que le courrier soit de retour.

Ce second courrier arrivé à Berlin sera suffisant pour rassurer sur
 les mouvements des troupes que j'ai faits. Il ne restera plus qu'à
 instruire, quelques jours après, M. de Laforest de ce qu'il doit faire.

125. — A M. MOLLIEU,
 MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC (1).

Saint-Cloud, 23 septembre 1806.

Mon intention étant que la duchesse de Guastalla place en rentes
 sur le Grand-Livre les sommes que doit lui payer le royaume d'Italie

(1) *Mémoires d'un ministre du Trésor public*, t. II, p. 87.

pour quelques concessions de territoire, et le Trésor de France qui, dans ce moment, doit pourvoir à de nouvelles dépenses, possédant, à titre de recouvrements faits sur les débetés des comptables, des rentes qu'il peut et doit employer comme faisant partie de ses ressources légales, vous ferez transférer 200,000 francs de ces rentes au duché-majorat de Guastalla, qui en remboursera le prix au cours. Ces rentes sont inaliénables. Cet arrangement donnera quelques secours au Trésor, et lui épargnera l'embarras d'une vente partielle de rentes, qui pourrait être mal interprétée.

126. — A JOSEPH NAPOLÉON,
ROI DE NAPLES (1).

Fontainebleau, 31 octobre 1806.

Je ne sais pas si vous avez établi le code Napoléon dans votre royaume. Je désirerais qu'il y fût mis en vigueur comme la loi civile de vos États, à dater du 1^{er} janvier prochain. L'Allemagne l'adopte; l'Espagne ne tardera pas à l'adopter. Il y a beaucoup d'avantages à cela.

Vous devez faire arrêter un sieur de Béthune, émigré français, pensionné par l'Angleterre. Faites-le mettre dans un château fort jusqu'à la paix : faites la même chose pour les nommés Lombardi, Peroni, Cara, Martini, les deux frères Cerutti, Laurent Durazzo, l'abbé del Arco et le chevalier de Posses. Faites organiser une prison dans un château fort, et faites-y emprisonner tous ces individus. J'ai donné ordre qu'on arrêtât tous les Corses pensionnés de l'Angleterre. J'en ai déjà fait mettre plusieurs à Fénestrelle, entre autres le nommé Bertolazzi. Je vous recommande de faire exécuter la même mesure dans vos États.

127. — A LOUIS NAPOLÉON,
ROI DE HOLLANDE (2).

Berlin, 5 novembre 1806, à deux heures du matin.

Je reçois votre lettre du 1^{er} novembre de Cassel. Je suis fâché

(1) Baron Du CASSE, *Supplément à la Correspondance*.

(2) AFiv 871. — Lettre publiée par M. F. ROCQUAIN, *Napoléon et le roi Louis*.

que vous vous soyez rendu de votre personne à Cassel. La nature de cette expédition était telle que je n'avais pas voulu vous en charger.

Je suis surpris que votre royaume ne puisse fournir que 6,000 hommes d'infanterie et quatre escadrons. Cela est ridicule. Vous auriez dû en tirer 12,000 hommes. Je vois avec peine que vous n'avez pas la grande manière. Vous devez sentir que Cassel ne demandait pas la présence de 10,000 hommes de plus, mais seulement d'une brigade ou d'une division. La guerre n'est pas en Hollande; elle est en Hanovre et dans le Nord. Vous ne savez donc pas que la Hollande est aussi impénétrable dans cette saison que la Seine est impossible à remonter avec des vaisseaux de ligne? L'idée de retourner à Münster avec mes troupes est tout à fait une folie. Vous ne trouverez pas cela dans vos instructions. Elles portaient que vous vous rendriez à Gœttingue, et que vous attendriez là mes ordres. Vous ne m'avez jamais expédié ni un officier ni un aide de camp, de sorte que, au milieu des grandes occupations que j'ai, je n'ai pu avoir de vos nouvelles qu'en vous en envoyant demander. L'officier d'ordonnance Montesquieu, qui est parti d'ici le 31, vous aura joint, j'espère, assez à temps pour redresser votre marche.

Vous me parlez des États de Münster et de quelques Prussiens dispersés : cela est une vétille. J'ai fait une organisation; il faut y adhérer. J'ai nommé le général Grobert gouverneur d'un arrondissement, le général Loison gouverneur de Münster, le général Lagrange gouverneur de Cassel, le général Bisson gouverneur de Brunswick.

D'abord vous ne vouliez pas d'officiers français; ensuite vous écrivez au ministre pour en demander. Je n'observe ceci que pour vous faire voir qu'il n'y a pas de solidité dans votre marche.

Je désire que, avant de vous en aller, vous ayez l'avantage d'occuper le Hanovre. Après cela, vous pourrez retourner en Hollande. Vous prendrez possession de l'Ost-Frise pour votre compte, et vous laisserez le commandement au maréchal Mortier.

Vous augmenterez votre corps de cavalerie de tous les chevaux que vous avez en Hollande. La saison est trop avancée pour que les Anglais débarquent quelque part. S'ils débarquaient, ce serait au Hanovre ou chez les Suédois. Si vous retournez en Hanovre, renforcez votre corps; il n'est pas juste que la Hollande ne me fournisse que 6,000 hommes. Jamais elle ne m'a été de si peu de secours. Tâchez donc que, indépendamment des 72°, 65° et 22°, vous me fournissiez 10,000 Hollandais, infanterie, cavalerie, artil-

lerie. Cela soulagera vos finances, puisque ces troupes seront nourries en Hanovre. Ne craignez donc pas que les Anglais débarquent chez vous au mois de novembre. En ne tenant à aucun projet, on court risque d'être battu partout.

Vous avez la permission de recruter en Allemagne, dans la Hesse et dans la Westphalie. Vous avez envoyé recruter en France, et, comme de raison, on a cassé les arrêtés des préfets qui autorisaient ces recrutements. Comment êtes-vous assez jeune pour ne pas savoir qu'on ne peut recruter en France, où il y a un système organisé? Il faut une loi ou un décret solennel pour changer un objet aussi important que la législation du recrutement. En général, vous marchez trop avant d'avoir réfléchi.

Si votre santé vous oblige à retourner en Hollande, tâchez de porter le nombre de vos troupes à 18 ou 20,000 hommes, afin que vous soyez en mesure de défendre vos États ou de marcher du côté de l'Elbe, au secours du Hanovre, s'il y avait là quelques mouvements, au printemps prochain. Ainsi donc, complétez de suite votre corps hollandais à 10,000 hommes en Hanovre, et d'ici au printemps ayez dix autres mille hommes prêts à renforcer l'armée du Hanovre.

128. — A LOUIS NAPOLÉON,

ROI DE HOLLANDE (1).

Berlin, 6 novembre 1806.

Vous avez donné des ordres en France; je vous prie de ne pas en donner. Vous n'entendez rien à l'administration civile, et la France ne marche pas ainsi. Je suis très surpris, par exemple, que vous vous soyez mêlé de défendre l'exportation des grains dans le département de la Roër, et le général Loison, qui a exécuté cet ordre, a très mal fait. L'administration militaire n'a rien à démêler avec l'administration civile. Si vous gouvernez ainsi votre royaume sans aucune division d'autorité, ce sera un vrai chaos. On a également requis une infinité de choses inutiles.

On m'assure aussi qu'il a été pris possession de Münster et autres pays de la rive droite du Rhin, et qu'on a mis les armes de Hollande. Je n'ajoute pas foi à de pareils bruits; ce serait trop absurde.

(1) AFIV 871. — Lettre publiée par M. ROCQUAIN, *Napoléon et le roi Louis*.

Renvoyez sur-le-champ tous les gendarmes que vous avez pris dans le département de la Roër. C'est mon ordre positif. Vous avez tellement désorganisé la gendarmerie dans ce département, que la police ne peut plus s'y faire.

129. — A LOUIS NAPOLEÓN,
ROI DE HOLLANDE (1).

Berlin, 16 novembre 1806.

Je reçois vos trois lettres. Je suis fâché que vous n'ayez pas pris Hameln. Avant de vous en aller, cela aurait été agréable. Je ne puis que vous recommander de renforcer vos cadres, de ne pas tant vous en laisser accroire sur la prétendue misère des Hollandais; ils ont tout l'argent de l'Europe. Faites-leur sentir que les colonies ne peuvent se reconquérir que par de grands succès sur le continent; qu'il faut s'y maintenir.

Envoyez des hommes à pied en Hanovre, afin d'avoir bientôt 1,200 chevaux. Les Anglais ne peuvent faire de tentatives sur les côtes : la saison le leur défend. D'ailleurs cela n'aboutit à rien qu'à les faire rosser. Ils aiment mieux piller les colonies de toutes les nations; vous ne connaissez pas la politique de ces gens-là.

J'ai laissé trois bataillons en Hollande pour recevoir des conscrits; envoyez-m'en l'état de situation, et passez-les en revue. Ces bataillons vous formeront une réserve de 3,000 hommes. Prenez tous les moyens pour les armer et les habiller. Veillez à ce qu'on ne perde pas un jour à former ces recrues.

J'imagine que vous avez fait saisir à Embden tout ce qui appartient à l'Angleterre et à la Prusse. Mon intention est que, en réunissant ce pays à votre royaume, le revenu fasse partie de votre liste civile; vous n'avez pas suffisamment.

Je pense que c'est le moment d'aller à Amsterdam, d'y faire une belle entrée. Quant à votre couronnement, attendez la paix générale.

Tâchez de vous bien porter, et ne doutez jamais de mon amitié.

(1) AFIV 871. — Publiée par M. ROCQUAIN, *Napoléon et le roi Louis*.

130. — AU MARÉCHAL BERTHIER,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE (1).

Berlin, 16 novembre 1806.

Il faut répondre au général Bisson que le transport du corps du duc de Brunswick, n'étant propre- qu'à réveiller des idées d'attachement dans l'esprit de ses anciens sujets, est inutile. Cela ne pourrait être que d'un mauvais effet.

131. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Posen, 1^{er} décembre 1806.

Je vous envoie un paquet trouvé sous l'enveloppe de l'empereur de Russie. Je ne pense pas qu'il y ait de mystère là dedans ; tout me paraît innocent dans cette correspondance. Mais je désire savoir quel est l'homme de lettres qui correspond avec l'empereur de Russie. Vous pouvez remettre le paquet sous l'enveloppe de l'empereur, et le laisser passer.

132. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (3).

Posen, 3 décembre 1806.

Je reçois votre lettre du 24 novembre. Il faut porter une grande attention à faire arrêter toutes les proclamations et tous les ordres du jour apocryphes qu'on publierait sous mon nom. Il s'en est déjà répandu plusieurs. Celui de Strasbourg, où l'on me fait dire que j'ai des duchés à donner et 100 millions pour les soldats, me paraît plutôt l'effet de l'imagination que de la malveillance.

(1) AFIV 871.

(2) *Ibid.* — L. DE BROTONNE, dans la *Nouvelle Revue* t. LXXXVI (1894).

(3) AFIV 871

133. — A LOUIS NAPOLEÓN,
ROI DE HOLLANDE (1).

Posen, 15 décembre 1806.

Je vois dans les journaux anglais qu'il est question de se saisir de tous les fonds que nous avons en Angleterre. Il serait bon de veiller à ce qu'il ne se fit aucun transport de ce qui est sur votre grand-livre au compte des Anglais. La matière est extrêmement délicate; causez-en avec votre ministre des finances. Mon intention n'est pas qu'on se saisisse des créances anglaises qui sont sur le grand-livre; mais, si les Anglais le faisaient, il faudrait bien le faire aussi.

134. — A LOUIS NAPOLEÓN,
ROI DE HOLLANDE (2).

Posen, 15 décembre 1806.

Je reçois votre lettre du 7 décembre. Il faut de l'unité dans mes armées. Le général Dumonceau a donc eu tort de vous envoyer la capitulation de Hameln; d'autant plus qu'il l'a tronquée, parce qu'il n'y commandait pas.

Je vous remercie des journaux anglais que vous m'avez envoyés. Continuez à m'envoyer exactement tous ceux que vous recevrez, et faites-moi part de tous les bruits d'Angleterre qui circuleraient dans vos places de commerce. Le blocus ruinera beaucoup de villes de commerce, Lyon, Amsterdam, Rotterdam; mais il faut sortir de cet état d'anxiété; il faut en finir. Le ministre en Danemark que vous m'avez envoyé m'a paru un bon jeune homme. Il m'a dit que les Hollandais ne se prêtent point aux sacrifices que la sûreté de leur pays exige. Je les traiterai à la paix en raison des services qu'ils m'auront rendus, et je donnerai à la Hollande proportionnellement à ce qu'elle m'aura fourni.

Je ne sais pas si, dans le Texel, il y a des bâtiments de transport. Si cela est, il faut les congédier. Cependant ayez toujours votre flotte de guerre armée, puisque cela fatigue les Anglais. Tous mes

(1) *AFIV* 871. — Publiée par M. ROCQUAIN, *Napoléon et le roi Louis*.

(2) *Ibid.* — F. ROCQUAIN, *Napoléon et le roi Louis*.

efforts sont sur la terre; c'est par mes armées de terre que je veux reconquérir le Cap et Surinam. La grandeur future de votre peuple est donc dans vos mains. Si vous gouvernez par des jérémiades, si vous vous en laissez imposer, vous ne me fournirez rien que les mauvais 6,000 hommes qui sont en Hanovre, et vous me serez moins utile que le grand-duc de Bade. Si, au contraire, vous me donnez 30,000 hommes et si vous m'aidez vigoureusement, vous serez mieux traité que le roi de Bavière. Il n'est point vrai que des sujets hollandais aient été arrêtés dans des ports de France; c'est une chose absurde. Il n'y a qu'un moyen d'empêcher qu'il n'arrive des événements du côté de vos frontières, c'est de saisir les marchandises anglaises dont vos frontières sont le dépôt, pour être introduites en contrebande dans l'Empire. Ces malheureux habitants sur lesquels vous vous apitoyez, le sont moins que vous ne le pensez. Je vous le répète, je ne puis protéger la Hollande qu'autant qu'elle m'aidera et que vous empêcherez la contrebande dans mes États. Il est par trop ridicule que vous me parliez de troupes et d'officiers français, et vous n'avez personne; en vérité, c'est me fatiguer inutilement. Voulez-vous que je vous retire les trois régiments? Envoyez-les à Wesel; alors vous serez satisfait : vous n'aurez pas un Français. En vérité, je ne sais sur quoi tombent vos réclamations. Tout cela fait voir combien vos idées sont étroites, et le peu d'intérêt que vous prenez à la cause commune. Si la Hollande ne m'est d'aucun secours, je ferai ma paix à ses dépens. Je vous prie de ne plus me parler misère. Je connais les Hollandais de longue date. La première force d'un État, le premier soin d'un roi est d'avoir une armée. Ne payez pas plutôt les dettes. Les femmes seules pleurent et se lamentent; les hommes prennent un parti. Ayez 30,000 hommes. Si l'on persiste en Hollande à ne vouloir aucune force armée, vous serez envahi au printemps, et je vous laisserai deux mois dans les mains des Anglais, et les Hollandais payeront deux cents millions de contributions. Faites faire des visites et faites saisir les marchandises anglaises, et mes douaniers respecteront votre territoire. Si vous ne le faites pas, je le ferai moi-même, comme cela est de droit.

N'envoyez aucun ordre aux troupes que vous avez à la Grande Armée. Je la commande; vous devez vous adresser à mon quartier général. Il est étrange que vous ayez rappelé une compagnie d'artillerie qui était à Stettin; vous ne pensez qu'à vous. Cela n'est ni bien, ni généreux. Peu vous importe que je sois au milieu de la Pologne. Le but de toutes vos actions est de chercher les applaudis-

sements des boutiquiers, et vous négligez ce qui vous importe par-dessus tout. Si vous ne montrez pas plus d'énergie, il arrivera des événements qui feront déplorer votre faiblesse. Ce que je vous demande par-dessus tout, c'est de ne pas parler de misère. Proposez-moi des mesures, et j'y adhérerai, si vous avez besoin de ma sanction. Je vous ai demandé de faire occuper Embden par 6,000 hommes, et de leur donner l'ordre, en cas d'événement, de soutenir Hambourg. De l'énergie ! De l'énergie !

P.-S. — On ne fait le bien des peuples qu'en bravant l'opinion des faibles et des ignorants.

135. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Pultusk, 31 décembre 1806.

Si M. Chénier se permet le moindre propos, faites-lui connaître que je donnerai l'ordre qu'il soit envoyé aux îles Sainte-Marguerite. Le temps de la plaisanterie est passé. Qu'il reste tranquille ; c'est le seul droit qu'il ait.

Ne laissez pas approcher de Paris cette coquine de Mme de Staël ; je sais qu'elle n'en est pas éloignée.

Vous verrez par les derniers bulletins les grands succès que nous avons obtenus sur les armées russes. Le prétendu traité d'alliance entre la Porte et la Russie est faux ; les Turcs sont entrés en Valachie au même moment que les Russes sont entrés en Moldavie. Faites faire des articles datés de Bucharest dans ce sens. Cela est vrai ; mais encore faut-il éclairer l'opinion. Faites-en faire également de Tiflis sur la Perse. Le fait est que l'empire de Russie est attaqué de tous les côtés.

136. — AU GÉNÉRAL LAGRANGE,
GOUVERNEUR DE CASSEL (2).

Varsovie, 13 janvier 1807.

Je vous envoie les détails des délits qui ont été commis dans le

(1) AF^{IV} 871. — Le commencement de cette lettre a été publié par M. L. DE BROTONNE dans la *Nouvelle Revue*, t. LXXXVI (1894).

(2) AF^{IV} 872.

pays de Hesse et dont vous ne me rendez aucun compte dans vos lettres. Elles ne me disent rien. Cependant vous deviez être instruit de ces faits, et vous deviez en rendre compte.

Les habitants d'Hersfeld paraissent coupables. Il faut envoyer une colonne mobile de 4,000 hommes, et faire piller la ville de fond en comble pour l'insulte qui a été faite aux 60 soldats de mes troupes.

Il faut par une proclamation ordonner de rendre les armes, et déclarer que tout homme qui sera trouvé armé sera puni de mort.

La ville de Wacht est coupable. Il faut qu'elle livre les quatre principaux auteurs de la révolte, ou qu'elle soit brûlée.

A Eschwege, qui a été le chef-lieu des rassemblements, il faut aussi qu'on livre les coupables, ou que la ville soit brûlée. Il faut enfin que, de quelque manière que ce soit, le capitaine qui a été le chef soit pris et fusillé.

Vous avez des forces suffisantes. Si, par une faiblesse que je ne puis croire, vous les avez éloignées, faites-les revenir. Faites même demander le 19^e de ligne au général Loison à Münster.

Vous avez donc deux régiments provisoires, le régiment de Paris, les fusiliers de la garde et un régiment italien. Le général Thiébault a 1,500 hommes. J'évalue ainsi que vous pouvez avoir près de 10,000 hommes. Augmentez-les, s'il est nécessaire, et qu'enfin le pays soit désarmé. Faites cesser la manufacture d'armes de Schmalkalden; prenez des otages, et qu'une ville ou quelques gros bourgs soient brûlés. Faites ôter les armes de l'Électeur partout où elles seraient encore; que les officiers qui n'ont pas pris de service soient sur-le-champ arrêtés et conduits en France.

Toutes ces affaires ont été mal menées. Il est ridicule que les officiers aient été envoyés par les capitaines pour armer les soldats (*sic*). Je n'ai jamais voulu qu'on engageât de force; mais enfin il faut que l'outrage fait à mes armes soit vengé par le sang. Si vous n'avez pas assez de 10,000 hommes, je vous en enverrai 20,000.

Quand vos mesures seront bien prises, faites une proclamation. Dites que j'ai été indigné de la conduite de telle et telle ville; prescrivez les hommes que chacune doit livrer sous peine d'être brûlée. Ajoutez que la maison de l'Électeur ne règnera jamais dans la Hesse, puisque ce qui vient de se passer est le fruit de la mauvaise direction donnée à l'esprit public.

Pour effrayer les malintentionnés de l'Allemagne, il faut qu'il reste des traces visibles. C'est ainsi qu'en brûlant le gros bourg de Bignasco en l'an IV, j'ai maintenu la tranquillité de l'Italie.

Il ne faut pas me cacher la vérité. Faites un relevé de tous les délits, un état des hommes qui ont été tués, et rendez-moi compte des choses dans leur jour véritable. Il est des hommes qui se sont bien comportés, tels que le major de Schmalkalden ; témoignez-leur ma satisfaction.

Faites écrire par les consistoires aux ministres qu'il arrive beaucoup de troupes, qu'il va en arriver encore davantage, et qu'il faut, si le peuple veut s'épargner de grands malheurs, qu'il s'exécute et qu'il fasse connaître les auteurs de cette révolte.

Je ne vois que faiblesse dans votre lettre du 3 janvier. Vous dites que le capitaine Huscart a été forcé de prendre service parmi les insurgés. Je n'ai jamais accepté cette défaite. On ne prend jamais malgré soi le service pour un commandement. Il doit payer sa conduite de sa tête.

Il est possible qu'on ait enlevé les armes de Treffurt ; mais il n'en est pas moins vrai que les révoltés ont aussi pris les propres armes que vous envoyiez pour armer les soldats.

Je vois avec peine que vous êtes dans l'intention de me renvoyer les troupes que vous avez. Je prends au contraire des mesures pour les augmenter. Aucune troupe ne doit sortir de Cassel que l'affront fait à mes armes ne soit vengé. Je puis me passer de 15,000 hommes à présent ; plus tard, je ne le pourrais peut-être plus. J'attends de vous de l'activité et de la fermeté. Il passe tous les jours un de mes courriers à Cassel. Envoyez-moi un rapport par chacun d'eux. Expédiez même, s'il le faut, des courriers extraordinaires. J'ai hâte d'apprendre que mes aigles ont été vengées.

137. — AU BARON LA BOUILLERIE (1).

Varsovie, 27 janvier 1807.

Mon intention est : 1^o que vous fassiez acheter sur la place tous les 5 pour 100 qui seraient plus bas que 78 francs ; 2^o que vous achetiez tous les bons de la caisse d'amortissement qui seraient plus bas que 6 et demi ; 3^o que vous fassiez acheter toutes les actions de la Banque qui seraient plus bas que 1,200 francs. Vous n'êtes cependant pas autorisé à dépasser pour ces achats la somme de 3 millions. Ayez un agent de change, et que personne ne sache que vous

achetez, pas même le ministre du Trésor. C'est par l'ignorance où restera ce dernier que je jugerai si vous opérez bien. Que vos opérations commencent dès demain. Tous les jours vous m'enverrez un bulletin de ce qui se dit et se fait à la Bourse, des cours du change sur la France, sur la Hollande, etc., ainsi que des différents bruits que la badauderie et la malveillance accréditent.

138. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,
ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE (1).

Varsovie, 27 janvier 1807.

Je reçois votre lettre du 17. Il est possible que vous entendiez dire que je fais quelque mouvement; ne vous en donnez aucune inquiétude.

Si le prince de Prusse vient à Paris, il ne faut pas trop lui donner d'air, parce que c'est un jeune homme très vaniteux.

139. — AU GÉNÉRAL CLARKE,
MINISTRE DE LA GUERRE (2).

Liebstadt, 21 février 1807.

Les mesures que vous prenez ne sont pas suffisantes. Écrivez à Crossen que j'ai donné les ordres les plus positifs; que, aussitôt que des partisans prussiens seront reçus dans la ville, j'enverrai un détachement pour la livrer à une exécution militaire. C'est à eux à s'en défendre et à penser à ce qu'ils feront. Vous demanderez, aussitôt que vous pourrez envoyer une colonne à Crossen, les noms des quatre principaux individus qui ont correspondu avec les partisans, ainsi qu'à Güntersberg et Mescritz (?), où un courrier et l'aide de camp du roi de Naples ont été arrêtés. Ces douze personnes, vous les ferez fusiller; sans quoi, il faut mettre exécution militaire dans les villes. Vous ferez arrêter le nommé Koch. Le major Letort a mal fait de ne pas le faire fusiller; ce n'est pas ainsi qu'on s'acquitte de pareilles missions. Vous ferez arrêter le bourgmestre,

(1) AFIV 872.

(2) *Ibid.*

et vous le ferez fusiller. Vous ferez faire une proclamation par le commandant de Cüstrin, qui ne sera pas mise dans les journaux de Berlin, dans laquelle il dira qu'on veut troubler leur tranquillité et changer le pays en un désert; que tout village qui donnera refuge aux partisans sera responsable du mal qu'ils pourraient avoir fait aux particuliers de l'armée française; que le bourgmestre, s'il n'a pas prévenu le commandant de la province et ne s'est pas rendu à Cüstrin, sera arrêté et traité comme étant d'intelligence avec eux; que tout courrier qui sera arrêté par les partisans et qui n'aura pas été prévenu, le maître de poste en sera responsable. Je vous ai ordonné d'envoyer un détachement au village où a été pillé le convoi, et d'y mettre une bonne contribution. Faites poursuivre sans relâche les partisans. Le prince Jérôme de son côté a envoyé à leur poursuite.

140. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Osterode, 15 mars 1807.

Je reçois votre lettre du 2 mars. Vous devez veiller à l'exécution de mes ordres et ne pas souffrir que Mme de Staël approche de quarante lieues de Paris. Cette méchante intrigante devrait enfin prendre le parti de rester sage.

141. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Osterode, 21 mars 1807.

Il est impossible d'avoir été plus mécontent que je l'ai été de M. de Th^{***}. Je l'ai effacé du tableau des officiers de ma maison, et je l'ai renvoyé dans sa terre, en Saône-et-Loire. Mon intention est qu'il y soit rendu le 10 avril, et qu'il ne puisse s'en éloigner. Vous ferez exercer une légère surveillance sur lui, mais sans donner trop d'éclat à cette affaire, par considération pour sa femme. Qu'il

(1) AFIV 872.

(2) *Ibid.*

me suffise de vous dire que c'est un misérable sans honneur militaire et sans fidélité civile. Vous devez vous faire sur tout cela; mais, s'il en était question, vous devez vous en expliquer dans ce sens (1).

142. — AU PRINCE EUGÈNE,
VICE-ROI D'ITALIE (2).

Osterode, 27 mars 1807.

Je reçois avec plaisir votre lettre du 17, par laquelle vous m'instruisez que la princesse se porte bien. Il ne faut pas se presser de faire le baptême de l'enfant. Faites-moi connaître comment vous avez arrangé tout cela, et quels sont les parrain et marraine. Vous ne devez faire aucune notification; je les ai fait faire par la chancellerie de Paris.

(Autographe.) Auguste est-elle fâchée de ne pas avoir eu un garçon? Dites-lui que, lorsqu'on commence par une fille, on a au moins douze enfants.

143. — A M. DE TALLEYRAND, PRINCE DE BÉNÉVENT,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (3).

Osterode, 30 mars 1807.

La lettre de M. Dupont-Chaumont du 18 mars m'a jeté dans le plus grand étonnement. J'ai peine à y croire. M. Dupont aurait dû envoyer l'acte (4), afin que je puisse me former une idée d'une pareille extravagance. Je dois m'attendre à tout d'une espèce de pouacre consciencieux; mais je ne croyais pas pouvoir m'attendre à une aussi ridicule mesure, si contraire à ses intérêts et à ceux des Hollandais. Ecrivez au général Dupont, et mandez-lui par un courrier extraordinaire qu'il voie le roi pour lui faire connaître tout mon mécontentement, et lui déclarer que, s'il ne rapporte pas sur-

(1) Lettre analogue au ministre des relations extérieures, 22 mars.

(2) AFIV 872. — *Mémoires du prince Eugène*, t. III, p. 297.

(3) AFIV 872.

(4) L'acte du roi de Hollande rétablissant la noblesse.

le-champ cet acte, je ne le reconnais plus pour roi, pour citoyen français ni pour prince de mon sang, et qu'il devient parjure envers la nation hollandaise; qu'il n'a été roi qu'à cette condition. J'écris au roi de Hollande dans des termes très forts. Je suis fâché cependant de ne pas avoir l'acte en main; car, si cela se vérifie comme le dit la lettre de M. Dupont, il faut croire que cet homme est devenu fou.

Écrivez aussi à M. Dupont qu'il envoie tous les actes originaux de Hollande, qu'il devrait écrire tous les jours et faire connaître ce qu'il y a de bien et de mal, et les états de situation de l'armée, afin que je me fasse une idée de ce dont elle est capable.

144. — A LOUIS NAPOLEÓN,
ROI DE HOLLANDE (1).

Osterode, 30 mars 1807,

J'apprends une nouvelle à laquelle je refuse d'ajouter foi, tant elle me paraît extraordinaire. On m'assure que vous avez, dans vos États, rétabli la noblesse dans ses titres et ses privilèges. Comment serait-il possible que vous ayez eu assez peu de discernement pour ne pas sentir que rien n'était plus funeste à vous, à vos peuples, à la France et à moi? Prince français, comment auriez-vous pu violer vos premiers serments, qui sont de maintenir l'égalité parmi vos peuples? Je me refuse donc d'ajouter foi à cette nouvelle.

Dans la minute primitive, cette dernière phrase n'existait pas; elle a remplacé les passages qui vont suivre, biffés au moment de l'expédition :

Vous renoncez donc au trône de France; car un parjure qui aurait dépouillé la nation de ce que quinze ans de combats, de sueurs et d'efforts lui ont fait conquérir, serait indigne de s'y asseoir. J'ai le droit de porter mes plaintes particulières; car, depuis longtemps, vous faites tout à rebours de mes conseils. Au reste, mon ambassadeur a ordre de vous déclarer catégoriquement que, si vous ne revenez pas de cette mesure, il a ordre de quitter la Hollande, et je romps avec vous. Vous êtes un frère ingrat, et les conseillers qui vous subjuguent ainsi sont bien criminels. J'ai aussi à vous faire connaître catégoriquement, puisque les bons conseils ne peuvent rien sur vous, que je ne veux pas que les Fran-

(1) AFIV 872. — Publiée par M. ROCQUAIN, *Napoléon et le roi Louis*.

çais portent votre ordre. Ainsi, dispensez-vous de l'offrir à aucun. J'ai fait demander à mon ambassadeur la pièce du rétablissement de la noblesse, et, si cette mesure n'est pas rapportée, je vous regarderai comme mon ennemi invétéré. Mais je me fâche peut-être trop. Vous avez en vérité perdu la tête. Attendez-vous à tout, si vous ne revenez pas de cette mesure. Vous ne serez plus ni citoyen français, ni prince de mon sang. Comment n'êtes-vous pas assez clairvoyant pour voir que, si c'est comme le plus noble que vous êtes sur le trône de Hollande, vous ne seriez que le dernier? Était-ce là ce que j'avais le droit d'attendre de vous? Ainsi donc il faudra avoir été ennemi de la France, avoir vendu vos vaisseaux aux Anglais pour être titré. L'on ira chercher les chartes des ducs du pays (?). Comment ne vous a-t-on pas fait connaître que vous perdiez l'amour des habitants d'Amsterdam et du reste des Hollandais? Car, si une noblesse est soutenable dans un pays militaire, elle est insoutenable dans un pays de commerçants. J'estime mieux le dernier boutiquier d'Amsterdam que le premier noble de Hollande.

145. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Finkenstein, 9 avril 1807.

M. de Polastron, frère de Mme de Polignac, paraît tenir une conduite très douteuse et être un mauvais sujet, dont nous n'avons que faire en France. Quant à Mme Walsh, je n'ai pas grande attention à faire à sa recommandation.

146. — A M. DARU,

INTENDANT GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE (2).

Finkenstein, 11 avril 1807.

Nous avons beaucoup de galeux dans les différents dépôts de l'armée. Établissez plusieurs dépôts de galeux; attachez-y les médecins les plus habiles à traiter ces maladies, afin de détruire le

(1) AFIV 873.

(2) *Ibid.*

mal. Il faudrait aussi un grand hôpital de vénériens. Tout cela doit être le plus possible sur la rive gauche du canal.

147. — AU GÉNÉRAL RAPP,
GOUVERNEUR DE THORN (1).

Finkenstein, 11 avril 1807.

Il n'y a aucune espèce de doute qu'il faut renvoyer à Bromberg les 250 galeux et vénériens que cet imbécile de commandant de dépôt voulait envoyer à l'armée. J'ai demandé à l'intendant général de faire établir sur le canal un grand hôpital pour les vénériens et galeux. Faites-moi connaître où en est cet établissement, et les mesures que prend pour cela l'intendant général.

148. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Finkenstein, 14 avril 1807.

Je reçois votre lettre du 4 avril. J'espère qu'à l'heure qu'il est, l'exemple aura été fait des agents de l'étranger sur cette misérable famille Fauche-Borel.

La *Gazette de France* n'a point d'énergie. On ne trompe point les Français. Je vois dans son numéro du 4 avril qu'elle veut faire accroire que cette mesure est un moyen de paix. Pourquoi anticiper et vouloir dire mieux que ce qui est dit dans le message? C'est de la maladresse. Ce n'est pas dans le caractère français; il méprise ce qui montre de la faiblesse, et il y en a dans cette manière de présenter les choses. Pourquoi ne pas attendre la direction donnée par le message, au lieu d'en donner une nouvelle, faible et d'un mauvais résultat aux yeux de la France et de l'étranger? Tout cela ce sont des fleurs blanches (*sic*).

Laissez l'évêque Thémimes dans le couvent des Franciscains en Espagne; c'est un mauvais homme, qui n'a cessé de tracasser le diocèse de Blois.

(1) AFIV 873.

(2) *Ibid.*

149. — A M. FOUCHÉ,
 MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Finkenstein, 19 avril 1807.

Parmi les mille et une choses qui me tombent dans les mains de Mme de Staël, vous verrez par cette lettre quelle bonne Française nous avons là. Si c'était le prince Louis, notre ennemi forcené et auteur de la perte de sa monarchie, elle eût tout fait pour le voir. Mon intention est qu'elle ne sorte jamais de Genève. Qu'elle aille, si elle veut, avec les amis du prince Louis. Aujourd'hui courtisant les grands, le lendemain patriote, démocrate, on ne saurait en vérité contenir son indignation en voyant toutes les formes que prend cette, et vilaine par-dessus. Je ne vous dis pas les projets déjà faits par cette ridicule coterie, en cas qu'on eût eu le bonheur que je fusse tué, un ministre de la police devant savoir cela. Tout ce qui me revient de cette misérable femme mérite que je la laisse dans son Coppet, avec ses Genevois et sa maison Necker.

Faites-moi connaître où est M. Rippaut, mon bibliothécaire. Je lui ai donné l'ordre de m'envoyer les nouveautés et les bulletins de ce qu'il a de nouveau en littérature; je n'en entends pas parler. Est-il mort, ou est-il à la campagne? Ce serait un moyen très commode de faire son métier. Faites-le appeler, et sachez pourquoi il ne remplit pas mes intentions.

150. — A M. FOUCHÉ,
 MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Finkenstein, 21 avril 1807.

Il faut faire beaucoup crier, surtout dans les journaux départementaux de Bretagne et de Vendée, du Piémont et de la Belgique, contre les persécutions qu'éprouvent les catholiques d'Irlande de l'Église anglicane. Il faut pour cela recueillir tous les traits qui puissent peindre cette persécution sous toutes les couleurs. J'engagerai M. Portalis à s'entendre secrètement avec quelques évêques,

(1) AF_{IV} 873.

(2) *Ibid.*

afin que, lorsque ces articles auront fait effet, on fasse des prières pour demander la fin des persécutions de l'Église anglicane contre les catholiques d'Irlande. Mais il faut, de la part de l'administration, que cela soit mené très délicatement, et se servir des journaux sans laisser soupçonner qu'on veut en venir à ce but. Les rédacteurs du *Journal de l'Empire* sont très propres à cela. Il faut faire sentir la cruauté et l'indignité de l'Angleterre contre les catholiques d'Irlande, qui, depuis cent ans, sont dans un état de perpétuelle Saint-Barthélemy contre les catholiques. Dites toujours, au lieu de protestants, l'Église anglicane; car nous avons des protestants en France, et nous n'avons pas d'Église anglicane.

151. — A LOUIS NAPOLEÓN,
ROI DE HOLLANDE (1).

Finkenstein, 30 avril 1807.

Votre chancellerie donne à la noblesse ses anciens titres; vos chambellans, dans les invitations qu'ils font pour le palais, donnent à la noblesse ses anciens titres; les anciennes armoiries ont reparu. Mon intention est que vous donniez sur-le-champ l'ordre à vos chambellans de ne donner aucune espèce de titres. La Révolution s'est faite en Hollande par la France; elle n'a été rendue à l'indépendance qu'à condition que le système d'égalité serait maintenu. En conséquence, je désire que vous fassiez expédier de nouvelles lettres de créance aux ministres auxquels vous avez donné des titres. Ce que je vous mande là, je l'exige. Je ne veux pas voir reparaitre les anciens titres; cela nuit à mon système en France. J'espère que vous ne voudrez pas me mécontenter dans un objet si important.

Ne faites rien pour la régence sans mon approbation. Vous sentez que, si vous veniez à manquer, je ne laisserais pas mon neveu et les affaires de la Hollande entre les mains de deux ou trois ex-partisans de la maison d'Orange.

La fin de cette lettre, depuis Ce que je vous mande là, n'existait pas dans la rédaction primitive et est le résultat de corrections faites par l'Empereur avant l'envoi de la lettre. Voici quel était le premier texte dicté par Napoléon :

(1) AFIV 873. — Publiée par M. Rocquaix, *Napoléon et le roi Louis*.

... aux ministres auxquels vous avez donné des titres. Faites connaître en Hollande qu'il n'y a pas de protection à espérer de moi, si cet ordre de choses n'est point rapporté. J'aimerais autant voir la Hollande entre les mains de l'Angleterre, et le duc d'York roi de Hollande; ce serait moins contraire à ma politique intérieure, que de voir les Hollandais sortir de leur système d'égalité et prendre ainsi à grands pas une direction si opposée. Vous avez de bien mauvais et de bien perfides conseillers. Au reste, si vous faites cas de mon amitié, elle est à ce prix. C'est la dernière lettre que vous recevrez de moi, si vous ne revenez pas sur cette funeste résolution. J'ai été votre père, je vous ai élevé, je vous ai fait roi; je vous maudirais; car vous seriez mon plus grand ennemi, et rien n'aurait fait plus de tort à mon système intérieur. Ce que vous me dites du roi de Naples n'a pas de sens; ce prince n'a rien fait que par mes avis; c'est par mon conseil qu'il a conservé la noblesse. Y a-t-il quelque chose de commun entre ses États et les vôtres? C'est comme si vous disiez que la Bavière a conservé la noblesse. Quoique je sois accoutumé à vos mauvais procédés et à de grandes protestations de votre part, toujours suivies d'effets contraires, j'attendrai votre réponse pour savoir si je suis ami ou ennemi de la Hollande. Puisque je ne puis agir comme frère, il faut que j'agisse comme souverain, garant des stipulations de la Hollande.

J'apprends que vous faites une loi sur la régence. J'espère que vous voudrez bien me consulter. Vous devez vous souvenir que je n'ai pas l'habitude d'abandonner mes droits. Vous vous souviendrez sans doute aussi que je suis de la famille. Vous sentez très bien que, si vous veniez à manquer, je ne voudrais voir la Hollande qu'entre des mains qui me conviendraient, et que je ne reconnaitrais pas ce que vous aurez fait pour des personnes que vous ne pouvez point connaître. Certes, je ne laisserais pas mes neveux entre les mains de gens qui pourraient les égorger. Je vois qu'on vous mène dans une fausse direction; mais j'ai la certitude que, lorsque ces hommes se seront démasqués et qu'ils voudront vous mener trop loin, vous vous souviendrez que vous êtes Français, et que vous punirez sévèrement ceux qui méditent d'abandonner la cause de la France. La garantie dont j'ai besoin, je ne puis la trouver dans un enfant de trois ans. Laisser la régence aux hommes que vous nommeriez, ce serait la donner au prince d'Orange. Je veux nommer le régent. Je suis fâché que vous ne sentiez pas cela, que vous ne sentiez pas qu'il est ingrat sous le point de vue moral, et ridicule sous le point de vue politique, de laisser la Hollande

entre les mains de quatre ou cinq ministres, comtes ou marquis, dévoués à la maison d'Orange ou à l'Angleterre. En vérité, vous montrez bien peu de pénétration. Voici les conséquences de votre conduite : d'abord embrouiller vos affaires; le public ne tardera pas à s'apercevoir que je n'approuve point ce que vous faites, ce qui fera grand tort à vos finances; et toutes vos fausses démarches actuelles pourront un jour être un sujet de guerre. Voilà le bien que vous avez fait à la Hollande, et voilà le bien que vous m'avez fait. Je vous croyais un autre homme que vous ne vous montrez l'être. Je remercie le ciel de ce que je puis me passer de vous. Votre ingratitude cependant m'afflige.

Vous êtes le seul en Hollande qui ne sachiez pas que la correspondance avec l'Angleterre y est aussi libre qu'en temps de paix. Êtes-vous l'allié de la France ou de l'Angleterre? Je l'ignore.

152. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,
ARCHICANCELIER DE L'EMPIRE (1).

Finkenstein, 10 mai 1807.

Est-il vrai que Mme d'Avaux soit à Montmartre? Si elle y est, qui lui a donné l'ordre d'y venir? Je ne suppose pas que le ministre de la police ait pu prendre sur lui de faire revenir dans la capitale une femme qui en a été éloignée par un ordre signé. Je suppose encore moins que cette femme ait osé violer son ban sans la permission de la police.

153. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2)

Finkenstein, 14 mai 1807.

Je reçois vos lettres des 4 et 5 mai. Tout ce que vous me racontez des prétendues révélations est ridicule. Il faut bien peu connaître la grande ville et la masse des intrigants qui s'y trouve, pour donner dans ces panneaux de province.

(1) AF_{IV} 873.

(2) *Ibid.*

154. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,
 ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE (1).

Finkenstein, 16 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 7 mai. Je suis fâché que vous ne m'ayez pas dit que l'on n'était pas d'accord sur le bien que ferait le voyage de Provence à la princesse Pauline. Vous savez que je m'y étais d'abord opposé et que j'y étais contraire; mais on m'a écrit que toute la Faculté le voulait, et j'y ai consenti. Si j'avais reçu votre let're plus tôt, je ne l'aurais certainement pas autorisé.

155. — AU LANDAMMAN DE LA SUISSE (2).

Finkenstein, 18 mai 1807.

Je reçois votre lettre du 24 avril. Je ne puis que vous remercier du soin que vous prenez de m'instruire du zèle que mettent les différents cantons dans le recrutement des régiments suisses. J'espère qu'incessamment les quatre régiments seront complets et que les Suisses de nos jours, comme leurs pères, paraîtront avec gloire sur le champ d'honneur. Je fais cas de la bravoure, de la fidélité et de la loyauté des Suisses; c'est ce sentiment qui m'a porté à décider que tous les régiments seraient composés de citoyens du pays, sans aucun mélange de déserteurs ou d'autres hommes étrangers. Car ce n'est pas le nombre des soldats qui fait la force des armées, mais leur fidélité et leurs bonnes dispositions. L'acte de médiation sera constamment pour moi une loi sacrée; j'en remplirai tous les devoirs scrupuleusement, et je ne puis que me confirmer tous les jours davantage dans ces idées, puisqu'il me paraît que cet ouvrage, auquel vous avez concouru, a rencontré la sanction du temps et considérablement amélioré la situation de votre patrie.

Si j'avais un désir à former, désir que je regrette de ne pas avoir proposé dans l'acte de médiation, ce serait que les Suisses ne permissent le recrutement dans leur pays à aucune puissance étran-

(1) AF^{IV} 873

(2) *Ibid.*

gère, hormis à l'Espagne, à la Hollande et aux États dont le système est lié au mien. Je désirerais d'autant plus que cette prohibition passât en loi, que tous les hommes éclairés ne peuvent voir qu'avec douleur le frère combattre contre le frère. Les personnes qui ont légèrement et à tort blâmé les Suisses de passer au service étranger, ont appuyé sur cet inconvénient, qui est grave et blesse le caractère de tout homme bien né. Si vous soumettez cette pensée à la prochaine diète, une décision sur cet objet me serait agréable, parce qu'elle sera conforme à la dignité et à l'honneur des Suisses.

Je me souviens avec grand plaisir des lumières et du caractère que vous avez montrés dans la circonstance où je vous ai connu. Ne doutez jamais de mon estime ni de mon désir de vous être agréable, et assurez les cantons de mon amitié et de ma protection constante.

156. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Finkenstein, 18 mai 1807.

Je reçois vos lettres du 8 et du 9. Celle du 8 contient une chose si extraordinaire de Lombez, que ce ne peut être qu'une lettre anonyme.

J'ai été très affligé du malheur qui m'est arrivé (2). J'avais espéré une destinée plus brillante pour ce pauvre enfant.

Je ne suis pas étonné de ce que vous me dites du prince de Prusse; je me suis aperçu que c'était un homme extrêmement insignifiant et borné.

157. — A M. DEJEAN,

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE (3).

Finkenstein, 27 mai 1807.

Je vous envoie une lettre du prince Eugène. Mon intention est que vous suspendiez le général Malet de ses fonctions, que toutes

(1) AFIV 873.

(2) La mort du fils aîné de Louis de Hollande.

(3) AFIV 873.

les charges contre lui vous soient envoyées, et transmises par vous au Conseil d'État, pour qu'il soit procédé à la destitution de ce général, s'il y a lieu.

158. — A LOUIS NAPOLEÓN,

ROI DE HOLLANDE (1).

Dresde, 18 juillet 1807.

Curaçao a été indignement vendu aux Anglais. J'espère que vous en ferez bonne justice. Faites faire des enquêtes là-dessus, et à leur arrivée en Hollande, faites passer tous ces malheureux au fil de l'épée.

159. — AU GÉNÉRAL JUNOT,

GOUVERNEUR DE PARIS (2).

Saint-Cloud, 2 août 1807.

Vous ferez arrêter demain M. F***, officier réformé du 22^e de chasseurs. Vous le ferez venir chez vous et lui direz qu'il ait à laisser tranquille Mme Pauline de R***. Vous le ferez conduire en Languedoc, dans son département, où il restera en surveillance sans qu'il en puisse sortir.

160. — A LOUIS NAPOLEÓN,

ROI DE HOLLANDE (3).

Saint-Cloud, 3 août 1807.

Je vois avec plaisir que les eaux vous font du bien et que votre santé s'améliore ; mais ce qui vous fait du mal, c'est votre inquiétude, qui vous porte à voir trop de médecins et qui vous empêche de suivre vos remèdes avec assez de constance.

(1) AFIV 874. — Publiée par M. ROCQUAIN, *Napoléon et le roi Louis*.

(2) AFIV 874.

(3) AFIV 874. — Publiée par M. ROCQUAIN, *Napoléon et le roi Louis*.

161. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Saint-Cloud, 9 août 1807.

Ragnideau est mort il y a un an. Il avait beaucoup d'argent à toutes les personnes de ma maison. De fortes présomptions font penser que l'argent a été enlevé par le premier clerc et la veuve. Il faudrait faire suivre sa femme et son premier clerc, et tâcher de savoir le lieu où il faut mettre la main sur leurs papiers. Depuis ce temps-là, ils ne veulent rien faire, et l'on dit qu'ils ne donnent pas même 50 pour 100 à un grand nombre d'officiers, qui vont perdre des sommes considérables.

162. — A M. DE LAVALLETTE,
CONSEILLER D'ÉTAT (2).

Saint-Cloud, 14 août 1807.

J'approuve beaucoup que M. Bertin-Devaux cesse toute influence directe ou non, sur le *Journal de l'Empire*. Je suis trop bien instruit des relations qu'il a eues à l'étranger dans d'autres temps pour que je ne sois pas satisfait du parti qu'il prend. En effet son existence ne peut être sûre, et à l'abri de tout retour dans des circonstances imprévues, qu'en ne se mêlant plus d'aucune manière d'influence politique. Tout cela ne serait pas vrai, que j'en ai tellement le préjugé, qu'il est un des hommes de France qui a le plus besoin de se conduire avec prudence et d'éviter tout ce qui tendrait à l'impliquer dans des affaires politiques. Car il est temps enfin que ceux qui ont, directement ou indirectement, pris part aux affaires des Bourbons, se souviennent de l'Histoire sainte et de ce qu'à fait David (3) contre la race d'Achab. Cette observation est bonne aussi pour M. de Chateaubriand et pour sa clique. Ils se mettront, par la moindre conduite suspecte, hors de ma protection.

Quant à la place d'agent de change, je m'en ferai rendre compte.

(1) AFIV 874. — L. DE BROTONNE, dans la *Nouvelle Revue*, t. LXXXVI (1894).

(2) AFIV 874.

(3) Il veut dire *Jéhu*.

Si M. Bertin est bien famé sous les rapports d'argent, ce que je crois, je le nommerai et verrai avec plaisir que M. Fiévée acquière à son profit ces deux douzièmes du journal. Je suppose qu'il connaît bien maintenant l'esprit dans lequel je veux qu'il soit rédigé, et qu'il est bien convaincu que celui qui reçoit mes bienfaits et dont les écrits influent directement sur l'opinion, doit suivre une marche droite et franche, sans réaction, agir et parler enfin comme aurait parlé un bon serviteur de David aux partisans de la dynastie précédente.

163. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Paris, 16 août 1807.

J'ai ordonné le séquestre de tous les biens de Mme de Prié, et mon intention est d'en faire autant des biens de ceux qui intriguent et ont intrigué en faveur du roi de Sardaigne.

L'affaire du curé de Bagnères, dont il est question dans votre rapport, est assez singulière. Il faut avant tout avoir un rapport détaillé sur cette affaire, et l'interrogatoire du curé.

Il faut savoir ce que c'est que ce colonel comte de Barcas (2).

Je vous envoie une lettre de M. d'Aubusson. Il y a longtemps que j'entends parler de ces d'Harcourt. Faites-moi un petit détail qui me fasse connaître ce que c'est, et ce qu'il faut faire pour guérir ces sottés (3) et leur inspirer le désir de se bien conduire.

164. — A JOSEPH NAPOLEÓN,

ROI DE NAPLES (4).

Paris, 17 août 1807.

Ni moi, ni mes ministres, ne recevons des nouvelles de mon armée de Naples. Je n'en ai aucun état de situation. Je vous avais demandé de me les envoyer tous les dix jours. Je n'ai point non

(1) AFIV 874.

(2) *En note* : Envoyé de Monsieur reconnu par le roi de Suède.

(3) *En note* : Mmes de Mortemart.

(4) Baron Du Cassè. *Supplément à la Correspondance*.

plus de détails de l'exécution de mes ordres, relativement à l'expédition de Corfou. Je vous ai fait connaître qu'il fallait envoyer 4,000 hommes. Ces troupes peuvent être bloquées dans cette île; 1,500 hommes ne sont pas suffisants. Envoyez-moi l'état du régiment que vous y faites passer, avec les noms des officiers d'état-major, de l'artillerie et du génie. Ordonnez à votre chef d'état-major de correspondre fréquemment et longuement avec le ministre sur tout ce qui regarde l'armée, et de lui envoyer la situation tous les cinq jours. Si cela continue ainsi, je serai obligé d'envoyer un chef d'état-major à Naples.

165. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Saint-Cloud, 28 août 1807.

Faites faire des articles qui fassent ressortir la conduite du roi de Suède, qui a abandonné honteusement une de ses villes à l'ennemi. Il faut que ces articles soient rédigés d'une manière sérieuse, et fassent sentir qu'abandonner une ville et la laisser à la merci de l'ennemi est non seulement d'un mauvais prince, mais que c'est violer ce qu'on doit aux peuples, même en pays conquis; que livrer 400 pièces de canon et une ville où la première contrescarpe n'est pas sautée et où la brèche n'est pas faite, c'est déshonorer ses armes et trahir l'honneur. Il faut faire faire de longs articles qui développent ces deux idées, et qui peignent bien la légèreté, l'inconséquence et la folie du roi de Suède. Il faut faire surtout un long article qui soit une espèce de plaidoyer contre lui.

166. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Saint-Cloud, 1^{er} septembre 1807.

Il y a longtemps que ce Partarieu de Bordeaux est désigné comme un mauvais sujet. Je sais que les rapports du commissaire de police

(1) AFIV 874.

(2) *Ibid.*

ne peuvent pas mériter beaucoup de foi, vu l'inimitié connue qui est entre ces deux hommes. Il faut écrire au président, au commissaire impérial et au maire, et me faire connaître leur opinion sur cet homme, ainsi que sur le fait du sang mis sur le buste de l'Empereur, et sur le fait encore plus important d'avoir refusé le serment en déchirant le billet de vote. Si l'un de ces deux faits est vrai, il faut le faire arrêter et conduire à Paris, en lâchant contre lui un mandat de police.

Mon intention est que le revenu des jeux de Spa depuis le 1^{er} janvier 1807 (sept mois) soit versé sur-le-champ pour secourir ceux qui ont souffert de l'incendie. J'accorde, par le décret que vous recevrez du ministre secrétaire d'État, le prix des jeux pendant dix ans pour réparer les désastres de cet incendie.

Je ne conçois pas comment l'archevêque de Lyon a envoyé chercher des prêtres à Rimini, et comment vous avez souffert et approuvé sa conduite. Envoyez-moi un rapport à ce sujet. Le fait est tiré du bulletin des 30 et 31.

Vous ferez arrêter le nommé Dufour, aide de camp de Georges, et les deux frères Lalande, également Geslin et Beauchamp. Ces cinq individus seront arrêtés en même temps et conduits le même jour en poste au Temple. Que le fait dénoncé contre eux soit vrai ou non, il y a longtemps que je suis mécontent de ces individus. Vous me rendrez compte s'il résulte du rapport du préfet que La Crochaix (?), Tromelin et les trois autres aient démasqué leur mauvaise intention dans cette circonstance. L'hiver dernier, des individus du Morbihan, des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine ont laissé voir de mauvaises dispositions. Faites une liste d'une vingtaine de ces individus qui se sont montrés les plus disposés à remuer.

167. — A M. GAUDIN,

MINISTRE DES FINANCES (1).

Saint-Cloud, 3 septembre 1807.

Le petit parc de Versailles était aliéné; quelques parties considérables des forêts de Marly, de Compiègne, de Fontainebleau, de Rambouillet étaient vendues. J'ai acheté de ces terres pour 2 ou 3 millions. J'en vais encore acheter autant. Cela obère trop ma

(1) AFIV 874.

liste civile, qui, dans les circonstances actuelles, est obligée de supporter des charges de mariage, mobilier, réparations de palais, etc., qui l'obèrent entièrement. Je désire que vous me présentiez un état de ce qui reste à acquérir de plus important, surtout du côté de Versailles, pour le faire supporter au Trésor public de la manière la moins onéreuse. Je crois que, sur l'an XII, nous avons 1 million de fonds de réserve, et sur 1806, quelques millions. Ne pourrait-on pas prendre une partie de ces fonds de réserve pour affecter à ces dépenses?

168. — AU MARECHAL BERTHIER, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE (1).

Saint-Cloud, 6 septembre 1807.

Vous trouverez ci-joint une lettre que le maréchal Soult a écrite à l'empereur de Russie. Vous lui témoignerez mon mécontentement de cette mesure. Il devait écrire au général Savary, qui aurait communiqué sa lettre à l'empereur, si les circonstances l'avaient demandé. Mais, en vérité, cela n'en valait pas la peine.

169. — A M. DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (2).

Mémoire sur la situation actuelle des affaires du continent (3).

Rambouillet, 7 septembre 1807.

La démarche de l'Angleterre contre Copenhague paraît avoir échoué, puisque, au 28 août, douze jours après que ses troupes étaient débarquées, elles n'avaient pas réussi et avaient donné le temps aux garnisons de Copenhague et de Cronembourg d'armer ces places, et au prince royal de faire ses dispositions pour armer toutes les milices. Mais si l'Angleterre réussissait, la plus grande perte serait les vaisseaux danois qu'elle détruirait.

L'Angleterre paraît avoir mal calculé son opération. Elle a pensé

(1) AFIV 874.

(2) *Ibid.*

(3) *En note* : Ces notes n'ont pas été envoyées

avoir Copenhague sans résistance, et même sans être obligée de déclarer la guerre, puisqu'il est constant que, jusqu'au 1^{er} septembre, elle a laissé naviguer les bâtimens danois. Il est plus probable encore que l'Angleterre n'a osé commettre aucune démarche hostile contre le pavillon russe. Que peut-elle faire à la Russie? Le seul mal qu'elle puisse lui faire, c'est en interceptant son escadre de la Méditerranée. Mais il y a longtemps que j'ai envoyé des ordres à Cadix et à Corfou pour faire connaître à l'amiral qui commande l'escadre russe les nouvelles circonstances des affaires, et lui faire donner de ma part le conseil d'entrer dans mes ports ou dans ceux de l'Espagne, jusqu'à ce que tout ceci soit éclairci. Quand j'apprendrai que l'amiral russe aura suivi mon conseil, j'aurai un grand souci de moins. Je regrette que l'ambassadeur de Russie ne soit pas encore arrivé, parce qu'il aurait pu donner des ordres positifs. Je suis cependant fondé à penser que, lorsqu'on lira ceci, les vaisseaux de l'escadre russe seront en sûreté, ou à Cadix, ou à Toulon.

La garnison de Cattaro est heureusement arrivée à Venise, celle de Corfou est en route. L'empereur Alexandre ne doit avoir aucune sollicitude pour ses troupes, qui seront convenablement traitées.

Aussitôt que j'ai reçu la nouvelle de l'expédition anglaise contre Copenhague, j'ai fait signifier au Portugal qu'il eût à fermer ses ports à l'Angleterre, et j'ai réuni à Bayonne une armée de 40,000 hommes pour se joindre aux Espagnols, et l'y contraindre, s'il le fallait. Mais une lettre que je viens de recevoir du prince régent me fait présumer que cette dernière mesure ne sera pas nécessaire, que les ports du Portugal seront fermés aux Anglais au moment où ce mémoire sera lu, et que le Portugal aura déclaré la guerre à l'Angleterre.

D'un autre côté, au 1^{er} octobre, ma flottille sera tenue en état, et j'aurai une grosse armée à Boulogne prête à tenter un coup de main sur l'Angleterre.

L'Angleterre ne pourra donc rien faire contre la Russie. Si elle persiste dans ses projets, voici ce qu'il conviendrait de faire contre elle :

Chasser de tout le continent de l'Europe toutes les diplomaties anglaises. La cour de Vienne reste seule; il faut la contraindre à faire cause commune, et, aussitôt que les événements auront porté la Russie à chasser la légation anglaise de Saint-Petersbourg, il faudra que l'ambassadeur de Russie à Vienne, de concert avec le mien, passe une note pour que la légation anglaise soit chassée de

Vienne, et que Trieste ferme son port aux Anglais. Cette expulsion de tous les ministres anglais hors du continent, sera d'un grand effet à Londres et surtout d'un grand effet pour leur commerce.

L'empereur Alexandre doit essayer, par des négociations, de contraindre la Suède à faire cause commune, et cette puissance ne saurait résister à la Russie, à la France, au Danemark. Il est possible que des négociations suffisent pour entraîner la Suède dans la cause commune. Si elle s'y refusait, on pense que la perspective d'une rupture avec la Russie suffirait pour la décider. La nation suédoise est trop opposée au système anglais pour que le prince, tout inconséquent qu'il soit, voulût s'attirer contre lui des chances aussi fortes.

170. — A M. DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Rambouillet, 7 septembre 1807.

Sur les dépenses secrètes des relations extérieures, on paye le journal *l'Argus*. Ce journal augmente toutes les années. Il est convenable d'en fixer définitivement le prix par un marché authentique. Il n'y a pas de raison pour qu'on ne porte pas bientôt cette dépense à 50,000 écus. S'il doit tant coûter, autant le supprimer.

MM. Baudus, Guérin, Pouqueville, Mengaud, etc., sont des agents secrets. Je désire que vous me fassiez connaître où chacun d'eux est employé, et si les services qu'ils rendent sont proportionnés à ce qu'ils coûtent.

J'approuve la pension que reçoit Codrika. Quant à MM. Sensi, Lavallée, Guttin, Grandjean et une douzaine d'autres qui touchent des secours et pensions sur les fonds secrets, il faut me faire savoir à quel titre il leur est donné de l'argent.

Les dépenses de gazettes, les achats d'almanachs de commerce et impérial sont des frais de bureau et ne doivent pas être payées sur les dépenses secrètes. Il faut restituer ces dépenses à leur chapitre.

Je ne conçois pas pourquoi on alloue pour la rédaction du *Moniteur* 15,000 francs à peu près par an, ni à quel titre un M. Saint-Marc, déjà porté pour un voyage à Varsovie, se retrouve à cet article.

(1) AFIV 874.

J'admets ces divers articles pour cette fois; mais ils ne doivent plus m'être présentés dans les comptes suivants. Quant aux comptes de 1807, l'année n'étant pas encore finie, il n'y a rien à faire pour le moment.

Vous verrez par le décret que je viens de prendre pour les dépenses secrètes de 1806, qu'il reste sur cet exercice une somme disponible de 177,000 francs que je fais reporter sur 1807. Mon intention est que le crédit des dépenses secrètes dans le budget de 1807 soit de 1 million : ce qui portera la totalité de ce crédit à 1,177,000 francs. Comme j'ai lieu de penser, par les dépenses déjà faites, que celles de toute l'année n'iront pas là, je vous autorise à prélever sur ce fonds 200,000 francs, que vous emploierez à organiser votre maison et vos voitures, mon intention étant que le ministre des relations extérieures ait plus de luxe, de livrées, de gens et de représentation que le ministre de l'intérieur. Mon intention est aussi que votre traitement, compris l'entretien de la maison, soit de 400,000 francs par an. Présentez-moi un projet de décret pour fixer sur ces bases votre traitement, en établissant la distinction, pour ce qu'il contient comme frais d'entretien, d'une manière proportionnelle au traitement actuel.

171. — A M. DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Rambouillet, 7 septembre 1807.

Vous trouverez ci-joint une lettre de M. Daru. Répondez lui que j'ai été indigné du fait dont il est question dans sa lettre (2); que je lui ordonne de passer une note pour demander justice exemplaire des officiers qui ont commis cette insulte; que je me refuserai à toute évacuation, jusqu'à ce que les deux principaux soient fusillés; que, si le roi de Prusse veut ainsi me faire insulter, il est inutile qu'il pense à venir à Berlin, parce qu'il n'y resterait pas longtemps. De votre côté, faites appeler les deux envoyés prussiens qui sont à Paris; faites leur connaître toute l'indignation que je ressens de cette injure des Prussiens, dont je connais l'impertinence; que je demande que les deux principaux soient fusillés; que cette affaire

(1) AFIV 874.

(2) A Königsberg, deux comédiens ayant paru sur le théâtre en uniforme d'officiers français, avaient été sifflés par des officiers prussiens.

n'est pas de peu d'importance; qu'elle m'importe plus encore que la rentrée des contributions; que la faiblesse du roi a déjà été cause de la guerre qui vient de finir, et que, si des polissons, aussi lâches sur le champ de bataille qu'arrogants dans les coulisses, continuent à se comporter ainsi, la monarchie prussienne aura une courte destinée. Vous vous exprimerez avec la plus grande énergie; vous ne dissimulerez pas que le pays ne sera pas évacué, si je ne suis pas satisfait, et que, si cela tarde, je déclarerai la guerre à la Prusse.

172. — AU MARÉCHAL BERTHIER, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE (1).

Rambouillet, 7 septembre 1807.

Vous voudrez bien faire connaître, par courrier extraordinaire, au maréchal Soult, l'événement arrivé à Königsberg, où deux comédiens, paraissant sur le théâtre en officiers français, ont été sifflés. Vous ferez connaître au maréchal Soult que j'ai fait demander satisfaction de cette insulte au roi de Prusse, et demandé que les deux principaux coupables soient fusillés. Le maréchal Soult fera connaître à l'officier qui lui est opposé combien l'outrage dont j'ai à me plaindre est indigne et bas, et que j'ai donné les ordres les plus positifs pour en demander satisfaction.

173. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Rambouillet, 7 septembre 1807.

Je vois, dans votre rapport du 25, qu'un nommé Frémont, prêtre du département de Seine-et-Marne, exerce, sans avoir fait sa soumission, au village de Bois-le-Roi. Faites-le arrêter; faites-le interroger par mon procureur impérial près la cour criminelle, et mettez-moi sous les yeux tout ce qui sera relatif à ce prêtre, afin que je statue ensuite sur ce qu'il conviendra de faire à son égard. Un prêtre qui exerce sans l'aveu de son évêque commet un crime de

(1) AFIV 874. — L. DE BROTONNE, dans la *Nouvelle Revue*, t. LXXXVI (1894).

(2) AFIV 874.

révolte contre l'État et doit être puni. Faites connaître au procureur impérial que vous lui donnez là une mission de confiance et non une mission officielle. Faites-lui connaître là-dessus mes principes.

Je vois dans votre bulletin du 25 août différents noms d'émigrés. Faites-moi connaître s'ils sont portés sur la première liste des maintenus, et, en cas qu'il n'y soit pas, présentez-moi une soixantaine de noms de personnes dont la résidence autour du comte de Lille vous soit bien connue, et avec des notes si détaillées qu'on ne puisse pas s'y tromper.

Donnez (1) ordre que le sieur Kuhn, consul d'Amérique à Gènes, soit mis en état d'arrestation comme porteur d'une croix de Malte donnée par les Anglais, et comme agent des Anglais. Ses papiers seront saisis; le dépouillement en sera fait, et il sera maintenu au secret jusqu'à ce que vous m'en ayez rendu compte. Cet individu, ayant reçu une décoration étrangère, n'est plus Américain. Du reste, je suis fâché que vous ayez communiqué avec l'ambassadeur des États-Unis. Ma police ne connaît pas d'ambassadeur. Je suis le maître chez moi. Quand un homme m'est suspect, je le fais arrêter. Je ferais même arrêter l'ambassadeur d'Autriche, s'il tramait quelque chose contre l'État.

Faites-moi un rapport sur les pénitents blancs, bleus, etc., et sur les lieux où il y en a en France, afin que je voie s'il est convenable de prendre des mesures à leur égard.

Je vois, dans votre bulletin du 26, un rapport du commissaire de police à Bordeaux annonçant que la noblesse n'a pas été au bal de M. le sénateur Lamartinière. Je désire des détails à ce sujet, et connaître, famille par famille, les personnes que cet article concerne, et savoir si elles étaient à Bordeaux; car, il se pourrait que, à cause de la belle saison, elles fussent à la campagne, et, dans ce cas, se serait mal au commissaire général de leur en faire un crime. Si, au contraire, quelques-uns de ces gentillâtres s'étaient permis de manquer aux égards dus au sénateur, il est bon que je connaisse les trois ou quatre chefs de file, afin que la police les éloigne de Bordeaux.

(1) Paragraphe publié par M. L. DE BROTONNE dans la *Nouvelle Revue*, t. LXXXVI (1894).

174. — A M. DE LAVALLETTE,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES (1).

Rambouillet, 7 septembre 1807.

M. Loqué est accusé d'avoir, sous son couvert, une correspondance de plus de quatre-vingt mille lettres pour les frères Clément. Je vous autorise à ouvrir ses lettres pour vérifier le fait.

175. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Fontainebleau, 25 septembre 1807.

Un nommé Jean-Guillaume Pascal, de Montpellier, vit à Lyon. Ce misérable est prévenu d'avoir empoisonné sa femme, en floréal an XIII. Il mène à Lyon une vie crapuleuse. Mon intention est que vous le fassiez rechercher, sinon pour le mettre en jugement, si les preuves manquent, au moins pour le séquestrer, afin qu'il ne commette plus de délits semblables.

176. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (3).

Fontainebleau, 28 septembre 1807.

Il paraît qu'il y a deux partis dans les troupes russes, dont l'un n'aime point l'empereur ni les princes de sa famille. Faites observer discrètement les uns et les autres ; faites retenir leurs propos, et envoyez-moi leurs noms, afin que je connaisse ceux qui sont attachés à l'empereur, et ceux qui ne le sont pas.

(1) AFIV 874.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.* — *Mémoires du prince Eugène*, t. III, p. 418.

177. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Fontainebleau, 29 septembre 1807.

Il faut vérifier si le sieur Lahaye, ancien député, est établi à Anvers. Si cela est, vous le ferez arrêter et conduire au Temple, et ferez saisir ses papiers.

Ordonnez qu'on mette le séquestre sur les biens de l'abbé Ratel. Je suis informé qu'il lui reste encore quelque chose sous d'autres noms.

Des individus de la famille de La Haye-Saint-Hilaire se sont rendus de Rennes à Paris pour solliciter la grâce de ce misérable. Donnez ordre à ces individus de ne point se présenter devant moi; ils doivent se cacher de honte d'avoir produit un pareil monstre.

Vous donnerez le même ordre à Mme Polignac, et lui ferez connaître que, à la moindre demande qu'elle fera pour se présenter devant moi, elle sera exilée de Paris.

178. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Fontainebleau, 7 octobre 1807

Je vous prie de me faire un rapport particulier qui me fasse connaître l'âge et l'espèce de caractère des personnes ci-après, dont les noms sont sur votre liste : les deux Coigny, de Lorge, Castries, Gontaut, Lambertye, Livarot. Ont-ils marqué dans ces dix dernières années?

179. — AU GÉNÉRAL RAPP,

GOUVERNEUR DE BERLIN (3).

Fontainebleau, 8 octobre 1807.

Je reçois votre lettre du 20 septembre. J'ai blâmé le général

(1) AFIV 874.

(2) *Ibid.*(3) *Ibid.*

Savary de vous avoir blâmé dans la conduite que vous avez tenue avec les Prussiens. J'approuve ce que vous avez fait. Ne souffrez pas que ces messieurs lèvent la tête. Leur impertinence est si forte que je ne suis pas étonné de ce que vous avez été obligé de faire.

180. — AU GÉNÉRAL SAVARY,
ENVOYÉ EN MISSION A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Fontainebleau, 9 octobre 1807.

Le 20 septembre, l'amiral Siniavine se trouvait encore à Corfou. Je saurai probablement bientôt le parti qu'il compte prendre. Je vous envoie un rapport du général César Berthier sur les sujets de plaintes qu'il a contre l'escadre russe. Vous ne ferez usage de cette note qu'autant que vous penseriez que la connaissance de ces faits peut être de quelque intérêt pour l'empereur Alexandre. Je suis fort content des troupes russes qui sont à Padoue. Je trouve simple que l'amiral Siniavine soit grossier et tiennne une conduite peu politique; c'est le caractère ordinaire des marins russes. Mais l'esprit de son escadre paraît être fort mauvais. J'ai donné ordre à la police de faire un état des prisonniers de guerre russes en France, qui se sont livrés aux propos les plus inconcevables contre la famille impériale de Russie. Vous n'en parlerez qu'autant que vous jugeriez qu'il y ait quelque utilité à le faire. Du moment que l'ambassadeur Tolstoi sera arrivé, ce sera à lui que sera remis ce fatras de notes. J'avais l'intention de faire arrêter quelques-uns de ces mauvais sujets; l'ambassadeur pourra le faire lui-même, s'il le veut, après qu'il aura pris connaissance de ce qui se passe. Il y a des propos qui en vérité passent toute mesure, tels que ceux-ci : « Il faut anéantir la famille impériale de Russie. » J'ajoute avec plaisir que les auteurs de ces propos sont en très petit nombre, et que ce ne sont que quelques mauvais sujets; car la masse est très attachée à son prince. Mais il paraît qu'il y a dans la nation russe un certain nombre de têtes qui demandent à être sévèrement contenues.

(1) AFIV 874.

181. — A M. DARU,

INTENDANT GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE (1).

Fontainebleau, 12 octobre 1807.

Je reçois votre lettre du 3 octobre. Le compte que vous font les Prussiens est ridicule. S'ils veulent porter en compte les voleries que peuvent avoir faites des officiers particuliers, il arrivera que, au lieu de me devoir, ce sera moi qui leur devrai.

Quant aux propriétés des particuliers, si cela n'avait pas été contre mon honneur et mes principes, je pouvais les prendre. Il serait plaisant que la conduite du vainqueur dût être justifiée aux vaincus. Tout cela est une mauvaise plaisanterie. J'entends donc que tout ce qu'on a pris, soit comme banque des pauvres, régie des mines, administration des bois de chauffage, etc., n'entre point en déduction.

Quant à ce qu'on dit de M. de Knobelsdorf, il n'est point ministre de Prusse, on ne l'écoute pas. Il est vrai qu'il a proposé à M. de Champagny, il y a sept ou huit jours, de payer dix-neuf millions pour l'évacuation de Berlin. On lui a ri au nez, et il a dû écrire que, si on ne s'arrangeait pas avec vous, on retardait l'évacuation.

182. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Fontainebleau, 18 octobre 1807.

Le nommé Pascal, dont il est question dans le bulletin, a certainement empoisonné sa femme le 2 floréal an XIII, à quatre heures du matin. Si le magistrat de sûreté veut, sur ce fait, interroger les femmes qui entourent Mme Pascal et le beau-frère de M. Pascal, et faire ouvrir le chien qui a été empoisonné, on trouvera des indices suffisants de cet horrible crime pour faire arrêter ce misérable, qui paraît être un criminel tellement pervers, qu'il est à craindre qu'il ne se porte à de nouveaux excès.

(1) AFIV 874.

(2) *Ibid.*

183. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Fontainebleau, 18 octobre 1807.

J'ai vu avec peine que, en 1806, vous n'avez pas soldé la caisse des théâtres. Mon intention est que désormais, quand, par des raisons quelconques, il y aura diminution dans les recettes de la police, les réductions portent sur tous les articles au marc la livre, et non sur un seul chapitre uniquement, jusqu'à ce que j'aie pu donner d'autres ordres. De ce que vous n'avez pas payé les ponts et chaussées, il en est résulté de grands inconvénients. Ayant calculé sur cela, et la saison étant trop avancée, le désordre que cette interruption de paiement a mis dans les travaux coûtera 200,000 francs de plus; au lieu que, si vous aviez diminué partout également, rien n'eût souffert sensiblement, et j'aurais pourvu par d'autres fonds au déficit. Le budget est ma loi; il faut s'y conformer, parce que les finances, dans toutes les branches de l'administration, sont la première de mes affaires.

Les recettes ne me sont point suffisamment connues. Il me faut, pour les années 1806 et 1807, un état de ce qu'ont produit les jeux, de ce qui a été perçu des villes où il y en a eu, et de ce qu'ont produit dans les départements les permissions de chasse et les passeports.

Mon approbation aurait dû être nécessaire pour le changement des fermiers des jeux, et une réduction aussi considérable n'aurait pas dû avoir lieu sans que j'en aie été prévenu. Il faut se conformer à cela désormais, ma ferme intention étant de ne souffrir aucune espèce de désordre et d'abus.

En fixant mon attention sur les pièces de comptabilité, je les ai trouvées insuffisantes. M. Miot ne devait pas être payé au delà du jour où il est parti; cependant 15,000 francs lui ont été donnés. M. Desmarest se trouve trop souvent mêlé dans cette comptabilité. Les frais de port de lettres doivent être l'objet d'un chapitre unique. Le plus grand désordre vient de ce qu'on impute des dépenses sur les chapitres auxquels elles n'appartiennent pas. Au chapitre des dépenses imprévues ne devraient point se trouver de frais de port de lettres. Outre les secours donnés aux colons, femmes

(1) AF^{IV} 874.

de déportés, etc., qui forment des chapitres, il y a encore des secours à un M. Saint-Aubin, à un général Besneval, etc., à l'article des frais de l'inspecteur général et de ses agents. Aux dépenses imprévues de la police, il y a des secours au même général Besneval, aux Napolitains réfugiés, etc. Tout cela n'est pas d'un bon ordre. Je vous ai déjà fait connaître que je voulais que les secours aux colons fussent arrêtés chaque année, et distribués avec le plus de justice possible. L'ordre doit être le même pour tous les ministres. Le ministre de la guerre ne donne pas 50 francs à un officier sans ma signature. Il ne faut donc pas que des 300,000 fr. soient donnés à des individus qui croient les recevoir d'autres que de moi. Cela est contraire au bien des services et à l'administration intérieure de l'État. Présentez-moi ce mois-ci le budget de 1808. Joignez-y des observations raisonnées sur chaque chapitre; car je veux faire un véritable budget. Retranchez toute dépense inutile. Mon intention est de n'admettre que des dépenses utiles, soit pour la ville de Paris, soit pour d'autres usages.

Il y a des indemnités accordées aux chefs, aux caissiers. Cela était bon quand cette comptabilité était faite d'une manière capricieuse et nullement en règle. Mais aujourd'hui, ne faisant aucune différence des recettes des caisses de la police de celles des autres caisses de l'Empire, je ne vois pas que ces employés doivent jouir de privilèges particuliers. Les employés qui ont le soin de cette comptabilité doivent avoir la paye correspondante à celle des employés du Trésor public.

Il est très important de diminuer beaucoup en général les frais de police. Ce sont très souvent des abus, et les préfets et autres agents ne sont pas ceux qui en usent le plus.

En 1808, les recettes seront d'au moins 4,400,000 francs. Présentez-moi un projet de budget qui économise un bon quart sur tous les chapitres dont j'ai fixé les dépenses par le budget de 1807, autres cependant que ce qui est appointements.

L'ordre veut également que le ministre du Trésor ait connaissance de ces fonds. Toute dépense de l'État doit être contrôlée par ce ministre.

Prenez secrètement des renseignements sur ce que j'ai accordé au gouverneur de Paris, au préfet de police et au premier inspecteur général de la gendarmerie; ce que je leur ai accordé pour frais de bureau a-t-il réellement cette destination? ou le leur donnai-je par forme de gratification?

184. — A LOUIS NAPOLEÓN,
ROI DE HOLLANDE (1).

Fontainebleau, 20 octobre 1807.

J'apprends que vous avez retiré deux régiments de Hambourg, et que vous leur avez envoyé l'ordre de se rendre à la Haye. Cette conduite est contraire à toutes les règles militaires. Vos régiments, faisant partie de mon armée, ne pouvaient pas être retirés sans mon ordre. J'ai témoigné mon mécontentement au prince de Ponte-Corvo de ce qu'il avait laissé partir ces troupes. Je ne conçois pas que, après avoir passé toute votre vie au service, vous ne connaissiez pas mieux les règles militaires et les égards que vous me devez. Si tous les autres souverains en faisaient autant, j'aimerais mieux ne pas avoir leurs troupes dans mes armées que de courir le risque de voir mes combinaisons déjouées par de pareils ordres. Vous avez une singulière manière de voir les choses.

185. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE (2).

Fontainebleau, 21 octobre 1807.

J'ai reçu la lettre de M. Tascher, que j'ai ouverte et lue. Écrivez à M. Villaret qu'il faut donner la liberté aux dix nègres ou négresses qui étaient les plus attachés à Mme La Pagerie, que je le charge de marier convenablement la demoiselle de dix-huit ans, enfant trouvée, que Mme La Pagerie avait recueillie chez elle et adoptée. Qu'il peut lui assurer une dot de 60 à 100,000 francs, en supposant que cette somme puisse lui faire faire un mariage plus convenable qu'elle n'eût pu l'espérer si Mme La Pagerie eût pu l'établir. Qu'il fasse ce qui est convenable pour la nourrice de l'Impératrice; qu'il lui donne des secours, et lui accorde la pension nécessaire pour vivre dans l'aisance; qu'à sa réponse le brevet de pension lui sera adressé.

(1) AFIV 874. — Publiée par M. ROCQUAIN, *Napoléon et le roi Louis*.

(2) AFIV 874.

186. — A LOUIS NAPOLEON,
ROI DE HOLLANDE (1).

Fontainebleau, 23 octobre 1807.

Pendant que vous commandiez mon armée en Hollande, vous avez pris dans mes régiments ce qui vous a convenu. Il n'y a pas un an de cela, et vous avez déjà donné congé à une partie de ces hommes. Il eût été convenable de me prévenir de cette mesure avant de l'exécuter et ne pas vous attribuer le droit de donner des congés à mes soldats. Je suis surpris, après ce que je vous ai écrit que la paix n'était pas faite et que mon armée était encore sur la Vistule, que vous ayez licencié votre armée. Ainsi, vous avez donné ordres et contre-ordres et montré de la légèreté dans vos décisions. Qu'en arrivera-t-il? Que d'ici à un mois, vous serez obligé de reformer votre armée et de dépenser beaucoup d'argent. Vous agissez avant de penser. Renforcez vos troupes; vous en aurez besoin pour garder votre pays. Car il ne faut pas supposer que je vous envoie des Français pour défendre la Hollande, quand les Hollandais ne veulent pas se défendre eux-mêmes; et quand, pour ma sûreté, je vous enverrai des Français en Hollande, ce ne sera pas une économie pour la Hollande, qui devra les payer. Vous faites des économies funestes à votre pays. Je le répète : ne faites pas des réformes dans votre armée, et surtout sur des Français. Vous économiseriez avec beaucoup de peine une couple de millions, et vous laisseriez votre pays sans défense. Vos idées sur toutes ces matières sont fort singulières. Votre peuple aura bien gagné quand les Anglais se seront emparés d'Amsterdam, comme ils se sont emparés de Copenhague, ou qu'un général, avec 25,000 Français, viendra commander arbitrairement en Hollande pour la défendre. Quand je renforce mon armée et que je vais lever une nouvelle conscription, vous affaiblissez la vôtre. Il y a de la folie dans cette conduite.

(1) AFIV 874. — Publiée par M. ROCQUAIN, *Napoléon et le roi Louis*.

187. — A M. DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Fontainebleau, 27 octobre 1807.

Je désire que vous me rédigiez des dépêches à mon ministre à Madrid, que vous me présenterez demain, dans lesquelles vous lui ferez connaître que mon intention est que mes troupes arrivent à Lisbonne; qu'il faut essayer qu'elles y arrivent comme amies et s'emparent de l'escadre; que cela n'est possible qu'autant que la cour de Portugal continuera à se faire illusion, et que, dans ce cas, il faut qu'il seconde cette disposition.

Dans l'extrême embarras où va se trouver le Portugal, il est très probable que le ministre de cette cour à Madrid sera chargé de lui porter des paroles; que l'armée du général Junot ne sera guère arrivée à la position de Ciudad-Rodrigo avant le 10 novembre; qu'ainsi il n'y a point de difficultés à ce que, lorsqu'on lui portera des paroles, il dise qu'il croit que tout peut facilement s'arranger; qu'il ne décourage pas cette puissance et fasse entrevoir la possibilité de tout arranger, si le prince consent à recevoir des troupes françaises comme auxiliaires, comme il y en a en Bavière et dans d'autres contrées de l'Europe.

Il ne doit cependant rien conclure, ni jamais se mêler de retarder la marche de l'armée, mais parler dans ce sens et faire tout le possible pour que l'armée arrive à Lisbonne et s'empare de la flotte. Il doit même faire envisager le choix du général Junot comme un choix agréable.

188. — AU GÉNÉRAL CLARKE,
MINISTRE DE LA GUERRE (2).

Fontainebleau, 28 octobre 1807.

Vous enverrez un courrier au général Junot pour lui porter l'ordre, du moment que la tête de ses troupes sera arrivée à Salamanque, d'y porter son quartier général, afin de se trouver à même

(1) AFIV 874.

(2) *Ibid.*

de correspondre avec mon ambassadeur à Madrid et avec les ministres du Portugal.

Je donne l'ordre au sieur Hermann de se rendre près de lui. Il l'emploiera comme secrétaire général et s'aidera de son expérience. Vous lui ferez connaître que je désire que, dans toutes les communications qui auront lieu, le sieur Hermann en ait connaissance et puisse envoyer des rapports circonstanciés au ministre des relations extérieures.

Je suppose que, du 1^{er} au 15 novembre, son armée sera arrivée à Ciudad-Rodrigo. Il faudra donc que, du 20 au 30, il puisse se mettre en marche sur Lisbonne, et que, quelque chose que fasse le prince régent, qu'il déclare ou non la guerre à l'Angleterre, mes troupes aillent à Lisbonne.

J'ai donné mes instructions à mon ambassadeur à Madrid, auquel il doit se référer. Le général Junot doit écouter toutes propositions ; mais il ne doit rien signer ; puisqu'il n'est muni d'aucun pouvoir des relations extérieures pour cela. Il doit tout renvoyer à mon ambassadeur à Madrid, et vous instruire exactement de toutes les ouvertures qui lui seront faites.

Je désire que mes troupes arrivent le plus tôt possible à Lisbonne pour séquestrer toutes les marchandises anglaises. Je désire qu'elles y arrivent, s'il est possible, comme amies, afin de se saisir de la flotte portugaise. Je donne l'ordre au ministre de la marine d'envoyer un certain nombre d'officiers de marine près du général Junot. Ils lui seront utiles pour la police du port de Lisbonne.

Le gouvernement portugais prendra une de ces deux mesures :

1^o Ou, lorsqu'il verra l'approche de l'armée française, il fera marcher son armée et se mettra en défense. Alors tout est du ressort militaire. 3,000 cavaliers espagnols et 8,000 hommes d'infanterie se réuniront au corps du général Junot, qui se trouvera porté à un effectif de 35,000 hommes et à un présent sous les armes de 30,000 hommes. Deux divisions espagnoles, l'une de 10,000 et l'autre de 6,000 hommes, doivent marcher sur Porto et sur les Algarves. Le général Junot doit marcher droit sur Lisbonne. Il correspondra souvent avec le commandant du 2^o corps de la Gironde, que vous pouvez lui annoncer comme devant être de 25,000 hommes réunis à Bayonne à la fin de novembre.

2^o Ou le gouvernement portugais prendra le parti de se soumettre, déclarera la guerre à l'Angleterre et enverra au-devant de l'armée pour négocier. Dans ce cas, le langage du général Junot doit être celui-ci :

« J'ai ordre de mon souverain de ne pas m'arrêter un jour et de marcher droit à Lisbonne. Ma mission est de fermer ce grand port aux Anglais. Je devrais vous attaquer par la force; mais, comme répandre le sang répugne au grand cœur de l'empereur Napoléon et au caractère français, si vous consentez à ne point tenir vos troupes réunies, si vous les mettez dans des lieux où elles ne puissent point causer d'inquiétudes, si vous nous recevez comme auxiliaires, jusqu'à ce que les négociations entamées à Paris soient terminées, j'ai ordre d'y consentir. »

Par ce moyen, il est possible que le général Junot arrive à Lisbonne comme auxiliaire. On calculera ici le jour de son arrivée à deux jours près, et vingt-quatre heures après, un courrier partira pour lui annoncer que les propositions du Portugal ne sont pas acceptées, et que le pays doit être traité comme ennemi. Huit ou dix vaisseaux de guerre et les chantiers seraient d'un immense avantage pour nous. Tous les discours du général Junot doivent donc se tourner vers l'exécution de ce grand projet. On est porté à croire qu'il réussira, parce qu'il n'est pas probable que le Portugal veuille résister; on croit encore moins que le prince veuille aller au Brésil.

La convention secrète conclue avec l'Espagne, et que le premier courrier portera au général Junot, lui fera connaître qu'il est convenu que les troupes espagnoles qui feront partie de son armée, seront sous son commandement; que, si le roi d'Espagne ou le prince de la Paix se rendaient à l'armée, ils en auraient le commandement en chef; mais il a été convenu qu'ils n'y viendraient pas. S'ils y venaient pour une parade, le général Junot leur rendra tous les honneurs dus aux généraux en chef; mais, s'ils y venaient pour y rester, le général Junot doit tenir strictement à ses instructions de garder ses troupes réunies, de ne faire aucun détachement et de marcher droit sur Lisbonne.

Mon intention est que le général Junot ne s'éloigne en rien de la ligne directe, qu'il n'aille ni à Madrid ni ailleurs, et que, du moment que son premier corps de troupes sera arrivé à Ciudad-Rodrigo, il y soit de sa personne.

L'opération du général Junot aura vraiment réussi si, par sa prudence, ses bons propos, il se rend maître de l'escadre portugaise. Il doit tirer parti de sa nomination pour faire entendre qu'il est envoyé pour tout concilier. Tout discours est bon, pourvu qu'il s'empare de l'escadre portugaise. Dans aucun cas, il ne doit signer aucune convention avec les Portugais.

189. — A JOSEPH NAPOLEÓN,
ROI DE NAPLES (1).

Fontainebleau, 2 novembre 1807.

Je reçois vos lettres du 23. Je ne suis pas encore bien décidé à ne pas aller en Italie. Je ne voudrais pas vous croiser en route ; du moment que j'aurai pris mon parti, je vous écrirai. Faites donc l'expédition de Reggio et de Scylla, et purgez le continent de la présence des Anglais. Vous avez dix fois plus de monde qu'il ne faut pour cela, et la saison est très favorable. Je vois avec plaisir que vous avez donné des ordres pour que la garnison russe de Corfou, qui a débarqué à Manfredonia, soit bien reçue.

190. — A M. DE LAVALLETTE,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES (2).

Fontainebleau, 9 novembre 1807.

La correspondance de l'Angleterre se fait par la Hollande. Prenez des mesures pour que toutes les malles de Hollande soient arrêtées en France, et que toutes les lettres venant d'Angleterre soient saisies et jetées au feu, après qu'on les aura lues et qu'on aura pris l'extrait des pièces importantes.

Je ne puis que vous témoigner mon mécontentement de votre peu d'activité à arrêter cette correspondance. On dirait que vous êtes indifférent à tout cela. Faites-moi connaître ce qui a été saisi depuis mon décret ; il en est arrivé beaucoup à Paris. De toutes les mesures prises contre l'Angleterre, c'est celle qui lui est le plus funeste.

191. — A M. DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (3).

Fontainebleau, 9 novembre 1807.

Le sieur Bourrienne parle de faire fermer la Trave ; c'est lui que

(1) AF_{IV} 874. — Baron Du Casse, *Supplément à la Correspondance*.

(2) AF_{IV} 874.

(3) *Ibid.*

cela regarde, puisqu'il est mon ministre à Lübeck. Donnez-lui l'ordre de prendre toutes les mesures nécessaires pour cela. Donnez également des ordres pour qu'on réitère la mesure d'arrêter toutes les malles de Hollande et qu'on en retire et fasse brûler toutes les lettres, allant ou venant d'Angleterre, qui s'y trouvent.

Écrivez au sieur Bourrienne de prendre des mesures pour interdire toute correspondance de la Suède avec l'Allemagne, et pour arrêter toutes les malles qui viendraient de Suède, ouvrir même la malle de Danemark et en retirer toutes les lettres anglaises.

192. — A M. GAUDIN,
MINISTRE DES FINANCES (1).

Fontainebleau, 9 novembre 1807.

Vous recevrez un décret que j'ai pris pour autoriser la caisse d'amortissement à prêter au roi de Westphalie 1,800,000 francs. Vous notifierez ce décret à l'intendant du prince Jérôme. Vous veillerez à ce que les [reçus] soient signés par le prince Jérôme et versés dans la caisse d'amortissement, et à ce que le recouvrement s'en fasse exactement.

Vous lui ferez connaître de plus que j'ai autorisé le Trésor public à lui avancer son traitement de prince français pour novembre et décembre : ce qui complétera environ les 2 millions des dettes du prince. Mais, au moyen de cette avance, je n'entends pas que le prince ait aucune dette à Paris.

A dater du 1^{er} janvier, j'attribue son apanage de prince français à Madame.

193. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLÉON,
VICE-ROI D'ITALIE (2).

Fontainebleau, 9 novembre 1807.

Faites arrêter toutes les malles venant de Suisse, de Vienne et même celles de France, et faites saisir toutes lettres venant d'Angle-

(1) AFIV 874.

(2) *Ibid.* — *Mémoires du prince Eugène*. t. III, p. 447.

terre ou y allant, et écrites en anglais. Vous les ferez jeter au feu, après en avoir extrait ce qu'elles pourront contenir d'intéressant.

194. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Fontainebleau, 12 novembre 1807.

Hainguerlot et sa femme voient le prince Jérôme et intriguent près de lui. Vous me ferez un petit rapport sur les mesures à prendre pour éloigner ces intrigants du prince. Vous le baserez sur les termes du statut de famille.

195. — A ÉLISA NAPOLEÓN

PRINCESSE DE LUCQUES ET DE PIOMBINO (2).

Fontainebleau, 13 novembre 1807.

Ce misérable Hainguerlot continue à communiquer avec vous. Mon intention est que, directement ou indirectement, vous ne conserviez aucune intelligence avec cet intrigant. Et, au défaut de vous conformer à cet ordre, vous serez d'abord la cause que je le ferai arrêter et enfermer dans un château fort, et ensuite vous ferez une chose qui vous ferait perdre mon estime.

196. — A M. GAUDIN,

MINISTRE DES FINANCES (3).

Fontainebleau, 13 novembre 1807.

Il est de notoriété publique que tous les bâtiments qui viennent à Anvers et Bordeaux, au lieu d'arriver d'Amérique, viennent véritablement d'Angleterre. Mon intention est que vous donniez des ordres à M. Collin de faire faire une descente dans les bâtiments encore en rade, pour faire saisir à l'improviste les papiers du capitaine, arrêter

(1) AFIV 874. — Baron Du CASSE, *Supplément à la Correspondance*, p. 76.

(2) AFIV 874.

(3) *Ibid.*

quelques hommes des équipages, les interroger, acquérir les preuves qu'ils viennent d'Angleterre, que les marchandises qu'ils ont sont anglaises, et m'en faire un rapport, d'après lequel j'ordonnerai la confiscation.

J'ai signé le décret pour l'application de celui du 6 août aux marchandises qui arrivent à l'embouchure du Weser. Je voudrais savoir si la même législation a lieu pour Anvers et Bordeaux, et si les bâtimens venant d'Angleterre, qui ont touché à Anvers et Bordeaux, sont confisqués.

197. — A JOSEPH NAPOLÉON,
ROI DE NAPLES (1).

Fontainebleau, 13 novembre 1807.

Je vois, par votre lettre du 3, que vous avez 74,000 hommes, soit Français, soit Napolitains, soit Suisses; et cependant, avec ces forces, vous n'êtes pas maître de Reggio et de Scylla. Si vous ne le faites pas, j'enverrai un général pour commander mon armée, ou je retirerai mon armée du royaume de Naples. Quant aux polissons que vous avez autour de vous, qui n'entendent rien à la guerre, et qui donnent des avis de l'espèce de ceux que je vois dans les mémoires qu'on me met sous les yeux, vous devriez m'écouter de préférence. Quand votre général est venu me trouver à Varsovie, je lui ai déjà dit alors : « Comment souffrez-vous que
« les Anglais s'établissent à Reggio et à Scylla? Vous n'avez à com-
« battre que quelques brigands, et les Anglais communiquent avec
« eux et occupent les points les plus importants du continent
« d'Italie. Cela me révolte. » Cette occupation d'ailleurs tranquillise les Anglais sur la Sicile; ils n'ont rien à craindre tant qu'ils ont ces deux points; et, dès lors, leurs troupes de Sicile peuvent entreprendre impunément tout ce qu'elles veulent. Mais il paraît que, vous et vos généraux, vous vous estimez heureux que les Anglais veuillent bien vous laisser tranquilles dans votre capitale. Ils ont 8,000 hommes, et vous en avez 74,000. Depuis quand les Français sont-ils si moutons, si inertes? Ne répondez à cette lettre qu'en m'apprenant que vous avez fait marcher des troupes et que Reggio et Scylla m'appartiennent. Avec l'armée que vous avez, je

(1) AFIV 874. — Baron Du CASSE, *Supplément à la Correspondance*.

voudrais non seulement défendre le royaume de Naples et prendre Reggio et Scylla, mais encore garder les États du Pape et avoir les trois quarts de mes troupes sur l'Adige. Du reste, vous n'avez de brigands dans le royaume de Naples que parce que vous gouvernez mollement. Songez que la première réputation d'un prince est d'être sévère, surtout avec les peuples d'Italie. Il faut aussi en chercher la cause dans le tort qu'on a eu de ne point se captiver les prêtres, et en ce que l'on a fait trop tôt des changements. Mais enfin cela n'autorise pas mes généraux à souffrir que, en présence d'une d'une armée aussi puissante, les Anglais me bravent. Je ne me donne pas la peine de vous dire comment il faut disposer vos troupes; cela est trop évident. Je reconnais bien là les sots propos des freluquets (1). Parce que le général Reynier a eu un événement à Maltea, ils croiront ne pas pouvoir aller à Reggio et à Scylla, à moins qu'ils n'aient 100,000 hommes. Il est permis de n'être pas un grand général; mais il n'est pas permis de rester insensible à un tel déshonneur. Je préférerais apprendre la mort de la moitié de mon armée et perdre le royaume de Naples, plutôt que de souffrir une telle ignominie. Pourquoi faut-il que je sois obligé de vous dire si fortement une chose si simple?

Quand vous enverrez 10,000 hommes à Reggio et à Scylla et que vous en conserverez 6,000 à Cassano et à Cosenza, que diable craignez-vous de toutes les armées possibles de l'Angleterre? Quant à Naples, la moitié de vos gardes suffirait pour mettre la police dans cette ville et la défendre contre qui que ce soit.

Je suppose que vous n'avez pas laissé Corfou sans le 14^e, et que vous avez ponctuellement exécuté les ordres que je vous ai donnés. Vous avez une singulière manière de faire, et vous laissez les points les plus importants sans défense. Il y a plus d'un mois que je vous en ai donné l'ordre.

Votre femme est venue me voir. Je l'ai trouvée si bien portante que j'ai été scandalisé qu'elle ne voulût pas partir. Je le lui ai dit; car je suis accoutumé à voir les femmes désirer être avec leur mari.

Né me répondez pas à cette lettre que Reggio et Scylla ne soient à vous.

(1) Cette phrase est biffée sur la minute; nous la rétablissons parce qu'elle est nécessaire pour le sens de ce qui suit.

198. — A M. DE LAVALLETTE,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES (1).

Fontainebleau, 14 novembre 1807.

Je reçois votre lettre sans date. Les mesures que vous avez prises ne sont pas suffisantes. Vous n'avez arrêté que 12,000 lettres; c'est bien peu de chose. Si vous les aviez fait arrêter, à Bayonne, à Bordeaux, etc., vous en auriez bien davantage. Toutes les fois qu'il arrivera sur les côtes un bâtiment venant d'Angleterre, prenez soin que toutes les lettres soient saisies et vous soient envoyées. Prenez de nouvelles mesures, et apprenez-moi que vous avez une grande quantité de ces lettres.

199. — A M. DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (2).

Fontainebleau, 15 novembre 1807.

Qu'est-ce que c'est qu'un nommé Dubouchet (3) qui vous écrit tant de bêtises? Rappelez-moi un gaillard comme cela. Ne souffrez pas que vos agents secrets fassent autre chose que l'espionnage. Depuis quand doivent-ils se mêler de politique? Ce n'est pas à Dubouchet à savoir si mon armée est bien ou mal placée, et si j'ai à craindre une coalition de l'univers. Il y a de l'extravagance, à un homme qui est dans un coin du monde, à vouloir mieux savoir ce qui se passe que le gouvernement, et tout cela est nuisible, parce que ces gens-là tiennent publiquement les mêmes propos. D'ailleurs j'ai à Varsovie tant de monde, des militaires, un résident, qu'il est inutile d'y avoir un agent secret.

(1) AFIV 874.

(2) *Ibid.* — Une version allemande de cette lettre a été publiée dans la *Neue Freie Presse* de Vienne du 27 juillet 1881, et traduite en français dans le *Temps* du 31 juillet.

(3) Agent secret en Pologne.

200. — A LOUIS NAPOLEÓN,
ROI DE HOLLANDE (1).

Milan, 25 novembre 1807.

Je reçois votre lettre du 16 novembre aujourd'hui à midi. Je vois avec peine combien vous vous tourmentez. Je vois avec plaisir que le blocus est maintenu sévèrement en Hollande. Je ne demande rien au royaume de Hollande, et je donne l'ordre que les 72° et 65° rentrent en France. Mais c'est un bien faible soulagement pour votre trésor. C'est une opération en grand qu'il faut faire, et je n'aime pas à voir, lorsqu'il est question de quelque chose d'important, que cela vous effraye et vous décourage. J'avais déjà pensé que vous pouviez vous dispenser d'aller en Hollande, et que vous pouviez rester à Paris quelques mois, d'où vous auriez tout aussi bien dirigé les affaires de votre royaume; ce qui peut-être avait moins d'inconvénient que d'aller vivre à Utrecht.

201. — AU MARÉCHAL VICTOR,
GOUVERNEUR DE BERLIN (2).

Venise, 6 décembre 1807.

Je reçois la lettre par laquelle vous me faites connaître que le prince Auguste de Prusse se conduit mal à Berlin. Cela ne m'étonne pas, parce qu'il n'a point d'esprit. Il a passé son temps à faire la cour à Mme de Staël à Coppet, et n'a pu prendre là que de mauvais principes. Il ne faut point le manquer. Faites-lui dire qu'aux premiers propos qu'il tiendra, vous le ferez arrêter et enfermer dans un château, et que vous lui enverrez Mme de Staël pour le consoler. Il n'y a rien de plat comme tous ces princes de Prusse !

202. — A M. DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (3).

Udine, 11 décembre 1807.

Je vous envoie des dépêches dont était porteur un courrier de

(1) AFIV 874. — Publiée par M. Rocquain, *Napoléon et le roi Louis*.

(2) *Ibid.* — L. DE BROTONNE, dans la *Nouvelle Revue*, t. LXXXVI (1894).

(3) Dépôt des affaires étrangères, vol. *France 1780*.

Constantinople que j'ai rencontré en route. Je les ai ouvertes pour avoir des nouvelles ; mais la lettre principale est chiffrée. Vous me remettrez ces dépêches à votre premier travail.

203. — A LOUIS NAPOLEÓN,
ROI DE HOLLANDE (1).

Milan, 16 décembre 1807.

Le sieur de Champagny fera connaître à votre ministère le décret que j'ai pris relativement aux atroces mesures des Anglais du 14 novembre. Il faut exciter les armements en course ; c'est désormais le seul moyen de s'approvisionner.

Je pense qu'il n'est pas convenable d'envoyer le maréchal Verhuell à Saint-Petersbourg, d'abord parce que je puis avoir besoin de lui pour les besoins de la flottille, ensuite parce qu'il n'est pas d'usage d'envoyer un maréchal pour ministre dans une cour étrangère. Puisque vous avez rétabli cette dignité, il ne faut pas la déshonorer. Je n'entre pas dans les raisons qui vous portent à vous défaire de votre ministre de la guerre et de celui de la marine, qui vous sont, en ce moment, les plus utiles ; mais, si vous tenez à éloigner Verhuell, je préfère que vous l'envoyiez comme ambassadeur à Paris. Il faut envoyer à Pétersbourg un homme sur l'attachement duquel vous puissiez compter, et qui ait quelque fortune.

Je ne sais si ce que j'ai lu dans les journaux est vrai, que vous avez nommé chancelier le petit Fleury. Il ne vous a pas rendu de grands services, ni déployé de grands talents. C'est le moyen de rendre les places ridicules. Il faut que chacun reste à la place que lui ont assignée ses talents et ses services. Je n'en dirai pas davantage là-dessus. Je vous ferais moins de reproches s'il était question de Hollandais ; mais ce qui concerne un Français doit me regarder.

204. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Milan, 17 décembre 1807.

Le sieur Perrier, prêtre dissident du département des Deux-Sèvres,

(1) AF^{IV} 874. — Publiée par M. ROCQUAIN, *Napoléon et le roi Louis*.

(2) AF^{IV} 874.

dont il est question dans votre bulletin du 9 décembre, doit être envoyé en surveillance à Fénéstrelle.

Il est bon de faire imprimer et de réunir dans une brochure les papiers de Saint-Hilaire qui tendent à démasquer tous ces petits intrigants de Londres. Vous me les présenterez avant de les publier. Je les lirai, et je verrai s'il convient de les faire imprimer à un assez grand nombre d'exemplaires pour pouvoir en répandre en Angleterre. Cela servira à jeter du ridicule et à démasquer les fripons subalternes qui intriguaient obscurément à Londres.

Je désire que vous suiviez également l'affaire de Perlet, à laquelle j'attache de l'importance, mon dessein étant d'en faire imprimer les pièces. L'expérience des temps passés prouve que c'est de cette manière que finissent ces questions. Le bien qu'a fait la publication de la correspondance de Drake, de Taylor, de Spencer Smith est incalculable. Celle de Perlet produira le même effet. Il ne faut point que cela circule en France; mais il faut les répandre à Hambourg et à Londres.

Je crois avoir signé la première liste d'émigrés. J'imagine que vous l'avez envoyée au grand juge, pour qu'il la communique au greffe des différentes cours, afin qu'on connaisse tous ceux qui sont dans le cas d'être hors du code civil. Il faut en former une seconde.

Sachez ce que fait à Rastadt cet agent de Sainte-Foix, et, si l'on peut avoir des lumières certaines sur le but de son voyage, il faut le faire arrêter.

Vous vous concerterez avec le sieur Portalis sur les moyens de dissoudre toute congrégation des Pères de la Foi, en cherchant les plus doux, mais en même temps les plus efficaces. Étendez cette mesure à tout l'Empire. Vous aurez soin que ces individus n'aient aucun point de réunion, et je vous rends responsable de l'existence de toute société de ces religieux. Serions-nous donc dans les temps de faiblesse et d'inertie où les volontés de l'administration ne pouvaient être exécutés? Le premier diocèse par lequel vous devez commencer, est celui de l'archevêque de Lyon; mais, avec ce prélat comme avec tous les autres, il ne faut parler que les pièces à la main et ne s'engager dans aucune discussion de théologie. Je ne veux pas de Pères de la Foi, encore moins qu'ils se mêlent de l'instruction publique pour empoisonner la jeunesse par leurs ridicules principes ultramontains. Il vous sera possible de vous procurer les renseignements dont vous aurez besoin sur les Pères de la Foi par leur supérieur le P. Varin, qui paraît être un aventurier.

Je vois, dans votre bulletin du 27 novembre, que le nommé Fay,

histrion, est désigné par le préfet de Maine-et-Loire comme intrigant, perturbateur et dangereux. Si ces qualifications sont relatives à des opinions politiques, faites-le arrêter et fouetter, comme le mérite cette canaille, lorsqu'elle se mêle d'objets importants. Je désire un petit rapport sur cet objet, qui paraît de peu d'intérêt, mais qui doit exciter la sollicitude de la police.

205. — A M. DE TALLEYRAND, PRINCE DE BÈNÉVENT,
VICE-GRAND ÉLECTEUR (1).

Milan, 19 décembre 1807.

Qu'est-ce que c'est qu'un chef d'escadron Chipault que le *Journal de l'Empire* du 14 dit avoir été présenté à l'Impératrice comme ayant reçu cinquante-deux blessures à une seule bataille? Faites sentir, je vous prie, que cela n'a pas de sens, et qu'on ne devrait rien faire de cela sans conseil.

206. — A LA PRINCESSE PAULINE BORGHÈSE (2).

Milan, 20 décembre 1807.

Je reçois votre lettre de Nice du 15 décembre. Y songez-vous bien de vouloir venir à Turin par les mauvais chemins qu'il vous faut traverser? Restez à Nice pendant toute cette saison; guérissez-vous, afin de pouvoir venir au printemps à Paris.

207. — A JOSEPH NAPOLEÓN,
ROI DE NAPLES (3).

Milan, 20 décembre 1807.

J'ai vu Lucien à Mantoue. J'ai causé avec lui pendant plusieurs

(1) AF^{IV} 874.

(2) *Ibid.*

(3) Cette lettre a été publiée en partie dans la *Correspondance*, sous le n° 13402, mais on en a supprimé la partie la plus importante; M. le baron Du CASSE l'a donnée intégralement dans son *Supplément à la Correspondance*.

heures. Il vous aura sans doute mandé la disposition dans laquelle il est parti. Ses pensées et sa langue sont si loin de la mienne que j'ai peine à saisir ce qu'il voulait. Il me semble qu'il m'a dit qu'il voulait envoyer sa fille aînée à Paris près de sa grand'mère. S'il est toujours dans ces dispositions, je désire en être sur-le-champ instruit; car il faut que cette jeune personne soit dans le courant de janvier à Paris, soit que Lucien l'accompagne, soit qu'il charge une gouvernante de la conduire à Madame. Lucien m'a paru être combattu par différents sentiments et n'avoir pas assez de force de caractère pour prendre un parti.

Toutefois, je dois vous dire que je suis prêt à lui rendre son droit de prince français, à reconnaître toutes ses filles comme mes nièces; toutefois il commencerait par annuler son mariage avec Mme Jouberton, soit par le divorce, soit de toute autre manière.

Dans cet état de choses, tous ses enfants se trouveraient établis. S'il est vrai que Mme Jouberton soit aujourd'hui grosse et qu'il en naisse une fille, je ne vois pas d'inconvénient à l'adopter; si c'est un garçon, à le considérer comme fils de Lucien, mais non d'un mariage avoué; et celui-là, je consens à le rendre capable d'hériter d'une souveraineté que je placerais sur la tête de son père, indépendamment du rang où celui-ci pourra être appelé par la politique générale de l'État, mais sans que ce fils puisse prétendre à la succession de son père dans son véritable rang, ni être appelé à la succession de l'Empire français.

Vous voyez que j'ai épuisé tous les moyens qui sont en mon pouvoir de rappeler Lucien, qui est encore dans sa première jeunesse, à l'emploi de ses talents pour moi et la patrie. Je ne vois point ce qu'il pourrait actuellement alléguer contre ce système.

Les intérêts de ses enfants sont à couvert; ainsi donc, j'ai pourvu à tout.

Le divorce une fois fait avec Mme Jouberton, ayant un grand titre à Naples ou ailleurs, si Lucien veut l'appeler près de lui, pourvu que ce ne soit pas en France, qu'il veuille vivre avec elle, non comme avec une princesse sa femme, et dans telle intimité qu'il lui plaira, je n'y mettrai point d'obstacle; car c'est la politique seulement qui m'intéresse. Après cela, je ne veux point contrarier ses goûts et ses passions.

Voilà mes propositions. S'il veut m'envoyer sa fille, il faut qu'elle parte sans délai et que, en réponse, il m'envoie une déclaration que sa fille part pour Paris et qu'il la met entièrement à ma disposition; car il n'y a pas un moment à perdre; les événements

pressent, et il faut que les destinées s'accomplissent. S'il a changé d'avis, que j'en sois également instruit sur-le-champ; car j'y pourvoirai d'une autre manière, quelque pénible que cela fût pour moi; car pourquoi méconnaîtrais-je ces deux jeunes nièces qui n'ont rien à faire avec le jeu des passions dont elles peuvent être les victimes?

Dites à Lucien que sa douleur et la partie des sentiments qu'il m'a témoignés m'ont touché, et que je regrette davantage qu'il ne veuille pas être raisonnable, et aider à son repos et au mien. Je compte que vous aurez cette lettre le 22.

Mes dernières nouvelles de Lisbonne sont du 17 novembre. Le prince régent s'était embarqué pour se rendre au Brésil; il était encore en rade de Lisbonne. Mes troupes n'étaient qu'à peu de lieues des forts qui ferment l'entrée de la rade. Je n'ai point d'autres nouvelles d'Espagne que la lettre que vous avez lue.

J'attends avec impatience une réponse claire et nette, surtout pour ce qui concerne Lolotte.

P. S. — Mes troupes sont entrées le 30 novembre à Lisbonne. Le prince royal est parti sur un vaisseau de guerre. J'ai pris cinq ou six frégates. Le 3 décembre, tout allait bien à Lisbonne. Le 6 décembre, l'Angleterre a déclaré la guerre à la Russie; faites passer cette nouvelle à Corfou. La reine de Toscane (1) est ici; elle veut s'en aller à Madrid.

208. — A JÉRÔME NAPOLEÓN,
ROI DE WESTPHALIE (2).

Paris, 4 janvier 1808.

J'ai reçu votre lettre relative au discours que vous avez prononcé à votre conseil d'État. J'ai trouvé ce discours ridicule. Aucun Français ne vous prêtera le serment que vous demandez, si ce n'est les Français à qui j'accorderai la permission de passer à votre service. Mes conseillers d'État, ni même mes officiers, ne peuvent vous prêter ce serment. Si Beugnot et Siméon veulent rester avec vous, ils sont les maîtres de faire ce qu'ils veulent. S'ils ont prêté le

(1) Marie-Louise d'Espagne, reine d'Étrurie.

(2) AFiv 875.

serment que vous avez exigé, je les rayerai de la liste de mes conseillers d'État. Vous pouvez vous dispenser de faire ce discours.

J'ai à nommer un commissaire pour vous mettre en possession de la moitié des domaines qui vous reviennent. C'est M. Jollivet que je nomme à cette place. Comme je suppose que mes conseillers d'État sont couverts de mauvais traitements à votre cour, je désire qu'ils reviennent le plus tôt possible.

Il me tarde beaucoup que vous m'envoyiez l'état des Français que vous gardez à votre service. Voici les avantages que je leur ferai : ceux qui resteront à votre service vous prêteront tous les serments qu'ils voudront ; lorsqu'ils quitteront votre service, je leur rendrai le grade qu'ils avaient quand ils ont quitté le mien, sans prendre en considération les services qu'ils vous auront rendus. C'est ainsi que j'ai agi avec le roi de Naples et avec celui de Hollande. Cette liste est très nécessaire à faire ; sans quoi, il y aura une grande confusion. En général, si vous voulez me plaire, ne faites aucune grâce à un Français sans mon avis. Je vous le demande par courtoisie pour ceux qui sont attachés irrévocablement à votre service ; je vous le demande impérieusement pour ceux que j'aurais autorisés à accepter du service chez vous, et qui conserveraient l'esprit de retour. Quant aux Westphaliens, je ne m'en mêle pas. Vous devez vous attendre qu'il est des Français auxquels je n'accorderai pas la permission de rester à votre service.

Quant à H***, je ne puis que m'étonner de votre légèreté. C'est un homme poursuivi pour faux, pour procès criminels tels qu'il est l'horreur de la France. Est-il possible que vous portiez l'inconfiance en moi à ce point ? Demandez à Siméon, à Beugnot, à Jollivet ce qu'ils en savent. C'est un homme très habile, mais de gibet, et dont le domicile n'est qu'aux galères. Vous ne connaissez point les individus, et vous voulez m'apprendre à les connaître. Il y a, je vous le répète, peu de maturité dans ce procédé de votre part.

Envoyez-moi par le retour de mon courrier, l'état des Français qui sont à votre service, en ayant soin de distinguer ceux qui y sont comme commandant mon armée de ceux qui y sont comme devenus vos sujets.

209. — A JÉROME NAPOLEÓN,
ROI DE WESTPHALIE (1).

Paris, 4 janvier 1808.

Je reçois votre lettre du 15 décembre, relative au général Lagrange. Je désapprouve votre conduite. Le général Lagrange n'est pas votre sujet; il n'est point comptable envers vous de ce qu'il a fait dans son administration; vous n'aviez donc pas le droit de le déshonorer. Il m'a servi en Égypte; il a fait plusieurs campagnes sous moi en Italie; il pouvait m'avoir rendu des services tels, qu'il m'appartenait seul de juger ce qu'il était convenable de faire. D'ailleurs le général Lagrange a été autorisé à prendre les chevaux de l'Électeur; il en avait le droit. C'est une injustice que vous avez commise en les faisant remettre dans vos écuries. Vous deviez vous borner à prendre des renseignements sur l'argent qu'il a reçu, et m'en rendre compte. Quel plaisir pouvez-vous prendre à déshonorer l'uniforme militaire? C'est pourtant cet habit qui a conquis votre royaume, et à moi le trône où je suis. Je vois dans votre conduite bien peu de maturité; c'est ce qui me fait le plus de peine. Il faut bien vous pénétrer cependant que vous n'avez aucune juridiction sur les Français que je vous envoie, et que vous devez seulement m'instruire de ce qu'ils feraient. Je me réserve le droit de prendre à leur égard le parti convenable à mes intérêts et à mon expérience. Si cette conduite ne vous convient pas, renvoyez-moi les Français que vous avez, et gouvernez avec des Allemands

210. — A JÉROME NAPOLEÓN,
ROI DE WESTPHALIE (2).

Paris, 4 janvier 1808.

Je reçois votre lettre du 28 décembre, où je vois que vous avez le projet de donner la terre de Fürstenstein et 40,000 livres de rente au sieur Lecamus. Je ne connais rien de plus insensé que cette marche, également contraire à vos intérêts, funeste à l'État,

(1) AF_{IV} 875.

(2) *Ibid.*

et surtout funeste à vous. Qu'a fait le sieur Lecamus? Il n'a rendu aucun service à la patrie; il en a rendu à votre personne. Est-ce là une récompense proportionnée aux services qu'il vous a rendus? Depuis que je règne, je n'ai pas conçu un acte d'un pareil arbitraire. J'ai plus de dix hommes qui m'ont sauvé la vie, auxquels je ne fais que 600 francs de pension. J'ai des maréchaux qui ont gagné dix batailles, qui sont couverts de blessures et qui n'ont pas la récompense que vous donnez au sieur Lecamus. Des services rendus à votre individu ne sont pas des services rendus au roi ni au royaume de Westphalie. Il est donc indispensable que vous reveniez sur cette mesure, et je présume que vous n'avez pas fait une chose de cette importance avec tant de précipitation. Si vous l'avez fait, il faut revenir, ou que le sieur Lecamus renonce au caractère de citoyen français, et alors il perd tous droits d'hérédité en France. Si le sieur Lecamus a 40,000 livres de rente, que donner aux maréchaux Berthier, Lannes, Bernadotte, et à plus de vingt personnes qui ont acheté le trône où vous êtes par des blessures de toute espèce? Que deviez-vous faire de ce domaine de Fürstenstein? Le réunir à la couronne (vous êtes assez pauvre, puisque vous ne jouissez pas de la moitié de vos domaines), ou le garder en réserve pendant dix ans. Vous pourrez alors avoir un ministre qui vous ait servi assez utilement pour mériter cette récompense. J'ai des ministres qui auraient pu gagner 10 millions, qui n'ont pas un sol, et qui sont loin de prétendre à de pareilles récompenses. Je vous l'ai déjà dit à l'occasion du général Lagrange, ce qui me peine dans tout cela, c'est votre peu de maturité.

Je (1) reçois votre lettre du 24 décembre relative à la situation de vos finances. Quelles finances voulez-vous avoir avec la conduite que vous tenez? Vous avez mangé 3 millions à Paris en deux mois; vous en mangerez 30 sans rime ni raison en moins de temps.] Il ne faut point vous imaginer cependant que le royaume de Westphalie soit une terre. J'aurai des guerres pour vous soutenir, et je vois que, dans la balance, au lieu que vous mettiez un avantage, j'aurai un déficit de mes forces.

(1) Le passage entre crochets a été billé sur la minute.

211. — AU GÉNÉRAL JUNOT,
COMMANDANT L'ARMÉE D'OCCUPATION EN PORTUGAL (1).

Paris, 7 janvier 1808.

Je reçois votre lettre du 21 décembre. Je vois avec peine que, depuis le 1^{er} décembre, jour de votre entrée à Lisbonne, jusqu'au 18, où ont commencé à se manifester les premiers symptômes d'insurrection, vous n'avez rien fait. Je n'ai cependant cessé de vous écrire : « Désarmez les habitants; renvoyez toutes les « troupes portugaises; faites des exemples sévères; maintenez-vous « dans une situation de sévérité qui vous fasse craindre. » Mais il paraît que votre tête est pleine d'illusions, et que vous n'avez aucune connaissance de l'esprit des Portugais et des circonstances où vous vous trouvez. Je ne reconnais pas là un homme qui a été élevé à mon école. Je ne doute pas que, en conséquence de cette insurrection, vous n'avez désarmé la ville de Lisbonne, fait fusiller une soixantaine de personnes et pris les mesures convenables. Toutes mes lettres vous ont prédit ce qui commence à vous arriver et ce qui vous arrivera bientôt. Vous serez honteusement chassé de Lisbonne, aussitôt que les Anglais auront opéré un débarquement, si vous continuez à agir avec cette mollesse. Vous avez perdu un temps précieux, mais vous êtes encore à temps. J'espère que mes lettres, que vous aurez reçues successivement, vous auront fixé sur le parti à prendre, et que vous aurez adopté des mesures fortes et vigoureuses, sans vous repaître d'illusions et de bavardages. Vous êtes dans un pays conquis, et vous agissez comme si vous étiez en Bourgogne. Je n'ai ni l'inventaire de l'artillerie ni celui des places fortes; je ne connais ni leur nombre ni leur situation. Je ne sais pas même si vous les occupez. Vous n'avez pas encore envoyé au ministre la carte de vos étapes depuis Bayonne jusqu'à votre première place forte, ni aucune note sur la situation du pays. J'avais cependant de fortes raisons de le désirer. Enfin je suis porté à croire que mes troupes ne sont pas encore dans Almeida. S'il arrivait quelque événement, vous vous trouveriez bloqué par les Portugais. Il y a dans tout cela une singulière imprévoyance.

(1) AFiv 875.

212. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (1).

Paris, 12 janvier 1808.

Le ministre Marescalchi fait à Paris des folies et est dupe des intrigants. Il a fait construire vis-à-vis de sa maison une mauvaise salle en bois, qui obstrue son salon et qui lui a coûté 100,000 francs. Cela est trop bête. Je n'ai jamais entendu que Marescalchi dépensât plus que son traitement. Ce n'est pas à lui à faire les honneurs de Paris; mais, s'il veut dépenser son patrimoine, il en est bien le maître. Envoyez-moi le budget afin que je l'arrête en détail. L'argent de mes peuples d'Italie est le plus pur de leur sang. Que Marescalchi dépense des 100,000 francs sans objet, à lui permis. Si je ne m'en suis pas mêlé, c'est que j'ai cru qu'il faisait ces dépenses sur son patrimoine. Avec ce qu'il me coûte depuis qu'il est à Paris, j'aurais fait bâtir un hôtel superbe pour la légation italienne. Pour le présent, mon intention est de garder les 200,000 francs en réserve; j'en disposerai dans le courant de l'année.

213. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (2).

Paris, 23 janvier 1808.

Mes troupes entreront le 2 février à Rome. Il faut que, dès cette époque, les courriers de malle soient visités sur toutes les directions, soit en Toscane, soit dans la Romagne; que toutes les lettres pour Vienne, pour la France, pour l'Allemagne soient mises de côté; que celles pour le royaume d'Italie soient lues, et jetées au feu, si elles contiennent quelques diatribes contre la France; ou si l'on y rend compte de quelque démarche folle du Pape, on ne les laissera passer que quelques jours plus tard, après avoir eu soin d'en retirer les bulles, les brefs, formulaires de prières ou autres écrits composés dans le but d'agiter le peuple. Le directeur général des postes fera partir à cet effet une vingtaine d'agents pour les

(1) AFIV 875. — *Mémoires du prince Eugène*, t. IV, p. 30.

(2) *Ibid.* — *Ibid.*, p. 48.

différents points de la Toscane, et pour surveiller les postes de Rome. Vous ferez renforcer de quelques brigades de gendarmerie la ligne des douanes aux frontières des États du Pape, pour arrêter tous les individus porteurs de lettres et les courriers qui iraient en Allemagne par la Toscane. Enfin il faut bien s'entendre avec le directeur des douanes pour donner les ordres les plus positifs et veiller scrupuleusement sur toute cette frontière

214 — AU GÉNÉRAL JUNOT,

COMMANDANT L'ARMÉE D'OCCUPATION EN PORTUGAL (1).

Paris, 28 janvier 1808.

J'ai fixé le traitement de l'administrateur général des finances du Portugal à 100,000 francs, et je lui ai accordé 50,000 francs pour frais de premier établissement. J'ai lu son rapport; il propose deux choses :

1^o De ne pas diviser le royaume. C'est bien mon intention. Je vous ai déjà fait connaître, et je vous réitère, que l'administration doit être une et entière, jusqu'à ce que les circonstances permettent de publier le traité et de partager le pays. Prenez donc des mesures pour l'exécution stricte de cette disposition;

2^o Il porte la dette consolidée à 160 millions, et la dette non consolidée à 80 millions. Ma réponse à cela est qu'il ne faut pas payer un sol, sans cependant rien méconnaître; mais, jusqu'à ce que le sort du Portugal soit fixé, il ne faut pas s'occuper de cet objet, pas plus qu'on ne s'en est occupé à Vienne et à Berlin. Lorsque le sort du pays sera décidé, on verra alors ce qu'on fera de la dette. Si l'intérêt des 160 millions est à 5 pour 100, c'est une économie de 8 millions que vous faites. Vous avez, de la liste civile, des dépenses pour l'armée portugaise. Envoyez toutes les troupes en France, et réduisez ces dépenses à très peu de chose. Les dépenses de l'intérieur doivent diminuer en temps de guerre. En ôtant les dépenses de la dette publique, de la guerre, de la marine, de l'intérieur, les paiements doivent être réduits à bien peu de chose, et les revenus doivent vous rester presque entiers pour nourrir et entretenir mon armée.

Je n'ai point de nouvelles de vous depuis le 9 janvier. L'article 9

de mon décret de Milan fixe la quotité des gratifications que j'accorde à mon armée. Depuis longtemps on ne paie plus rien en Pologne, et cela n'a été que momentanément et pour certains corps.

J'ai envoyé un intendant général de la police, comme vous l'avez désiré.

Je suppose que vous n'avez pas perdu un moment pour bien organiser votre artillerie, et mettre dans le meilleur état vos transports et votre cavalerie. Je n'ai pas encore le mémoire des officiers du génie sur Abrantès, Almeida, Santarem, Viseu et les autres places.

Attendez-vous à être chicané et troublé ce printemps dans votre conquête. Vous êtes souverain pendant ces deux mois. Si vous n'en profitez pas, vous vous repentirez de votre négligence; le mal sera sans remède. Désarmez, mais entièrement, le pays; occupez les forteresses; faites diriger des batteries de mortiers contre les villes; armez et approvisionnez les forts, pour qu'ils puissent être gardés par tout le monde; éloignez les hommes marquants; punissez sévèrement les moindres fautes. Vous êtes le maître de faire tout cela pendant février et mars. Si vous attendez un débarquement, il en coûtera du sang pour tout apaiser.

Le général Dupont est à Valladolid. Je n'ai pas de situation de votre armée; envoyez-la-moi par le retour de l'officier d'ordonnance Turenne. Faites-moi bien connaître en même temps la situation du pays, des places fortes, de l'artillerie, et envoyez-moi une description des chemins. Faites atteler le bataillon d'équipages militaires; mettez-les en bon état, et envoyez-en une partie au général Dupont.

Si j'avais besoin de deux divisions de 5,000 hommes, ayant douze pièces de canon attelées, pour se porter, l'une sur Badajoz, et l'autre sur Alcantara, pourriez-vous me les fournir, l'hiver, sans que cela influât sur la tranquillité du pays? En cas que vous ne pourriez pas en fournir deux, pourriez-vous en fournir une de 6,000 hommes? Combien de jours mettraient-elles pour se rendre à leur destination? Quel est le nombre de troupes qui sont à Porto et sur le bas de la [Galice] (1) espagnole? S'il y avait des événements inattendus avec l'Espagne, que pourriez-vous craindre de ses troupes, et pourriez-vous facilement vous en débarrasser? Vous seriez, dans cette supposition, favorisé par les habitants du pays.

Ne soyez pas assez faible et assez imbécile pour laisser manquer

(1) Ce mot est en blanc dans l'original.

d'argent vos services et vos troupes. Ayez plusieurs centaines de milliers de biscuit, soit en retraite, soit en avant. Doublez les attelages de votre artillerie. Il y avait au service du Portugal des Suisses et des étrangers qui pourraient vous servir à cela. Vous pourriez même y employer quelques bataillons du pays.

215. — A M. DARU,

INTENDANT GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE (1).

Paris, 30 janvier 1808.

J'ai écrit au roi de Westphalie sur les domaines; je vous envoie copie de ma lettre pour que vous voyiez bien la situation de la question. Vous verrez que je ne me suis réduit qu'à 6 millions, afin que la concession et la réduction finale à 4 millions soit le nœud de la négociation et votre secret. Vous laisserez soupçonner au roi que je pourrais bien ne pas ratifier cet article. Dès lors, ayez soin que tout soit bien clair et bien déterminé. Les bois, les usines, les salines, les magasins de toute espèce donnent lieu à des discussions. Tous les magasins, établissements de mines, etc., depuis le 1^{er} octobre, m'appartiennent, ainsi que leur dotation. Vous pouvez transiger pour des sommes. Pour les coupes de bois, produits de salines, etc., cela entre dans les revenus du pays du moment où je suis entré en possession. Les magasins de blé et autres denrées, les magasins d'habillement, doivent, il me semble, être gardés; ils me sont utiles, surtout ceux de Magdebourg. Pour l'artillerie, le principe dont il faut partir est que tout est à moi. Je verrai, après, ce que je vendrai au roi, par une convention qui sera faite avec le commandant de l'artillerie.

Le roi doit 1,800,000 francs à la caisse d'amortissement. Je n'ai point répondu à la proposition qu'il a faite de les faire payer à Cassel, parce que cela est ridicule. La caisse d'amortissement perdrait par le change 20 pour 100, et ne peut consentir à cet arrangement. Les affaires se font comme doivent se faire les affaires, et on ne peut pas en proposer une où il y ait à perdre pour aucune partie.

(1) AFIV 875.

216. — A M. MOLLIEN,
MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC (1).

Janvier 1808

J'ai lu avec attention votre lettre du 1^{er} janvier. Il en résulte que le placement du roi de Naples serait à 7 pour 100 et remboursable en six ans : ce qui mettrait le capital à 91, tandis qu'il est à 85, et que le taux des Monti Napoleone est à 62. Je trouve cet emprunt avantageux au roi de Naples.

Voici comment je pense qu'on pourrait faire pour cet emprunt.

Il faudrait trouver un Génois, en qui vous pourriez avoir assez de confiance pour le mettre dans votre secret. Vous l'enverriez en Hollande négocier avec la maison Hope. Pour savoir ce que vous pourriez obtenir de la maison Hope, il faudrait connaître à quel taux cette maison a fait l'emprunt du roi, pour lui laisser un honnête bénéfice, et néanmoins partager son bénéfice. Je voudrais avoir l'emprunt à 62, comme étant le taux de mon royaume d'Italie.

Vous donneriez vos instructions au Génois, qui irait au nom d'une compagnie qui ne veut pas être connue de peur d'attirer les regards du gouvernement français, qui offrirait 3 millions payables à Naples et Rome, disant que c'est de l'argent en dépôt à Naples et provenant de la conquête d'Italie. On prendrait seulement quelque temps pour les paiements. Ce marché conclu, l'argent serait livré et les coupons remis. Quant à la manière de faire sortir cette somme du Trésor, cela me paraît assez simple. Je ferais sortir de la caisse d'amortissement 3 millions, dont il serait justifié plus tard par le Trésor public. Vous enverriez ces 3 millions à Rome ou à Naples, mois par mois, de manière à ce que les paiements convenus puissent avoir lieu. Remarquez bien que, si vous faites vos paiements en piastres de Hollande, la maison Hope fera payer 3 ou 4 pour 100 pour les faire arriver à Naples; c'est ce que je veux éviter. Tout cet emprunt serait sous le nom de l'individu génois, ou sous un nom emprunté. C'est sous ce nom qu'on ferait toute l'opération. Si cela n'est pas possible, faites ce que vous voudrez; mais tâchez que je profite des profits de la maison Hope sur Naples,

(1) AFIV 875. — *En note* : « Cette lettre n'a pas été envoyée. » Il a semblé cependant intéressant de publier ce projet de lettre.

et que rien ne coûte à Naples. Vous entendez tous ces revirements (*sic*) mieux que moi. Vous sentez que je ne considère pas seulement ici le placement de mes fonds, mais aussi les moyens de faire recevoir au roi de Naples le plus d'argent possible. S'il est nécessaire, vous pouvez confier le secret de ces négociations à Estève. En cas de besoin, les 3 millions pourraient être versés par la caisse d'amortissement sur Estève, pour être à ma disposition, et par contre les billets de l'Empereur resteraient chez Estève. Je désire tenir cette opération secrète, pour que le roi de Naples n'en abuse point, et pour que le trésor de Naples y gagne du crédit, qu'il n'aurait pas si l'on savait que c'est moi qui fais les fonds.

217. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Paris, 2 février 1808.

J'ai reçu vos lettres. La dernière à laquelle je réponds est du 13 janvier. Vous trouverez ci-joint une lettre pour l'empereur Alexandre. Je ne doute pas que M. de Tolstoï n'écrive bien des bêtises. C'est un homme qui est froid et réservé devant moi, mais qui, comme la plupart des militaires, a l'habitude de parler longuement sur ces matières, ce qui est un mauvais genre de conversation. Il y a plusieurs jours qu'à une chasse à Saint-Germain, étant en voiture avec le maréchal Ney, ils se prirent de propos et se firent même des défis. On a remarqué trois choses échappées à M. de Tolstoï dans cette conversation : la première, que nous aurions la guerre avant peu ; la deuxième, que l'empereur Alexandre était trop faible, et que, si lui Tolstoï était quinze jours empereur, les choses prendraient une autre direction ; enfin que, si l'on devait partager l'Europe, il faudrait que la droite de la Russie fût à l'Elbe et la gauche à Venise. Je vous laisse à penser ce qu'a pu répondre à cela le maréchal Ney, qui ne sait pas plus ce qui se passe et est aussi ignorant de mes projets que le dernier tambour de l'armée. Quant à la guerre, il a dit à M. de Tolstoï, que si on la faisait bientôt, il en était enchanté ; qu'ils avaient toujours été battus ;

(1) Cette lettre et les suivantes, adressées au même ambassadeur jusqu'en août 1809, ont été publiées par M. le comte VANDAL, d'abord dans la *Revue bleue*, mars-avril 1895, puis dans *Napoléon et Alexandre*, t. III, Appendice, p. 549-587.

qu'il s'ennuyait à Paris à ne rien faire ; que, quant à la prétention d'avoir la droite à l'Elbe et la gauche à Venise, nous étions loin de compte ; que son opinion à lui au contraire était de la rejeter derrière le Dniester. Le prince Borghèse et le prince de Saxe-Cobourg étaient dans cette même voiture : vous pouvez juger de l'effet que peuvent produire des discussions aussi ridicules. Tolstoï a tenu de pareils propos à Savary et à d'autres individus. Il a dit à Savary : « Vous avez perdu la tête à Saint-Pétersbourg (1) ; « au lieu des déserts de la Moldavie et de la Valachie, c'est vers la « Prusse qu'il faut porter vos regards. » Savary lui a répondu ce qu'il avait à lui répondre. Je fais semblant d'ignorer tout cela ; je traite très bien Tolstoï, mais je ne lui parle pas d'affaires : il n'y entend rien et n'y est pas propre. Tolstoï est, en un mot, un général de division qui n'a jamais approché de la direction des affaires et qui critique à tort et à travers. Selon lui, l'empereur a mal dirigé les affaires de la guerre : il fallait faire ceci, il fallait faire cela, etc. Mais, quand on lui répond : « Dites donc les ministres », il répond que les ministres n'ont jamais tort en rien, puisque l'empereur les prend où il veut ; que c'est à lui à les bien choisir. Ne faites aucun usage de ces détails ; ce serait alarmer la cour de Saint-Pétersbourg et ne pourrait que produire un mauvais effet. Je ne veux pas dégoûter ce bon maréchal Tolstoï, qui paraît si attaché à son maître. Je n'ai voulu vous instruire de tout cela que pour votre gouverne ; mais le fait est que la Russie est mal servie. Tolstoï n'est pas propre à son métier, qu'il ne sait pas et qui ne lui plaît pas. Il paraît cependant personnellement attaché à l'empereur ; mais les jeunes gens de sa légation le sont beaucoup moins ; ils s'expriment d'ailleurs même en secret de la manière la plus convenable sur ma personne ; ce pays n'est choqué que de celle dont ils parlent de leur gouvernement et de leur maître.

Aussitôt que j'ai reçu votre lettre du 13, j'ai envoyé un aide de camp à Copenhague et j'ai fait donner l'ordre à Bernadotte de faire passer en Scanie 14,000 Français et Hollandais ; M. de Dreyer en a écrit à sa cour de son côté et goûte fort cette idée.

Dites bien à l'empereur que je veux tout ce qu'il veut ; que mon système est attaché au sien irrévocablement ; que nous ne pouvons pas nous rencontrer, parce que le monde est assez grand pour nous deux ; que je ne le presse point d'évacuer la Moldavie ni la Valachie ; qu'il ne me presse point d'évacuer la Prusse ; que la nou-

(1) Lors de la mission de Savary en Russie, après la paix de Tilsitt.

velle de l'évacuation de la Prusse avait causé à Londres une vive joie, ce qui prouvait assez qu'elle ne peut que nous être funeste.

Dites à Romanzoff et à l'empereur que je ne suis pas loin de penser à une expédition dans les Indes, au partage de l'Empire ottoman, et à faire marcher à cet effet une armée de 20 à 25,000 Russes, de 8 à 10,000 Autrichiens et de 35 à 40,000 Français en Asie, et de là dans l'Inde; que rien n'est facile comme cette opération; qu'il est certain qu'avant que cette armée soit sur l'Euphrate la terreur sera en Angleterre; que je sais bien que, pour arriver à ce résultat, il faut partager l'Empire turc; mais que cela demande que j'aie une entrevue avec l'empereur; que je ne pourrais pas d'ailleurs m'en ouvrir à M. de Tolstoï, qui n'a pas de pouvoirs de sa cour et ne paraît pas même être de cet avis. Ouvrez-vous là-dessus à Romanzoff; parcourez avec lui la carte et fournissez-moi vos renseignements et vos idées communs. Une entrevue avec l'empereur déciderait sur-le-champ la question; mais si elle ne peut avoir lieu, il faudrait que Romanzoff, après avoir rédigé vos idées, m'envoyât un homme bien décidé pour ce parti, avec lequel je puisse bien m'entendre; il est impossible de parler de ces choses à Tolstoï.

Quant à la Suède, je verrais sans difficulté que l'empereur Alexandre s'en emparât, même de Stockholm. Il faut même l'engager à le faire, afin de faire rendre au Danemark sa flotte et ses colonies. Jamais la Russie n'aura une pareille occasion de placer Pétersbourg au centre et de se défaire de cet ennemi géographique. Vous ferez comprendre à Romanzoff qu'en parlant ainsi je ne suis pas animé par une politique timide, mais par le seul désir de donner la paix au monde en étendant la prépondérance des deux États; que la nation russe a sans aucun doute besoin de mouvement; que je ne me refuse à rien; mais qu'il faut s'entendre sur tout. J'ai levé une conscription parce que j'ai besoin d'être fort partout. J'ai fait porter mon armée de Dalmatie à 40,000 hommes; des régiments sont en marche pour porter celle de Corfou à 15,000 hommes. Tout cela, joint aux forces que j'ai en Portugal, m'a obligé à lever une nouvelle armée; que je verrai avec plaisir les accroissements que prendra la Russie et les levées qu'elle fera; que je ne suis jaloux de rien; que je seconderai la Russie de tous mes moyens. Si l'empereur Alexandre peut venir à Paris, il me fera grand plaisir. S'il ne peut venir qu'à moitié chemin, mettez le compas sur la carte, et prenez le milieu entre Pétersbourg et Paris. Vous n'avez pas besoin d'attendre une réponse pour prendre cet engagement; bien certainement je serai au lieu du rendez-vous

quand il le faudra. Si cette entrevue ne peut avoir lieu d'aucune manière, que Romanzoff et vous rédigez vos idées après les avoir bien pesées; qu'on m'envoie un homme dans l'opinion de Romanzoff. Faites-lui voir comment l'Angleterre agit, qu'elle prend de toute main. Le Portugal est son allié : elle lui prend Madère. C'est donc avec de l'énergie et de la décision que nous porterons au plus haut point la grandeur de nos empires, que la Russie contentera ses sujets et assoira la prospérité de sa nation. C'est le principal; qu'importe le reste?

L'empereur est mal servi ici. Les deux vaisseaux russes, qui sont à Porto-Ferrajo depuis quatre mois, ne veulent pas sortir de ce misérable port, où ils dépérissent, au lieu d'aller à Toulon, où ils auraient abondamment de tout. Les vaisseaux russes qui sont à Trieste, qui pourraient être utiles à la cause commune, y sont inutiles; et je ne réponds pas que, si les Anglais assiégeaient Lisbonne, Siniavine ne concourût pas à sa défense et finît par se laisser prendre par eux. Il faut que le ministère donne des ordres positifs à ces escadres, et leur dise si elles sont en paix ou en guerre. Ce *mezzo termine* ne produit rien et est indigne d'une grande puissance.

P. S. — Le *Moniteur* vous fera connaître les dernières nouvelles d'Angleterre, si vous ne les avez pas.

218. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Paris, 6 février 1808.

Je vous ai écrit par le sieur d'Arberg le 2 février. Le 5, ayant été chasser à Saint-Germain, j'ai fait inviter M de Tolstoï et j'ai causé fort longtemps avec lui. Il m'a parlé des notes du *Moniteur*, de la crainte que nous n'évacuions pas la Prusse, et m'a laissé voir des choses ridicules. M. de Dreyer, ministre de Danemark, qui cause fréquemment avec lui, a écrit dans ce sens à sa cour. Cet homme a des idées dérégées de la puissance anglaise; il prétend qu'on ne peut rien faire en Finlande, rien faire en Scanie : quand cela serait, pourquoi le dire? J'ai trouvé dans sa conversation de la loyauté, mais peu de vues, et une seule pensée : la peur

(1) Lettre publiée par M. Vandal, comme la précédente.

de la France. Je lui ai observé que tous les propos de sa légation avaient pour résultat de décréditer l'empereur Alexandre et d'alarmer le pays; que, pour l'évacuation de la Prusse, nous n'en étions pas avec l'empereur à nous faire des conditions *sine quâ non*; qu'il fallait marcher avec le temps; que les affaires d'Autriche n'étaient terminées que depuis quinze jours par l'évacuation de Braunau; que le traité de Tilsitt ne fixait pas l'époque où serait évacuée la Prusse, pas plus que l'époque de l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie; que mon premier but était de marcher avec la Russie; qu'il ne fallait pas paraître frappé par la peur de la France, ni se méfier de ses intentions.

219. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (1)

Paris, 10 février 1808.

Un nommé Jean Caboga m'est envoyé comme député par la république de Raguse. Si cet homme est, comme on l'assure, un de nos plus grands ennemis et auteur des lettres au pacha de Bosnie et autres contre nous, vous le ferez arrêter, vous ferez saisir ses papiers et vous le ferez enfermer dans une citadelle. Si les renseignements que vous avez n'étaient pas conformes à ce que je vous écris là, vous l'interrogerez sur sa mission, sur les prétentions du sénat de Raguse, et vous ne le laisserez pas sortir de Milan sans mon ordre.

220. — A JOSEPH NAPOLEÓN,
ROI DE NAPLES (2).

Paris, 10 février 1808.

Je reçois votre lettre du 3 février. Je vois avec une grande peine que Scylla n'est pas encore en votre pouvoir. J'attends avec impatience la lettre que vous m'annoncez pour demain. Vous auriez bien pu me dire aujourd'hui la quantité de bâtiments que vous

(1) AFIV 875. — *Mémoires du prince Eugène*, t. IV, p. 63.

(2) Baron Du CASSE, *Supplément à la Correspondance*.

avez ; car je n'ai pas de nouvelles que mon escadre de Toulon soit partie, et j'aurais pu lui ordonner de commencer par se rendre à Baïes. Toutefois, vous saurez à l'heure qu'il est le parti de l'amiral Ganteaume. Si vous êtes prêt à faire l'expédition à Reggio, mon escadre de Corfou pourra venir pour partager l'opération. Mais la possession de Scylla est bien importante ; une escadre se hasarderait difficilement à passer le détroit, si Scylla était armé d'une bonne batterie. Le capitaine de Simone n'est pas encore arrivé ; je suppose que vous ne lui avez rien dit et que vous n'avez parlé à qui que ce soit.

221. — A M. DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Paris, 10 février 1808.

Vous ferez connaître au sieur Bourgoing que j'ai été très mécontent du maréchal Davout pour avoir souffert que des troupes étrangères passassent sur le territoire du duché de Varsovie ; que ce mécontentement témoigné au maréchal Davout exprime assez mon intention formelle qu'on n'accorde aucun passage de troupes sur aucune partie du territoire de la Confédération ; que, s'il y avait quelque petite portion de terrain où des troupes devraient absolument passer, comme Gradenz, ces points devraient être bien désignés, afin que cela soit solennellement reconnu. Mais mes connaissances locales ne me portent pas à penser qu'il y ait plusieurs morceaux de terrain dans ce cas. J'ai regardé cette circonstance, qui est peu de chose en elle-même, comme extrêmement importante par les explications qu'elle donne lieu d'avoir.

222. — AU GÉNÉRAL MARMONT,
COMMANDANT L'ARMÉE DE DALMATIE (2).

Paris, 10 février 1808.

La conduite que tiennent les Ragusains est inconcevable. Mon

(1) AF^{IV} 875.

(2) *Ibid.* — *Mémoires du duc de Raguse*, t. III, p. 161.

consul en Bosnie a dû vous faire connaître que ce prétendu sénat de Raguse avait envoyé des présents et écrit au pacha de Bosnie. On m'écrit la même chose de Constantinople. Arrêtez trois des principaux sénateurs et saisissez les registres du Sénat, et ordonnez que le premier qui tiendra une correspondance avec l'étranger sera considéré comme traître et passé par les armes.

223. — A JOSEPH NAPOLEÓN,

ROI DE NAPLES (1).

Paris, 15 février 1808.

Je vous envoie la déposition d'un capitaine américain, parti de Palerme le 6 janvier. Il en résulte qu'il n'y a en Sicile aucune force anglaise. Cela étant, tout porte à penser que l'expédition qu'on médite réussira facilement. Dans vos dernières lettres, vous ne me parlez pas de cet objet important.

224. — A JÉRÔME NAPOLEÓN,

ROI DE WESTPHALIE (2).

Paris, 16 février 1808.

Je voulais me taire sur toutes vos démarches; mais mon ambassadeur à Vienne me mande que vous avez fait sonder le ministère pour savoir si vous ne pourriez pas envoyer comme votre ministre dans cette cour l'abbé de Meerfeldt, frère du ministre autrichien à Saint-Pétersbourg. En vérité, vous avez perdu la tête. Il n'y a pas d'exemple d'une pareille inconséquence. La France et moi n'avons pas de plus grands ennemis que Meerfeldt, et votre démarche a été faite à Vienne au moment où je demandais son rappel de Saint-Pétersbourg. Votre insinuation a produit un grand étonnement à Vienne. Si vous aviez nommé M. de Meerfeldt, je désire que vous le rappeliez sur-le-champ. Vous pourriez bien me consulter sur le choix de vos agents diplomatiques. Que diable avez-vous besoin d'un ministre à Vienne? Pour dépenser de l'argent? Je vous ai déjà écrit pour le frère de M. de Hardenberg.

(1) AFiv 875. — Baron Du Casse, *Supplément à la Correspondance*.

(2) AFiv 875.

Vous faites faire aussi des notifications à Vienne par le ministre de Hollande. J'ai besoin que vous m'assuriez cela pour le croire : c'est par trop absurde.

225. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Paris, 16 février 1808.

Vous n'exercez pas la police avec l'activité et l'énergie convenables. Comment arrive-t-il que le prince Esterhazy, le comte Potocki et autres qui ne font pas partie de la légation autrichienne, qu'un M. Casimir, une Mme Dufour et autres prétendus domestiques de M. de Starhenberg, arrivent en France sur des paquebots anglais? Vous ne mettez plus à cela la suite nécessaire.

J'ai fait connaître à mon ministre de la marine mon intention positive que la police s'exerçât sur tous les points de l'Empire; il n'y en a aucun de privilégié.

Il est arrivé également par le même paquebot une grande quantité de lettres, qui auraient dû être toutes remises à la poste ou saisies par la police.

226. — A JOSEPH NAPOLEÓN,

ROI DE NAPLES (2).

Paris, 17 février 1808.

Je reçois votre lettre du 11. Je ne conçois pas que vous n'ayez pas voulu recevoir les cardinaux et que vous ayez eu l'air d'aller contre ma direction. Je ne vois pas de difficultés que le cardinal Ruffo de Scylla, archevêque de Naples, soit envoyé à Bologne; que le cardinal Ruffo qui commandait les Calabrais soit envoyé à Paris, et que ceux que vous ne voudrez pas soient envoyés à Bologne. Mais il faut d'abord envoyer quelqu'un à Gaëte pour y recevoir leur serment, et ensuite les faire conduire en Italie. Je suis surpris que les prêtres à Naples osent bouger.

(1) AFIV 875.

(2) Baron Du CASSE, *Supplément à la Correspondance*.

227. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (1).

Paris, 17 février 1808.

Étant très mécontent d'Alquier, je l'ai rappelé. Il devait remettre une note qu'il n'a point remise, et, dans son audience chez le Pape, il a parlé de lui et a fait ses affaires plutôt que les miennes. Cette fatuité, toute ridicule qu'elle est, est un crime de la part d'un ambassadeur.

Faites connaître au général Miollis que je compte que mes intentions sont remplies : 1^o que tous les sujets napolitains, surtout les cardinaux, ont été envoyés à Naples, et qu'au défaut de s'y prêter de bon gré, il les a fait arrêter et conduire de force; 2^o qu'il a pris les troupes du Pape sous son ordre, et qu'elles font le service concurremment avec les siennes, et qu'il veille à ce qu'elles ne manquent de rien; 3^o qu'il s'est emparé des postes, qu'il y a mis des agents français ou italiens, de sorte qu'aucun imprimé ou mauvaise lettre ne puisse être expédié pour l'étranger. Veillez à l'exécution de cette mesure, et rendez responsables les directeurs et les maîtres de poste de l'expédition de tout courrier pour la Romagne et la Toscane. Recommandez à Lemarois d'y veiller de son côté

228. — A M. DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (2).

Paris, 17 février 1808.

L'*Argus* est un journal qui passe dans l'opinion pour officiel. Il fait des bavardages sur des expéditions d'Afrique, et cela ne peut produire qu'un mauvais effet à Constantinople et nous faire déclarer la guerre par toutes les régences. Il faudrait, ou détruire ce journal, ou faire en sorte qu'il ait une meilleure direction.

Je vois dans les journaux d'aujourd'hui un article sur la réception de M. de Caulaincourt qui fera beaucoup de tort à cet ambas-

(1) AF_{IV} 875. — *Mémoires du prince Eugène*, t. IV, p. 68.

(2) AF_{IV} 875.

sadeur. Cet article est écrit avec si peu de tact qu'on voit bien que cela est fait par les Relations extérieures. Il y a surtout un passage sur les gens pointilleux de l'étiquette, qui choquera infiniment les Russes. Tout cela est fait sans esprit.

229. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Paris, 17 février 1808.

Je reçois votre lettre du 29 janvier. M. de Champagny m'a mis sous les yeux vos dépêches. Vous trouverez ci-joint une lettre interceptée de M. de Dreyer qui vous fera connaître le mauvais esprit de Tolstoï. Quand je reçus vos lettres, j'écrivis, comme je vous l'ai mandé, à Bernadotte de faire passer 12,000 hommes en Scanie, et voilà Tolstoï qui est venu à la traverse et a donné des inquiétudes à Dreyer. Vous remarquerez que la lettre de Dreyer est du 12, ce qui prouve que sa conversation avec Tolstoï est du 12, et cependant, la conversation que j'ai eue avec Tolstoï à Saint-Germain est du 5, conversation à la suite de laquelle il a écrit et qui paraissait avoir dissipé ses craintes. Vous ne ferez usage de la lettre de Dreyer qu'autant que vous le jugerez convenable. Tolstoï est peu disposé pour Romanzoff. Si on ne le rappelle pas, ce qui est important c'est que l'empereur lui écrive ou lui fasse écrire. Je suppose que je ne tarderai pas à recevoir de vous une nouvelle lettre, mon courrier devant arriver peu de jours après le départ du vôtre. Je désire fort savoir ce que l'on pense de la réponse du *Moniteur* à la déclaration anglaise. On ne doit avoir aucune inquiétude sur l'escadre russe; mais il est convenable qu'on lui fasse connaître si elle est en guerre ou en paix. Mon escadre de Toulon, forte de 9 vaisseaux, est partie le 10 février pour aller ravitailler Corfou et lui porter des munitions et autres objets qui y sont nécessaires, et de là balayer la Méditerranée. Mes escadres de Brest et de Lorient sont également parties pour donner chasse aux Anglais et se réunir sur un point donné à mon escadre de Toulon. Mais les 2 vaisseaux russes qui sont à l'île d'Elbe ne veulent pas venir à Toulon. S'ils avaient reçu des ordres, cela aurait été utile pour la cause commune, et ils en auraient retiré l'avantage

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III:

de se former à la mer. J'aurais également fait prendre l'escadre qui est à Trieste, pour la réunir dans un de mes ports, si elle avait reçu des ordres; mais aucune ne reçoit d'ordres positifs, et l'ambassadeur qui est ici ne leur donne pas l'impulsion convenable. J'ignore à quoi cela tient; je dis seulement le fait. J'ai écrit deux lettres à l'empereur depuis votre dépêche du 29 janvier. Je n'ai pas encore reçu la sienne que vous m'annoncez, et que sans doute M. de Tolstoï me remettra demain. Quant aux affaires avec l'Espagne, je ne vous en dis rien, mais vous devez sentir qu'il est nécessaire que je remue cette puissance, qui n'est d'aucune utilité pour l'intérêt général. Mes troupes sont entrées à Rome. Il est inutile d'en parler; mais, si l'on vous en parle, dites que, le Pape étant le chef de la religion de mon pays, il est convenable que je m'assure de la direction du spirituel; ce n'est pas là un agrandissement de terrain; c'est de la prudence.

P. S. — Le 18 février. — Je viens de voir M. de Tolstoï, qui m'a remis une lettre de l'empereur. J'ai beaucoup causé avec lui. Je pense que si on lui montre de la confiance et qu'on le dirige bien de Saint-Petersbourg, il y a autant d'avantage à l'avoir pour ambassadeur ici qu'un autre. Mes lettres précédentes vous l'auront assez peint; mais, pour achever de le peindre en deux mots, c'est un général de division qui ne sent pas l'indiscrétion de ce qu'il dit, qui est un peu en opposition avec l'esprit de la cour, mais qui du reste est assez attaché à l'empereur.

Le prince de Ponte-Corvo m'écrit du 11 qu'il doit avoir une entrevue avec le prince royal (1) à Kiel, et qu'immédiatement il se met en marche. Vous sentez que je ne puis pas passer par l'île de Rügen, parce que je n'ai point de vaisseaux là pour protéger mon passage; mais j'écris aujourd'hui pour que des troupes y soient embarquées pour menacer aussi de ce côté le roi de Suède.

Il n'est point question de négociations avec l'Angleterre; mais tous les bruits qui reviennent de ce pays sont qu'on veut la paix générale et qu'on sent la folie de la lutte actuelle. Dites bien au reste à l'empereur qu'il ne sera écouté ni fait aucun pour parler sans m'être entendu avec lui. Je pense qu'il aura dans tous les cas la Finlande, ce qui sera toujours avantageux pour lui, puisque les belles de Saint-Petersbourg n'entendront pas le canon.

(1) De Danemark.

230. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Paris, 18 février 1808.

Donnez un passeport à la célèbre Paméla, qui se trouve à Calais sous le nom de Mme Dufour, pour venir en toute sûreté à Paris, et à son arrivée faites-la venir pour causer avec elle sur l'Irlande et l'Angleterre.

231. — AU GÉNÉRAL MARMONT,
COMMANDANT L'ARMÉE DE DALMATIE (2).

Paris, 18 février 1808.

Je reçois votre lettre du 1^{er} février. J'approuve ce que vous avez fait relativement au sénat de Raguse. Mais ce qui est le mieux, c'est que vous envoyiez en surveillance dix des principaux membres à Venise et à Milan, afin de préserver ces malheureux d'excès qui pourraient les conduire à l'échafaud.

232. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (3).

Paris, 18 février 1808.

Je vous ai écrit hier que mon intention était que les États du Pape fussent partagés en deux gouvernements. Le général Lema-rois continuera à être gouverneur général des pays situés entre les Apennins et l'Adriatique, qu'il commande aujourd'hui, et le général Miollis sera gouverneur de Rome et des provinces entre les Apennins et la Méditerranée, y compris Civita-Vecchia. Le général Lemarois centralisera les caisses d'Ancône, retiendra ce qui lui est nécessaire pour l'entretien de ses troupes et les travaux d'excava-tion du port d'Ancône, et versera le surplus directement dans la

(1) AFIV 875. — L. DE BROTONNE, dans la *Nouvelle Revue*, t. LXXXVI (1894).

(2) *Ibid.* — *Mémoires du duc de Raguse*, t. III, p. 161.

(3) *Ibid.* — *Mémoires du prince Eugène*, t. IV, p. 72.

caisse du général Miollis. Le général Miollis, de son côté, si le Pape ne fait pas solder, nourrir et entretenir ses troupes, centralisera les revenus des provinces sous son commandement, entre les Apennins et la Méditerranée. Mais il faut que les deux généraux ne prennent que ce qui est nécessaire pour leurs troupes, et que le reste soit remis au Pape. Vous ferez connaître au général Miollis qu'il doit jouir, à Rome, d'un traitement de 15,000 francs par mois; qu'il a à sa disposition mes palais d'Italie, de Toscane et de Naples; qu'il faut qu'il tienne maison; que vous lui faites payer deux mois d'avance de son traitement et celui de janvier, ce qui lui fera trois mois, et qu'il est convenable qu'il ait un grand train et qu'il invite les officiers et les dames romaines

233. — A LOUIS NAPOLEON,
ROI DE HOLLANDE (1).

Paris, 18 février 1808.

Je reçois votre lettre du 14 février, et j'y réponds par courrier extraordinaire; car les circonstances deviennent urgentes. Faites passer sur-le-champ une frégate et vos 2 corvettes à Flessingue; car, avant six semaines, mon escadre de Flessingue sera armée. Je vous laisse le maître de les faire passer par le dehors ou le dedans; mais je préfère qu'elles passent par le dedans, parce qu'elles seront sûres d'arriver, au lieu que par le dehors elles ne le sont pas; cependant, cela dépend de la situation des croisières anglaises. Si vous pouvez faire passer à Flessingue les 2 vaisseaux, les 3 frégates et les 2 bricks que vous faites armer dans la Meuse, cela sera un grand bien; ces bâtiments se joindront à mon escadre; répondez-moi là-dessus. Je ne pense pas qu'ils puissent passer par l'intérieur; ils n'ont que la chance de passer par le dehors; vos marins pensent-ils que cela soit possible? Les 3 vaisseaux, les frégates et les 4 bricks que vous allez avoir au Texel sont-ils prêts? Mettez-les promptement en état de partir et donnez-leur cinq ou six mois de vivres. Mais, qu'est-ce que 5 vaisseaux, tandis que, par votre état de situation, je vois que vous pouvez en avoir 7 au Texel et 2 dans la Meuse? Il est indispensable que vous fassiez armer et radouber les vaisseaux du Texel qui étaient en rade à votre avènement au

(1) AFIV 875. — Publiée par M. Rocquain, *Napoléon et le roi Louis*.

trône. Est-il de votre honneur que, sous votre règne, la Hollande me serve moins que sous Schimmelpenninck? Alors, elle avait 7 vaisseaux au Texel, 2 dans la Meuse et un grand convoi de vaisseaux marchands au Texel.

Vous devez faire achever sans délai les 6 vaisseaux et les 4 frégates que vous avez en construction. Car enfin, si l'Angleterre ne veut pas adhérer à des conditions de paix, il faudra entreprendre quelque chose. Pour cela, vous me demandez deux choses : 1^o que je vous renvoie votre flottille. J'ai déjà donné l'ordre que la moitié se rendit à Flessingue; une partie de cette flottille est toujours nécessaire pour des opérations subséquentes. Quant à l'autre moitié, faites-moi connaître si vous voulez retirer le matériel qui est dans mes ports et me laisser le personnel. J'y consentirai, quoique je voie avec peine désorganiser ma flottille, qui est un de mes plus grands moyens contre l'Angleterre; mais, au moins, le personnel me restera.

La seconde demande que vous me faites, est celle d'un emprunt de 12 à 15 millions. Si j'avais de l'argent, je vous les prêterais volontiers; mais je n'en ai point. Par les comptes de mes finances qui vont être publiés, vous verrez que l'immensité de mes armées, trois levées de conscription dans une année, l'achat de 60,000 chevaux, les dépenses de mes armées d'Espagne et de Dalmatie absorbent tout. Je vous dirai en confidence que je vais avoir 900,000 hommes sur pied, qui avec le matériel et les attirails nécessaires me coûteraient 500 millions, si je les avais en France, et qui absorberont les 300 millions que, par l'organisation de mes finances, je puis donner à la guerre. Toutes mes escadres sont en mer. Voulez-vous ne m'aider en rien? 12 vaisseaux de guerre sont partis de Toulon pour détruire les croisières anglaises; j'attends un heureux résultat de ces entreprises. Le roi de Naples me coûte aussi beaucoup d'argent. Je ne puis vous rien donner; mais je suis prêt à vous appuyer de ma garantie et de ma signature dans le parti qu'il vous paraîtra le plus convenable de prendre. Ainsi voulez-vous faire un emprunt de 15 millions, qui sera payé avec une partie des intérêts de la dette, qui portera intérêt à 5 pour 100 et qui sera hypothéqué sur les revenus des colonies de Surinam, Demerari, etc.? Je consens à vous signer la garantie que vos colonies vous seront restituées, et, dans le cas où des événements qu'on ne peut prévoir en ordonneraient autrement, je prends sur moi le remboursement de cet emprunt. En conséquence, vous pourriez déclarer que vous ne payerez que la moitié même de l'intérêt de la dette, que j'estime être de

50 à 60 millions, et l'autre moitié serait converti en un emprunt hypothéqué sur les colonies de Surinam, etc., pour lequel j'offre ma garantie et qui serait remboursable par loterie dans les cinq premières années de la paix, ou que je prends à ma charge, si on ne vous rend pas vos colonies. Par ce moyen, vous gagnerez d'un trait de plume 30 millions, vous aurez des flottes, et vous ferez que la nation hollandaise s'enorgueillisse et profite des moyens qu'elle a.

A votre place, il n'y a nul doute que j'aurais depuis longtemps réduit au tiers l'intérêt de votre dette; que j'aurais constitué les deux autres tiers de l'intérêt, c'est-à-dire les 40 autres millions, en annuités remboursables dans les cinq premières années de la paix. Quelque mesure de cette espèce vous est nécessaire; je vous offre ma garantie et ma signature. Vous pourrez employer ces 30 millions; vous ferez du bien à votre pays, vous vous attacherez les militaires et vous flatterez l'orgueil national. La Hollande est humiliée de n'être rien, et, s'il faut que je vous parle clair, vous devez vous attendre que, si vous ne m'offrez pas sur-le-champ les 9 vaisseaux qui étaient il y a deux ans en rade, pour se combiner avec mon escadre de Flessingue, il arrivera nécessairement que vos colonies ne vous seront pas rendues, et vous aurez fait le plus grand tort à votre nation. Croyez-en mon expérience et l'intérêt que je porte à vos peuples.

Au total, il vous faut de l'argent : vous demandez 15 millions d'extraordinaire. Vous pouvez les avoir par le moyen que je vous indique. Quelque parti que vous preniez, ce qui est hypothéqué sur le revenu de la Guyane, je le garantirai, et vous le rembourserai, si ces colonies ne vous sont pas rendues. En attendant, ne perdez pas un moment. Ordonnez des armements; annoncez des expéditions en Irlande et de grandes opérations combinées. Voulez-vous indisposer les puissances du continent, vous ruiner entièrement dans l'opinion de votre nation? ne faites rien; et par-dessus tout, l'état de langueur où vous êtes n'aura point de terme. Les Anglais sont obligés d'avoir un grand nombre de vaisseaux à la suite des escadres que j'envoie dans les différentes parties du monde; s'ils sont obligés d'en avoir au Texel, à Boulogne, etc., cela les constituera dans de grandes dépenses et amènera tant de chances d'événements que cela accélérera leurs dispositions pacifiques. Votre honneur et celui de votre nation, le succès de la cause commune sont attachés aux efforts que vous ferez. Il ne faut point de *si ni de mais*; il faut réussir. Levez tous les obstacles, et prenez des mesures pour que les vaisseaux qui sont en construc-

tion soient promptement mis à l'eau et que ceux qui sont désarmés soient réparés et mis en rade.

234. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLÉON,
VICE-ROI D'ITALIE (1).

Paris, 28 février 1808.

Voici la disposition que j'ai faite des 2 millions provenant de la vente des marchandises anglaises saisies en Toscane : 1,500,000 fr. seront versés à la caisse d'amortissement, à Paris ; 160,000 francs seront employés à payer les deux sommes portées dans votre lettre ; 90,000 francs seront donnés au général Miollis, et les 250,000 fr. restant seront donnés en gratification aux troupes formant la garnison de Rome, à raison d'un mois aux soldats et de deux mois aux généraux et officiers. Il sera bien que vous commenciez par faire payer ces gratifications aux troupes de Rome, qui peuvent avoir des besoins, et au général Miollis, ce qui lui donnera de nouveaux moyens de représenter à Rome.

235. — AU GÉNÉRAL JUNOT,
COMMANDANT L'ARMÉE D'OCCUPATION EN PORTUGAL (2).

Paris, 29 février 1808.

Je reçois votre lettre du 14 février. Tascher n'est pas encore arrivé ; il arrivera sans doute demain ou après ; je suppose qu'il ne tardera pas. Je vois avec plaisir que vous avez désarmé la ville de Lisbonne et le pays, et que vous accélérez l'envoi en France des troupes portugaises ; mais je vois avec peine que vous n'avez pas d'autre moyen d'incendier la ville et de la réduire, si elle se révoltait, que vos bâtiments de mer ; c'est une pauvre et triste ressource. Il vous faut une bonne citadelle qui, si peu forte qu'elle soit, puisse, avec une garnison de 4 à 500 hommes, être imprenable pour la populace. Elle doit contenir des mortiers et des vivres. La nouvelle

(1) AF_{IV} 875. — *Mémoires du prince Eugène*, t. IV, p. 81.

(2) AF_{IV} 875.

de l'établissement de cette citadelle me donnera seule la confiance et la sécurité nécessaires.

Il n'y a pas de doute que vous devez tenir à Lisbonne un grand état. J'ai autorisé la mise à votre disposition, pour frais de représentation et dépenses secrètes, de 50,000 francs par mois et d'une autre somme de 50,000 francs par mois pour être donnée comme traitements extraordinaires, dépenses secrètes, etc., aux généraux, commandants de place et officiers chargés de missions. Par ce moyen, vous aurez de quoi satisfaire à vos besoins.

236. — A JÉROME NAPOLEÓN,
ROI DE WESTPHALIE (1).

Paris, 1^{er} mars 1808.

Je reçois votre lettre du 23. Je ne vous écris pas, parce que je ne puis avoir rien à vous dire, à vous qui, au second mois de votre règne, vous adressez à un Hollandais pour faire des insinuations à Vienne. Est-ce malveillance et ingratitude? Est-ce légèreté, inconséquence? Tout ce que je sais, c'est que je n'ai pas de langue pour parler dans de telles circonstances.

237. — A JÉROME NAPOLEÓN,
ROI DE WESTPHALIE (2).

Paris, 6 mars 1808.

J'ai lu la lettre que vous écrivez à Beugnot. Il me semble que je vous avais dit que vous pouviez garder Beugnot et Siméon pendant tout le temps que vous en aviez besoin; mais l'idée de leur faire prêter serment est une idée absurde. Il n'y a que des Français inconséquents, et indifférents sur les suites d'une pareille démarche, qui peuvent l'avoir prêté, et je le leur pardonne, parce que je crois que ce n'est pas dans leur cœur. Si c'est un serment de fidélité à votre personne, il est contenu dans le serment que tout Français m'a prêté. Si c'est un serment comme sujet westphalien, vous

(1) AFiv 875.

(2) *Ibid.*

exigez une chose que le dernier tambour de mon armée ne voudrait pas faire. D'ailleurs les sénateurs et les conseillers d'État qui sont employés à Naples n'en ont pas prêté; les Français employés dans la maison du roi lui ont prêté serment comme prince français. Et, quand ces raisons ne seraient pas bonnes, ce n'est pas quand vous êtes entouré d'ennemis, d'étrangers, que vous devez exiger d'hommes qui peuvent vous être utiles, de renoncer à leur patrie et de se rendre criminels. J'ai vu peu d'hommes qui aient si peu de mesure que vous. Vous ignorez tout, et vous ne vous conduisez que d'après votre tête; rien chez vous ne se décide par la raison, mais tout par l'impétuosité et la passion. Je désire n'avoir avec vous que la correspondance indispensable pour les affaires relatives aux cours étrangères, parce qu'elles vous font faire des pas et mettre votre désaccord à découvert aux yeux de l'Europe : ce que je ne suis point d'humeur à vous laisser faire. Quant à vos affaires intérieures et de finances, je vous l'ai déjà dit et je vous le répète, rien de ce que vous faites n'est dans mon opinion et dans mon expérience, et avec cette manière d'agir vous ne ferez pas grand'chose. Vous m'obligeriez cependant si, dans les démarches dont vous n'appréciez pas les conséquences, vous mettiez moins de pompe et d'ostentation. Rien n'est ridicule comme votre audience aux Juifs; rien n'est mauvais comme votre singerie du *Moniteur* de France. J'ai entrepris l'œuvre de corriger les Juifs; mais je n'ai pas cherché à en attirer de nouveaux dans mes États. Loin de là, j'ai évité de faire rien de ce qui peut montrer de l'estime aux plus méprisables des hommes.

P. S. de la main de l'Empereur. — Mon ami, je vous aime; mais vous êtes furieusement jeune. Gardez Siméon et Beugnot sans serment, au moins encore un an. Alors comme alors!

238. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,
AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Paris, 6 mars 1808.

Le sieur de Champagny vous a expédié dernièrement un courrier, par lequel je ne vous ai pas écrit parce que je n'avais rien à vous

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

dire. Je reçois vos lettres du 26 février. J'attendrai la réponse de l'empereur et votre courrier pour vous écrire. Le prince de Ponte-Corvo est entré dans le Holstein le 3 mars ; je le suppose arrivé sur les bords de la Baltique. Il a avec lui plus de 20,000 hommes ; ce qui, avec les 10,000 hommes que pourront lui fournir les Danois, lui formera un corps de 30,000 hommes. Si le temps est favorable, il sera bientôt en Suède, et la diversion que désire l'empereur sera bientôt faite.

La reine Caroline (1) a eu l'insolence de déclarer la guerre à la Russie ; elle s'est emparée d'une frégate russe qui était dans le port de Palerme et y a arboré le pavillon sicilien. Le ministre et le consul de Russie, avec une suite d'une soixantaine de personnes, ont débarqué à Civita-Vecchia et sont maintenant à Rome. Le duc de Montdragon est parti.

Je suppose que ma dernière lettre aura fait évanouir toutes les inquiétudes sur les levées de chevaux, sur la conscription. S'il restait encore quelques nuages, vous pourrez ajouter que toute ma garde est rentrée ; que 30 régiments ont été rappelés en France ; que plusieurs milliers d'hommes réformés comme invalides ou éclopés ont quitté l'armée et n'ont pas été remplacés ; que tous les auxiliaires, formant une centaine de mille hommes, sont rentrés chez eux ; qu'un gros corps, sous les ordres du prince de Ponte-Corvo, marche en Suède, et qu'en réalité la Grande Armée est diminuée de plus de la moitié de ce qu'elle était.

On ne vous parlera pas sans doute des affaires d'Espagne ; mais si on vous en parlait, vous pourriez dire que l'anarchie qui règne dans cette cour et dans le gouvernement exige que je me mêle de ses affaires ; que le bruit public depuis trois mois est que j'y vais ; mais que cela ne doit pas empêcher notre entrevue. Vous savez qu'en deux ou trois jours de marche, je fais 200 lieues en France. Cela ne doit donc en rien retarder les affaires.

Le sieur de Champagny vous envoie une note qui a été remise à Sebastiani, que vous pourrez montrer au ministère. J'ai demandé à la Porte ce qu'elle ferait, si on ne lui rendait pas la Valachie et la Moldavie, et quel moyen elle avait d'en contraindre l'évacuation. Elle a répondu qu'elle ferait la guerre et a fait une énumération immense de moyens.

N'oubliez pas que le ministre de Prusse est toujours à Londres ; et, quoiqu'on dise qu'il a ordre de revenir, il ne revient jamais

(1) La reine des Deux-Siciles.

Rien n'égale la bêtise et la mauvaise foi de la cour de Memel. M. d'Alopéus veut me persuader que les Anglais désirent la paix. Le sieur de Champagny vous envoie copie de la lettre qu'il veut écrire.

239. — AU GÉNÉRAL JUNOT,

COMMANDANT L'ARMÉE D'OCCUPATION EN PORTUGAL (1).

Paris, 7 mars 1808.

[*Dans cette lettre, publiée dans la Correspondance sous le n° 13627, on a supprimé le paragraphe suivant :*]

Une de vos divisions doit contenir la division [espagnole] de Galice. Vous ne manquerez pas d'insinuer dans la conversation, mais sans rien ébruiter, que mes différends avec l'Espagne viennent de ce que je ne veux pas diviser le Portugal, dont elle veut donner la moitié au prince de la Paix et l'autre moitié à la reine d'Étrurie. Si ces bruits font effet sur les Portugais, de manière à ce que vous croyiez pouvoir en tirer parti, vous pourriez en employer la moitié à Elvas, et la moitié à Almeida, pour contenir la division espagnole de la Galice. Votre communication étant interceptée, vous devez agir selon les circonstances et les nouvelles que vous apprendrez.

240. — AU PRINCE MURAT, GRAND-DUC DE BERG,

LIEUTENANT DE L'EMPEREUR EN ESPAGNE (2).

Paris, 10 mars 1808.

Je reçois votre lettre du 7, avec la dépêche du général Duhesme. Le général Duhesme étant maître de la citadelle de Barcelone n'a rien à craindre. Vous avez eu tort de lui donner l'ordre de s'emparer de Figuières. Vous lui recommandez de concentrer ses troupes, et vous lui ordonnez de prendre Figuières. Ces deux ordres sont contradictoires. Mon intention est qu'il reste réuni avec toute sa division dans Barcelone. Il doit avoir un pajeur, des commis-

(1) AFIV 875.

(2) *Ibid.*

saires des guerres et ses 18 pièces d'artillerie. Il a d'ailleurs des commissaires des guerres italiens, et on peut très bien vivre sans payeur. Ainsi il est parfaitement organisé. Quant aux inspecteurs aux revues, que diable voulez-vous qu'il en fasse en campagne? Il n'a qu'à en faire les fonctions lui-même.

Il n'y a aucun mécontentement à Barcelone. Le général Duhesme est une commère. On donne des coups de stylet à des Napolitains; c'est dans le caractère des habitants. Du reste, on est bien disposé, et, quand on a la citadelle, on a tout. J'ai donné l'ordre au ministre Mollien d'envoyer un payeur à cette division avec des fonds; il doit être arrivé à l'heure qu'il est.

Si les généraux Dupont et Moncey envoyaient leurs états de situation, ils auraient reçu les officiers qui leur manquent; mais, depuis trois mois, ils n'ont rien envoyé, de sorte qu'on les croit parfaitement organisés.

Vous avez dû recevoir mes ordres. Cette lettre vous trouvera le 15, commençant votre mouvement de marche.

241. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Paris, 10 mars 1808.

Témoignez mon mécontentement au rédacteur du *Journal des Débats*, qui n'imprime dans cette feuille que des bêtises. Il faut être bien niais pour dire, dans un article de Hambourg, que le roi de Suède peut mettre, avec le secours de l'Angleterre, une armée de 100,000 hommes sur pied. Faites-lui faire un article dans son numéro de demain pour se moquer de ces 100,000 hommes. Le roi de Suède n'en peut pas mettre sur pied plus de 15,000; les Anglais ne lui en fourniront point, si ce n'est quelques régiments de déserteurs. Il est donc ridicule d'attirer l'attention sur une lutte pareille. La Suède perdra la Finlande: voilà ce qu'il y a de plus clair. Nos journaux sont en vérité bien bêtes, et cette bêtise a de l'inconvénient, parce que cela donne une importance morale à des princes qui ne sont rien.

(1) AFIV 875.

242. — A JOSEPH NAPOLEÓN,
ROI DE NAPLES (1).

Saint-Cloud, 11 mars 1808.

Lucien se conduit mal à Rome, jusqu'à insulter les officiers romains qui prennent parti pour moi, et se montre plus Romain que le Pape. Je désire que vous lui écriviez de quitter Rome et de se retirer à Florence ou à Pise. Je ne veux point qu'il continue à rester à Rome, et, s'il se refuse à ce parti, je n'attends que votre réponse pour le faire enlever. Sa conduite a été scandaleuse; il se déclare mon ennemi et celui de la France. S'il persiste dans ces sentiments, il n'y a de refuge pour lui qu'en Amérique. Je lui croyais de l'esprit; mais je vois que ce n'est qu'un sot. Comment, à l'arrivée des troupes françaises, pouvait-il rester à Rome? Ne devait-il pas se retirer à la campagne? Bien plus, il se met en opposition avec moi; cela n'a pas de nom. Je ne souffrirai pas qu'un Français et un de mes frères soit le premier à conspirer et à agir contre moi avec la prétraille.

243. — A M. GAUDIN,
MINISTRE DES FINANCES (2).

Paris, 12 mars 1808.

J'ai lu avec intérêt le rapport du sieur Dauchy. J'approuve toutes les mesures qu'il a prises. En voici de nouvelles que je désire qu'il exécute. Il n'y a que 2 millions à 2,500,000 écus d'intérêts de la dette en Toscane appartenant à des particuliers. Cela seul doit être payé, et encore ne doit-on payer qu'aux individus toscans, italiens, génois ou mes sujets. Les étrangers ne doivent pas être payés, et cela sans scandale. Il ne doit être rien payé aux mainmortes, à la couronne. On peut encore continuer à payer un trimestre aux communes; mais je désire avoir avant le 1^{er} avril un rapport et un projet de décret pour asseoir la dette et ne la payer aux communes et établissements que selon leurs besoins. Je désire que vous me

(1) Baron DU CASSE, *Supplément à la Correspondance*.

(2) AFIV 875.

fassiez un rapport sur l'impôt territorial : toutes les terres doivent y être sujettes ; je ne connais point de privilèges, et tout le monde doit payer. Du moment que le code Napoléon aura été publié, toute féodalité doit être supprimée. Faites-moi un rapport qui me fasse connaître si l'on doit payer la dîme au clergé. Il n'y a de clergé qui m'intéresse que les évêques, les curés et les chanoines. Les curés doivent avoir au moins 500 francs. Je ne désire pas que les évêques éprouvent de diminution dans leurs revenus. Si, dans les mesures qui sont prises, quelques-uns d'eux se trouvent lésés, je leur tiendrai compte de ce qu'ils perdront. Mais il faut que tout cela aille vite et que le sieur Dauchy me présente incessamment des mémoires. La Toscane est portée pour 10 millions à verser au Trésor dans le budget de cette année. Il faut donc que ces 10 millions rentrent exactement pour concourir à solder le crédit des ministres.

Demandez au ministre de la marine s'il a envoyé les officiers nécessaires pour la police et le service du port de Livourne. Il y a un grand rapport à faire sur l'ordre de Saint-Étienne, sur les biens de cet ordre appartenant à la couronne ou aux familles.

Il serait fort à désirer que, pour éviter la contrebande, le sel et le tabac eussent en Toscane le même prix qu'en Piémont. Un changement dans les douanes devient aussi nécessaire pour favoriser les débouchés de nos fabriques, etc. Il faut que le sieur Collin envoie sur les lieux un homme très intelligent qui passera là un mois et reviendra avec les documents nécessaires pour assister à la confection du tarif.

Je désire également connaître la réduction qu'on pourrait faire aux couvents de moines. Je voudrais y établir la même chose qu'à Parme. De quelle quantité de biens hériterions-nous ? Mon projet est d'en obliger la vente en remboursant la dette avec lesdits biens. Enfin, le sieur Dauchy est en Toscane depuis trois mois : j'attends de lui un rapport sur toutes les branches de l'administration ; je veux organiser le pays à l'instar des États de Parme et de Plaisance.

Rien ne doit être payé aux troupes que par l'intermédiaire du payeur de l'armée d'Italie, ou par son préposé, et sur les ordonnances du ministre de l'administration de la guerre. Entendez-vous là-dessus avec le sieur Mollien. Faites connaître au sieur Dauchy que j'ai ordonné au ministre du Trésor public d'ajouter au livret des finances du mois un feuillet qui présente ce qu'à rendu chaque mois la Toscane.

244. — A JOSEPH NAPOLÉON,
ROI DE NAPLES (1).

Paris, 12 mars 1808.

La conduite du contre-amiral Cosmao n'a pas de sens. Je ne puis que déplorer l'imbécillité de mes marins. L'amiral Ganteaume lui avait donné pour instruction de débloquent Corfou : il a été quinze jours maître de la Méditerranée, et il vient s'enfermer dans Tarente ! En lui ordonnant de se rendre à Tarente, l'amiral Ganteaume n'avait prévu que le cas où il serait inférieur à l'ennemi ; mais, supérieur comme l'était ce contre-amiral, les premières notions du bon sens lui indiquaient de se rendre à Corfou.

Je n'approuve pas que vous reteniez mes vaisseaux à Baïes ou à Naples. L'expédition terminée, ils doivent rentrer dans mes ports.

L'avis que vous avez donné à Cosmao a été trop indécis. Il fallait lui donner l'ordre de partir une heure après son arrivée, d'autant plus que, à Corfou, il est à l'abri de toute force ennemie ; de prendre sous son escorte tous les convois de Brindisi et d'Otrante, et de débloquent Corfou ; et, s'il ne recevait pas d'ordre de l'amiral, de faire une croisière et de rentrer à Toulon. Je vois avec peine les longueurs et l'incertitude de votre lettre. Il ne fallait que six lignes, et vous auriez été obéi. Vous battez la campagne avec de pauvres malheureux qui meurent de peur et d'indécision. Je suis fâché que vous n'ayez pas consulté Saliceti ; il ne vous aurait pas donné ce conseil.

Il faut être bien malheureux pour que, lorsque toutes les chances réussissent, la bêtise d'un officier de marine l'empêche de profiter des avantages que lui offre le sort. Je crois que, si un galion chargé de 30 millions de piastres venait se placer au milieu de toutes les escadres, ils n'auraient pas l'esprit de le prendre.

Je suppose que Ganteaume est à Corfou depuis le 24 février. Je ne saurais m'expliquer comment il a tant tardé. Certainement c'était une chance de plus de se réunir, si vous aviez donné ordre à Cosmao de se rendre droit à Corfou.

(1) AFiv, 875.

245. — A JÉRÔME NAPOLEÓN,
ROI DE WESTPHALIE (1).

Paris, 15 mars 1808.

Je reçois votre lettre du 14 février. Le comte de Wintzingerode a été longtemps ministre du roi de Wurtemberg. Je pense qu'il ne peut être fait aucune objection raisonnable à ce que vous l'employiez. Je crois que les raisons qui l'ont fait quitter le service de Stuttgart n'attaquent ni la probité ni l'honneur. Vous êtes au reste plus à même d'avoir des renseignements secrets là-dessus. D'ailleurs c'est un homme qui est très au fait de la marche des affaires de la Confédération, qui a montré beaucoup de zèle pour le service du roi de Wurtemberg, et dont je pense, sauf renseignements plus précis, que vous pouvez tirer bon parti.

246. — A JOSEPH NAPOLEÓN,
ROI DE NAPLES (2).

Paris, 16 mars 1808.

Je reçois votre lettre du 7. La réponse du contre-amiral Cosmao est inconcevable. On peut être bête; mais l'être à ce point, c'est un peu trop fort. Ganteaume lui dit dans ses instructions que son principal but est de débloquer Corfou, de n'y pas aborder isolément, et si l'ennemi y est en force supérieure, de se réfugier à Tarente. Comment Cosmao, supérieur à l'ennemi, n'entre-t-il pas dans Corfou? Cela est sans exemple. Votre première lettre à Cosmao ne valait rien; la seconde ne vaut pas mieux; mes belles flûtes seront prises. Vous auriez dû tenir un conseil. Il n'y avait aucun inconvénient que Cosmao entrât dans Corfou; quatre vaisseaux n'avaient rien à craindre.

J'ignore ce qu'est devenu Ganteaume. Voilà une expédition manquée par la plus extrême bêtise du monde. C'est un misérable homme que ce Cosmao. Il ne sait donc pas qu'à Otrante on connaît le nombre des bâtiments qui sont à Corfou? Ces hommes n'en-

(1) *Mémoires du roi Jérôme*, t. III, p. 254.

(2) AF_{IV} 875.

tendent pas le français. Les instructions de Ganteaume pouvaient être mieux faites, mais elles suffisaient pour le simple bon sens, et enfin on ne peut prévoir tous les cas. J'espère que Ganteaume sera à Corfou.

247. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (1).

Paris, 16 mars 1808.

Tous les prélats et cardinaux napolitains qui n'ont quitté Rome que par la force ne doivent plus y rentrer. Immédiatement après qu'ils auront prêté leur serment, s'ils ne restent pas à Naples, ils seront envoyés à Bologne, où ils resteront en surveillance.

J'ai vu avec peine qu'on ait relâché le commandant des troupes du Pape, qui n'a pas voulu obéir à l'ordre du général Miollis; il fallait le faire conduire sous bonne escorte à Fénestrelle. Avec les Romains, il ne faut pas rire.

Je vous ai fait connaître que le général Miollis devait renvoyer de Rome les cardinaux et prélats mes sujets, soit comme empereur, soit comme roi d'Italie, Toscans, Génois ou Piémontais. Le général Miollis doit mettre à l'ordre du jour des troupes romaines que je leur témoigne ma satisfaction; que les soldats ne doivent pas plus prendre l'ordre des prêtres que des femmes; que des soldats seuls doivent commander à des soldats; que je leur donne l'assurance qu'ils ne rentreront plus sous les ordres des prêtres, et que je leur donnerai des chefs dignes par leur bravoure de les commander. Vous ferez connaître au colonel des troupes du Pape que je l'ai confirmé dans son grade de colonel pour sa bonne conduite. Vous lui enverrez la décoration de la Couronne de fer, et vous lui écrirez une lettre dans le sens de l'ordre du jour, où vous lui direz que des soldats d'Italie doivent être commandés par des hommes qui puissent les mener au feu.

Le courrier du Pape, à ce qu'il paraît, n'a apporté que des bêtises; car il n'y a rien de bête comme ces gens-là.

Je vous ai demandé des renseignements sur les quatre provinces que commande le général Lemarois, mon intention étant de les organiser en préfetures, sous-préfetures, justices de paix, etc.

(1) AFIV 875. — *Mémoires du prince Eugène*, t. IV, p. 89.

D'un moment à l'autre je vous enverrai le décret. Il faut en finir avec ces bêtes.

248. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLÉON,
VICE-ROI D'ITALIE (1).

Saint-Cloud, 23 mars 1808.

Donnez ordre au général Miollis de désarmer les gardes du Pape qui portent un autre uniforme et une autre cocarde que ceux qu'ils ont coutume de porter, et faites-les enfermer au château Saint-Ange. Si le Pape crée un autre corps, comme on assure qu'il en a l'envie, qu'il s'y oppose. Il doit, en temps de guerre, ne reconnaître aucun homme armé, ni aucune troupe à Rome, s'ils ne sont sous ses ordres.

249. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLÉON,
VICE-ROI D'ITALIE (2).

Saint-Cloud, 23 mars 1808

J'accepte l'offre que me fait le commerce de Venise. Écrivez-lui à cette occasion des choses agréables de ma part.

Je vous envoie une note de M. Aldini, et je désire que vous me fassiez connaître ce qu'il est possible de faire. Il paraît être dans une situation embarrassée. Ses biens sont-ils libres? Valent-ils 200,000 francs de rente?

250. — A M. DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (3)

Saint-Cloud, 23 mars 1808.

Faites connaître au sieur Lefebvre que le ton de sa dépêche n'est pas tel qu'il doit être envers son ministre; qu'il doit tâcher de

(1) AF_{IV} 875. — *Mémoires du prince Eugène*, t. IV, p. 95.

(2) *Ibid.* — *Ibid.*

(3) *Ibid.* — L. DE BROTONNE, dans la *Nouvelle Revue*, t. LXXXVI (1894).

saisir ses intentions, et non de faire des épigrammes; suivre la direction qu'on lui donne, et non la donner; que, en lisant sa dépêche, j'ai demandé l'âge qu'il avait; qu'elle m'a paru être faite par un jeune homme de vingt ans. Vous ajouterez que, si le Pape lève un nouveau corps, fait de nouvelles publications, il ait à demander ses passeports et à partir sur-le-champ avec sa légation.

251. — MARÉCHAL BERTHIER, PRINCE DE NEUCHÂTEL
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE (1).

Saint-Cloud, 24 mars 1808.

Écrivez au maréchal Soult qu'il ne doit plus dire le *roi de Suède*, mais se servir de l'expression générique de *chef du gouvernement suédois*; qu'il doit dire partout que nous ne le reconnaissons plus pour roi de Suède depuis la violation de la constitution de 1778; que nous ne le reconnaitrons que lorsque cette constitution sera rétablie; que, du reste, il ne doit recevoir aucune lettre qu'il n'y soit appelé *le maréchal Soult, commandant l'armée impériale française*; que, en général, il faut éviter toute espèce de parlementage. On suppose qu'aucune communication, ni politique, ni commerciale, n'a lieu avec la Suède. Cependant, il ne faudrait pas négliger l'occasion d'y jeter des pamphlets sur les côtes pour agiter la nation et jeter de la déconsidération sur le roi.

252. — A JOSEPH NAPOLEÓN,
ROI DE NAPLES (2).

Saint-Cloud, 25 mars 1808.

Je ne puis qu'être indigné de cette lettre de Saliceti (3). Je trouve fort étrange qu'on répande qu'on mettra en liberté à Terracine des hommes que j'ai ordonné qu'on conduise à Naples. Il faut avouer qu'on est à Naples bien bête ou bien malveillant. Ces contre-ordres et cette ridicule opposition font sourire la cour de Rome et

(1) AFIV 875.

(2) *Ibid.* — Baron Du CASSE, *Supplément à la Correspondance*.

(3) *En note* : Lettre du ministre Saliceti au général Miollis, datée de Naples, le 13 mars 1808.

sont plus nuisibles à Naples qu'ailleurs. J'ai envoyé les cardinaux napolitains à Naples, pour y prêter le serment à leur souverain légitime. Cette formalité est nécessaire pour que je les reconnaisse pour cardinaux. Si vous redoutiez leur présence à Naples, il fallait les envoyer à Gaëte et préposer quelqu'un pour recevoir leur serment. Après cela, vous pouviez en faire ce que vous vouliez. Je ne voyais pas d'inconvénient à les laisser arriver à Naples. Tant de faiblesse et d'ineptie, je ne suis pas accoutumé à les voir où je commande. Mais enfin, s'il y avait de l'inconvénient à recevoir leur serment à Naples, il n'y en a point à le recevoir à Gaëte. Si vous avez voulu montrer à l'Europe votre indépendance, vous avez choisi là une sottise occasion. Ces prêtres sont des gens contre lesquels je me fâche pour vous. Vous pouvez bien être roi de Naples ; mais j'ai droit de commander un peu là où j'ai 40,000 hommes. Attendez que vous n'ayez plus de troupes françaises dans votre royaume pour donner des ordres contradictoires aux miens, et je ne vous conseille pas de le faire souvent. Rien, je vous le répète, ne pouvait m'être plus désagréable que de voir contredire ouvertement les mesures que je prends pour mettre Rome à la raison. Si c'est Rœderer ou Miot qui vous ont donné ce conseil, je ne m'en étonne pas : ce sont des imbéciles. Mais si c'est Saliceti, c'est un grand scélérat ; car il a trop d'esprit pour ne pas sentir combien cela est délicat. Le *mezzo termine* de retenir les cardinaux dans une place frontière était si simple !

253. — A M. DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Saint-Cloud, 25 mars 1808.

Je désire que le sieur Laforest parte demain avec deux secrétaires parlant espagnol, sans aucun titre et comme voyageur, avec une lettre de vous au grand-duc de Berg, par laquelle vous prévendez ce prince que le sieur Laforest se rend auprès de lui par mon ordre. J'écris par l'estafette d'aujourd'hui au grand-duc de Berg pour l'en prévenir. Le sieur Laforest sera là sans titre et connaîtra ultérieurement sa destination. Il pourra emmener avec lui deux jeunes gens capables de travailler et sachant l'espagnol.

(1) AF^{IV} 875.

254. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE (1).

Saint-Cloud, 26 mars 1808.

Je vous renvoie vos instructions. Ce que vous me dites est inutile à écrire et doit être dit de vive voix à l'agent que vous enverrez. Il faut lui écrire ostensiblement : « Vous irez à Montevideo ; vous y « ferez votre débarquement, et aussitôt qu'il arriverait des nou- « velles d'Espagne qui pourraient inquiéter les colonies, ou si vous « les trouviez déjà inquiétées, vous vous présenterez devant les « autorités ; vous leur ferez connaître qu'elles n'ont rien à craindre, « que nous sommes les amis des Espagnols, et que vous les enga- « gez à se conduire d'une manière convenable et à rester tran- « quilles. » Il n'y a pas autre chose à dire.

255. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (2).

Saint-Cloud, 27 mars 1808.

Vous trouverez ci-joint un ordre du jour. Envoyez-le sur-le-champ au général Lemarois et au général Miollis, pour qu'ils le fassent imprimer. Faites-le également imprimer dans les journaux de Milan et de Florence. Le général Miollis a mal fait d'ôter aux troupes du Pape leur ancienne cocarde, pour leur faire prendre la nouvelle. Immédiatement après la réception de votre ordre, il pourra leur faire porter la cocarde italienne ou française, à leur choix. Recommandez-lui de faire exécuter rigoureusement mon ordre, et de faire passer par les armes tout porteur ou distributeur de cocarde, fût-ce même un cardinal.

Le général Miollis a mal fait de faire tirer le canon le jour anniversaire de la naissance du Pape. Puisqu'il se comporte si mal envers lui, il doit lui rendre mauvais traitement pour mauvais traitement. Que, pendant le carême, il tienne ses troupes en main,

(1) AFIV 875.

(2) *Ibid.* — *Mémoires du prince Eugène*, t. IV, p. 99.

et qu'à la moindre émeute, il la réprime avec la mitraille. Les bons procédés enhardissent les lâches.

P. S. — Je vous envoie une lettre qui était jointe à un bulletin de police. Faites arrêter cet individu comme convaincu d'avoir distribué des cocardes, et retenez-le longtemps en prison.

ORDRE.

Sa Majesté, instruite que des cocardes d'une nouvelle couleur ont été distribuées à Rome et, de là, dans quelques parties de l'Italie, afin de former un noyau de ralliement contre ses armées, déclare les auteurs de cette distribution de cocardes responsables de tous les malheurs qui pourront s'ensuivre ;

Ordonne aux généraux commandant ses troupes dans les États de Rome et dans les royaumes d'Italie et de Naples de faire arrêter sur-le-champ les distributeurs de ces cocardes. Dix jours après la publication du présent ordre, ceux qui seront trouvés munis de ce signe de ralliement, seront traduits devant une commission militaire et passés par les armes.

Sa Majesté (1) témoigne sa satisfaction aux troupes des États de Rome. Elles ont été justement humiliées de se voir commandées par des hommes qui sont faits pour prier et confesser, et non pour diriger des légions, puisque, par état, ils ne peuvent commander aux jours du péril. Sa Majesté se plaît à leur donner l'assurance de sa spéciale protection, et leur garantit que désormais elles ne seront plus commandées que par des hommes qui pourront les conduire un jour de bataille contre les ennemis de l'Italie et du continent.

256. — A M. DE LAVALLETTE,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES (2).

Saint-Cloud, 29 mars 1808.

Il est nécessaire d'arrêter à la poste toutes les lettres des ministres étrangers qui résident à Madrid. Il faut les retenir une quinzaine de jours ; on les laissera passer après ce délai.

(1) Toute cette dernière partie a été biffée par l'Empereur sur la minute.

(2) AF^{IV} 875.

Le déchiffrement des dépêches du sieur Henry, chargé des affaires de Prusse à Madrid, serait très essentielle dans les circonstances actuelles.

Il est nécessaire aussi de retarder toutes les lettres venant d'Espagne et adressées à la division espagnole qui est sous les ordres du prince de Ponte-Corvo (1). Prenez des mesures pour cela ; vous me ferez connaître ce que vous aurez fait. Il faut apporter une vingtaine de jours de retard dans le passage de ces lettres, et les faire visiter attentivement pour en ôter toutes celles d'un mauvais esprit.

257. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (2).

Saint-Cloud, 31 mars 1808.

Vous aurez vu dans le *Moniteur* les nouvelles d'Espagne. J'y ajouterai pour vous seul que mes troupes sont entrées à Madrid le 24 ; que le roi Charles proteste contre tout ce qui a été fait. Il croit sa vie en danger, et a imploré ma protection. Mes troupes sont nombreuses en Espagne, et elles y ont été parfaitement reçues. Je n'ai pas besoin de vous dire que je n'ai pas reconnu le nouveau roi. Le grand-duc de Berg ne l'a pas non plus reconnu. Ils se sont complimentés sans se voir, ne pouvant le saluer comme roi qu'autant que je l'aurais reconnu. Il serait très possible que je partisse d'un moment à l'autre pour Bordeaux. Ceci est pour votre gouverne et pour vous seul.

258. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,
AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (3).

Saint-Cloud, 31 mars 1808

Saint-Aignan est arrivé à deux heures après midi ; il en est six. Les affaires d'Espagne demandaient depuis longtemps ma présence. Je me suis refusé à ce voyage dans la crainte que l'autorisation que je vous avais donnée d'arrêter le rendez-vous n'eût fait partir

(1) Dans les provinces baltiques.

(2) AFIV 875. — *Mémoires du prince Eugène*, t. IV, p. 102.

(3) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

l'empereur. Ce que je vois d'abord dans les nombreuses dépêches que vous m'envoyez, c'est que l'entrevue est ajournée. Cela étant, je pars après dîner pour Bordeaux pour être au centre des affaires.

Voici votre direction pour les affaires d'Espagne. Le *Moniteur* ci-joint vous fera connaître les actes publics rendus à Madrid. Mais un courrier que j'ai reçu ce matin change l'état des choses. Le roi Charles a protesté et a déclaré qu'il a été forcé par son fils à signer son abdication; on a menacé de tuer la reine dans la nuit, s'il ne signait pas. Mon armée est entrée le 23 à Madrid, où elle a été parfaitement reçue. Mes troupes sont casernées dans la ville et campées sur les hauteurs. Je n'ai pas reconnu le prince des Asturies, et peut-être ne le reconnaitrai-je pas; mais je n'en suis pas encore certain. L'infortuné roi se jette dans mes bras et dit qu'on veut le tuer. On a excité une émeute pour faire massacrer le prince de la Paix. Heureusement mes troupes sont arrivées à temps pour le sauver; ce prince vit encore. Le grand-duc de Berg a fait son entrée dans Madrid quatre heures après les troupes. Le cérémonial l'a empêché de voir le nouveau roi, ne sachant pas si je le reconnaitrais. Les lettres du roi Charles font pleurer. Ceci est pour vous seul; gardez-en le secret. Vous pourrez en dire un mot à l'empereur et à l'ambassadeur d'Espagne, qui est un homme du prince de la Paix et qui parlera comme vous. Vous direz à l'empereur que j'avais retardé mon voyage en Espagne pour ne point manquer de me trouver au rendez-vous; mais je suis parti deux heures après la réception de vos lettres. Je répondrai dans peu de jours à toutes vos dépêches. En communiquant le *Moniteur* à l'empereur, vous lui direz que je ne suis pour rien dans les affaires d'Espagne; que mes troupes étaient à 40 lieues de Madrid, lorsque ces événements ont eu lieu; que le prince de la Paix était généralement haï, mais que le roi Charles est aimé. Vous lui direz aussi que le roi a été forcé, et que vous ne seriez pas étonné que je me décidasse à le remettre sur son trône. Les mauvais esprits de Pétersbourg diront que j'ai dirigé tout cela.

259. — A M DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (I).

Saint-Cloud, 1^{er} avril 1808.

Vous écrirez à mon ministre en Danemark que son langage n'est

pas bon ; que les dispositions de l'empereur ne sont point changées ; qu'on n'a jamais eu qu'un projet pour l'expédition, et qu'il est ridicule qu'il veuille diriger les affaires militaires ; qu'il lui convenait de me faire connaître, dans des dépêches officielles, ce que disait M. de Bernstorff, et, dans des bulletins, ce que disait le public, ou ce que lui avaient dit des gens marquants, pourvu qu'il les nomme ; que je ne vois pas que M. de Bernstorff ni la cour se soient plaints ; que les troupes, au lieu de retarder leur marche, l'ont activée ; que, si l'on est venu plus tard, c'est que la cour de Danemark s'est décidée trop tard.

Je vous charge de voir le sieur Lacépède pour qu'il envoie le grand cordon de la Légion d'honneur au roi de Danemark. Vous m'enverrez en même temps une petite lettre à signer, qui servira de réponse à la notification qu'il m'a faite par sa lettre, que je considérerai comme une notification officielle. Voyez aussi le grand maître des cérémonies, pour qu'il prenne mes ordres sur le deuil de la cour.

260. — AU PRINCE MURAT, GRAND-DUC DE BERG,
LIEUTENANT DE L'EMPEREUR EN ESPAGNE (1).

Bordeaux, 6 avril 1808

Dans votre lettre du 31, je vois que le sieur Beauharnais a fait une scène à la reine d'Étrurie, parce qu'elle vous avait vu. Cela me paraît très singulier. Je crois le sieur Beauharnais un intrigant de coulisses ; je lui crois peu d'esprit ; mais je suis loin de le croire un traître, et, si ce que je lis dans votre lettre est sûr, il le serait véritablement... (2).

261. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (3).

Bordeaux, 7 avril 1808.

Un nommé Thiénon, peintre, doit arriver à Milan se dirigeant sur Rome. De Milan il doit se rendre à Florence, et de là à Rome,

(1) AFIV 876.

(2) La suite de cette lettre a été publiée dans la *Correspondance*, n° 13724.

(3) AFIV 876. — *Mémoires du prince Eugène*, t. IV, p. 108-109.

où il a le projet d'arriver le 20 avril. Au reçu de cette lettre, vous le ferez arrêter; vous ferez saisir ses papiers, que vous m'enverrez tout cachetés, et lui, vous le dirigerez sur Paris. S'il était parti de Milan, vous enverrez cet ordre au commandant français à Florence. Il est possible qu'il ait dans ses papiers des lettres pour Lucien et le roi de Naples. Tout doit être mis indistinctement sous le scellé et m'être envoyé.

P. S. — S'il est parti de Florence, et qu'il soit connu, vous le laisseriez; mais vous le ferez arrêter à son retour.

262. — AU PRINCE MURAT, GRAND-DUC DE BERG,
LIEUTENANT DE L'EMPEREUR EN ESPAGNE (1).

Bayonne, 17 avril 1808.

Savary part au moment même. Il se rend auprès du prince des Asturies; il lui porte la lettre dont copie est ci-jointe (2). Je le charge de vous écrire de Vitoria tout ce qui se passe. Si le prince des Asturies vient à Bayonne, vous avez le temps de recevoir des ordres sur ce que vous avez à faire. Si le prince des Asturies retourne à Burgos, je donne des ordres convenables à Bessières. S'il retourne à Madrid, vous enverrez à sa rencontre, et vous le ferez arrêter, et, s'il y a lieu, vous publierez la lettre que je vous envoie et la protestation du roi Charles, et vous forcerez O'Farill et les autres, et surtout l'infant don Antonio, à prêter serment au roi Charles. Vous ferez faire par le grand inquisiteur une proclamation pour faire connaître que le roi Charles ayant protesté contre son abdication, c'est lui qui est roi. Agissez vigoureusement : les gouverneurs, les intendants, les évêques, doivent répondre des désordres qui se commettraient dans les communes et villages. Vous devez déclarer que je reconnais le roi Charles IV, que je garantis l'intégrité des Espagnes, que le prince de la Paix est exilé, et que je me charge d'assister le roi Charles de mes conseils et des forces de mon empire pour la bonne organisation de son royaume; que le sort de l'Espagne est entre les mains des Espagnols. Vous ferez faire des pamphlets et des articles de journaux pour diriger les esprits

(1) AFiv 876.

(2) *Correspondance*, n° 13750.

dans ce sens. Si le prince des Asturies reste à Vitoria avec Savary, il vous fera connaître ce qui se passera. Si les communications sont libres et que rien ne presse, vous attendrez mes ordres. Si le prince des Asturies vient à Bayonne, que les communications soient interrompues par des brigandages et qu'il y eût urgence, vous ferez imprimer ma lettre et la protestation, vous déclarerez que vous reconnaissez Charles IV, et la protestation sera envoyée par mon chargé d'affaires à tous les ministres. Mais j'espère que cela n'arrivera pas, que le prince des Asturies viendra à Bayonne, et que je pourrai diriger tout : ce que je désire beaucoup, à cause d'une circonstance aussi délicate, qui demande tant de connaissance de la position où je me trouve.

J'apprends, par votre lettre du 12, que le roi Charles IV est parti de l'Escurial le 14; il sera donc aujourd'hui ou demain à Burgos. Je serai fort aise de le voir ici.

Si jamais on en venait à un éclat, vous feriez connaître dans les journaux que l'armée française était venue en Espagne pour une expédition d'Afrique, et que je devais la diriger moi-même de Madrid; que le prince de la Paix, pensant que je voulais conseiller son roi, et peut-être le conseiller mal pour lui, s'est effarouché, et que c'est là la cause de tout ce qui est arrivé.

263. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEON,
VICE-ROI D'ITALIE (1)

Bayonne, 18 avril 1808.

Je reçois votre lettre, et celle du général Miollis, du 8. Je suis immensément occupé; c'est pour cela que je désire que les affaires de Rome soient remises au 10 mai. En attendant, faites gouverner temporellement les quatre légations, comme je l'ai ordonné, et conformément à l'intérêt de mon royaume. Il ne faut pas se mettre tout sur les bras à la fois. Veillez sur Florence; on dit qu'il y a un mauvais esprit, et qu'on y est peu content des changements actuels. Faites-moi connaître ce que vous penserez là-dessus.

J'ai ici l'infant don Carlos; c'est un jeune homme de vingt ans, qui a pris ici la rougeole. Il est accompagné de plusieurs grands d'Espagne. J'attends le prince des Asturies, qui se fait nommer Fer-

(1) AFIV 876. — *Mémoires du prince Eugène*, t. IV, p. 115.

dinand VII, et le roi Charles IV, dans peu de jours. Il y a beaucoup de mouvements en Espagne. Le grand-duc est à Madrid, Bessières à Burgos et Duhesme à Barcelone. Le roi Charles a protesté contre son abdication et a eu recours à moi. Le temps décidera ce que tout cela deviendra. En attendant, empêchez que l'opinion n'en prenne une idée décisive; mais laissez-en dire assez dans les gazettes pour faire voir qu'il y a incertitude dans les affaires et division dans la famille d'Espagne.

264. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Bayonne, 18 avril 1808.

Je reçois à Bayonne votre lettre du 24 mars. Vous avez dû en recevoir une de moi. Immédiatement après avoir reçu votre courrier à Paris, je suis parti. S'il m'eût apporté l'avis que le rendez-vous était arrêté, je m'y serais rendu incontinent. Je vois avec plaisir le succès de l'empereur de Russie en Suède. J'espère ne pas être retenu longtemps ici. L'infant don Carlos s'y trouve. J'attends le vieux roi Charles, qui désire vivement me parler, et le prince des Asturies, qui est le nouveau roi. Les affaires s'embrouillent beaucoup en Espagne. Vous direz à l'empereur que le roi Charles proteste contre son abdication, et qu'il s'en rapporte entièrement à mon amitié. Cela ne laisse pas de beaucoup m'embarrasser. Dites cela à l'empereur seulement. J'espère cependant être bientôt libre de tout cela. Vous recevrez bientôt un mémoire sur les affaires de Constantinople. Vous devrez, en attendant, ne pas dissimuler à M. de Romanzoff qu'il y a des choses scabreuses et que, si c'était là l'ultimatum de la Russie, il serait difficile à arranger; mais que je ne le suppose pas; que c'est parce que j'avais prévu ces difficultés que j'avais demandé l'entrevue, et non pas pour une vaine formalité; qu'il faut certainement trente courriers pour finir cette affaire; que trente courriers à deux mois chacun consumeront trois ans; que nous aurions terminé en trente conférences, qui à deux par jour auraient employé quinze jours. Le maréchal Soult a réuni tous les bâtiments de l'île de Rügen. Le prince de Ponte-Corvo est en Fionie; il a avec lui 15,000 Français, 15,000 Espagnols et

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

15,000 Danois. Il serait passé, si le Danemark n'avait pas tergiversé si longtemps pour le recevoir; aujourd'hui il trouve qu'il ne va pas assez vite; des miracles ne peuvent pas se faire. Aujourd'hui la belle saison s'opposera peut-être à tout passage. Mais on fera l'impossible, et la diversion aura toujours son effet.

Je viens de recevoir le manifeste du roi de Suède. Tout y est faux. Je ne sais pas si le général Grandjean, que je ne connais pas, et d'autres officiers, ont, en buvant, fait de la politique. On n'attache, d'ailleurs, aucune importance au bavardage des militaires et devant des individus non accrédités. Mais je ne puis croire que cela soit vrai. Nous sommes trop amis du Danemark pour penser à lui ôter la Norvège. Pour ce qui regarde le sieur Bourrienne, cela est de toute fausseté; il répondra à cette inculpation. Si cela était vrai, comme il est dans la carrière diplomatique, il serait sévèrement puni. Mais comment aurait-il fait ce qu'on lui impute, puisqu'il ne voyait pas le ministre de Suède à Hambourg? On n'a pas d'idée d'un manifeste aussi fou.

Répétez bien à M. de Romanzoff que la question de la Turquie est une affaire de chicane; qu'on veut une entrevue pure et simple et sans condition. Vous ne manquerez pas d'insister sur ce que ce n'était point une vaine formalité, mais un moyen expéditif d'arranger tout. Je trouve que vous ne parlez pas assez haut et que vous n'avez pas assez défendu mes intérêts. En attendant, voilà la Russie maîtresse d'une belle province, qui est du plus grand résultat pour ses affaires et dont je ne suis d'aucune manière jaloux.

Je n'ai pas le temps de vous en écrire davantage. Je suis fort occupé ici de choses qui me donnent beaucoup d'embaras. Daru vous expédiera cette lettre par une estafette.

265. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Bayonne, 21 avril 1808.

Le Publiciste et le *Journal des Débats* s'attachent à mettre dans leurs feuilles tout ce que la calomnie a de plus atroce et de plus vil, même ce qu'il y a de plus bête, contre le prince de la Paix. Les ennemis de ce prince font imprimer cela en Espagne comme tiré des journaux

(1) AFIV 876.

français. Faites faire de nombreux articles où, tout en traitant légèrement ce ministre, on fasse sentir la bassesse de ces imputations.

Le fait est que, de son immense fortune, on n'a pas encore trouvé un sol, qu'il n'avait aucune correspondance avec les Anglais, que la flotte qu'on disait qu'il envoyait aux Anglais, il l'avait dirigée sur Toulon, qu'il peut avoir mal administré les Espagnes, mais qu'il est vrai de dire qu'elles sont entières, lorsque la plus grande partie des Etats de l'Europe sont diminués et ont fait des pertes. C'est moins par intérêt politique que parce que je trouve affreux de se débâiner contre les malheureux. Je désire qu'on ne permette pas aux journaux d'être l'instrument de ces plates calomnies. Le *Journal des Débats* se distingue surtout par les bêtises qu'il ne cesse de mettre.

Si le nommé Pillichadi, dont il est question dans votre rapport du 14, vient à Paris, faites-le arrêter et retenez-le dans une prison. L'exemple du libraire de Neuchâtel doit vous convaincre de ce que c'est que les espions suisses. Il ne faut pas en être une seconde fois dupe.

266. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Bayonne, 23 avril 1808.

Le *Journal de l'Empire* continue à se mal comporter. Les articles de Rome n'ont pas le sens commun, et sont dans un mauvais esprit. Faites venir le rédacteur, et engagez-le à se taire, puisque le *Moniteur* ne dit rien. Ce jeune homme est influencé par les vieux coquins, qui étaient accoutumés à faire de ce journal un brandon de discorde dans l'État. Les affaires de Rome ne regardent aucun journal. Veillez à cela spécialement. Quand il y aura à dire quelque chose, le *Moniteur* le dira.

267. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Bayonne, 25 avril 1808

Le *Journal de l'Empire* continue à mal aller. De quel droit, sous

(1) AFIV 876.

(2) *Ibid.*

la rubrique de Copenhague, a-t-il mis le discours de M. Canning? Avait-il ce discours sous les yeux? Devait-il le mettre sans savoir si cela me convenait? Ce jeune homme est un malveillant ou un sot; dites-lui cela de ma part. S'il ne change pas, je changerai le rédacteur. Je suppose que c'est un sot qui se laisse diriger par la clique. Ce qui fait voir la différence du *Journal de Paris* au *Journal de l'Empire*, c'est la manière dont l'article de Copenhague est rédigé dans l'un et dans l'autre. Le *Journal de Paris* évite de dire ce qui a des inconvénients. Tirez cela au clair, et envoyez-moi ce discours de M. Canning.

Le sieur Étienne est la cause de l'agitation qui existe aujourd'hui en France sur les affaires de Rome. Faites donc chasser les vieux rédacteurs si animés contre l'administration actuelle.

J'avais également défendu aux journaux de parler des prêtres, des sermons et de la religion. Le *Journal des Débats* ne donne-t-il pas des extraits de sermons, homélies et autres choses de cette espèce? La police voudra-t-elle donc enfin faire exécuter mes volontés? N'est-il pas ridicule et contraire aux choses saintes de les voir compromises dans des feuilles qui contiennent tant d'inutilités et de choses fausses?

Faites tourner en ridicule les articles des journaux qui disent qu'on a trouvé 400 millions chez le prince de la Paix. Faites dire qu'on n'a pas trouvé un sol; que, si le gouvernement a trouvé tant d'argent, on lui en fait compliment; qu'il a donc de quoi payer la solde de ses troupes. Le fait est que le prince de la Paix n'a rien en Angleterre, en Italie, en France, à Gènes; qu'on n'a pas trouvé chez lui la valeur d'un million en diamants et en argent journalier.

268. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE (1).

Bayonne, 25 avril 1808.

Il me revient que le sieur V***, chef du bureau des fonds de votre ministère, achète des créances par l'intermédiaire du sieur Ignard. On dit que deux traites de la Guadeloupe, exercice an IX, cédées par la maison Perregaux à 25 pour 100 de perte, ont été soldées

immédiatement après cette négociation ; que des traites tirées par le sieur Pichon, exercice an XII, vendues à 59 pour 100 de perte, ont été soldées un mois après ; que des traites de 1806 de Santo-Domingo ont été payées, vingt-quatre heures après la négociation, en deux ordonnances au nom du sieur Gudin. On dit que le sieur V*** a fait acheter les créances pour fournitures de bois des sieurs Faure et Montalan. On se plaint encore d'opérations de cette nature faites sur des fournitures de toiles à voiles et chauvres des sieurs Poulain et Musseau. Ces deux objets s'élèvent à 2 millions. Je vous prie d'entendre là-dessus le sieur Cattegham, Américain, et de me faire un rapport sur votre employé.

269. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Bayonne, 26 avril 1808.

Vous trouverez ci-joint une lettre de M. de Dreyer qui vous fera voir que M. de Tolstoï est toujours inconséquent. Mais cela n'est que pour votre gouverne.

Les journaux de France sont pleins de bêtises. Il est faux que le prince de la Paix ait laissé tant d'argent : on n'a pas trouvé un sol. J'attends ce soir ici ce malheureux homme, qui a été arraché des mains des Espagnols par mes troupes. Il était enfermé dans un cachot entre la vie et la mort, entendant à tout instant les cris de la populace qui voulait le lanterner. Quand il m'a été remis, il avait une barbe de sept jours et n'avait point changé de chemise depuis plus d'un mois. J'ai ici le prince des Asturies que je traite bien, mais que je ne reconnais pas. J'attends dans trois jours le roi Charles et la reine. Les grands d'Espagne arrivent ici à chaque instant. Tout est paisible en Espagne. Toutes les forteresses sont dans mes mains. Le seul point de Madrid où se trouve le grand-duc de Berg est occupé par 60,000 hommes. Le père proteste contre le fils, le fils contre le père. Différentes factions existent en Espagne ; je pense que le dénouement n'est pas éloigné.

Si l'on vous parle de l'expédition de Seanie, voici l'état de la question. Je ne pouvais entreprendre cette expédition à moins de 40,000 hommes. Le prince de Ponte-Corvo avait 15,000 Français

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

et 15,000 Espagnols. Il fallait donc que les Danois fournissent 10,000 hommes. Mais je tenais et je devais tenir à ce que ces 40,000 hommes débarquassent à la fois; qu'une partie eût débarqué et que l'autre fût restée sur l'autre bord, l'expédition était manquée et les troupes sacrifiées. Vous sentez que je ne pouvais permettre qu'on fit une telle faute. Le prince de Ponte-Corvo s'est rendu à Copenhague; il y a vu que les moyens de débarquement n'existaient que pour 15,000 hommes à la fois : il aurait donc fallu faire trois voyages. Le passage devait donc être ajourné. Il avait ordre de passer là 40,000 hommes à la fois; voilà la question. Aujourd'hui le roi de Danemark peut concentrer ses troupes en Seeland : il a 25,000 hommes. J'ai ordonné au prince de Ponte-Corvo de faire passer 6,000 hommes. Le Danemark n'a donc rien à craindre. S'il manifeste de la peur, cette peur est sans fondement, à moins que ces hommes ne soient de carton.

Les Albanais viennent d'assassiner un adjudant commandant et quatre officiers italiens sans prétexte ni raison. Une grande fermentation règne à Constantinople. Tout se prépare donc pour conduire à bonne fin l'entrevue, que je compte pouvoir avoir lieu en juin. Pour cela, il faut que la Russie montre moins d'ambition. Je n'ai point de nouvelles de l'Autriche; je vois qu'elle arme et désarme; j'ignore ce qu'elle fait. Vous allez recevoir bientôt un courrier de M. de Champagny avec les premières notes sur les affaires de Turquie. Je le répète, il est fâcheux que l'entrevue n'ait pas eu lieu : au lieu d'être ici, je serais à Erfurt. Je crois qu'il faudra trop de temps pour se mettre d'accord avec des courriers.

P. S. — Je reçois au moment votre lettre du 5 avril. Je trouve que vous vous donnez trop de mouvement pour l'expédition de Suède. Je vois avec plaisir tout ce que fait l'empereur; mais il est inutile que vous vous pressiez tant. Vous avez eu des instructions pour la Finlande, vous n'en avez pas eu pour le reste.

Je sais qu'on s'est plaint à Saint-Pétersbourg que je ne faisais pas de présents aux officiers qui venaient en dépêches. La raison est que je n'en ai vu aucun. Or l'usage ici est que je ne fais de présents qu'aux officiers qui me remettent des lettres de l'empereur. S'ils remettent leurs lettres à l'ambassade, je ne les connais point. Il est de style aussi que, pour que l'officier soit traité avec considération, il faut que son nom soit cité dans la lettre du souverain. Si la lettre portait, par exemple : « Je vous envoie un de mes officiers », sans le nommer, cet officier, n'étant pas connu, ne

serait pas traité avec autant de distinction. Cependant, on a assez de considération pour l'empereur, pour que ses officiers soient très bien reçus ici. Mais, lorsqu'ils portent leurs dépêches à l'ambassade, alors ils ne sont pas reconnus. Je vous donne ce détail pour votre gouverne.

270. — AU PRINCE MURAT, GRAND-DUC DE BERG,
LIEUTENANT DE L'EMPEREUR EN ESPAGNE (1).

Bayonne, 26 avril 1808.

Je viens de voir le prince de la Paix, que j'ai entretenu une heure. Il serait nécessaire que vous lui fissiez envoyer à Bayonne ses enfants, les autres personnes de sa famille et ses effets. Je l'ai bien reçu, parce qu'il est malheureux et qu'il a été traité d'une manière atroce.

Je vous ai écrit cette nuit. Il est temps de montrer l'énergie convenable. Je suppose que vous n'épargnez pas la canaille de Madrid, si elle remue, et que, immédiatement après, vous la ferez désarmer. Je vous laisse le maître de faire arrêter les gardes du corps et de les désarmer. Toutefois, s'il y a une émeute, il est nécessaire que vous fassiez arrêter et fusiller 10 des plus coupables.

Je reçois votre lettre du 23 à minuit. Vous avez commué la peine d'un soldat condamné à mort en celle de cinq ans de fers ; vous n'avez pas ce droit. Ne vous permettez plus à l'avenir de pareils écarts. Vous pouvez vous permettre ces actes dans les troupes de Berg, mais non dans les troupes françaises. Tenez ce soldat en prison jusqu'à ce que le conseil privé ait fait connaître son opinion. J'ai envoyé sa demande au grand juge.

Je vous ai fait connaître par ma lettre d'hier que vous devez faire imprimer dans la *Gazette de Madrid* la protestation du roi Charles à la régence et la résolution qu'a prise celle-ci. La raison que vous ne trouvez pas d'imprimeurs est misérable. Je vous ai écrit de vous emparer du gouvernement. Quant on est à la tête de 50,000 hommes, on n'écrit pas ce que vous avez écrit à l'infant don Antonio, et on ne prend pas des voies d'intrigue. Le roi Charles ayant protesté, je ne connais pas de roi Ferdinand ; le roi Charles est seul roi d'Espagne. Veillez à ce qu'on n'imprime et ne

(1) AFIV 876.

fasse rien contre la tranquillité publique, et servez-vous des journaux pour donner la direction convenable à l'opinion.

Votre ordre du jour aux soldats sur l'affaire de Burgos est misérable. Bon Dieu ! où en serions-nous, si je devais écrire quatre pages aux soldats pour leur dire de ne point se laisser désarmer, et citer comme un trait héroïque qu'un poste de 15 hommes ait fait feu sur la canaille. Le Français a trop d'esprit pour ne pas se moquer de pareilles proclamations ; vous n'avez point appris cela à mon école. Que ferez-vous dans les moments critiques, si vous prodiguez ainsi les proclamations ? Il ne fallait que trois mots : « La canaille de Madrid est en mouvement ; une insurrection a lieu. Le premier soldat qui se laissera désarmer ou forcer sa consigne sera déclaré indigne de faire partie de l'armée. » Encore je doute que cela fût nécessaire. Vous avez commis un acte funeste à la discipline, en ne cassant pas l'officier qui a remis les deux soldats à la canaille. Je comptais le dégrader à la tête de l'armée à mon arrivée à Madrid, et vous avez en très grand tort de lui accorder sa grâce. Votre proclamation m'a fait rougir. Si c'est Belliard qui l'a faite, témoignez-lui-en mon mécontentement. Pour mettre en ordre la ville de Madrid, il faut 3,000 hommes et dix pièces de canon. Trois ordres du jour comme celui que vous avez fait démolissent une armée.

271. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES,

COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A BURGOS (1).

Bayonne, 26 avril 1808, à dix heures du soir.

Il y a eu le 22 à Santander un mouvement qui a menacé les Français. Envoyez-y un officier, et faites connaître aux habitants que, si l'on touche au moindre Français, ils le payeront chèrement ; que je suis instruit de cela, et que je vous ai chargé de les avertir du danger auquel ils s'exposent, s'ils se laissent aller à l'impulsion des partisans de l'Angleterre, et qu'il serait fâcheux que les honnêtes gens, s'ils ne contenaient les mauvais sujets, souffrissent pour eux. En effet, mon intention est, à la nouvelle du moindre mouvement, d'y envoyer une brigade avec du canon, et de brûler la ville de fond en comble.

(1) AFIV 876.

Il faut que l'archevêque m'envoie un prêtre et le capitaine général un officier, pour entendre de moi l'indignation que j'ai eue contre leur ville, et que, à la moindre insurrection qui aurait lieu, elle aurait cessé d'exister.

272. — AU PRINCE MURAT, GRAND-DUC DE BERG,
LIEUTENANT DE L'EMPEREUR EN ESPAGNE (1).

Bayonne, 28 avril 1808, à cinq heures du soir.

Je vous envoie 1,000 exemplaires du *Journal de Bayonne*. Vous pouvez les répandre sans affectation et sans les afficher. Il serait convenable que la junta fit à ce sujet une proclamation, par laquelle elle fit connaître que le roi Charles a protesté et que, avant de partir de l'Escurial, il a renouvelé sa protestation à la régence; que le roi Charles doit être arrivé à Bayonne; que les deux souverains s'en sont entièrement remis à l'Empereur pour le jugement de cette grande querelle; que l'intérêt des Espagnes est de rester unies d'intérêts à la France; que déjà S. M. l'Empereur a autorisé la junta à faire connaître que l'intégrité et l'indépendance de l'Espagne seraient garanties, ainsi que la conservation de tous les privilèges; que, si les Espagnols jugent nécessaires quelques changements dans leur constitution, ils ne seront faits que de leur gré, et d'après leurs lumières et leur opinion. Si la junta se refuse à faire cette proclamation, faites-la vous-même en français et en espagnol.

J'envoie 100 exemplaires du même journal à Bessières, et je lui prescris de faire faire une proclamation dans le même sens par le capitaine général de la Vieille-Castille.

Envoyez un officier aux généraux Solano et Caraffa (2), pour leur faire connaître la proclamation de la junta, ou celle que vous auriez faite, et pour les engager à avoir confiance dans l'Empereur et à aider de tous leurs moyens à la consolidation du bon ordre et de la tranquillité en Espagne.

J'ai reçu votre lettre du 23. Je vois avec plaisir ce que vous m'y dites.

J'attends le roi Charles demain ou après; je n'ai pas de nouvelles de son arrivée à Burgos, Bessières ne m'ayant pas écrit.

(1) AFIV 876.

(2) Qui commandaient les divisions espagnoles de la Galice et de l'Estremadure.

Vous ne manquerez pas d'engager les archevêques de Madrid et de Tolède à faire des mandemens pour exhorter à avoir confiance en moi ; et vous ferez entendre aux meneurs du clergé et de la noblesse que la conservation de leurs privilèges dépendra de la conduite qu'ils tiendront envers moi. Écrivez aussi aux chefs des ordres religieux qui doivent se trouver à Madrid. Enfin faites faire des articles de gazette dans le même sens, pour que le public sache bien que le roi Charles a protesté ; que c'est une querelle entre le père et le fils ; qu'on attende avec confiance l'issue des événements ; que je rendrai un jugement d'arbitrage, où je déciderai tout pour le changement de couronne.

273. — AU PRINCE MURAT, GRAND-DUC DE BERG,
LIEUTENANT DE L'EMPEREUR EN ESPAGNE (1).

Bayonne, 29 avril 1808, à dix heures du matin.

Je reçois votre lettre du 25 avril à minuit. Le roi Charles a dû arriver le 27 à Burgos ; je ne sais pas s'il y aura séjourné le 28, ou s'il sera venu à Vitoria.

Je n'approuve point que vous disséminiez vos troupes. Je suis instruit que vous avez envoyé de l'Escurial un régiment dans un village. Vous pouvez détacher un régiment pour faire un exemple ; mais il doit rentrer sur-le-champ. Si, à chaque émeute qui aura lieu, vous envoyez un régiment ou un bataillon, je n'aurai plus d'armée. Si vous accoutumez les villages à avoir des garnisons, ils se révolteront dès que vous les retirerez. Vous devez envoyer des colonnes mobiles, qui ne doivent pas être absentes plus de huit jours, et rentrer dès que leur mission est finie.

Écrivez au général Dupont de ménager à Tolède la famille du chanoine Escoiquiz.

Vous devez déclarer à la junte qu'il faut qu'elle cesse d'envoyer des courriers à M. de Cevallos (2), et qu'elle doit correspondre désormais avec Charles IV ; que j'ai donné l'ordre que les courriers qui partiraient de Bayonne soient envoyés à la cour de Charles IV, ne reconnaissant plus le prince des Asturies que comme prince des Asturies, conformément à la notification que j'en ai fait faire

(1) AFIV 876.

(2) Choisi comme ministre d'État par Ferdinand.

aujourd'hui. Si la crainte de Charles IV ou de la reine portait le peuple à vous pousser, il faut le laisser faire. Nous approchons du dénouement Prenez en main de gré ou de force la direction de la *Gazette*, et faites-la paraître tous les jours. Faites bien connaître aux grands et aux influents du pays que le destin de l'Espagne dépend de la conduite qu'ils tiendront; que, si l'Espagne est troublée et la sûreté de mes troupes compromise, le pays sera démembré Dites positivement que je ne reconnais plus le prince des Asturies.

274. — AU PRINCE MURAT, GRAND-DUC DE BERG,
LIEUTENANT DE L'EMPEREUR EN ESPAGNE (1).

Bayonne, 30 avril 1808, à trois heures après-midi.

Le roi Charles est arrivé à Irun; je l'attends dans deux heures ici. Berthier a été à sa rencontre jusqu'à la frontière. Le prince de la Paix est ici et commence à se remettre.

Vous avez vu, par la note que vous a envoyée le sieur Champagny, que je ne reconnais plus Cevallos ni aucun agent de Ferdinand. J'ai arrêté un courrier qui leur était expédié de Madrid, qui rend le même compte que vous de l'état de l'opinion publique. J'en ai arrêté un qu'ils expédiaient de Bayonne; il y avait une lettre du prince des Asturies à l'infant don Antonio, qui vous prouvera la bêtise et l'hypocrisie de cet homme; car l'Impératrice a été reçue ici avec enthousiasme.

Il n'y a aucun ménagement à garder. Je vous ai écrit de prendre le commandement des troupes. Envoyez près de Caraffa et de Solano, pour leur faire connaître que ce doit être comme cela; vous pouvez leur faire envoyer la note de Champagny. Envoyez la reine d'Étrurie, envoyez les infants; ils ne peuvent plus rester à Madrid; mais qu'ils partent jour et nuit. Vous direz à don Antonio qu'il y a un ordre de Charles IV pour qu'il vienne sans délai. Il n'y a pas de presse à faire venir les Espagnols: tous ceux qui sont ici sont mauvais. Il est nécessaire que, dans ces deux jours-ci, je débrouille ces affaires.

Mon chargé d'affaires doit rester à Madrid. Il rendra compte à M. de Laforest, qui aura rang de ministre, sans avoir cependant

(1) AFIV 876.

aucune communication avec les autorités que par le canal de mon chargé d'affaires.

Je crois vous l'avoir déjà dit : cassez la junte, et qu'elle cesse de gouverner, si elle obéit au roi Ferdinand. Dites-leur que le moindre courrier et compte rendu serait un crime. Surtout que don Antonio et le reste de la famille partent.

Du moment que j'aurai vu le roi, je vous écrirai. Je suppose que vous êtes maître de la *Gazette de Madrid*, et que vous y faites mettre tous les jours des articles.

Je pense qu'il serait utile de désarmer les gardes du corps et de les mettre à pied. Le roi Charles a fort maltraité ceux qui étaient à Vitoria. Ils s'étaient emparés de son palais; il les a chassés avec beaucoup d'énergie.

Envoyez un officier au général Junot pour l'instruire de ce qui se passe, et pour qu'il concoure de tous ses moyens à contenir les troupes de Galice et celles de Solano, si elles faisaient un mouvement sur Madrid.

P. S. de la main de Napoléon :

A 7 heures du soir.

Je viens de voir le roi et la reine, qui sont très contents d'être ici. Le roi a fort mal reçu ses enfants. Tous les Espagnols, même l'Infantado, etc., lui ont baisé la main; mais le vieux roi paraît fort irrité contre eux.

275. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

[Commencement de mai 1808.]

Je reçois votre lettre du 12 avril. Faites mon compliment à l'empereur sur la prise de Sveaborg.

Vous avez reçu des explications sur les affaires de Copenhague. Le fait est qu'il faut pouvoir passer, et passer avec au moins 30,000 hommes à la fois; car il n'est pas certain que le second convoi passe, et, si le premier convoi se trouvait séparé, il serait exposé à recevoir des échecs. Le prince de Ponte-Corvo avait marché à marches forcées, espérant que les Belts gèleraient. Il

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

s'est rendu de sa personne à Copenhague pour s'assurer des moyens de passage, et, voyant qu'il n'y avait de moyens que pour passer 15,000 hommes à la fois, il suspendit sa marche. Mais le mouvement continue, et plusieurs milliers d'hommes sont passés en Seeland. Mais enfin ces opérations ne peuvent se faire qu'avec prudence. Voilà la Finlande russe.

Les affaires de Turquie demandent de grandes discussions. Il est fâcheux que l'empereur ait ajourné l'entrevue : au lieu de venir en Espagne, j'aurais été à Erfurt. J'espère sous dix ou douze jours avoir terminé mes opérations ici. J'ai ici le roi Charles et la reine, le prince des Asturies, l'infant don Carlos, enfin toute la famille d'Espagne. Ils sont très animés les uns contre les autres; la division entre eux est poussée au dernier point. Tout cela pourrait bien se terminer par un changement de dynastie.

Pour votre gouverne, je vous dirai que, depuis l'arrivée de M. d'Alopéus, je n'ai pas entendu parler de l'Angleterre, et, au moindre mot que j'en aurais, la Russie en serait instruite; on doit compter là-dessus.

Je n'ai pas non plus entendu parler de l'Autriche, et je ne connais rien aux armements qu'elle fait. On me rend compte de tous côtés qu'une grande quantité de canons, de vivres, de troupes se rend en Hongrie. Il faut que la Russie sache bien cela, et que, même vis-à-vis de moi, les Autrichiens nient ces armements, ou du moins disent qu'ils ne sont pas considérables.

276. — A LOUIS NAPOLEÓN,
ROI DE HOLLANDE (1).

Bayonne, 6 mai 1808.

Je lis dans les journaux de Paris que vous nommez des princes. Je vous prie instamment de n'en rien faire. Les rois n'ont pas le droit de nommer des princes; ce droit est inhérent à la dignité impériale. Vous pouvez, quand vous instituerez une noblesse, faire des comtes, des barons, des marquis ou des ducs, quoique je pense que cela soit fort inutile en Hollande, si ces titres n'y existaient pas autrefois; mais vous ne pouvez créer un prince. Vous me désobligeriez infiniment si vous le faisiez, et vous sentez que, par toute

(1) AFIV 876. — Publiée par M. Rocquain, *Napoléon et le roi Louis*.

espèce de raisons, j'ai droit de l'exiger. Mes institutions ne sont point faites pour être tournées en ridicule. Moi-même, je n'ai pas créé de prince sans leur donner une principauté. Le prince de Ponte-Corvo a une principauté indépendante; le prince de Neuchâtel, le prince de Bénévent ont des principautés indépendantes; Cambacérès, Lebrun sont princes comme grands dignitaires de l'Empire; mais les grands dignitaires d'une simple couronne royale ne sont pas princes. En Italie, dont la population est triple de celle de la Hollande, je n'ai pas nommé de princes; j'ai nommé des grands dignitaires qui n'ont rang que de simples dignitaires. Si vous persistez dans votre idée, je désavouerai publiquement ces innovations monstrueuses. Eh! qu'a donc fait l'amiral de Winter, d'ailleurs, pour mériter une si haute distinction, si vous pouviez la donner? Vous avez créé des maréchaux qui n'ont pas fait ce qu'ont fait mes généraux de brigade. Pour Dieu, ne vous rendez pas par trop ridicule!

277. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE (1).

Bayonne, 8 mai 1808.

Je suis mécontent de la conduite des élèves de l'École d'artillerie de Metz et de la faiblesse du commandant. Ces jeunes gens font des scènes au théâtre, qui indignent tous les honnêtes gens. Vous ferez mettre à l'ordre de ma part qu'ils garderont les arrêts pendant un mois, sans sortir de l'enceinte, et qu'ils seront privés de la comédie pendant un an. Ceux qui y seront trouvés seront punis comme ayant contrevenu à un ordre donné. Témoinnez mon mécontentement au colonel et au commandant d'armes; ils montrent la plus extrême faiblesse. Comme militaires, les élèves sont sous l'obéissance du commandant d'armes, lorsqu'ils sont hors de l'École.

Que je n'en entende plus parler! Je ne souffrirai pas qu'une poignée de morveux inquiète toute une ville. Tolérer ces excès aurait pour résultat de les élever dans l'indiscipline. Qu'on vous envoie la liste des six plus mutins; vous les ferez mettre dans la prison de l'École pendant deux mois.

Le colonel sera désormais responsable de l'indiscipline qu'il y

(1) Afiv 876.

aurait dans cette école. Vous écrirez à la police de Metz, pour que ceux qui, d'ici à un an, iraient au spectacle, soient arrêtés, déguisés ou non.

278. — A M. DE TALLEVRAND, PRINCE DE BÉNÉVENT,
VICE-GRAND ÉLECTEUR (1).

Bayonne, 9 mai 1808.

Le prince des Asturies, l'infant don Antonio son oncle, l'infant don Carlos son frère, partent mercredi d'ici, restent vendredi et samedi à Bordeaux, et seront mardi à Valençay.

Soyez-y rendu lundi au soir. Mon chambellan Tournon s'y rend en poste pour tout préparer pour les recevoir. Faites en sorte qu'ils aient là du linge de table et de lit et de la batterie de cuisine. Ils auront huit ou dix personnes de service d'honneur, et autant ou le double de domestiques. Je donne l'ordre au général qui fait les fonctions de premier inspecteur de la gendarmerie à Paris de s'y rendre et d'organiser le service de la gendarmerie. Je désire que ces princes soient reçus sans éclat extérieur, mais honnêtement et avec intérêt, et que vous fassiez tout ce qui sera possible pour les amuser. Si vous avez à Valençay un théâtre, et que vous fassiez venir quelques comédiens, il n'y aura pas de mal. Vous pourriez y faire venir Mme Talleyrand avec quatre ou cinq femmes. Si le prince des Asturies s'attachait à quelque jolie femme, et qu'on en fût sûr, cela n'aurait aucun inconvénient, puisqu'on aurait un moyen de plus de le surveiller. J'ai le plus grand intérêt à ce que le prince des Asturies ne fasse aucune fausse démarche; je désire donc qu'il soit amusé et occupé. La farouche politique voudrait qu'on le mit à Bitche ou dans quelque château fort; mais, comme il s'est jeté dans mes bras, qu'il m'a promis qu'il ne ferait rien sans mon ordre, que tout va en Espagne comme je le désire, j'ai pris le parti de l'envoyer dans une campagne, en l'environnant de plaisirs et de surveillance. Que ceci dure le mois de mai et une partie de juin, alors les affaires d'Espagne auront pris une tournure, et je verrai le parti que je prendrai.

Quant à vous, votre mission est assez honorable : recevoir trois

(1) AFIV 876. — Publiée en partie par M. THIERS, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. VIII, p. 620.

illustres personnages pour les amuser est tout à fait dans le caractère de la nation et dans celui de votre rang. Huit ou dix jours que vous passerez là avec eux vous mettront au fait de ce qu'ils pensent et m'aideront à décider ce que je dois faire.

Les brigades de gendarmerie seront renforcées, de manière qu'il y ait 40 gendarmes, pour être certain qu'on ne l'enlève pas, et mettre obstacle à sa fuite. Vous causerez avec Fouché, qui enverra des agents dans les environs et parmi ses domestiques. Car ce serait un grand malheur que, de manière ou d'autre, ce prince fit quelque fausse démarche.

Il faudrait une garde au château. J'ai pensé que la compagnie départementale pourrait fournir un poste.

Par le traité que j'ai fait avec le roi Charles, je me suis engagé à donner à ces princes 400,000 francs par an. Ils ont plus que cela de leurs commanderies ; ils auront donc à eux trois 3 millions.

Si vous pensez, pour leur faire honneur et pour toutes sortes de raisons, avoir besoin d'une compagnie de grenadiers ou de chasseurs de ma garde, vous en causerez avec le général Walther, et vous la ferez partir en poste. Ci-joint un ordre pour le général Walther.

279. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Bayonne, 17 mai 1808

Le nommé Roux, attaché à la légation de Prusse, est un mauvais sujet, dont j'ai à me plaindre depuis longtemps. Mon intention était, aussitôt que j'aurais reçu les pouvoirs de la légation, de déclarer que je ne voulais pas recevoir M. Roux. Comme je ne l'ai pas reconnu, donnez-lui ordre de sortir de Paris sous vingt-quatre heures, et de la France dans le plus court délai possible. Vous ferez venir M. Brockhausen, et vous lui direz que j'ai à me plaindre depuis longtemps du sieur Roux et des sociétés qu'il fréquente, qu'il a déjà fait beaucoup de mal à sa cour par de faux rapports, et qu'il peut en faire encore beaucoup.

(1) AF^{IV} 876.

280. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Bayonne, 21 mai 1808.

On répand à Paris un tas de bêtises sur les affaires d'Espagne. Un mauvais article de Tolède, qui a été colporté dans tous les journaux, en est la cause. Le fait est qu'il n'y a pas eu de sang répandu ni à Tolède, ni même à Burgos. Le sang n'a coulé qu'à Madrid ; il n'y a pas eu 25 Français de tués et pas plus de 50 blessés. Les Espagnols qui ont été tués étaient tous des séditieux et des gens du peuple amentés ; pas un homme tranquille n'a péri, et la perte des Espagnols n'est pas aussi considérable qu'on l'avait d'abord cru. Il faut tenir la main à ce qu'aucun journal ne parle des affaires de Rome et d'Espagne qu'après le *Moniteur*.

J'ai réuni, le 2 avril, les quatre légations d'Ancône au royaume d'Italie. J'ai envoyé à un conseil privé le sénatus-consulte relatif à la réunion de la Toscane à la France, mesure indispensable à cause du golfe de la Spezzia, où je veux faire un grand établissement maritime. Il est nécessaire que les journaux ne parlent de cela que quand le *Moniteur* en aura parlé.

Tous les propos sur le divorce font un mal affreux ; ils sont aussi indécents que nuisibles. La police a mille moyens de les empêcher de circuler ; je ne sais pas comment on ne les emploie pas. Il serait cependant bien nécessaire que cela finît. Tous les hommes bien pensants en France en gémissent ; cela m'afflige beaucoup moi-même, et tout autant la cour de Russie, qui ne sait ce que veulent dire ces bavardages.

281. — AU PRINCE MURAT, GRAND-DUC DE BERG,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DU ROYAUME D'ESPAGNE (1).

Bayonne, 23 mai 1808, à dix heures du matin.

Par une lettre de Laforest à Champagny, il paraîtrait que le conseil de Castille n'a voulu se mêler en rien des affaires, ni

(1) AFIV 876.

(2) *Ibid.*

demander le roi de Naples pour roi. Cette conduite n'est ni bonne ni belle ; cherchez à en savoir le motif.

Dans la situation où se trouve l'Espagne, il lui faut de l'argent. Quelle est la valeur de l'argenterie, des diamants et autres effets précieux de la couronne ? Tout cela doit bien valoir une quarantaine de millions. Il n'y a pas de difficulté à les mettre en gage pour pareille somme. Lorsque le ministre des finances sera arrivé, je ne doute point que je ne trouve des ressources dans le pays même ; mais il faut encore aller un mois comme cela. Cependant il faut se procurer de l'argent, tant pour les besoins des ports que pour mettre de l'aisance dans l'administration. Mettez en gage les diamants de la couronne, et, comme ce serait une somme trop considérable pour qu'on pût la trouver dans le pays, empruntez une soixantaine de millions de réaux et mettez en gage des diamants et bijoux pour la valeur de cette somme : cela est tout naturel. On les dégagera par la suite. Je suis persuadé qu'il y a des moyens d'avoir de l'argent en Espagne ; mais, pour cela, il faudrait connaître la situation des choses. J'attends pour cela le ministre des finances.

P. S. — Moi, je n'ai point d'argent. Si j'en avais, je n'hésiterais pas à en prêter. Mais la Banque de France ne fera point de difficulté, sur l'autorisation que je lui en donnerai, de prêter 20 millions de francs ou 80 millions de réaux, en lui donnant pour gage une partie des diamants de la couronne.

La couronne a une grande quantité de bêtes à laine dont on ferait de l'argent. Dans les circonstances actuelles, il serait tout simple que tout ce qui est rentes, intérêts de la caisse d'amortissement, ou d'œuvres pies, éprouvât du retard, et que tout fût donné à la guerre et à la marine.

282. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Bayonne, 26 mai 1808.

Je lis dans votre bulletin, à l'article d'Anvers, la réponse du contrebandier Vieusseux (2). Il est difficile d'être plus impudent. Cau-

(1) AFIV 863.

(2) Étienne Vieusseux était un des associés d'une maison d'Anvers qui avait des succursales à Hambourg et à Paris et qui pratiquait en grand la contre-

sez un peu de cela avec le grand juge et le sieur Treillard, pour voir s'il n'y a aucun moyen de faire pendre ces gaillards-là. Toutefois, il est convenable de faire mettre dans les journaux une réponse à ces arguments. Faites poursuivre vivement ces contrebandiers et faites mettre les scellés sur leurs biens, meubles et effets. Écrivez à mon ministre en Hollande, et au ministre de Hollande ici, pour que le nommé Florent, de Breda, soit arrêté. Vous me parlez de nommer une commission ; il me semble que j'ai déjà nommé une commission du conseil d'État pour ces affaires.

Donnez ordre que le nommé Desruisseaux, prévenu d'avoir été à Bayeux en 1801 avec une mission pour une correspondance anglaise, soit arrêté et mis dans un château fort. Je ne puis que blâmer votre coupable indulgence pour de pareils garnements. Que voulez-vous faire de la surveillance avec des misérables de cette espèce ? Faites-les arrêter et enfermer au fort de Joux.

Faites-moi un rapport général sur tous les contrebandiers. Ne pourrait-on pas en tirer 8 ou 10 millions ? Quel moyen y a-t-il de les faire juger ?

283. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Bayonne, 26 mai 1808.

Ayant lieu d'être mécontent de Mme de Chevreuse, dame du palais, notre intention est qu'elle reste exilée dans sa terre de Luynes près Tours, sous peine de désobéissance dans le cas où elle transgresserait ledit ordre. Vous voudrez bien tenir la main à l'exécution du présent ordre.

bande. Arrêté, il répondit : « J'ai vendu en Hollande des marchandises que j'avais en dépôt, sans m'inquiéter de leur origine et de la destination qu'on pourrait leur donner. J'ai ensuite acheté ces marchandises en France, sans m'informer si elles avaient été introduites par des voies illicites. Aucune loi ne m'a défendu ces spéculations ni ne me les défend encore aujourd'hui. » (Archives nationales, AFIV 1502, bulletin de police du 20 mai 1808.)

(1) AFIV 876.

284. — A LA PRINCESSE PAULINE BORGHÈSE (1).

Bayonne, 26 mai 1808.

Je reçois votre lettre du 18 mai. J'approuve que vous alliez aux eaux de la vallée d'Aoste. Je suis fâché d'apprendre que votre santé soit mauvaise. Je suppose que vous êtes sage, et qu'il n'y a point là dedans de votre faute. Je vois avec plaisir que vous êtes contente de votre dame d'honneur et de vos dames piémontaises. Faites-vous aimer; soyez affable avec tout le monde; tâchez d'être d'une humeur égale, et rendez le prince heureux.

 285. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,
 ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE (2).

Bayonne, 31 mai 1808.

Je reçois votre lettre du 28. Je ne conçois rien à cette proclamation des administrateurs de la Monnaie (3), sans vous en avoir parlé et sans la permission de la police. Est-ce une manière d'agiter le peuple? Répondez-moi un mot là-dessus.

Je ne conçois pas davantage ce qu'a fait le général Clarke, sans vous en donner avis. Comment un ministre fait-il une cérémonie publique à Paris, sans que je l'aie ordonné? Comment la police a-t-elle pris des dispositions sans mon décret? Je ne conçois vraiment plus rien à ce qui se fait à Paris.

 286. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,
 AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (4).

Bayonne, 31 mai 1808.

J'ai reçu vos lettres du 28 avril et des 4 et 7 mai. Le ministre des relations extérieures a dû vous écrire. Je n'approuve point ce que vous avez mis dans votre mémoire à l'empereur. Un ambassa-

(1) AFIV 876.

(2) *Ibid.*

(3) Pour démonétiser la monnaie de billon en métal de cloche coulé.

(4) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

deur de France ne doit jamais écrire que les Russes doivent aller à Stockholm.

Les affaires ici sont entièrement finies. Vous trouverez ci-joint ma proclamation aux Espagnols. Les Espagnes sont tranquilles et même dévouées. Les Anglais se sont présentés devant Cadix avec une forte expédition, attirés par la curée des affaires d'Espagne et par l'espoir de s'emparer de la Carraque ; mais on ne les a pas écoutés. Ils ont renvoyé un parlementaire sur un vaisseau de 80 ; on leur a tiré des boulets rouges, et on leur a cassé un mât.

Il me semble que vous ne dites pas suffisamment ma raison. Je voulais l'entrevue pour tâcher d'arranger nos affaires avec la Russie. En Russie on ne l'a pas voulue, puisqu'on ne l'a voulue que conditionnellement, et dans le cas où j'adopterais tout ce que propose M. de Romanzoff. C'était justement pour traiter ces affaires que je désirais l'entrevue. Il y a un cercle vicieux que vous n'avez pas assez senti ni fait sentir. Aujourd'hui, je suis dans les mêmes dispositions, je désire l'entrevue. Depuis le 20 juin, je suis disponible ; mais je veux l'entrevue sans condition. Bien mieux, il faut que l'on convienne avant que je n'adopte pas les bases proposées par M. de Romanzoff, qui me sont trop défavorables. J'ai dit à l'empereur Alexandre : Conciliez les intérêts des deux empires. Or ce n'est pas concilier les intérêts des deux empires que de sacrifier les intérêts de l'un à ceux de l'autre, et compromettre même son indépendance. D'ailleurs, nous nous rencontrerions dès lors nécessairement ; car la Russie, ayant les débouchés des Dardanelles, serait aux portes de Toulon, de Naples, de Corfou. Il faut donc que vous laissiez pénétrer que la Russie voulait beaucoup trop, et qu'il était impossible que la France voulût consentir à ces arrangements ; que c'est une question d'une solution très difficile, et que c'est pour cela que je voulais essayer de s'arranger dans une conférence. Le fond de la grande question est toujours là : Qui aura Constantinople ?

287. — A M. DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Bayonne, 9 juin 1808.

Je désire que vous me fassiez un rapport sur la proposition con-

(1) AF^{IV} 877.

tenue dans la dépêche du sieur La Rochefoucauld de réunir à la France les pays hollandais jusqu'à la Meuse et de donner une indemnité au roi de Hollande.

288. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Bayonne, 11 juin 1808

Je vois un article sur le roi Charles dans le *Journal de France*, daté de Fontainebleau, qui me paraît fait dans un mauvais esprit. En général, il est temps qu'on ne parle plus de cette famille. Faites-le dire aux journalistes, et tenez-y la main.

Je ne sais pas pourquoi je ne reçois plus de bulletin de police tous les jours. Faites en sorte que je le reçoive tous les jours.

La prise de Préjean et de ses quatre compagnons est une affaire d'une grande importance. J'espère qu'il ne s'échappera pas, et que vous profiterez de tous les renseignements qu'il pourra vous donner. Si l'on pouvait arrêter les agents anglais et ceux du comte de Lille, qui sont certainement à Paris et dans le Morbihan, ce serait une grande affaire. Je vous prie de m'instruire exactement de toutes les dépositions de Préjean.

289. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Bayonne, 13 juin 1808.

Je lis avec intérêt dans le bulletin de police du 7 juin tout ce qui est relatif à Préjean. Je suis fâché de ne pas avoir reçu les bulletins des jours précédents et de ne recevoir qu'aujourd'hui celui du 7. Ayez soin qu'ils me soient envoyés exactement, comme si j'étais à Paris; je ne sais pas pourquoi on s'est relâché là-dessus. Il est nécessaire que je reçoive le lendemain le bulletin de la veille; cela m'importe beaucoup.

Vous ne me rendez pas un compte clair du complot anarchique.

(1) AFIV 877

(2) *Ibid.*

Il est certain que Malet, Guillet et d'autres généraux qui étaient à Paris tramaient un complot; moi-même j'en suis instruit depuis un mois. Il est difficile qu'il y ait un plus mauvais sujet que ce Malet. Faites arrêter sans bruit et sans éclat tous ces tripotages. Quelques avoués se lient à ce même complot. Mais ces complots anarchiques ne sont rien auprès de la précieuse prise de Préjean, et de la disposition où il paraît être de rendre des services. S'il en rend réellement, je lui accorderai sa grâce. Je suis impatient de savoir ce que c'est que ce Mars. Serait-ce un ancien capitaine, grand et bel homme? C'était un énergumène de salon en 1789. Tenez secrète l'arrestation de Préjean, et tâchez que la nouvelle n'en arrive pas à Londres, afin de pouvoir tendre des embuscades dans les endroits qu'il désignera.

200. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE (1).

Bayonne, 13 juin 1808.

Les généraux Malet, Guillet, Dutertre et quelques anciens officiers de cette trempe paraissent avoir tramé un complot, que la police a déjoué et dont elle a fait arrêter les auteurs. Faites une enquête d'après la liste des officiers réformés qui sont payés à Paris et dans la première division militaire, et notez tous ceux qui seraient dans cet esprit. Il sera bon que vous montiez une petite police militaire, pour les suivre et les veiller. Il ne faut faire aucun éclat de ces misérables anarchistes; car rien que l'idée qu'ils existent encore suffirait pour inquiéter et troubler la tranquillité. Il faut descendre dans le rang de capitaine, chef de bataillon et autres officiers réformés, qui ont toujours passé pour être opposés au gouvernement. Je crois vous avoir déjà donné l'ordre de faire employer tous les aides de camp du maréchal Brune (2) à l'armée. Envoyez également à l'armée les officiers en activité et qui, sans raison, seraient à Paris, qui sont connus pour être dans cet esprit d'opposition. Vous aurez soin de ne pas les souffrir à Paris sous prétexte de service.

(1) AFIV 877.

(2) Alors disgracié.

291. — A M. GAUDIN,
MINISTRE DES FINANCES (1).

Bayonne, 13 juin 1808.

Envoyez le sieur Collin fils, directeur des douanes à Anvers, dans la Toscane, et le sieur Cochon, fils du préfet, qui est également employé dans les douanes d'Anvers, du côté des Pyrénées. Je n'aime point à voir des fils de préfet employés dans les douanes; il est inutile que j'en dise les raisons. Faites cela de la manière la moins sensible pour le conseiller d'État Collin. Je crois avoir lieu de me méfier de son fils; mais il me suffit que son éloignement et celui du sieur Cochon aient lieu sans délai. Envoyez à Anvers un homme sûr et de confiance. Faites cela vous-même, et ne laissez pas ce choix au directeur général. Vous sentez que cette lettre est pour vous seul.

292. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Bayonne, 15 juin 1808.

J'ai lu avec la plus grande attention les deux mémoires que vous m'avez envoyés. Il est nécessaire que Préjean, s'il veut sauver sa vie, nomme tous les numéros; il y en a, je crois, une trentaine; surtout ce numéro auquel on fait des propositions si tentantes. Comment ces instructions secrètes se trouvent-elles dans les papiers de Préjean? Comme ces pièces sont très importantes, je vous les renvoie. Entretenez-moi tous les jours de cette affaire, à laquelle je prends un très grand et très vif intérêt. Ce que je vois de plus clair, c'est que ce misérable ne croit pas un mot de ce qu'il dit, et que, sous un prétexte pompeux, il venait organiser un espionnage pour l'Angleterre; car comment un homme qui a de l'esprit et de l'éducation, peut-il croire qu'il réunira à Paris un député par commune, c'est-à-dire 120,000 personnes, sans qu'on en sache rien? Je recommande la suite de cette affaire à votre zèle. Il faut étudier tout, éclaircir pour connaître, et voilà, je crois, une belle occasion.

(1) AFIV 877.

(2) *Ibid.*

Je désire fort avoir l'inventaire de tout ce qu'on a trouvé dans les portefeuilles de Préjean et dans ses cache-papiers.

Ce général Malet qui a été arrêté est un des plus mauvais sujets qu'on puisse voir.

293. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,
AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Bayonne, 15 juin 1808, à midi.

Talleyrand (2) est resté malade à Berlin. Une estafette m'apporte vos lettres des 22 et 25 mai.

Vous trouverez ci-joint pour votre gouverne des pièces qui vous feront connaître ce qui s'est passé relativement aux affaires d'Espagne. La junta s'assemble ici demain; elle est assez nombreuse. Le roi d'Espagne est déjà reconnu et proclamé dans toute l'Espagne, et va se mettre en route pour Madrid. Je ne garde pas un village pour moi. La constitution d'Espagne est très libérale; les Cortès y sont maintenues dans tous leurs droits. Les Anglais agitent les Espagnes; quelques villes ont levé l'étendard de la rébellion; mais cela est très peu de chose, et lorsque vous lirez ceci, tout sera probablement calmé. Quelques colonnes mobiles ont déjà donné cinq ou six leçons.

Je consens à l'entrevue. Je vous laisse le maître d'en désigner l'époque. Vous ne recevrez pas cette lettre avant le 1^{er} juillet. L'empereur ne sera pas fixé avant le 15. Vous devez me prévenir de manière qu'il y ait seize ou dix-huit jours pour le temps que mettra votre lettre à arriver, dix jours pour me rendre au lieu du rendez-vous, et cinq ou six jours pour faire les préparatifs. Il faut donc que l'empereur ne soit rendu au lieu de l'entrevue que le trente-cinquième jour après le départ de votre lettre de Saint-Pétersbourg. Ce ne peut donc pas être avant le mois de septembre, et, à vous dire vrai, je préfère cette saison à toute autre, d'abord parce qu'il fera moins chaud, et ensuite parce que mes affaires seront finies ici, et que j'aurai pu passer quelques jours à Paris.

Plusieurs régiments sont passés en Sceland. L'escadre de Flessingue se met en rade. On donne aux Anglais toutes les inquiétudes possibles. Deux vaisseaux russes sont à Toulon, où on va les mettre en état.

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre* t. III.

(2) Parent du prince de Bénévent.

Vous ne manquerez pas d'observer que la France ne gagne rien au changement de dynastie en Espagne, que plus de sûreté en cas de guerre générale, et que cet État sera plus indépendant sous le gouvernement d'un de mes frères que sous celui d'un Bourbon; qu'il était d'ailleurs tellement mal gouverné, tellement livré aux intrigues, et qu'il régnait parmi le peuple une fermentation sans but déterminé telle, qu'une réforme était devenue indispensable.

Je crois que l'empereur a raison en laissant passer la première nouveauté des escadres anglaises; mais il n'a rien à craindre d'elles, comme je l'ai dit à l'officier russe qui est parti dernièrement. Le seul point sur lequel on pouvait avoir de l'inquiétude était les îles, si l'on n'avait pas eu le temps de les fortifier.

Faites-moi connaître ce que c'est que ce petit Montmorency. A-t-il justifié ce qu'on peut attendre de son âge?

Dites à l'ambassadeur d'Espagne qu'il doit se bien comporter, que le nouveau roi le confirmera et lui enverra ses pouvoirs; qu'il doit parler dans le bon sens et qu'il doit toujours, pour cheval de bataille, s'appuyer de la constitution qui réorganise son pays et va le porter à un degré de prospérité qu'il ne devait jamais attendre du gouvernement des Bourbons.

P. S. — Vous trouverez ci-joint un petit bulletin en espagnol, dont vous prendrez connaissance et que vous remettrez à l'ambassadeur d'Espagne. C'est le conseil de Castille qui a demandé le roi d'Espagne, comme vous le savez, par son adresse et celle de la ville de Madrid, et qui ont précédé de près d'un mois sa nomination. Au reste, tout cela est pour votre gouverne; moins on vous en parlera, moins il faut en parler.

294. — A M. DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Bayonne, 16 juin 1808.

Il faut faire faire un relevé de tous nos griefs contre Ali-Pacha, et l'envoyer à mon chargé d'affaires à Constantinople et à l'ambassadeur de la Porte à Paris, en demandant satisfaction contre le pacha, ou qu'il soit déclaré rebelle.

Écrivez en chiffres à mon commissaire général à Corfou qu'il faut exciter contre Ali-Pacha les petits pachas ses voisins, qui sont mécontents de lui, et l'affaiblir de toutes les manières, en donnant des secours d'armes et d'argent, secrètement cependant, à tous ses ennemis.

295. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Bayonne, 16 juin 1808.

Je reçois l'interrogatoire de Malet, que j'ai connu dans tous les temps pour un très mauvais sujet, voleur, peu brave. Il avait déjà été compromis dans l'affaire d'Angoulême, il y a quatre ou cinq ans. Je ne donnai pas de suite à ce qui le regardait, parce que j'y reconnus beaucoup de bêtise; je continuai même à l'employer. Mais la récidive est un peu trop forte. En lisant votre dépêche, je vois que Florent-Guyot et Jacquemont y sont pour quelque chose. Quant aux sénateurs, si les accusés disaient avoir causé avec eux, ce ne serait pas une preuve; mais enfin ce serait un premier indice. Florent-Guyot passait pour un homme sage; ce n'est cependant pas la première fois, depuis l'an VIII, que j'ai à me plaindre de lui; c'est au moins la cinquième. Il m'est revenu qu'il était d'un fort mauvais esprit; cela ne m'étonne pas. Je lui avais, malgré ces sujets de mécontentement, donné une bonne place. Quant à l'autre, je n'en ai jamais entendu parler; on dit que c'est un ancien membre du Tribunal.

Mon intention est que la reine d'Étrurie et son fils logent à Compiègne et non ailleurs; arrangez-vous là-dessus.

296. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE (2).

Bayonne, 17 juin 1808.

Je reçois votre lettre du 13. L'interrogatoire de Florent-Guyot et

(1) AFIV 877.

(2) *Ibid.*

de Jacquemont m'a frappé; prenez-en, je vous prie, connaissance. Cette affaire mérite d'être suivie. Jacquemont nie tout, non seulement ce que dit Malct, mais encore ce que dit Florent-Guyot. Cet homme trempe visiblement dans un complot. Je suppose que vous n'aviez pas connaissance de ces interrogatoires avant votre lettre du 13. Je vous prie de faire une enquête sur les personnes qui voyaient journellement ce Jacquemont. Faites venir le préfet de police et témoignez lui ma satisfaction de l'activité qu'il met dans la poursuite de ce complot. Recommandez-lui, indépendamment de ce qu'il m'écrit, de vous rendre compte tous les jours, et dirigez-le par vos conseils et votre prudence. Il est nécessaire que vous parliez de toutes ces affaires au conseiller d'État Pelet (1)...

297. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Bayonne, 17 juin 1808.

Je reçois votre lettre du 13 juin. Les interrogatoires de Jacquemont et de Florent-Guyot m'ont fort surpris. Je suis loin de n'y voir comme vous rien de nouveau : j'y vois évidemment un complot, dont l'un et l'autre sont. Quelle est la société que fréquentent ces individus? Benjamin Constant doit être là dedans. Cette canaille sera-t-elle toujours protégée à Paris?

Dans vos derniers numéros, vous me parliez encore de divorce. Ce sont ces conversations qui alarment l'opinion et font naître le trouble dans le pays le plus tranquille du monde. Si chacun donnait l'exemple de faire son devoir et ne faisait que cela, beaucoup de choses n'arriveraient pas.

Je ne soupçonne pas Garat; mais c'est une tête si faible, et qui est mise à de si rudes épreuves dans les conversations que vous avez ensemble, qu'il ne serait pas étonnant qu'il se lançât dans de fausses démarches et qu'il finît par se trouver compromis.

Je sais gré au préfet de police de suivre vivement cette affaire. Vous me direz que tout cela n'est pas dangereux. Sans doute; mais dois-je donc m'attendre à ce que les personnes pour lesquelles j'ai témoigné le plus d'égards, soient les premières à ébranler la fidélité

(1) La suite de cette lettre a été publiée dans la *Correspondance*, sous le n° 14110.

(2) AFIV 877.

que me doit la nation? Quels qu'ils soient, ils n'y réussiront pas, et ils n'entraîneront que leur ruine.

Au reste, quand il sera prouvé qu'ils sont coupables, je ne veux exercer d'autre vengeance que celle de les faire connaître à la nation pour les marquer du sceau d'un éternel opprobre. On ne peut pas regarder comme des conversations philosophiques ces conversations avec des hommes tarés et aussi peu philosophes que Malet, Guillet et autres généraux, tous gens d'exécution. Ce n'est plus de l'idéologie, mais une véritable conspiration.

Où est et que fait La Fayette?

Je ne reçois pas de bulletins de police. C'est d'une négligence inexcusable. Vous ne me parlez pas d'un rassemblement de 30 individus armés, qui, dans le département de Maine-et-Loire, ont attaqué une caserne de gendarmerie et ont fait là une fusillade d'une heure. Comme affaire de police, cette affaire est pourtant d'une assez grande importance.

298. — A LOUIS NAPOLÉON,

ROI DE HOLLANDE (1).

Bayonne, 19 juin 1808.

Je vois que vous avez pris le deuil de la duchesse de Brunswick-Oels. Où diable avez-vous trouvé cela? Vous ne considérez sans doute pas cette princesse comme souveraine de Brunswick; vous ne deviez donc pas en porter le deuil. Les gens qui sont autour de vous n'entendent rien aux convenances et vous font faire tous les jours de nouvelles gaucheries. Je ne sais pas si cela était en usage dans la cour du stathouder; mais l'exemple de la cour du stathouder ne peut faire loi pour la cour d'un roi, et d'un roi français.

299. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Bayonne, 20 juin 1808.

Je reçois votre lettre du 14 avec le bulletin du 11. J'avais espéré

(1) AFIV 877. — Publiée par M. F. ROCQUAIN, *Napoléon et le roi Louis*.

(2) AFIV 877.

que Préjean donnerait quelques renseignements importants. Il faut lui faire faire son journal jour par jour, avec l'indication des endroits où il a été dîner et coucher. J'ai peine à croire que les affaires soient si claires qu'il le dit. Il faut qu'il fasse des déclarations sincères, qui nous fassent connaître les agents anglais sur nos côtes et à Paris. S'il a vu ce Puisaye depuis son arrivée en France et que Puisaye n'en ait rien dit, il est très coupable, et il faut sévir contre lui. Ce sont des hommes toujours prêts à nous trahir. J'attends le rapport que vous me ferez.

300. — A M. DUBOIS,
PRÉFET DE POLICE (1).

Bayonne, 21 juin 1808.

J'ai reçu les interrogatoires du 16. Je suis loin de trouver que vous ayez fait arrêter le sieur Jacquemont légèrement. Il peut être innocent ; mais son interrogatoire est celui d'un criminel. Continuez à suivre cette affaire avec la plus grande activité, en marchant toujours avec les indices et jamais avant.

301. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Bayonne, 21 juin 1808

J'ai lu avec grande attention votre bulletin du 16 juin. Il me semble qu'il compromet Mme Janne (?) et M. et Mme Fortin.

Préjean doit vous donner des renseignements positifs sur ce qui se passe à Londres et sur les agents qu'on envoie. Qu'est-ce que le duc d'Orléans a été faire du côté de Malte, et le duc d'Angoulême du côté de la Suède?

Envoyez-moi tous les originaux des papiers saisis sur Préjean, avec des notes pour mon intelligence. Faites-moi connaître ce que c'est que Préjean ; qu'est-il de son métier?

(1) AF^{IV} 877.

(2) *Ibid.*

302. — AU MARÉCHAL BERTHIER, PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE (1).

Bayonne, 22 juin 1808.

Le ministre du roi de Westphalie a fait une circulaire en date du 3 juin, qui est la chose la plus avilissante pour l'armée française. Écrivez au roi qu'il ait à la faire rapporter sur-le-champ, et que mon intention est que les commandants français jouissent de toute la dignité de leur rang dans ses États. Il est ridicule que les commandants français soient obligés de s'en rapporter aux commandants westphaliens, c'est-à-dire à des hommes qui étaient naguère nos ennemis et qui avaient les armes à la main contre nous, pour veiller au bien-être de nos soldats. Dites au roi que le colonel Morio, dans lequel je n'ai aucune confiance, ne saurait être le chef d'état-major de l'armée française; que cet officier n'a ni tête ni sens. Que veut dire cette subordination des militaires français envers les militaires westphaliens? Ce serait tout au plus passable dans vingt ans d'ici. J'attends la réponse du roi pour savoir le parti que je dois prendre, pour maintenir la dignité due à mes troupes et à mes officiers.

303. — AU CARDINAL FESCH,
GRAND AUMONIER (2).

Bayonne, 26 juin 1808.

J'ai reçu votre longue lettre du 21. J'y ai vu trois choses : 1^o une lettre que vous avez écrite, et que vous n'aviez pas le droit d'écrire, au ministre des cultes, et à laquelle il n'eût pas dû répondre; 2^o l'éloge de l'abbé Proyart, que je me suis contenté d'exiler à Arras, et que j'aurais dû tenir toute sa vie à Bicêtre pour le libelle séditieux contre la nation et le gouvernement qu'il a osé publier; 3^o l'éloge de je ne sais quel missionnaire que la police a fait arrêter à cause de son mauvais esprit. Je vous prie, lorsque vous m'écrirez,

(1) AF^{IV} 877.

(2) AF^{IV} 877. — Lettre déjà publiée dans la *Correspondance du cardinal Fesch*, donnée par M. A. Du Cassé dans le tome I de l'*Histoire des négociations relatives aux traités de Mortfontaine, de Lunéville et d'Amiens* (1855)

de prendre garde à ce que vous me dites, ou de vous dispenser de m'écrire, et de rester bien convaincu que tous les mauvais sujets je les ferai poursuivre, s'ils sont prêtres, avec plus de rigueur que les autres citoyens, parce qu'ils sont plus instruits et que leur caractère est plus saint. Quant (1) au reste de votre lettre, je n'y ai vu que l'effet d'une imagination en délire, et je conseille, à vous et à tous ceux qui se créent ainsi des monstres qui n'existent que dans leur imagination, de prendre les bains froids.

304. — A M. DE LAVALLETTE,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES (2).

Bayonne, 26 juin 1808

Les princes d'Espagne ont reçu à Valençay beaucoup de lettres à leur adresse, venant de Bayonne, de Perpignan et de différents autres points de la frontière d'Espagne. Je vous avais cependant bien recommandé de prendre des mesures pour qu'il ne leur en arrivât pas.

305. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (3).

Bayonne, 27 juin 1808.

Je reçois votre lettre du 20 relative aux circulaires de la cour de Rome pour empêcher les évêques de prêter serment. La manière la plus simple dans ces matières, c'est de commencer par confisquer le temporel de tous ceux qui ne prêteront pas serment. Ainsi donnez ordre aux préfets que, si les évêques n'ont pas prêté le serment à telle époque, ils fassent percevoir les revenus de leurs biens au profit de la caisse publique. Il faut ensuite appeler les évêques à Milan et traiter avec eux.

Je vous autorise à faire une tournée d'une quinzaine de jours à Ancône, Macerata, etc. Votre présence ne peut qu'y faire du bien. On n'a pas encore commencé les travaux du port d'Ancône ; il paraît

(1) Cette dernière phrase est biffée sur la minute.

(2) AFiv 877.

(3) *Ibid.* — *Mémoires du prince Eugène*, t. IV, p. 192.

que Caffarelli est extrêmement lent. D'un autre côté, les ingénieurs de la marine à Venise et les autres employés se plaignent de ne pas être payés depuis le mois de décembre.

306. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Bayonne, 28 juin 1808.

Mme de Staël a une correspondance suivie avec le nommé Gentz, et s'est laissé engager avec la clique et tripoteurs de Londres. Je désire qu'elle soit surveillée à Coppet, et que vous fassiez donner des ordres en conséquence au préfet de Genève et au commandant de la gendarmerie. Cette liaison avec cet individu ne peut être qu'au détriment de la France. Vous ferez connaître que, jusqu'à cette heure, on ne l'avait regardée que comme une folle, mais que, aujourd'hui, elle commence à entrer dans une coterie contraire à la tranquillité publique. J'ai ordonné également au ministre des relations extérieures de faire connaître cela à tous mes agents dans les cours étrangères, et de la faire surveiller dans tous les lieux où elle passera.

307. — A. M. DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (2).

Bayonne, 28 juin 1808.

Mme de Staël ayant une correspondance suivie avec l'écrivain Gentz, et cette liaison ne pouvant qu'être répréhensible, mon intention est que vous fassiez connaître à mes ministres et agents en Allemagne, et particulièrement à Weimar, que, cette dame venant à passer dans les États où ils résident, ils s'abstiennent de la voir et la fassent surveiller.

(1) AF^{iv} 877.

(2) *Ibid.* — Une traduction allemande de cette lettre a été publiée dans la *Neue freie Presse* de Vienne du 27 juillet 1881, et le *Temps* du 31 juillet a donné une traduction de cette version allemande.

308. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Bayonne, 28 juin 1808.

Je n'ai reçu qu'hier votre lettre du 4; il paraît que votre courrier est tombé malade à Königsberg. Vous aurez reçu ma lettre du 15. Vous trouverez ci-joint de nouvelles pièces relatives aux affaires d'Espagne; vous les aurez lues, au reste, dans le *Moniteur*. Plusieurs provinces ont levé l'étendard de la révolte; on les soumet. Cette expédition aura pour la Russie le résultat qu'une partie de l'expédition anglaise destinée pour la Baltique va en Amérique, et que l'autre partie va à Cadix.

J'ai vu avec peine que les Russes avaient essayé quelques échecs dans le nord de la Finlande. Plusieurs régiments sont arrivés à Copenhague. L'expédition a été manquée pour le moment; mais tout peut facilement se faire au mois de novembre prochain. Il n'y a que quatre mois d'ici à cette époque; il n'y a donc pas de temps à perdre. Il faut que la Russie engage le Danemark à me demander de faire passer 40,000 hommes en Norvège, et que les Russes soient prêts à passer le détroit de Finlande, quand il sera gelé. On se rencontrerait en Suède, et dès lors les Anglais seraient obligés de s'en aller et déshonorés, et la Suède serait prise.

Dites à l'empereur que dans quinze jours je serai à Paris. Vous sentez qu'avant de lui parler des affaires d'Espagne, je désire savoir comment elles prendront à Saint-Pétersbourg. Vous avez dû recevoir du sieur de Champagny des instructions sur le langage que vous avez à tenir. L'Espagne ne me vaudra pas plus qu'elle ne me valait. Le roi d'Espagne part après-demain d'ici pour Madrid.

Je vous envoie un article d'un journal de Vienne qui me paraît une extravagance. Montrez-le à Saint-Pétersbourg, et faites-moi connaître ce qu'on en pense.

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

309. — A M. FOUCHÉ,
 MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Bayonne, 29 juin 1808.

Je reçois votre lettre du 26. Les changements faits au conseil de police sont irréguliers; vous ne deviez pas les faire sans mon ordre.

J'ai lu avec attention tous les interrogatoires que m'a envoyés le préfet de police; ils me paraissent importants. Mais on le calomnie, lorsqu'on dit qu'il attaque le Sénat. Il n'y a pas, dans ce qu'il m'a envoyé, un mot qui compromette un seul sénateur. Votre devoir est de soutenir le préfet de police, et de ne pas le désavouer en accréditant de fausses rumeurs contre ce magistrat.

310. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,
 ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE (2).

Bayonne, 29 juin 1808.

J'ai reçu votre lettre du 26. Le rapport du préfet de police et les interrogatoires et confrontations du général Guillaume et de Gariot me paraissent très importants.

On ne peut être plus mécontent que je ne le suis de ce ministre de la police, qui laisse éclater sa haine contre le préfet de police, au lieu de le soutenir, de l'encourager et de le diriger. Le ministre cherche à jeter du blâme sur le préfet de police, en disant qu'il jette de la défaveur sur le Sénat. Il n'y a pas un mot contre le Sénat dans tout ce que m'a envoyé le préfet de police. Parlez de ma part à Pelet et à Réal. Je désire que vous souteniez dans toutes les circonstances le sieur Dubois, et que vous lui donniez des témoignages d'estime. Prévenez bien ses ennemis et ses détracteurs que je lui en donnerai moi-même des preuves d'autant plus éclatantes, qu'on voudra plus déprécier son zèle. Je juge par mon jugement et par ma raison, et non sur l'opinion des autres.

Il est certain que, depuis l'an VIII, le parti anarchiste n'a cessé de tramer en France une conspiration sourde. J'ai constamment

(1) AF^{IV} 877.

(2) *Ibid.*

pardonné. Il faut faire aujourd'hui un exemple qui coupe court à toutes ces machinations.

Vous qui êtes légiste, pourquoi n'avez-vous pas observé au ministre de la police qu'il n'avait pas le droit de créer une nouvelle machine? Il devait consulter les conseillers d'Etat réunis et le secrétaire général tenant la plume, mais non prendre un arrêté pour la création d'un conseil de police. Les conseillers d'État, qui connaissent les formes, eussent dû se refuser à ces fonctions, puisque cette nouvelle machine ne pouvait être créée que par mon autorisation.

311. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (1).

Bayonne, 6 juillet 1808.

Un nommé Curti, oncle du podestat de Venise, est un mauvais sujet. Faites-lui connaître que, s'il se mêle de colporter les notes de la cour de Rome, il pourra bien se faire arrêter et passer quelques années de sa vie dans une bonne tour. C'est une espèce d'intrigant, qui a séjourné quelque temps à Bruxelles. Il se rend en Italie et a tenu beaucoup de mauvais propos dans sa route.

312. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Bayonne, 6 juillet 1808.

Je reçois votre lettre du 2 juillet. Est-ce qu'il ne serait pas possible de savoir ce que le roi de Westphalie a de commun avec Mme H***? Répondez-moi sur cette question.

313. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,
ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE (3).

Bayonne, 7 juillet 1808.

Je reçois votre lettre du 3 juillet. Je vois avec plaisir ce que vous

(1) AFIV 877. — *Mémoires du prince Eugène*, t. IV, p. 196.

(2) AFIV 877.

(3) *Ibid.*

mandez du sénateur Chaptal et de l'intention où il est d'éviter d'accréditer, autant qu'il dépend de lui, tous les bruits des malveillants.

314. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,
AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Bayonne, 9 juillet 1808.

Vous trouverez ci-joint la nouvelle constitution d'Espagne et le bulletin de la dernière séance de la junte, avec le serment qui a été prêté. Le roi part demain à cinq heures du matin pour Madrid. Voici les ministres que le roi a nommés : aux relations extérieures, Cevallos, le même qui l'était déjà ; secrétaire d'État, Urquijo, qui a été premier ministre il y a six ans ; à l'intérieur, Jovellanos, ancien ministre de grâce et justice, qui avait été exilé à Minorque ; à la marine, Mazzaredo ; à la guerre, O'Farill ; au ministère des Indes, Azanza ; aux finances, Cabarrus.

Je reçois votre lettre du 17. Je suis fâché que cet article de l'Angleterre ait fait un mauvais effet sur l'empereur. Je réitère l'ordre au ministère de la police de veiller à ce qu'il ne soit imprimé rien de contraire à notre alliance avec la Russie.

Je vous ai écrit relativement aux acteurs et actrices français qui sont à Saint-Petersbourg. On peut les garder et s'en amuser aussi longtemps que l'on voudra. Cependant l'empereur a eu raison de trouver mauvais que ses agents débauchassent nos acteurs. C'est M. de Benckendorf qui a favorisé la faite de ces gens-là. Si la circonstance se présentait d'en parler, dites que, pour ma part, je suis charmé que tout ce que nous avons à Paris puisse amuser l'empereur. Vous trouverez ci-joint deux lettres pour l'empereur, dont l'une, relative à la mort de la grande-duchesse, est d'une date ancienne. Je ne sais comment on a oublié de vous l'envoyer.

Vous devez partir du principe que je ne saisis pas ce que veut l'Autriche ; qu'elle arme beaucoup ; qu'elle excite beaucoup les services ; qu'elle fait des places en Hongrie ; qu'elle démolit, dit-on, les murs de Cracovie, et qu'elle retire ses troupes de Galicie. Lorsqu'on leur demande des explications sur les armements, ils répondent qu'ils n'arment point. Cependant, cela est trop évident. Jusqu'ici j'ai regardé cela en pitié ; je compte même ne rien dire.

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

Cependant, si cela ennuyait l'empereur, nous pourrions de concert leur faire dire par Andréossy et par le prince Kourakine de désarmer et de laisser le monde tranquille. Je n'ai aucune discussion avec eux; nous sommes sur le pied le plus aimable; et, dans le fait, ces armements ne sont nuisibles qu'à eux, parce qu'ils désorganisent leurs finances.

P. S. — Le roi est parti ce matin. Je l'ai reconduit jusqu'à la frontière. Toute la junte dans près de cent voitures l'accompagnait; mais c'étaient des voitures équipées un peu à la hâte.

Les Anglais ont des expéditions nombreuses devant Cadix et le Ferrol, afin de fomenter les insurrections. Je suis certain que la seconde expédition, qui était destinée pour la Suède, a été employée à Cadix et sur les autres points. Ainsi cela a fait diversion aux affaires de Russie.

315. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,
ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE (1).

Bayonne, 13 juillet 1808.

Faites venir M. Fouché. Demandez-lui ce qu'il veut dire dans sa lettre du 10, que je vous envoie. Pourquoi pense-t-il que je doive décimer le Sénat? Ne connaît-il pas la constitution? Ne sait-il pas que je n'ai à me plaindre de personne dans ce corps, qui n'a cessé de me donner des preuves de son attachement? Est-ce folie, ou ironie, de la part de ce ministre? Demandez-lui les preuves qu'il a que le préfet [de police] ait tenu ce langage. Faites venir celui-ci en présence de M. Fouché, et tirez cette affaire au clair. Pourquoi le ministre a-t-il ôté au conseil de police la connaissance de cette affaire? Envoyez-moi le rapport et le travail que le conseil a faits. J'ai blâmé qu'il ait ôté la plume au secrétaire légal du conseil; mais je n'ai pas ordonné que l'on revint sur cette mesure, et vous ne lui avez pas dit cela. Enfin expliquez-moi ce qu'a Fouché dans tout cela. Est-il fou? A qui en veut-il? Personne ne l'attaque; personne n'attaque le Sénat. Qu'est-ce que cela veut dire? Je commence à ne plus rien comprendre à la conduite de ce ministre. Que disent Réal et Pelet de la Lozère? Que pensez-vous de tout cela?

Sa jalousie contre le préfet de police peut-elle le porter à de pareils excès?

316. — A JOSEPH NAPOLEON,
ROI D'ESPAGNE (1).

Bayonne, 14 juillet 1808.

Dans une de vos dernières lettres, vous me parlez de la guerre continentale. Je croyais vous avoir dit que j'étais très bien avec la Russie. Quant à l'Autriche, tout ce tapage qu'elle fait est le résultat d'une peur panique; tout cela est de nulle importance. Une note que vous trouverez ci-jointe vous fera connaître comment Vitoria, Burgos, vos derrières sont gardés, et vous donnera un aperçu de la situation de mon armée en Espagne.

317. — AU GÉNÉRAL DUROC,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS (2).

Bayonne, 15 juillet 1808

Voici deux lettres que vous enverrez au sieur Rémusat pour qu'il les remette au roi et à la reine [d'Espagne] (3). Le roi désire aller à Nice. Il peut partir aussitôt qu'il voudra. Il voyagera incognito ou comme moi. Il sera libre de se diriger comme il l'entendra. S'il ne veut pas voyager incognito, on lui rendra tous les honneurs dus à son rang. On lui donnera les escortes qu'il désirera; bien entendu qu'il voyagera à ses frais et qu'il s'établira à Nice à ses frais. Un de ses officiers pourra se rendre à Nice avec une lettre du ministre de l'intérieur, pour arranger sa maison. Je suppose qu'il prendra une des maisons du faubourg; il y en a, je crois, d'assez grandes. S'il voulait aller à Menton, je ne sais pas si le château du prince de Monaco est en état de le recevoir. Il pourra au reste s'y aller promener, et verra s'il peut s'y fixer. Je désire que la reine d'Étrurie suive le roi, à moins qu'elle ne préfère aller à Colorno, dans l'Etat de Parme. Je lui donnerai alors la jouissance de ce château. Je ne désire point

(1) AF^{IV} 877. — Baron Du CASSE, *Supplément à la Correspondance*.

(2) AF^{IV} 877.

(3) Charles IV et sa femme, alors à Compiègne.

qu'elle aille à Paris, non à cause d'elle, mais à cause de son fils. Mais ma volonté ne doit paraître dans cela d'aucune manière. Le sieur Rémusat, auquel vous écrirez pour tous ces arrangements, ne doit agir que par insinuation. A tout prendre, je pense que Colorno conviendrait le mieux. Il me semble que la manière la plus commode et la meilleure de voyager pour le roi serait de l'embarquer sur la Seine et de lui faire gagner Avignon par la Saône. Je vois ces arrangements avec plaisir, parce que je rentrerai dans la jouissance de Compiègne. Au lieu de retarder ce départ, il faut donc que Rémusat l'accélère.

Quant au prince de la Paix, comme c'est un homme de peu de conséquence, il peut vivre à Paris et où il voudra. Rémusat dira qu'il est chargé de donner tous les ordres.

318. — A JÉRÔME NAPOLEÓN,

ROI DE WESTPHALIE (1).

Bayonne, 16 juillet 1808.

Vous devez à la caisse d'amortissement 2 millions. Vous avez laissé protester vos billets; ce n'est pas d'un homme d'honneur. Je ne souffre point qu'on me manque. Vendez vos diamants, votre vaisselle; ne faites pas de folles dépenses, qui vous rendent la risée de l'Europe et finiront par exciter l'indignation de vos peuples. Vendez vos meubles, vos chevaux, vos bijoux, et payez vos dettes. L'honneur passe avant tout. Vous avez mauvaise grâce à ne pas payer vos dettes, lorsqu'on voit les présents que vous faites, et ce luxe inconnu chez vous, qui révolte vos peuples. Vous êtes jeune, léger, et ne tenez aucun compte de l'argent, surtout dans un temps où vos peuples souffrent par suite de la guerre.

319. — A JÉRÔME NAPOLEÓN,

ROI DE WESTPHALIE (2).

Bayonne, 16 juillet 1808.

Je reçois votre lettre que m'apporte votre aide de camp Girard.

(1) AFIV 877.

(2) *Ibid.*

Je vous recommande trois choses : respect, reconnaissance et attachement à moi et au peuple français, à qui vous devez tout ; — économie la plus sévère, pour ne pas faire contraster la misère des circonstances qui pèsent sur vos peuples avec un luxe et une dépense déréglés ; économie nécessaire à tous les souverains, surtout au roi d'un peuple simple ; économie nécessaire en tous temps, surtout au commencement d'un règne, où l'opinion se forme ; économie telle que non seulement vous n'ayez pas de dettes, mais encore que, sur vos 6 millions de liste civile, vous en dépensiez trois pour votre maison, vous ayez 1,500,000 francs pour les accidents imprévus, tels que mariages, festins et bâtisses de palais, et 1,500,000 francs pour former en dix ans 15 millions de réserve, et, d'ici à ce temps-là, vous les prêtiez pour accélérer la formation de votre armée ; — enfin, employez votre temps de manière que vous appreniez ce que vous ne savez pas, la tactique des troupes à cheval, de l'infanterie, de l'artillerie, l'administration de la justice et des finances. Quand vous remplirez ces conditions, vous mériterez mon estime, celle de la France et de vos peuples. Pour remplir tout cela, vous avez bien des réflexions à faire, des réformes à opérer et des choses à changer dans vos manières.

320. — A JÉRÔME NAPOLEON,
ROI DE WESTPHALIE (1).

Bayonne, 16 juillet 1808.

Des courriers vont de la maison de campagne d'H*** à Cassel. Je vous ai fait connaître que H*** était un misérable souillé de toutes les dilapidations et coupable de choses que je ne puis écrire. Je suis indigné qu'après cela vous continuiez de correspondre avec lui. On me dit même qu'il est en Italie. Dans ce cas, attendez-vous à le voir renfermé dans un château fort. Je le ferai arrêter dans le palais même qu'il ose profaner. Je vous déclare que, la première fois que vous écrirez à H***, vous désobéirez au chef de votre famille et que vous attirerez des malheurs sur ces gens-là.

(1) AF^{IV} 877.

321. — A JOSEPH NAPOLÉON,
ROI D'ESPAGNE (1).

Bayonne, 16 juillet 1808, à midi.

Je vous envoie des lettres que le général Lefebvre a prises à Catalayud, dans son expédition du 6. Vous y verrez que ce misérable Palafox s'était sauvé, lors du bombardement du 16 juin.

Au moment même arrive l'estafette du 12 à huit heures du soir. Il n'y a aucune espèce de doute que le maréchal Monecy n'ait eu des succès sur les insurgés de Valence; qu'il n'aura pas jugé à propos d'attaquer cette ville, qu'il aura trouvée barricadée, et qu'il est devant la ville en parlementage ou campé.

Je vous envoie une lettre du sieur Laforest. Il faut prendre garde que M. d'Urquijo ne commence par faire des sottises. Le secrétaire d'État doit tout envoyer aux ministres, et les ministres seuls doivent agir. Sans cela, il n'y aurait en Espagne qu'un seul ministre, qui serait le secrétaire d'État, et les ministres ne seraient rien. Le ministre secrétaire d'État a donc eu tort d'envoyer la constitution à l'assemblée; il devait l'envoyer au ministre de la justice.

La mesure que propose le sieur Laforest d'enlever les registres du conseil de Castille, au moment où il sera constitué tribunal de cassation, me paraît fort bonne. Je suis dans l'opinion que vous ne pouvez pas avoir un meilleur ministre de la police que celui que je vous ai désigné, qui est décidé, qui a de l'esprit et de l'intrigue.

322. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,
ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE (2).

Bayonne, 17 juillet 1808.

Je vous envoie le bulletin de police (3). Je vous prie de le lire avec attention et de le comparer aux pièces. J'ai cru longtemps que c'était la rivalité contre le préfet de police qui portait M. Fouché à.

(1) AF_{IV} 877. — *Mémoires du roi Joseph*, t. IV, p. 357.

(2) AF_{IV} 877.

(3) Ce bulletin du 13 juillet, envoyé à Cambacérès, manque en effet dans la collection des bulletins de police.

se conduire ainsi. Je commence à craindre que Fouché, qui a la tête gâtée, ne favorise les brouillons dont il espère se servir, et ne veuille point décourager des gens qui prévoient des circonstances de mort ou des événements extraordinaires, puisqu'il songe lui-même tant à l'avenir, témoin ses démarches pour un divorce. Dans cette situation des choses, je vous prie d'assembler le conseil de police et de vérifier les assertions suivantes, savoir : 1° qu'il n'y a eu entre les accusés qu'une entrevue, tandis qu'il est constant par les interrogatoires qu'il y en a eu un grand nombre ; 2° qu'elle a eu lieu par hasard, tandis qu'il est prouvé qu'elles ont été indiquées ; 3° qu'il n'y a eu aucune proposition de faite de la part ou au nom de sénateurs, tandis que Servan et Jacquemont se disaient chargés de faire des propositions, sans que les sénateurs en sussent rien, comme c'est l'usage de la part des chefs de complot ; 4° qu'ils n'ont adopté aucune espèce de résolution, tandis qu'ils ne pensaient qu'à cela et que le jour d'une émeute était déjà fixé, et que l'idée de la présence de la garde impériale à Paris les a seule arrêtés court ; 5° qu'ils ne se soient donné aucun rendez-vous, tandis qu'ils se voyaient tous les jours.

Ces conclusions sont trop absurdes. Je n'y vois pas que Malet, Florent-Guyot, même Jacquemont soient compromis ; c'est le préfet de police qui seul a conspiré. M. Fouché me prend pour trop imbécile.

Il vient, à la suite de cet article du bulletin, une note plus importante de la main même du ministre. Je désire que vous envoyiez chercher M. Regnaud pour lui demander s'il a tenu ce propos. S'il le nie, vous demanderez au ministre pourquoi il invente cela. Vous ferez également venir le préfet de police, et vous éclaircirez tout ce tripotage. D'une affaire de rien, qui montre quelques malveillants à punir et à réprimer, le bavardage de M. Fouché lui donne une immense importance. Il y a dans toute cette affaire un esprit et une conduite que je ne comprends pas. Pourquoi M. Fouché, au lieu de m'envoyer le travail du conseil de police, m'envoie-t-il cette analyse ? Où en serait-on si on ne réprimait les malveillants que lorsqu'ils ont une armée, et si, dans un État bien organisé, on n'arrêtait pas des essais qui ont pour but d'inquiéter et d'altérer la tranquillité publique ?

323. — A JOSEPH NAPOLEÓN,
ROI D'ESPAGNE (1).

Bayonne, 18 juillet 1808.

La lettre du général Reynier ne me plaît pas ; il a l'air de faire des concessions. J'ai donné l'ordre au maréchal Jourdan de partir en poste. Il sera à Madrid vers le milieu d'août. Je lui ai mandé de laisser le commandement de l'armée de Naples au plus ancien général de division. Il réunira les deux places de commandant de mon armée sous le titre de votre major général, et de capitaine de vos gardes, si vous voulez lui confier ces fonctions.

324. — A JOSEPH NAPOLEÓN,
ROI D'ESPAGNE (2).

Bayonne, 18 juillet 1808.

Je reçois votre lettre d'Aranda du 17. Le prince de Neuchâtel m'a communiqué la lettre du général Savary. Savary est un homme très bon pour des opérations secondaires, mais qui n'a pas assez d'expérience et de calcul pour être à la tête d'une si grande machine. Il n'entend rien à cette guerre de marche. Je désire bien que Jourdan vous soit arrivé. L'habitude de commander en chef, qui donne celle des calculs et des combinaisons, ne peut être suppléée par rien. Vous recevrez demain des notes sur la situation des affaires. La reine (3) est partie le 15 de Stupinigi ; ainsi je la suppose le 18 à Lyon. Je pars demain pour aller à Pau. Le général Drouet d'Erlon, qui commande la 11^e division militaire, va rester à Bayonne.

A Barcelone, le général Duhesme a fait fouiller les couvents : on y a trouvé des cartouches, de manière que, comme de raison, il a fait tout prendre. Je vous mande ce qu'il a fait pour que cela vous serve de règle, et que vous ayez soin de faire fouiller les couvents.

Il ne faut pas laisser entrevoir à Savary l'opinion que j'ai de son

(1) AFIV 877. — *Mémoires du roi Joseph*, t. IV, p. 364.

(2) *Mémoires du roi Joseph*, t. IV, p. 362.

(3) Julie, femme de Joseph.

incapacité. Du reste, c'est un homme d'énergie, de zèle et d'exécution, qu'il vous sera utile d'avoir.

Je vous prie de me parler quelquefois de la conduite de l'Infantado et de la plupart des personnes qui vous environnent. La renonciation des princes de la maison d'Espagne a été mise dans le *Journal officiel de Saint-Petersbourg*, que je reçois aujourd'hui. N'ayez aucune crainte de la guerre, et n'ayez pas d'inquiétude sur le succès de mes armées en Espagne. Voici en deux mots le résumé de la note que vous recevrez demain : Laisser Moncey à San-Clemente ou aux environs, pour qu'il menace Valence. Garder 12,000 hommes, cavalerie, infanterie et artillerie, à Madrid, y compris la communication jusqu'à la Manche. Porter le corps du général Dupont à 22,000 hommes, infanterie, cavalerie et artillerie, et 3,000 hommes sur les défilés des montagnes et pour les communications de la Manche, et qu'il puisse appeler pour lui servir de réserve un jour d'action ; lui fournir le supplément pour arriver à ce point le plus tôt possible, afin qu'il attaque et batte sans délai. Vous trouverez sur cette feuille la situation de votre armée.

325. — A M. DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Bayonne, 19 juillet 1808.

Il est convenable de faire mettre dans les journaux quelques articles sur les affaires intérieures de la monarchie autrichienne, pour la discréditer davantage et faire sentir les vices et les malheurs de ses finances.

326. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Bayonne, 21 juillet 1808.

J'ai lu avec intérêt les papiers de Préjean. Vous me ferez connaître si tous les individus que Préjean dit avoir vus sont arrêtés.

(1) AF_{IV} 877.

(2) *Ibid.*

Mme de Jarnac me paraît fortement compromise. Je vous prie de me répondre sur cette question : Savait-elle que les lettres lui venaient par Préjean, oui ou non? Si elle le savait, elle est très coupable, quand même on la dirait innocente. La lettre n° 4, où vous avez mis en note : « Nouvelle imaginée par Préjean », qui dit qu'un vaisseau anglais désarmé est entré dans le port de Brest, n'est pas imaginée, parce qu'elle est vraie. Tâchez de savoir quel est l'officier de marine qui a dit cela. J'attends le rapport général que vous me ferez sur cette affaire.

327. — AU VICE-AMIRAL DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE (1).

Bayonne, 21 juillet 1808.

Vous trouverez ci-joint les papiers originaux saisis par la police sur Préjean. Lisez les seul et avec attention, et ne les communiquez à personne. Prenez les notions qui peuvent vous être utiles sur les lieux où débarquent les agents, et sur les mesures à prendre pour saisir leurs bâtiments. Vous renverrez ensuite le paquet à la police cacheté, et de manière qu'on ne sache pas même que vous l'avez lu. Il est dit dans une de ces pièces qu'un vaisseau anglais est entré à Brest en mars; je crois la nouvelle vraie. Sachez quel est l'officier de marine qui est arrivé à cette époque à Saint-Malo.

328. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,
AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (2).

Bayonne, 21 juillet 1808 (3).

Vous devez remercier l'empereur de ce qu'il m'a fait dire relativement au roi d'Espagne. Il n'a pas affaire à un ingrat, et comme il n'a pas attendu que je le lui demande pour faire une chose qui m'est si agréable, vous pouvez lui dire que je viens de donner des ordres pour en finir avec la Prusse. Aussi bien la saison

(1) AFIV 877.

(2) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

(3) Cette lettre, écrite le 5 août, fut antidatée pour les raisons exposées par M. Vandal.

s'avance, et mes troupes ne pourraient évacuer l'hiver. Je voulais attendre l'issue de ma conférence avec l'empereur; mais, puisque cela tarde et que l'hiver approche, vous direz que, les affaires avec la Prusse étant à peu près d'accord, au reçu de cette lettre, le traité avec cette puissance sera probablement signé.

Les affaires d'Espagne vont bien. Le maréchal Bessières a remporté le 14 une victoire signalée qui a soumis le royaume de Léon et les provinces du Nord. En racontant cela à l'empereur, vous lui direz que les Anglais mettent partout le feu en Espagne, qu'ils y répandent de l'argent et s'entendent avec les moines, et qu'il y a vraiment du trouble. Je pars cette nuit pour aller faire un tour dans mes provinces du Midi, et de là me rendre à Paris, où je serai avant le 15 août.

329. — A JOSEPH NAPOLEÓN,
ROI D'ESPAGNE (1).

Pau, 23 juillet 1808, à trois heures du matin.

Vous commandez l'armée; je vous l'ai dit; je l'ai fait mettre à l'ordre. Savary, dans la lettre qu'il écrit au major général le dit, puisqu'il dit qu'il ne fera aucun mouvement sans votre ordre. Vous auriez donc pu vous épargner une page de bavardage. Actuellement écrivez-moi souvent et en détail, ce que vous ne faites pas; et ordonnez que votre état-major envoie des états de situation et écrive tous les jours en détail au major général. Les mouvements militaires de Savary font hausser les épaules; il n'a fait que de fausses marches. Gobert doit rester avec Dupont, puisqu'il y est, Moncey à San-Clemente ou environs, et Dupont doit être renforcé.

J'eusse voulu que la brigade Rey eût joint, le 20, le maréchal Bessières; mais, puisqu'elle est à Madrid, gardez-la deux mois sans bouger. Ces soldats sont fatigués et ont besoin de repos: ils viennent de Rennes à marches forcées. Si on les fait toujours aller, ils tomberont tous malades. Il me tarde d'avoir des nouvelles du maréchal Bessières; je n'en ai pas depuis le 15. Portez-vous bien et croyez à mon amitié.

(1) AFIV 877. — Baron Du CASSE, *Supplément à la Correspondance*.

330. — A M. DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Toulouse, 25 juillet 1808.

Je vous renvoie votre portefeuille. Je ne conçois rien à ce triportage du sieur Bourgoing. Il fait des choses qui compromettent la dignité de la France et sont contraires à mes intentions. J'ai donné il y a longtemps deux ordres : le premier, pour diminuer des deux tiers les officiers, commandants de place, commissaires des guerres et garde-magasins qui sont employés sur la route d'étapes en Saxe ; 2^o que le tiers restant fût soldé à mes frais et ne coûtât rien au roi de Saxe, qui est tenu tout au plus de fournir le logement. Au lieu de cela, le sieur Bourgoing remercie le roi des ordres qu'il a donnés, démarche basse et ridicule ; car, ou le roi doit nourrir ce qui passe de mes troupes sur ses États, comme membre de la Confédération du Rhin, et je ne lui dois pas alors de remerciements ; ou il ne le doit pas, et il est ridicule que je remercie un petit prince de la Confédération du Rhin pour 30 ou 40,000 francs qu'il me donne ; il était tout simple de ne pas les lui prendre. Écrivez au ministre de Saxe que j'ai blâmé la conduite du sieur Bourgoing ; que mon intention est qu'il y ait en Saxe le plus petit nombre d'employés possible, et qu'ils ne coûtent rien au pays. Vous ferez connaître au sieur Bourgoing qu'il ne doit employer son ministère que pour des affaires graves, et que les employés qui sont en Saxe reçoivent des appointements et ne doivent rien demander.

331. — AU PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE (2).

Toulouse, 26 juillet 1808.

Donnez des ordres pour que la *Gazette de Bayreuth* soit supprimée, et que la correspondance de ce gazetier soit mise sous le scellé, qui sera apposé par des officiers français. On prendra le dépouillement de tous les papiers, et les pièces qui seraient rela-

(1) Dépôt des affaires étrangères, vol. *France* 1781.

(2) AFIV 877.

tives à sa correspondance avec les Anglais seront envoyées à Paris. Le journaliste sera retenu en prison et interrogé sur ses relations, et sur les menées qu'il pratique depuis plusieurs années avec les Anglais.

332. — A JOACHIM NAPOLEÓN,
ROI DE NAPLES (1).

Agen, 30 juillet 1808.

Je reçois votre lettre. Je vois avec plaisir que votre santé s'améliore.

Les nouvelles du duché de Berg ne sont pas satisfaisantes. Vos agents emballent et font tout passer sur la rive gauche; vos haras filent sur le Tyrol. Cela fait un détestable effet dans le pays et en Allemagne. Cela vaut-il la peine, pour des babioles, de montrer de l'avidité? Dans tout état de choses, si vous tenez à vos haras, quinze ou vingt jours plus tard n'êtes-vous pas sûr de les avoir? Cela est irréfléchi et fait mal dans l'opinion. Écrivez, et donnez des ordres pour qu'on n'emporte rien, et qu'on ne montre aucune avidité.

La chaleur est si forte que je crains que, si vous vous mettez en route trop promptement, vous ne puissiez la supporter. Soignez d'abord votre santé; c'est le principal.

333. — A JOSEPH NAPOLEÓN,
ROI D'ESPAGNE (2).

Bordeaux, 31 juillet 1808, à onze heures du soir.

J'ai reçu vos lettres des 24, 25 et 26. Le style de votre lettre du 24 ne me plaît point. Il ne s'agit pas de mourir, mais de se battre et d'être victorieux, et vous l'êtes et le serez. Je trouverai en Espagne les colonnes d'Hercule, mais non des limites à mon pouvoir. Depuis que je sers, ce que j'ai trouvé de plus lâche, ce sont ces rassemblements et ces troupes espagnoles. Au reste, des troupes et des secours de toute espèce se dirigent de votre côté.

(1) AFIV 877.

(2) *Ibid.*

Vous avez le tiers plus de forces qu'il ne vous faut, si cela est dirigé avec la précision convenable. Hormis Moncey et sa déshonorante retraite de San-Clemente sur Ocaña et son lâche conseil de guerre, je suis fort content de mes troupes. Savary est un homme de tête et de cœur qui a erré dans ses dispositions générales, parce qu'il n'a pas l'habitude de commander en chef, mais qui cependant est encore plus fort que ce que vous avez autour de vous. Caulaincourt a fait très bien à Cuenca. La ville a été pillée : c'est le droit de la guerre, puisqu'elle a été prise les armes à la main.

La Russie vous a reconnu ; la lettre en a été envoyée à M. de Strogonoff. A mon arrivée à Paris, j'apprendrai que l'Autriche en a fait de même.

Votre position peut être pénible comme roi ; mais elle est brillante comme général. Il n'y a qu'une chose à craindre : prenez garde de perdre l'esprit de l'armée et de la sacrifier aux Espagnols. Il n'y a point de ménagements à garder avec des brigands qui assassinent mes blessés et qui commettent toutes sortes d'horreurs. Il est fort naturel de les traiter comme on le fait ; je vous l'ai déjà dit et je vous le répète. Depuis la belle victoire de Medina de Rio-Seco, qui a si promptement décidé les affaires d'Espagne, le maréchal Bessières est le maître absolu du Nord.

J'ai vu avec plaisir que vous n'avez pas envoyé la division Morlot au maréchal Bessières, comme on le proposait. Il faut soutenir Dupont. Soyez sans inquiétude sur l'issue de tout ceci. Je connais bien votre position ; rien de ce qui est arrivé ne m'a surpris. Aurais-je sans cela envoyé 150,000 hommes en Espagne, levé deux conscriptions et dépensé 80 millions ? J'aurais mieux aimé perdre une bataille que de lire le procès-verbal de Moncey.

334. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Rochefort, 5 août 1808.

Ayant toujours été en route [*lacune dans le texte*], je m'empresse de la faire partir, avec les changements survenus depuis ce temps. J'ai reçu hier un courrier qui m'a annoncé l'horrible catastrophe arrivée au général Dupont. Ce général, au fond de l'Andalousie,

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

s'est laissé couper la retraite, s'est laissé envelopper, isoler de deux de ses divisions, et, après une affaire mal concertée et mal donnée, il s'est rendu par capitulation. 8 ou 9,000 Français ont été obligés de mettre bas les armes, ainsi que 2 ou 3 régiments suisses qui étaient au service d'Espagne et qui avaient pris parti pour nous. C'est un des actes les plus extraordinaires d'ineptie et de bêtise. Dans la position actuelle des choses, cet événement est d'un effet immense en Espagne. Les esprits s'échauffent. Mon armée va être obligée d'évacuer Madrid pour se concentrer. Au même moment, 40,000 Anglais débarquent sur différents points. Je vous donne cette nouvelle pour votre gouverne. Je pense que vous devrez attendre l'arrivée d'un prochain courrier qui vous sera expédié, pour avoir le prétexte de la dire, en parlant des autres nouvelles, et disant que votre courrier était ancien.

Après la tournure très grave que prennent les affaires d'Espagne, il est probable que, cet hiver, je laisserai 150,000 Français, indépendamment de 100,000 alliés, sur la rive gauche de l'Elbe. Je fais rentrer 80,000 hommes. C'est dans cette position que je passerai l'hiver. Dantziek sera gardé par les Saxons et les Polonais; je laisserai la Pologne à ses propres troupes, pour ne pas menacer la Russie ni l'Autriche. Tout cela n'est aussi que pour votre gouverne. Tout porte à penser que les mouvements de l'Autriche sont des mouvements de peur. Je laisse des troupes suffisantes pour la contenir. Mais, si elle se laissait entraîner par l'Angleterre, elle se trouverait loin de son jeu. Dans ces circonstances, je verrais avec plaisir que l'empereur dît un mot et fit connaître son mécontentement des armements de l'Autriche.

Voilà le roi de Suède entièrement abandonné des Anglais. Tenez-moi au fait de ce que tout cela doit devenir. La chose est obscure.

Je suis fort content de l'esprit des Français dans les provinces. Demain, je traverse la Vendée.

335. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Rochefort, 6 août 1808.

Je vous ai écrit hier. Je retarde mon départ de Rochefort de

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

deux heures, pour répondre à vos lettres des 16 et 17 juillet de Saint-Pétersbourg que je reçois à l'instant. L'Autriche arme et devient insolente. Ces armements et cette insolence nè sont que ridicules, dès qu'elle n'a rien de lié avec la Russie. Les Anglais débarquent beaucoup de monde sur les côtes d'Espagne. Cela peut avoir quelque inconvénient momentané pour moi, vu que cela excite merveilleusement les insurrections d'Espagne et de Portugal; mais j'ai au moins la consolation que ces événements ont servi de diversion à l'empereur et l'ont entièrement dégagé de ses ennemis. Je pars pour parcourir la Vendée. Je serai à Paris le 15 août. J'attendrai là ce que vous m'écrirez pour le rendez-vous.

Voilà un an que mon alliance avec l'empereur dure; ainsi, elle doit donner de la confiance de part et d'autre. Je ne suis point éloigné de laisser la frontière de la Vistule occupée par les Polonais et les Saxons et d'en retirer mes troupes. Par ce moyen, il y aura entre une sentinelle russe et une sentinelle française toute la distance du pays entre l'Elbe et le Niemen.

Si vous recevez les journaux anglais, vous y verrez que les cinq sixièmes des nouvelles qu'ils contiennent sont fausses et controuvées. Je vous ai instruit de ce qu'il y a de vrai. Des expéditions anglaises et des insurrections menacent Lisbonne. La meilleure intelligence règne entre l'amiral russe et le général Junot; je ne sais pas ce qui en arrivera. Je fais cependant avancer mes troupes en toute diligence. Une partie de l'armée espagnole ayant pris parti pour les Anglais, les affaires ne laissent pas d'être assez sérieuses.

Vous ne manquerez pas de vous souvenir que l'armée du général Dupont était composée de recrues, et que cette affaire, quoique excessivement mal manœuvrée, ne serait pas arrivée à de vieilles troupes, qui auraient trouvé dans leur moral même de quoi suppléer aux fautes du général.

336. — A JOSEPH NAPOLEÓN,
ROI D'ESPAGNE (1).

Saint-Cloud, 16 août 1808.

Je reçois votre lettre du 10. Tout ce qui se passe en Espagne est bien déplorable, et l'armée paraît commandée, non pas par des

(1) AFIV 877 — Baron Du CASSE, *Supplément à la Correspondance*.

généraux, mais par des inspecteurs des postes. Comment peut-on ainsi évacuer l'Espagne sans raison, sans même savoir ce que fait l'ennemi? Car il résulte des rapports du 8 qu'on ne savait pas le 10 à Burgos si le général Castaños avait fait son entrée à Madrid. Dans tout ce qui se fait, il n'y a pas la première notion d'habitude de la guerre. J'espère que le maréchal Bessières vous aura donné le conseil de ne pas ainsi évacuer tout le pays sans voir l'ennemi.

On mande que Saragosse aurait été certainement pris, si le général Belliard n'avait ordonné de l'évacuer, et que, après quarante-huit heures, pendant lesquelles on a travaillé à l'évacuation et à consommer les munitions, est arrivé l'ordre de continuer le siège. Le 10, l'ennemi ne paraissait pas avoir plus de 5 à 6,000 hommes autour de Saragosse : ce qui est loin de 40,000.

Dans la position où vous êtes, on voit les ennemis partout, on les voit immensément forts. L'armée, telle qu'elle est organisée, est capable de battre tous les insurgés; mais il y manque une tête.

Le pays qui vous convient à la guerre est le pays de plaines, et vous vous êtes enfoncés dans les pays de montagnes, sans raison ni nécessité. Dans une retraite ainsi accélérée, que de choses on doit avoir perdues, oubliées! Et l'armée, se retirant ainsi, ne peut être qu'excessivement démoralisée.

J'espère que vous n'avez pas évacué Burgos. De quelque côté que l'ennemi s'avance, c'est une belle occasion pour le battre. Avec le corps du maréchal Bessières, il y a de quoi balayer toute l'armée des insurgés. Un jour, quand vous saurez les mouvements qu'a faits l'armée du général Castaños, vous serez fort étonné de toutes vos manœuvres.

Les troupes qui sont devant Saragosse sont sans doute très compromises. Je ne conçois pas par quelle fatalité, n'ayant plus l'espoir de prendre la ville, ils sont restés dans cette fausse position. S'ils s'obstinent ainsi, il est à craindre que, à la longue, il ne leur arrive quelque catastrophe.

337. — A LOUIS NAPOLEON,
ROI DE HOLLANDE (1).

Saint-Cloud, 17 août 1808.

Les Anglais débarquent près de 40,000 hommes en Espagne. Des

(1) AFIV 877. — Publiée par M. F. ROCQUAIN, *Napoléon et le roi Louis*.

fautes assez inconcevables qu'a faites le général Dupont, ayant privé le roi de cette division, lui ont fait juger devoir évacuer Madrid pour se rapprocher de son armée. Toutefois 200,000 hommes sont en mouvement pour renforcer l'armée d'Espagne, où je vais marcher moi-même. Je désire que, au reçu de la présente, vous fassiez partir pour Bayonne un régiment de cavalerie de 600 hommes, une compagnie d'artillerie attelant 3 pièces de canon et 3 obusiers avec approvisionnement et demi, et 3 bataillons formant 2,100 à 2,200 hommes d'infanterie : ce qui fera une colonne de 3,000 hommes. Vous y attacherez une compagnie de sapeurs, 2 officiers du génie hollandais, une escouade de mineurs et 2 caissons d'outils de pionniers et de mines. Enfin, chaque homme aura deux paires de souliers dans le sac et une paire aux pieds. Vous dirigerez cette force par le plus court chemin sur Bayonne. Tous les princes de la Confédération m'ont fourni des détachements. Il faut m'envoyer de vieux soldats ; car je n'ai du côté de l'Espagne que trop de conscrits. Ces troupes vous seront remplacées par celles que vous avez dans le Nord, lorsque la révolte des Espagnols qui sont de ce côté sera dissipée. Accélérez le départ de ces troupes ; j'ai besoin de grands moyens en Espagne. Je veux y frapper de grands coups, et j'espère avoir la paix générale avant le mois de janvier, puisque les Anglais ont eu l'imprudence de s'engager dans une guerre de terre. Pour ce qui regarde l'administration de vos troupes, vous payerez la solde et l'habillement, moi je me charge de les nourrir. Je suppose qu'elles passeront par Gand ou Bruxelles ; faites-moi connaître le jour où elles arriveront dans ces villes. Il ne faut point qu'elles sachent où elles vont, mais qu'elles reçoivent leur destination pour les premières villes de France, où elles trouveront de nouveaux ordres. J'attache beaucoup de prix à ce que cette colonne soit bien formée. Mettez à la tête un bon général de brigade.

338. — A LOUIS NAPOLEÓN,

ROI DE HOLLANDE (1).

Saint-Cloud, 17 août 1808.

J'ai reçu à Tours votre lettre du... Je suis sensible à l'attention que vous avez eue. Je vous souhaite santé, prospérité et bonheur.

(1) AFiv 877. — Publiée par M. F. ROCQUAIN, *Napoléon et le roi Louis*.

Le bonheur, vous devez le trouver principalement dans votre famille. Je suis fâché de voir le peu d'harmonie qui y règne. Avec un peu d'égards et de prévenance, et en écartant des soupçons injurieux qui indignent et outragent la plus vertueuse des femmes, vous seriez heureux. Un caractère soupçonneux et un peu trop impérieux dans votre intérieur détruit votre tranquillité. J'espère cependant qu'avec la raison que vous avez, vous redeviendrez juste, bon et sensible pour votre femme.

339. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (I).

Saint-Cloud, 20 août 1808.

Je vous envoie un rapport du ministre de la marine, et un projet de décret qu'il me propose de prendre. Je ne veux pas le faire sans savoir si cela convient à l'empereur. L'empereur fait des dépenses inutiles en conservant ces vaisseaux qui ne sont bons à rien. Des transports armés en guerre ne peuvent servir. Ces vaisseaux sont pourris. Reste le vaisseau turc qu'on pourrait envoyer à Ancône, où il serait désarmé. Moyennant cela, il y aura un bon nombre de matelots disponibles. On fera de ces matelots ce que voudra l'empereur : ou on les renverra en Russie, ou je les prendrai à ma solde, et je mettrai les équipages des trois mauvais vaisseaux sur trois de mes vaisseaux de Flessingue ou ailleurs. Ils seront à ma solde et serviront comme alliés. Les officiers s'instruiront, les matelots s'exerceront, et cela sera utile à tout le monde. Mais il faut que ces équipages soient tout à fait à mon service ; car mon escadre souffrirait des dépendances attachées à une escadre combinée. Causez-en avec le ministre de la marine. Peut-être serait-il plus convenable que ce fût l'empereur ou son ministre qui prissent cette décision ? Vous y ferez mettre que le vaisseau turc se rendra dans le port d'Ancône, où il sera désarmé.

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

340. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Saint-Cloud, 23 août 1808.

Je reçois votre lettre du 1^{er} août. J'ai reçu hier les beaux présents de l'empereur. J'ai fait commander de très beaux meubles pour les faire ressortir ; ils sont vraiment beaux. Montesquiou vous porte deux bustes de l'empereur, faits à Sèvres sur le modèle de celui qu'il m'a envoyé. Je crois qu'il y en a déjà une cinquantaine de faits : ainsi vous pouvez en faire venir tant que vous voudrez. J'ai vu à Sèvres le beau service de porcelaine égyptienne qui pourra être envoyé à l'empereur le 1^{er} septembre. J'espère qu'il en sera content.

L'ineptie et la lâcheté qu'ont montrées Dupont, Marescot et quelques autres est inconcevable ; ils n'ont fait que des sottises et des bêtises. Cela a compromis mes affaires d'Espagne et m'oblige à lever des conscrits pour réparer mes pertes et me tenir toujours en mesure. Le 1^{er} et le 6^e corps et trois divisions de dragons sont partis de la grande-armée pour Mayence. Je fais partir des bords du Rhin une quantité de forces à peu près égale à celle que je retire, pour renforcer les trois corps des maréchaux Davout, Sault et prince de Ponte-Corvo. Je laisse en Allemagne mes 60 escadrons de cuirassiers, trois divisions de dragons et une vingtaine de régiments de cavalerie légère. J'ai d'ailleurs mis sur pied toutes les troupes de la Confédération du Rhin, de sorte que je puis marcher contre l'Autriche avec 200,000 hommes. Cependant je désirerais fort que l'empereur fit parler à l'Autriche, avec laquelle je n'ai du reste aucun sujet de discussion. J'ai conclu ma convention avec la Prusse, et si, comme je le crois, je n'ai rien à démêler avec l'Autriche, la Silésie et Berlin seront dans les mains de la Prusse avant l'hiver, ce qui sera un grand sujet de tranquillité pour l'Autriche et même pour la Russie. Il faut que le prince Kourakine ait carte blanche en Autriche, et qu'il soit autorisé à dire que la Russie joindra 100,000 hommes à mes troupes, si les Autrichiens font le moindre mouvement intempestif. Faites-moi connaître quelles sont là-dessus les intentions de l'empereur. Il est de son intérêt que je fasse finir promptement les affaires d'Espagne. 30,000 hommes

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

de plus peuvent accélérer la prise de certain port et nuire beaucoup aux Anglais. Jusqu'à présent, je n'ai retiré de l'Allemagne qu'un nombre de troupes à peu près pareil à celui que j'y envoie; mais, étant assuré que la Russie fera cause commune avec moi, si l'Autriche chicane, je pourrai en retirer un plus grand nombre, ce qui serait très avantageux. La levée des troupes de la Confédération coûte beaucoup d'argent à ses princes. Parlez de cela à l'empereur : s'il fait faire sa déclaration à la cour de Vienne, et s'il fait marcher 100,000 hommes, si l'Autriche m'attaque, je renverrai les troupes des princes de la Confédération chez eux, ce qui sera un grand bienfait pour toute l'Allemagne. Il n'y a rien de nouveau sur le Portugal; jusqu'à cette heure on n'en entend rien. Votre lettre est arrivée deux jours avant celles de Constantinople que Champagny vous envoie. Vous y verrez que, le 28 juillet, Sélim a été tué, Mustapha précipité du trône et un nouveau sultan mis à sa place. Ne croyez aucune mauvaise nouvelle. L'Espagne sera soumise après les chaleurs, qui font que ce pays est un désert sans eau et insupportable pour nos troupes.

341. — AU MARÉCHAL SOULT,

CHARGÉ DU 2^o COMMANDEMENT DE LA GRANDE ARMÉE, A STETTIN (1).

Saint-Cloud, 23 août 1808.

Dupont s'est complètement déshonoré et a déshonoré mes armes. Ineptie, pusillanimité et vertige ont présidé à ses opérations de la fin de juillet et dérangé mes affaires d'Espagne. Le mal qu'il me fait est peu de chose en comparaison du déshonneur. Les détails de tout cela, que je me plais à tenir le plus secrets que je puis, excitent l'indignation la plus vive. Il faudra cependant que cela vienne un jour au clair, et que l'honneur de nos armes soit vengé.

Je crois que, demain ou après, on signera l'évacuation de la Prusse, qui aura lieu vers la fin d'octobre. Je pense qu'il serait convenable que vous fissiez sauter Spandau, mais que vous le fissiez secrètement et promptement, afin que cela ne puisse donner lieu à aucune réclamation. Vous devez avoir des mineurs. Il faut que, en cinq jours, tout soit fini, sans qu'on s'en doute à Berlin. Vous pouvez même faire dire que c'est un magasin à poudre qui a sauté,

(1) AFIV 877.

ou des souterrains qui renfermaient de la poudre qui ont fait cet effet. Je garde les places de Glogau, Stettin et Custring jusqu'à ce que les contributions soient payées et que les affaires soient décidées. Le 1^{er} et le 6^e corps et trois divisions de dragons de la grande armée viennent à Mayence pour finir les affaires d'Espagne. De nouveaux régiments de marche tirés de vos dépôts se dirigent sur votre corps d'armée. Votre infanterie sera portée avant le mois d'octobre à 36,000 hommes effectifs et votre cavalerie à un effectif de 18,000 hommes : ce qui vous formera une armée de 60,000 hommes, qui, appuyés sur les 10,000 hommes d'infanterie du prince de Ponte-Corvo et par 15,000 hommes des troupes de la Confédération, vous feraient une très forte armée. Le corps du maréchal Davout serait un peu plus fort. Le 5^e corps se rend à Bayreuth ; je ne suis pas entièrement décidé à le rappeler en France. Je vais prendre mes quartiers d'hiver sur la rive gauche de l'Elbe, hormis que je laisse 9,000 hommes pour les garnisons des places et ce qu'il faut laisser dans la Poméranie.

342. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Saint-Cloud, 26 août 1808.

Je reçois votre lettre du 9. Montesquiou est parti avant-hier ; ainsi cette lettre pourra vous arriver avant lui. Voici ce qui s'est passé. Il y a deux jours que M. de Metternich reçut un courrier de Vienne, qui annonçait la résolution où était sa cour de me donner satisfaction sur tout, et de faire rentrer les choses dans leur ancien état pour le 1^{er} septembre. M. de Metternich avait même l'ordre de me demander une audience et de me donner ces assurances de vive voix, ce qu'il a fait hier ayant la comédie. Je lui ai donné une audience d'une heure, dans laquelle il m'a fait toutes sortes de protestations de bons sentiments, et m'a annoncé que sa cour reconnaîtrait le nouveau roi d'Espagne. Je suis donc fondé à penser qu'au 1^{er} septembre, c'est-à-dire dans peu de jours, tout sera rentré dans l'ancien état. Je renverrai alors les troupes de la Confédération chez elles, et tout redeviendra pacifique en Allemagne. La convention avec les Prussiens n'est pas encore signée ; j'espère

(1) A. VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

qu'elle le sera demain ou après. Aussitôt que je verrai que l'Autriche tient ses promesses, je compte réunir 100,000 hommes au camp de Bayonne. Le 1^{er} et le 6^e corps de la grande armée arrivent à Mayence.

Les Anglais veulent attaquer le Portugal. Au 15 août il n'y avait rien de nouveau à Lisbonne. Junot y était en bonne position, ainsi que l'escadre russe.

La division espagnole qui était dans le Nord s'est embarquée pour l'Espagne, grâce à l'extrême imprévoyance du prince de Ponte-Corvo, quoique je lui eusse répété plusieurs fois qu'il devait placer ces troupes de manière à en être sûr; mais La Romana et d'autres généraux espagnols lui avaient tourné la tête. Vous pouvez parler de cette affaire, comme ne voulant pas désarmer ces troupes; dites que je préfère les vaincre en Espagne à désarmer des soldats qui étaient passés à mon service, mais que cette trahison m'a révolté et que les traîtres seront punis.

Les affaires d'Espagne vont médiocrement. Le roi d'Espagne est à Burgos; l'armée occupe la ligne du Duero. Saragosse a été prise; chaque maison a essuyé un siège, de sorte que cette ville est saccagée et perdue. Mes bonnes troupes arrivent de tous côtés, et aussitôt que la canicule sera passée, on fera une sévère justice des rebelles. Le parti du roi est composé de tous les hommes sages, mais qui tremblent sous les poignards des moines et aux sollicitations des agents anglais.

Vous jugerez convenable de moins presser l'empereur Alexandre d'agir contre l'Autriche, puisque celle-ci ne paraît pas vouloir y donner lieu.

Vous recevrez par le prochain courrier les communications que je vais faire au Sénat des traités faits avec le roi d'Espagne, et des relations qui exposent au clair ce qui s'est passé et se passe en Espagne, pour détruire les faux bruits, quoique l'événement de Dupont ne soit que trop vrai. Lui et Marescot ont montré autant d'ineptie que de lâcheté et de pusillanimité. Je soupçonne que Villoutreys ne s'est pas comporté dans cette circonstance comme il convenait à un officier de ma maison. Je ne le conserverai probablement pas près de moi. L'ancien roi d'Espagne est toujours à Compiègne, où il a la goutte; les princes sont à Valençay.

Depuis les dernières nouvelles de Constantinople, nous ne savons rien.

P.-S. — Les troupes espagnoles qui se sont sauvées avec le

marquis de la Romana ne se montent qu'à 5,000 hommes; 7,000 sont restés entre les mains du prince de Ponte-Corvo. J'ai ordonné qu'on les désarmât et qu'on les fit prisonniers.

343. — A LOUIS NAPOLÉON,

ROI DE HOLLANDE (1).

Saint-Cloud, 29 août 1808.

J'ai reçu vos lettres du 20. Je suis bien aise que votre brigade soit prête. Faites-moi connaître quand elle sera rendue à Gand ou à Bruxelles. Vous me parlez dans une de ces lettres des mauvaises dispositions du Nord; elles seront vaines. J'ai des forces suffisantes pour contenir et vaincre tous mes ennemis; j'en ai aussi pour réparer les bévues et les sottises de mes généraux. Vous verrez dans le *Moniteur* d'aujourd'hui que la Russie et l'Autriche ont reconnu le roi d'Espagne. Il est certain qu'il ne peut rien y avoir en octobre; mais ce qui se tramera cet hiver pour éclater au printemps, c'est une autre question. Il est de mon devoir comme du vôtre de supposer que la guerre générale aura lieu au printemps; il faut donc préparer vos troupes, les mettre sur un bon pied et vous tenir en mesure d'être utile. Vous avez eu tort de renvoyer de votre garde les Français, qui sont de bons soldats et qui vous auraient bien servi. Vous avez eu plus tort de renvoyer 500 Russes qui se seraient aussi bien battus. Il y a longtemps que je vous ai dit que vous agissez trop vite. On passe ainsi sa vie à faire et à défaire.

Je vous recommande d'avoir l'œil sur mon escadre de Flessingue. Aussitôt que je pourrai faire revenir vos troupes d'Allemagne, je le ferai; mais il faut que je voie encore s'éclaircir les affaires.

344. — A M. DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (2).

Saint-Cloud, 2 septembre 1808.

Je vous envoie une lettre fort extraordinaire, autant que je puis

(1) AFIV 877. — Publiée par M. ROCQUAIN, *Napoléon et le roi Louis*.

(2) AFIV 878.

la comprendre (1). Faites-la traduire, et faites-m'en un rapport. Rapportez-la-moi demain au lever, pour que nous en causions. Faites-moi également un rapport sur tous ces papiers.

345. — AU MARÉCHAL SOULT,

CHARGÉ DU 2^e COMMANDEMENT DE LA GRANDE ARMÉE, A STETTIN (2).

Saint-Cloud, 4 septembre 1808.

La lettre de M. de Stein me paraît fort extraordinaire. Je pense qu'il est bon de faire conduire en France sous bonne et sûre garde l'assesseur Koppe, pour l'interroger en détail. Tirez-en, en attendant, le parti que vous pourrez, en le faisant mettre au secret et en l'interrogeant. Ces Prussiens sont de pauvres et misérables gens. Pour peu que vous ayez des soupçons sur le général Rüchel, faites-le arrêter et conduire en France; mais il ne faut pas le manquer.

Demain paraît un sénatus-consulte pour une levée de 140,000 hommes de la conscription. Moyennant cette levée, votre corps sera porté à 56 bataillons ou 48,000 hommes d'infanterie; le maréchal Davoust sera porté à la même force, de sorte que la perte que fait la grande armée par le départ des 1^{er} et 6^e corps sera réparée quant au nombre. Tout ce que l'Autriche fait, elle le fait par peur; mais, si l'on ne prend pas de mesures efficaces, elle pourrait s'encourager. Quant au moment présent, la paix est certaine; mais on ne voit pas ce que, d'ici au mois de mai prochain, les intrigues des Anglais pourront produire. Je veux avoir pour cette époque 200,000 hommes en Allemagne et 100,000 en Italie.

346. — A JÉRÔME NAPOLEÓN,

ROI DE WESTPHALIE (3).

Saint-Cloud, 6 septembre 1808.

Champagny a dû vous envoyer la lettre de M. de Stein. Vous devez faire mettre le séquestre sur les biens de cet individu qui sont

(1) Lettre interceptée de M. de Stein à M. de Wittgenstein, qui était ministre de Prusse à Cassel, au moment de la guerre de 1806.

(2) AFIV 878.

(3) AFIV 878. — *Mémoires du roi Jérôme*, t. III, p. 287.

dans votre royaume; et le faire citer devant vous pour rendre compte de sa conduite. Il est votre sujet, et cette qualité est inaliénable. S'il ne vient pas, ses biens doivent être confisqués.

P. S. — Provisoirement, faites mettre le séquestre sur ses biens.

347. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Saint-Cloud, 7 septembre 1808.

Je reçois votre lettre du 23 août. Je partirai d'ici le 20 du mois pour être rendu à Erfurt à temps. Le général Oudinot part pour prendre le commandement de la ville d'Erfurt. Des maréchaux des logis de la cour partent pour marquer les logements. Un bataillon de ma garde s'y rend pour tenir garnison. Le maréchal Lannes part pour aller à la rencontre de l'empereur sur la Vistule; le maréchal Soult est prévenu à Berlin, pour que tout soit convenablement disposé. Quelque chose qu'on fasse, je crains qu'on soit mal à Erfurt. Peut-être aurait-on bien fait de préférer Weimar : le château est superbe, et on y aurait été mieux. Je ne me souviens pas des raisons qui ont fait donner la préférence à Erfurt. Si c'était à cause de moi, je serais aussi bien à Weimar. Cependant tout sera prêt à Erfurt.

Vous trouverez ci-joint le *Moniteur*, qui vous fera connaître les affaires d'Espagne. J'ai des nouvelles du Portugal du 20 août; tout était dans le meilleur état à Lisbonne; les Russes et les Français y étaient de la meilleure intelligence et se préparaient à se défendre contre tout événement.

Hier, il y a eu une séance extraordinaire du Sénat, présidée par l'archichancelier, à laquelle les princes ont assisté. Champagny y a lu deux rapports sur les affaires actuelles et donné communication des différents traités faits avec les princes de la maison d'Espagne. Il en est sorti un sénatus-consulte portant levée de 160,000 combattants. Du reste tout est fort tranquille. Du côté de l'Espagne, nous avons des avantages; la division est parmi les rebelles. Le roi gagne tous les jours; de nombreux renforts arrivent, et déjà tout se prépare pour marcher en avant.

Puisque l'empereur n'est plus très nécessaire chez lui, il ferait

(1) A. VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

bien, d'Erfurt, de pousser jusqu'à Paris. Si vous pensez que cela soit dans ses projets, vous ne sauriez me le faire connaître trop tôt. En conséquence de votre dernière lettre, Montdragon, ambassadeur de Naples, part de Paris et continue sa route. Celui d'Espagne va recevoir ses nouvelles lettres de créance.

P. S. — Je joins au *Moniteur* du 5 celui d'aujourd'hui qui contient les différentes pièces relatives aux affaires d'Espagne. Il n'y a aucun inconvénient que vous en remettiez un exemplaire à M. de Romanzoff et que vous les communiquiez à l'empereur.

348. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Saint-Cloud, 8 septembre 1808.

M. de Macañaz, secrétaire du prince Ferdinand, doit partir pour Valençay. Faites-le arrêter à 10 lieues de Paris et conduire dans une prison. Vous ferez saisir en même temps ses papiers, pour savoir ce qu'ils contiennent. S'il était déjà arrivé à Valençay, vous le ferez guetter à son retour, et vous ne manquerez pas de le faire arrêter.

Qu'est-ce qu'un nommé Fernan Nuñez qui est ici? Remettez-moi la liste de tous les Espagnols qui sont ici, afin de faire arrêter ceux qui seraient du parti opposé.

349. — A JOSEPH NAPOLÉON,

ROI D'ESPAGNE (2).

Saint-Cloud, 8 septembre 1808.

Je ne conçois pas que vous vouliez envoyer le prince de Masserano à Vienne. C'est une singulière politique que de prendre pour ambassadeur en Autriche un homme qui agira contre moi et contre vous. Envoyez là un des Negrete ou le fils de votre ministre des relations extérieures, ou un autre homme de cette espèce, dont le sort soit intimement lié au vôtre. Sans quoi, il faut n'envoyer personne.

(1) AFIV 878.

(2) *Ibid.*

Il faut faire passer par les armes les cinq ou six individus qui ont été arrêtés à Bilbao par le général Merlin, surtout celui qui était désigné dans la proclamation de la junte pour commandant général. Si vous ne faites pas quelques actes de vigueur, ce sera à n'en jamais finir. Cela me paraît fort important.

Il est bien singulier qu'on ménage tant la Navarre. Bilbao, la Biscaye et la Navarre doivent nourrir l'armée; sans quoi, comment voulez-vous que je fasse? Il est ridicule qu'on leur donne des indemnités; Bilbao pouvait payer 4 millions.

350. — A JOSEPH NAPOLÉON,
ROI D'ESPAGNE (1).

Saint-Cloud, 9 septembre 1808.

Je pense qu'il est nécessaire que vous soumettiez Santander. Un simple mouvement de 6,000 hommes sur Reinosa et une autre colonne partant de Bilbao sont suffisants. Ce point est très important comme soumettant la Montaña, et cela est indispensable à faire avant les grands mouvements de l'armée.

Je suppose que le maréchal Moncey est resté à Tudela. Avec les troupes qu'il a, il a le double des forces qu'il lui faut pour garder cette position, et j'imagine qu'il ne laissera pas l'ennemi s'établir à trois marches de lui.

Vous aurez fait sans doute occuper également Burgos en force. Il faut laisser à Bilbao les nouvelles troupes qui y sont; elles sont suffisantes. Il faut opérer surtout le désarmement de la Biscaye et de la Navarre. Je vous recommande de faire des exemples sévères des révoltés de Bilbao, surtout du commandant de la force armée qui a été arrêté, et d'envoyer plusieurs otages en France.

Je passe dimanche la revue de la division Sébastiani, qui part lundi pour se rendre à Perpignan. Elle est composée de 12 pièces de canon, de 4 beaux régiments d'infanterie et d'un régiment de dragons. Les routes de France sont couvertes de troupes, soit d'Italie, soit d'Allemagne.

Il faut obliger les communes à moudre, et ne pas toujours tirer de France. Les provinces que vous occupez doivent et peuvent vous fournir des vivres. Le peuple d'Espagne est vil et lâche, à peu près

(1) AFIV 878.

comme j'ai connu les Arabes. A Burgos et ailleurs, il vous fait bon visage, parce que vous avez une grande quantité de troupes et que vous pouvez l'écraser ; mais, au moindre mouvement de retraite, il tirerait sur vous. Ce sont des otages et du désarmement qu'il faut. Il ne faut pas écouter vos ministres, qui paraissent n'avoir aucunes notions. Un système funeste d'indulgence a perdu l'Espagne. On aurait dû désarmer l'infanterie, démonter la cavalerie et les faire prisonniers. Madrid a fourni 2,000 chevaux à l'armée ennemie ; on aurait pu les prendre au départ de Madrid pour atteler mon artillerie. Certainement on doit confisquer à Bilbao les marchandises coloniales d'Angleterre, et cette ville doit payer au moins 2 millions de contributions. Si vous pensiez que ces peuples restent dans le devoir par bon esprit, vous vous tromperiez ; s'ils ne se révoltent pas, ce n'est pas faute de bonne volonté, c'est qu'ils n'osent pas ; tenez cela pour certain.

Vous avez dû recevoir le décret d'organisation de l'armée d'Espagne ; il faut provisoirement qu'on s'y conforme autant qu'on le pourra.

351. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE (1).

Saint-Cloud, 9 septembre 1808.

Vous ferez arrêter le général Marescot, qui seul sera conduit à Paris dans une prison militaire, où il sera tenu au secret. Ses aides de camp seront arrêtés séparément. Les scellés seront apposés sur les papiers de tous, qui vous seront adressés. Quand le général aura été séparé de ses aides de camp et les aides de camp séparés entre eux, vous ferez faire au général l'interrogatoire ci-joint, qui vous sera remis signé de lui et de la personne que vous chargerez de l'interroger. Vous ferez subir à peu près le même interrogatoire à chaque aide de camp.

Interrogatoire à faire subir au général Marescot.

PREMIÈRE QUESTION. — Où étiez-vous le 13 juillet, le 14, le 15, le 16, le 17, le 18 et le 19?

(1) AFIV 878.

2°. — Comment ne vous êtes-vous pas aperçu que l'ennemi marchait, manœuvrait sur vos derrières, puisque, depuis le 13, le général Belair était attaqué au point de Murgibar (?) et que, le 16, il était en retraite?

3°. — Pourquoi, au lieu de marcher tous réunis le 16 sur Baylen, vous êtes-vous séparés?

4°. — Où étiez-vous le 19, à 3 heures après midi, lorsqu'on a entendu le canon du général Vedel?

5°. — Pourquoi alors n'a-t-on pas attaqué et forcé la ligne ennemie, ou n'est-on pas mort avec gloire comme des Français?

6°. — Qui a fait cesser le feu au général Vedel?

7°. — Où étiez-vous le 19 à 6 heures du soir et toute la nuit?

8°. — Où avez-vous appris que le général Vedel faisait sa retraite sur Madrid? Que vous a dit le général ennemi? Quelle part avez-vous eue à l'ordre qui lui a été envoyé de revenir pour être perdu?

9°. — Comment, grand officier de l'Empire et chef du génie, avez-vous pu de gaieté de cœur ajouter à la perte de la division Dupont celle des divisions Vedel et Gobert?

10°. — Comment votre main a-t-elle pu signer la capitulation de Baylen, déshonneur éternel du nom français? Pourquoi y avez-vous compris le général Vedel et sa division?

11°. — Comment n'avez-vous pas exigé la sanction d'un commissaire anglais, et n'avez-vous pas conçu que les troupes françaises seraient perdues si elles posaient les armes, et ne rentreraient pas en France si l'on n'avait pas la garantie des Anglais?

12°. — Pourquoi avez-vous signé le déshonneur des soldats français en consentant à mettre qu'ils avaient volé des vases sacrés?

13°. — Pourquoi avez-vous parlé de bagages avec tant de détails, et augmenté par cette conduite intéressée le déshonneur de cette infâme capitulation?

14°. — Pourquoi vous êtes-vous déguisé en général espagnol, et n'avez-vous pas suivi les troupes que vous aviez livrées désarmées? Ne sentiez-vous pas qu'il y avait de la lâcheté à quitter vos habits d'uniforme et à montrer cette terreur panique?

352. — A M. DE NANSOUTY,
PREMIER ÉCUYER (1).

Saint-Cloud, 9 septembre 1808.

Le sieur Villoutreys, ayant écrit de Manzanarès au général Castaños, ayant été porteur de paroles, et agi plus qu'il ne convenait à un homme d'honneur dans l'infâme capitulation d'Andujar, ne peut plus rester dans ma maison; vous lui demanderez, le 10, sa démission.

353. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,
AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (2).

Saint-Cloud, 14 septembre 1808.

Je reçois votre lettre du 29 août. Vous avez trouvé dans les *Moniteur* qui ont paru, et vous verrez dans celui d'hier, que je vous envoie, toutes les pièces relatives aux affaires d'Espagne. La plus grande confusion règne parmi les insurgés; mes troupes avancent à grands pas vers l'Espagne et mon armée se fortifie tous les jours. Le roi d'Espagne est à Burgos; à trente lieues de lui, il n'a aucun ennemi.

L'empereur a dû trouver le maréchal Lannes sur la Vistule. Le général Oudinot est à Erfurt, dont il a le commandement. Un détachement de ma maison y est déjà arrivé. Le prince de Bénévent part le 16 et sera rendu à Erfurt le 20. M. de Champagne part le 18. Moi je partirai le 20. Le prince de Neuchâtel voyagera dans ma voiture.

Le prince Guillaume (3) a pris ce matin congé. Toutes les affaires de Prusse sont terminées. Enfin les 80,000 conscrits des années 1806, 1807, 1808 et 1809 seront tous levés avant le 1^{er} novembre. Je verrai, pour lever les 80,000 autres, quelle sera l'issue des événements.

J'ai été fort sensible au langage de l'empereur. Les dernières nouvelles de Lisbonne sont du 18 août; alors les Anglais paraissent

(1) AFIV 878.

(2) A. VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

(3) Frère du roi de Prusse.

saient faire de grands mouvements. Je n'ai point de renseignements ultérieurs.

354. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Saint-Cloud, 20 septembre 1808.

Faites arrêter un nommé Navailles, élève en chirurgie, qui tient toutes sortes de propos. Interrogez-le sur ces propos, qu'il dit tenir du sieur Pelletan. C'est un mauvais sujet qu'il ne faut pas laisser à Paris.

355. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEON,

VICE-ROI D'ITALIE (2).

Saint-Cloud, 21 septembre 1808.

Aldini me paraît être fort besogneux. Je désire que vous lui fassiez prêter, soit sur les fonds de la couronne, soit sur tout autre fonds, sauf à régulariser, 300,000 francs, en prenant toutes les sûretés pour que cet argent ne soit pas perdu. Je verrai à mon retour à régulariser ce prêt.

356. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (3).

Metz, 23 septembre 1808.

Le *Publiciste* du 22 septembre agite des questions théologiques ; cela n'est que d'un mauvais effet. Ne peut-on pas laisser les questions théologiques aux prédicateurs ? J'avais déjà fait connaître mon intention que les journaux cessassent de s'en occuper. Qu'est-ce

(1) AFIV 878. — L. DE BROTONNE, dans la *Nouvelle Revue*, t. LXXXVI (1894).

(2) AFIV 878. — *Mémoires du prince Eugène*, t. IV, p. 220.

(3) AFIV 878. — L. DE BROTONNE, dans la *Nouvelle Revue*, t. LXXXVI (1894).

que cela fait que les prêtres soient mariés ou non? Il faut éviter de troubler l'État pour ces bêtises.

357. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Kaiserslautern, 24 septembre 1808.

Dites à MM. de San-Carlos et d'Escoiquiz que je n'ai pas pu les voir à Paris, à cause de la grande quantité de mes affaires, mais que je serai fort aise de les voir à mon retour, qui aura lieu avant vingt jours; que, d'ici à ce temps, ils sont maîtres de prendre ou non possession de la terre de Navarre; que, dans le cas où ils désireraient en prendre possession, ils peuvent s'adresser au ministre des finances, auquel j'ai écrit. De votre côté, il est bon que ces messieurs restent à Paris; je le préfère à ce qu'ils retournent à Valençay. Continuez à les faire surveiller.

358. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Erfurt, 9 octobre 1808.

Puisque l'officier qui est à Valençay ne convient pas, comme il résulte de votre bulletin du 30, il faut le changer. Il faut faire arrêter le dentiste Gallet, qui a voulu parler au prince des Asturies. Je trouve ridicule que vous n'ayez pas pris de vous-même ces mesures. Si on laisse ainsi rôder autour du palais des gens arrivant de Madrid, il faudra s'attendre à quelque événement.

359. — A JÉRÔME NAPOLEÓN,

ROI DE WESTPHALIE (3).

Erfurt, 12 octobre 1808.

Les assurances données par la cour de Vienne que les milices

(1) AF^{IV} 878.

(2) *Ibid.*

(3) *Mémoires du roi Jérôme*, t. III, p. 297.

étaient renvoyées chez elles et ne seraient plus rassemblées, qu'aucun armement ne donnerait plus d'inquiétude pour les frontières de la Confédération, la lettre ci-jointe que je reçois de l'empereur d'Autriche, les protestations réitérées que m'a faites M. le baron de Vincent, et, plus que cela, le commencement de l'exécution, qui a déjà lieu en ce moment en Autriche, des différentes promesses qui ont été faites, me portent à écrire à Votre Majesté que je crois que la tranquillité des États de la Confédération n'est d'aucune manière menacée, et que Votre Majesté est maîtresse de lever ses camps et de remettre ses troupes dans leurs quartiers de la manière qu'elle est accoutumée de le faire. Je pense qu'il est convenable que son ministre à Vienne reçoive pour instruction de tenir ce langage, que les camps seront reformés et que les troupes de la Confédération et du Protecteur seront remises en situation hostile, toutes les fois que l'Autriche ferait des armements extraordinaires et inusités, et que nous voulons enfin la tranquillité et la sûreté.

360. — A M. DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Erfurt, 14 octobre 1808.

Je vous envoie la lettre pour le commandant de la marine à Boulogne. Il faut que les courriers russes et français aient ordre de ne remettre leurs dépêches à qui que ce soit, mais en mains propres au ministre. Ils montreront leurs lettres pour faire voir qu'elles sont des empereurs de France et de Russie. Vous ferez sceller les enveloppes des sceaux de France et de Russie, et vous y ferez mettre le contre-seing : *Empereurs de France et de Russie*

361. — A M. DE TALLEYRAND, PRINCE DE BÉNÉVENT,
VICE-GRAND ÉLECTEUR (2).

Paris, 26 octobre 1808.

Mon intention est que, pendant que durera la session du Corps

(1) AFIV 878.

(2) *Ibid.* — Une traduction allemande de cette lettre a été publiée dans la *Neue Freie Presse* de Vienne du 27 juillet 1881.

législatif, vous ayez au moins quatre fois par semaine un dîner de 36 couverts composé en grande partie de législateurs, de conseillers d'État et de mes ministres, afin de les mettre à même de se voir, et que vous puissiez ainsi connaître les principaux et cultiver leurs dispositions.

362. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Paris, 27 octobre 1808.

Veillez à ce qu'on ne mette pas trop de détails sur [la cour de] Vienne dans les journaux. Il y a trop d'affectation à la louer ; il faut, au contraire, tourner en ridicule la levée hongroise et la *Gazette de la cour*, qui copie la *Gazette de Séville* et les autres nouvelles débitées par les insurgés. Il faut se moquer de la circonspection de la *Gazette de Vienne*.

363. — AU GÉNÉRAL CLARKE,

MINISTRE DE LA GUERRE (2).

Paris, 28 octobre 1808.

Sur 747 conscrits de l'Aube, 485 ont déserté. Donnez des ordres pour qu'ils soient arrêtés et envoyés à l'armée.

364. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

COMMANDANT LE 2^e CORPS DE L'ARMÉE D'ESPAGNE (3).

Vitoria, 9 novembre 1808, à neuf heures du matin.

J'ai vu avec peine qu'au lieu d'ambitionner la gloire d'entrer à Burgos, vous préféreriez la céder à un autre. Votre résultat du 8 n'a pas rempli mon attente. Vous ne me donnez aucun renseignement ; et comment pourriez-vous m'en donner ? Vous étiez à dix

(1) AFIV 878.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

lieues de votre avant-garde ; le général Lasalle, qui la commande, était à cinq lieues de Burgos, de sorte que tout finissait par un colonel qui ne sait pas ce que l'on veut faire. Est-ce ainsi, monsieur le maréchal, que vous m'avez vu faire la guerre ? Si vous aviez été à trois heures du matin aux avant-postes avec votre infanterie en échelons pour tenter une affaire d'avant-garde, votre cavalerie pour pousser des reconnaissances dans toute la plaine, vous auriez su positivement ce qu'il y avait à Burgos, et vous auriez rempli mon but. Tout me porte à penser qu'il n'y a dans Burgos que 8 à 10,000 coquins de l'armée de Castille, qui ne sont pas dignes d'être nommés et qui osent faire des sorties de 3 à 4,000 hommes dans la plaine devant mes troupes. Il faut plus d'activité et de vigueur que cela. Est-il possible qu'avec 5,000 hommes de cavalerie vous n'avez pas pu inonder la plaine de Burgos de tous côtés, et savoir ce qu'il y a ?

Vous restez avec le maréchal Soult pour commander la cavalerie. J'ai besoin de renseignements précis pour régler mon mouvement et former mon plan. Si vous commandez ma cavalerie et que vous suiviez la même méthode, je ne saurai jamais rien. Avec une pareille manière de se conduire, il est impossible que les troupes gardent du moral. Quant au général Lasalle, il est inconcevable qu'il ne couche pas à ses avant-postes ? Comment les deux bataillons de Zalduendo ne devaient-ils pas être enlevés ?

365. — A JOACHIM NAPOLEÓN,
ROI DE NAPLES (1).

Burgos, 12 novembre 1808.

J'ai vu des décrets de votre part qui n'ont pas de sens. Vous ne cherchez qu'à réagir. Pourquoi rappeler des exilés et rendre les biens à des hommes qui ont les armes à la main et conspirent contre moi ? Je vous déclare qu'il faut prendre des mesures pour rapporter ce décret, parce que je ne puis souffrir que ceux qui ourdissent des complots contre mes troupes soient accueillis et protégés dans vos États.

La mesure pour les pêcheurs n'est pas plus prudente ; c'est un moyen pour que les Anglais sachent plus tôt ce qui se passe.

(1) AFIV 878.

Vous sacrifiez à une fausse popularité. Le moyen de la perdre est de mal marcher. Il est ridicule de lever le séquestre de dessus les biens, pour que cela aille alimenter ceux qui sont en Sicile. Il faut en vérité que vous ayez perdu la tête.

366. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,
ARCHICHAANCELIER DE L'EMPIRE (1).

Burgos, 13 novembre 1808.

Je vous envoie une lettre pour le président du Corps législatif (2). Vous pourriez insinuer l'idée que le Corps législatif décrêtât un monument sur les hauteurs de Mars (Montmartre), dans lequel serait conservée la mémoire de cette preuve d'estime que je donne au Corps législatif. Les collèges électoraux feraient les frais de ce monument. Tous les membres feraient, à cet effet, une somme de 1,000 francs chacun dans l'espace de dix ans, c'est-à-dire de 100 francs par an : ce qui ferait 15 millions, ou 1,500,000 francs par an. Une députation du Corps législatif serait chargée de me porter le vœu que le monument fût décrété avant la fin de la présente session. Il sera nommé une commission du Corps législatif, pour suivre les plans et devis et les détails de l'exécution. Qu'on mêle dans tout cela des idées du code de commerce, du code Napoléon, du code criminel, etc. C'est un moyen d'avoir un beau monument que la position de Paris réclame, et de le faire faire aux frais de personnes que cela ne gênera pas (3).

367. — A JOACHIM NAPOLEÓN,
ROI DE NAPLES (4).

Burgos, 14 novembre 1808.

Je vois avec plaisir ce que vous dites de la situation des esprits à Rome. Il faut de votre côté y contribuer et ne pas répandre des

(1) AF^{IV} 878.

(2) Publiée dans la *Correspondance*, sous le n° 14463.

(3) Comparez dans la *Correspondance*, la lettre n° 14510.

(4) AF¹⁷ 878. — L. DE BROTONNE, dans la *Nouvelle Revue*, t. LXXXVI (1894).

bruits aussi ridicules que ceux accrédités par la lettre de Gallo, où il déclare que vous n'étiez pour rien dans ce que je faisais. On sent bien que vous ne gouvernez pas, et que vous n'avez pas d'influence dans un pays qui n'est pas sous votre domination. Ce désaveu n'a pas de sens.

J'ai appris avec peine que vous aviez fait des singeries pour saint Janvier. Faire trop de ces choses-là n'en impose à personne et fait du mal.

368. — A M. GAUDIN,
MINISTRE DES FINANCES (1).

Burgos, 17 novembre 1808.

Le sieur Lavallette fait des contes. Il ne prend pas des mesures efficaces pour assurer le service des postes. Le passage de la grande armée rendait nécessaires, à chaque poste des Landes, 20 ou 30 chevaux. Mais les administrateurs des postes sont des ganaches, accoutumées à d'anciennes routines, dont on ne peut les faire sortir. Il faut que le million de gratification soit employé en grande partie à faire le service des postes dans les Landes. En général, le commissaire des postes marche mal et n'a ni tact ni prévoyance; ses rapports ne contiennent que des babioles. On me fait voyager plus lentement qu'un autre; j'ai fait huit lieues avec les mêmes chevaux. Cependant mon temps et ma santé sont assez précieux. J'ai fait la moitié du chemin à franc étrier; sans cela j'aurais éprouvé six jours de retard.

369. — A M. DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (2).

Burgos, 18 novembre 1808.

Je suis aussi étonné qu'indigné de ce que je lis dans la dépêche de Carlsruhe du 8 novembre (3). Écrivez au ministre de la police pour l'inviter à envoyer à Bade un officier de gendarmerie pour

(1) AFIV 878.

(2) *Ibid.*

(3) Intrigues de cour pour changer la constitution du grand-duché de Bade.

arrêter ces individus et les amener à Paris; entendez-vous avec lui pour cela. Vit-on jamais pareille extravagance! Vous auriez dû me faire connaître davantage ce que c'est que ces messieurs. On dit que ce Rayneval a la décoration de la Légion d'honneur. Faites-moi connaître ce que cela veut dire.

370. — A JOACHIM NAPOLÉON,
ROI DE NAPLES (1)

Burgos, 18 novembre 1808.

Je suppose que vous avez fait confisquer les biens que le duc del Infantado et les autres grands d'Espagne possèdent dans votre royaume. Mes sujets français et italiens ont été pillés en Espagne, et je veux les indemniser sur ces biens. Ne perdez pas un moment à faire mettre le séquestre sur ces biens, si vous ne l'avez déjà fait. On m'assure que la moitié du royaume de Naples appartient à ces grands d'Espagne. Faites faire l'inventaire de toutes ces possessions, et ne levez pas le séquestre sans ma permission. Je perds assez à ces affaires d'Espagne.

371. — A M. DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (2).

Burgos, 18 novembre 1808.

J'ai lu la lettre de Mlle Patterson. Répondez à Turreau qu'il lui fasse connaître que je recevrai avec plaisir son enfant, et que je m'en chargerai, si elle veut l'envoyer en France; que, quant à elle, tout ce qu'elle peut désirer lui sera accordé; qu'elle peut compter sur mon estime et sur mon désir de lui être agréable; que, lorsque je me suis refusé à la reconnaître, j'y ai été conduit par des considérations de haute politique; que, à cela près, je suis résolu à assurer à son fils un sort tel qu'elle peut le désirer. Il faut du reste traiter cette affaire doucement et secrètement.

(1) AF^{IV} 878.

(2) AF^{IV} 878. — Une traduction allemande de cette pièce a été publiée dans la *Neue freie Presse* du 27 juillet 1881, et le *Temps* du 31 juillet a donné une traduction de cette version allemande.

372. — A M. FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Burgos, 18 novembre 1808.

Je reçois votre lettre du 11. Faites mettre à l'École militaire de Saint-Cyr le jeune Saint-Aignan. Vous ferez connaître que c'est ma volonté. Vous lui ferez connaître également que mon intention n'est pas qu'il se marie qu'il n'ait fait deux campagnes. Vous l'y ferez effectivement conduire. Cette méthode, il faut la prendre pour plusieurs de même espèce.

373. — A JOSEPH NAPOLÉON,

ROI D'ESPAGNE (2).

Burgos, 19 novembre 1808.

J'ai fait donner l'ordre au payeur de remettre à votre ministre des finances 300,000 francs sur les 6 millions qu'il y a ici, qui sont retenus sur le produit de la vente des laines. Cela ne doit pas empêcher votre ministre des finances de se procurer des ressources sur le cinquième qui vous est déjà acquis pour droit d'extraction de ces laines. Je ferai donner aux personnes avec lesquelles il traitera toutes les assurances qu'elles voudront.

374. — A M. CRETET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR (3).

Burgos, 20 novembre 1808.

20,000 balles de laine, valant 15 à 20 millions, sont transportées de Burgos à Bayonne. Une grande quantité a été trouvée à Santander et sera également transportée. Cela doit alimenter nos manufactures pour deux ans. Faites annoncer dans la journée la vente de ces laines aux enchères publiques. On m'assure qu'il y a

(1) AFIV 878.

(2) AFIV 878. — Baron DU CASSE, *Supplément à la Correspondance*.

(3) AFIV 878.

à Valladolid et à Santander de grands dépôts de coton. Tout cela sera envoyé en France. Le prix en sera restitué aux propriétaires qui reviendront; le reste, appartenant aux Anglais ou aux individus qui les auront suivis, sera séquestré et confisqué.

375. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (1).

Burgos, 21 novembre 1808.

Écrivez au général Miollis pour que tous les revenus du Pape soient employés à payer la dette publique. Cette manigance des prêtres est dirigée contre nous. Il faut que l'arriéré de la dette publique soit mis au courant. Il faut également que le pain soit à bon marché à Rome. Le général Miollis est autorisé à prendre toutes les mesures en conséquence.

376. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,
AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (2).

Aranda de Duero, 27 novembre 1808.

Je reçois votre lettre sans date que je suppose être du 5 novembre. J'imagine que M. de Champagny vous aura fait connaître par des courriers tout ce qui se passe d'important dans ce pays, tel que le combat de Burgos, les affaires d'Espinosa, celle de Tudela, où les armées de Galice, des Asturies, d'Estremadure, d'Aragon, d'Andalousie, de Valence et de Castille ont été détruites. Le général Saint-Cyr, aussitôt que Rosas sera pris, ce qui n'est pas éloigné, marchera en Catalogne, pour faire sa jonction avec le général Duhesme, qui a 15,000 hommes à Barcelone, bien approvisionnés et dans le meilleur état. Vous pouvez dire à l'empereur que je serai dans six jours à Madrid, d'où je lui écrirai un mot. Il n'y a rien de mauvais comme les troupes espagnoles : 6,000 de nos gens en bataille en chargent 20, 30 et jusqu'à 36,000. C'est véritablement de la canaille; même les troupes de La Romana, que nous avons

(1) AFIV 878. — *Mémoires du prince Eugène*, t. IV, p. 242.

(2) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

formées en Allemagne, n'ont pas tenu. Au reste, les régiments de Zamora et de la Princesse ont subi le sort des traîtres ; ils ont péri. Les Anglais se concentrent en Portugal. Ils ont fait avancer des divisions en Espagne ; mais, à mesure que nous approchons, ils reculent.

J'ai envoyé il y a peu de jours à Champagny mes ordres pour répondre à la note de l'Angleterre. Quant à l'Autriche, sa contenance n'est que ridicule. Je laisse en Allemagne 100,000 hommes ; j'en ai 150,000 en Italie, et la moitié de ma conscription qui marche. D'ailleurs ici la grosse besogne est déjà faite.

Le ministre de Russie à Madrid a été insulté par la canaille, qui s'est amusée à pendre et à traîner dans les rues deux Français qui étaient à son service ; mais, dans peu de jours, il sera délivré.

377. — AU GÉNÉRAL MENOÛ,

GOUVERNEUR DU GRAND-DUCHÉ DE TOSCANE (1).

Aranda, 28 novembre 1808.

Maret vous envoie un décret qui ne doit être publié qu'après l'exécution. Faites désarmer la vallée ; faites arrêter 30 ou 40 individus, les plus connus pour avoir dans tous les temps pris part aux insurrections, quelle que soit leur conduite actuelle. L'exécution de cet ordre ne comporte aucun délai : que quarante-huit heures après la réception de ma lettre, ces 30 ou 40 individus soient arrêtés. Faites-moi connaître en même temps leurs noms, leur famille, leur fortune, le rôle qu'ils ont joué en différents temps. Ceux qui échapperaient, faites séquestrer leurs propriétés. Vous les ferez tous conduire dans la citadelle de Fénestrelle. Il est nécessaire, pour la tranquillité de l'Italie, de donner un exemple à cette ville d'Arezzo, qui en a besoin.

378. — AU GÉNÉRAL MENOÛ,

GOUVERNEUR DU GRAND-DUCHÉ DE TOSCANE (2).

Aranda, 28 novembre 1808.

Je reçois de Paris une proclamation signée de vous, du 3 no-

(1) AFIV 878.

(2) *Ibid.*

vembre, qui ne signifie rien. A quoi bon menacer? Il faut bien plutôt frapper. Que répondra la ville de Sienne, qui n'est pas organisée? Toutes les proclamations ne servent qu'à réjouir nos ennemis et à leur faire croire que la Toscane est en feu. N'était-il pas plus simple de marcher avec deux ou trois colonnes de 3 à 400 voltigeurs, de nommer une commission militaire, de faire fusiller les principaux mutins, de prendre des otages dans les villes qui se comportent mal, et de désarmer les plus mauvais cantons? C'était le moyen de tout finir. Il faut d'ailleurs rendre des comptes aux ministres de la guerre et de la police, et vous ne leur dites rien.

379. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Madrid, 5 décembre 1808.

Nous sommes à Madrid depuis hier. Les bulletins vous feront connaître les événements qui se sont passés depuis le combat de Burgos, la bataille d'Espinosa et de Tudela, et les combats de Somo-Sierra et du Retiro. Les Anglais ont eu la lâcheté de venir jusqu'à l'Escorial, d'y rester plusieurs jours, et, à la première nouvelle que j'approchais du (*sic*) Somo-Sierra, de se retirer, abandonnant la réserve espagnole. On me dit que l'ambassadeur de Russie est parti, il y a trois semaines, pour Carthagène, où il a dû s'embarquer pour Trieste et pour la France. Le temps ici est superbe; c'est absolument le mois de mai. Nos colonnes se dirigent sur Lisbonne.

380. — A M. DE LAVALLETTE,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES (2).

Chamartin, 6 décembre 1808.

Votre service va mal. Vous n'envoyez autour de moi que des imbéciles, et mon estafette de Bayonne vient d'être prise parce que le directeur des postes de Bayonne a donné au courrier deux porte-

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

(2) AFIV, 878.

manteaux au lieu d'un, et de plus l'a chargé de deux bouteilles de vin. Le courrier a sauvé le porte-manteau où était le vin, et a laissé prendre celui qui renfermait la correspondance de M. de Champagny. Je viens de destituer ce directeur. Faites connaître sa destitution à tous les directeurs des postes. Il y a longtemps que j'ai ordonné que les estafettes ne devaient pas porter plus de 25 livres. L'estafette d'Espagne ne doit pas porter d'autres lettres que les miennes, et les paquets ne doivent être faits que par M. Meneval. Cela avait été ainsi constamment exécuté. M. Meneval a la clef, et les lettres ne doivent être remises que quand je le juge à propos, au lieu qu'il arrive souvent que, contre mon intention, on reçoit les nouvelles de Paris avant que je les aie.

381. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Madrid, 7 décembre 1808.

J'ai reçu vos lettres des 28 et 29. Vous avez tort de craindre pour moi. Les Espagnols ne sont pas plus méchants qu'une autre nation. Nous avons ici un temps aussi beau que les plus beaux temps de mai en France. Nous en avons bien profité, puisque nous avons battu tous les ennemis et que nous sommes bien établis à Madrid.

Envoyez-moi un bon chef pour la police pour Madrid et Lisbonne. Il ne me faut pas de bavards, mais des hommes impartiaux et probes, qui ne profitent pas des circonstances pour voler et se déshonorer.

382. — A M. DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (2),

Madrid, 10 décembre 1808.

Vous recevrez un décret qui déclare dix personnages espagnols ennemis de la France et de l'Espagne et traîtres aux deux couronnes. Vous ferez connaître ce décret à la Hollande et à Naples. Tous les

(1) AFiv 878.

(2) *Ibid.*

biens de ces individus m'appartiennent pour répondre des frais de la guerre. Ils doivent être confisqués et séquestrés partout. Dans le royaume d'Italie, cela ne fera aucune difficulté; mais cela pourrait en faire à Naples. Parlez-en au duc de Monteleone; faites-lui entendre que rien ne doit empêcher mes intentions d'être remplies.

383. — AU PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE (1).

Chamartin, 15 décembre 1808.

Donnez ordre que le séquestre soit mis sur les biens du comte de Noblejas et qu'on le fasse prévenir que, si d'ici à un mois il n'est pas revenu, tout sera confisqué. Quant à la duchesse douairière d'Osuna, non seulement on doit mettre le séquestre sur tous ses biens, mais encore faire prendre tous ses bijoux, argenterie, etc., et les faire porter au Trésor. Donnez connaissance de cette décision au gouverneur de Madrid et au général Savary.

384. — A M. MOLLIEU,
MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC (2).

Chamartin, 15 décembre 1808.

J'ai reçu votre lettre du 2. Je vois avec plaisir que le cours des 5 pour 100 n'a pas été au-dessous de 80. Je ne regrette pas les 30 millions que vous y avez employés. Dût-il en coûter autant, je désire que vous teniez la main à ce que le cours soit maintenu. 6 fr. 25 pour 100, dans l'état de nos affaires, c'est de l'argent bien placé. La Banque peut prendre une bonne partie de ces rentes, ainsi que la caisse de service, et la caisse d'amortissement peut en prendre encore. Ce n'est qu'ainsi que mes 5 pour 100 prendront de la valeur. Chacun sera sûr de ce qu'il a dans sa poche, lorsqu'il ne craindra pas que les 5 pour 100 baissent au-dessous de 80. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous donniez 5 pour 100, si vous pensez que cela puisse les attirer; il ne peut y en avoir à donner un

(1) AFIV 878.

(2) *Ibid* — *Mémoires d'un ministre du Trésor public*, t. II, p. 365.

intérêt de 5 pour 100 lorsque de la même main vous trouvez 6 fr. 25.

Je n'admets aucune excuse; que les 5 pour 100 ne tombent pas au-dessous de 80 francs.

385. — A M. DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Madrid, 16 décembre 1808.

Envoyez l'ordre ci-joint à tous mes ministres près les princes de la Confédération du Rhin, en leur faisant connaître que le sieur de Stein continue à manigancer avec les Anglais de chimériques complots contre la Confédération du Rhin. Vous demanderez que les princes de Nassau fassent mettre le séquestre sur ses biens. Vous ferez connaître à la cour de Prusse que mon ministre n'ira pas à Berlin, si Stein n'est éloigné de cette capitale et de toute la Prusse. Vous irez plus loin : vous demanderez, par une lettre au ministre de Prusse, que cet individu soit livré comme traître et employé par les Anglais pour brouiller les deux cours. Parlez-en fortement au ministre de Prusse à Paris; écrivez à mon consul à Königsberg pour qu'il en parle au roi, et laissez entendre que, si mes troupes prennent Stein, il sera passé par les armes.

386. — A M. FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Benavente, 31 décembre 1808.

Je suis instruit que des familles d'émigrés soustraient leurs enfants à la conscription et les retiennent dans une fâcheuse et coupable oisiveté. Il est de fait que les familles anciennes et riches qui ne sont pas dans le système sont évidemment contre. Je désire que vous fassiez dresser une liste de dix de ces principales familles par département et de cinquante pour Paris, en faisant connaître l'âge, la fortune et la qualité de chaque membre. Mon intention est de

(1) AFIV 878. — Une traduction allemande de cette pièce a été publiée dans la *Neue freie Presse* de Vienne du 27 juillet 1881.

(2) AFIV 878. — THIERS, *Consulat et Empire*, t. X, p. 41.

prendre un décret pour envoyer à l'École militaire de Saint-Cyr tous les jeunes gens appartenant à ces familles, âgés de plus de seize ans et de moins de dix-huit. Si l'on fait quelque objection, il n'y a pas d'autre réponse à faire, sinon que cela est mon bon plaisir. La génération future ne doit point souffrir des haines et des petites passions de la génération présente. Si vous demandez aux préfets des renseignements, faites-le dans ce sens.

387. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Benavente, 1^{er} janvier 1809

Je reçois votre lettre du 17. Les Anglais ont lâchement et honteusement abandonné les Espagnols. Nous les poursuivons vivement. Les Espagnols qui formaient leur gauche sont écrasés; La Romana avait encore quelques milliers d'hommes, qu'il a perdus. Il paraît que les Anglais avaient fait venir 10,000 chevaux pour se sauver plus vite. Faites relever tout cela dans les journaux; faites faire des caricatures, des chansons, des noëls populaires; faites-les traduire en allemand et en italien, pour les répandre en Italie et en Allemagne.

388. — A M. BIGOT DE PRÉAMENEU,
MINISTRE DES CULTES (2).

Benavente, 1^{er} janvier 1809.

Témoignez mon extrême mécontentement à l'archevêque de Bordeaux sur le sermon qui a été prononcé, le 4 décembre, par l'abbé Langlade. Dites-lui que je n'ai reconnu en cela ni les sentiments de l'archevêque, ni ce que j'ai le droit d'attendre du clergé de Bordeaux. Quant au sieur Langlade, j'ai ordonné au ministre de la police de le faire arrêter, et je le punirai de telle manière, que cela serve d'exemple aux autres.

Témoignez également mon mécontentement à l'archevêque sur le

(1) AF^{IV} 879.

(2) *Ibid.*

mauvais esprit qui a dicté son instruction relative au message par lequel j'ai appelé mes peuples à la défense de la patrie. Cet esprit s'est particulièrement manifesté par ces expressions : « En faisant « cette communication à vos paroissiens, vous ne manquerez pas « de les porter avec un zèle prudent à se soumettre aux ordres de « la divine Providence, lorsqu'elle exige que nous achetions par « des sacrifices pénibles, mais passagers, ce repos qui est l'objet de « l'espérance chrétienne. » L'archevêque de Bordeaux est sans doute un homme de bien ; mais il est entouré de mauvais sujets dont il ne sait pas se défier, ou qu'il ne peut contenir. Mandez-les sur-le-champ à Paris.

389. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Valladolid, 7 janvier 1809.

J'ai reçu votre lettre ainsi que celle de M. de Caulaincourt. Vous pouvez répondre que les deux vaisseaux russes qui sont à Toulon seront soldés, payés et entretenus de tout ; il n'y aura aucune espèce de difficulté là-dessus.

Relativement à la grande-duchesse, mon intention est que M. de Caulaincourt fasse ce qui convient à l'empereur. Mon ambassadeur ne doit et ne peut céder le pas au prince héréditaire d'Oldenbourg ; mais il doit le céder sans difficulté au mari de la sœur de l'empereur de Russie toutes les fois qu'il est reconnu comme tel. M. de Caulaincourt peut même déclarer que, si le prince et la princesse venaient à Paris, ils seraient traités comme à Pétersbourg, c'est-à-dire qu'ils seraient assis aux cercles de la cour, etc. Cependant, pour être en règle, il faudrait que l'empereur accordât à son beau-frère le titre d'Altesse Impériale. L'empereur d'Autriche l'a fait pour le prince Albert de Saxe ; je l'ai fait pour le grand-duc de Berg. Tout devient simple, le jour où l'empereur fera connaître par une lettre à son maître des cérémonies qu'il a donné cette preuve d'amitié à sa sœur, et dès lors, en quelque cour de l'Europe que son beau-frère vienne à se rendre, il serait traité comme Altesse Impériale sans difficulté.

Pour l'article qui concerne la Suède, il faut laisser la Russie

(1) AFIV 879.

faire ce qu'elle veut. Répondez que peu m'importe ce qu'elle prendra à la Suède; que je suis prêt à faire la paix, que je suis prêt à continuer la guerre, que j'approuve tout ce que fera la Russie.

Quant à l'Autriche, il faut que M. de Caulaincourt prenne le ton convenable; qu'il dise bien que je ne crains pas l'Autriche, même avec la guerre d'Espagne. M. de Caulaincourt doit presser l'empereur de prendre des mesures pour qu'on en finisse à Vienne. Il doit lui faire connaître que je suis avec 150,000 hommes en Italie, non compris mon armée de Naples, avec 150,000 hommes en Allemagne, non compris les forces de la Confédération, avec 400,000 hommes enfin prêts à entrer en Autriche; que je lève encore 80,000 hommes, et cela sans ôter un seul bataillon à mes armées d'Espagne. M. de Caulaincourt doit confier à l'empereur que ma garde rétrograde, qu'elle sera dans peu à Paris pour être prête à se porter sur l'Autriche, si cet état de choses ne finit pas.

Immédiatement après la réception de cette lettre, vous expédiez donc un courrier à Saint-Petersbourg. Ajoutez que le duc de Dalmatie est à Lugo, que déjà 2,000 prisonniers ont été faits sur l'arrière-garde anglaise, et qu'une partie de son artillerie et de ses équipages est en notre pouvoir.

390. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Valladolid, 7 janvier 1809.

Je reçois votre lettre du 8 décembre. Les bulletins se sont succédé avec rapidité. Les nouvelles de Constantinople, les nouvelles d'Autriche et aussi le besoin de me rapprocher de France m'ont rappelé au centre; car il y a d'ici à Lugo 100 lieues, ce qui en ferait 200 pour le retour des estafettes. J'ai laissé le duc de Dalmatie avec 30,000 hommes pour suivre la retraite des Anglais; le maréchal Ney est en seconde ligne sur les montagnes qui séparent la Galice du royaume de Léon. Le duc de Dalmatie doit être à Lugo. Il est probable que, lorsque vous recevrez cette lettre, je sois de retour à Paris. Dites à l'empereur qu'en Italie et en Dalmatie j'ai 150,000 hommes à opposer à l'Autriche, non compris l'armée de Naples; que j'ai 150,000 hommes sur le Rhin, et, en outre,

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

100,000 hommes de la Confédération ; qu'enfin, au premier signal, je puis entrer avec 400,000 hommes en Autriche ; que ma garde est aujourd'hui à Valladolid, où je la laisse reposer huit jours, et que je la dirigerai ensuite sur Bayonne ; que je suis prêt à me porter sur l'Autriche, si cette puissance ne change pas de conduite, et que si ce n'eût pas été pour ne rien faire de contraire à notre alliance, déjà je me serais mis en guerre avec cette puissance ; car les affaires d'Espagne, qui m'occupent 200,000 hommes, ne m'empêchent pas de me croire deux fois plus fort que l'Autriche, quand je suis sûr de la Russie ; que le seul mal que je voie, c'est que cela coûte beaucoup d'argent ; que je viens de lever encore 80,000 hommes ; que je désire que nous prenions enfin le ton convenable avec l'Autriche. Je l'ai proposé à Erfurt. Autrement nous ne pourrions terminer rien de bon sur les affaires de Turquie. Nous aurions peut-être eu la paix, sans les espérances que les Anglais ont fondées sur les dispositions de l'Autriche.

Quant aux deux vaisseaux russes à Toulon, il n'y a pas de doute qu'ils seront payés. Je viens encore d'écrire à ce sujet.

Vous pouvez assurer qu'il n'y a plus d'armée espagnole. Si tout le pays n'est pas entièrement soumis, c'est qu'il y a beaucoup de boue, et qu'il faut beaucoup de temps ; mais tout se termine.

391. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Valladolid, 8 janvier 1809.

Je reçois votre lettre du 23, vos deux lettres du 24 et celles du 26 et du 30 décembre. Il n'y a pas de mal à faire mettre dans les petits journaux le mot de la dépêche du sieur Andréossy, en le mettant dans la bouche d'une dame de Vienne. Il paraît que vous n'aviez pas encore reçu de lettres de mon chargé d'affaires à Constantinople, et que cette affaire n'était pas encore claire.

Faites connaître au sieur Otto et à mes différents ministres près les cours de la Confédération du Rhin qu'ils doivent parler avec confiance de mes forces et avec mépris de celles de l'Autriche. Mandez-leur que j'ai en Italie une armée de 160,000 hommes, et qu'il me reste en Allemagne et sur le Rhin une armée de

250,000 hommes, en y comprenant les troupes de la Confédération. Écrivez également au sieur Otto et à mes ministres en Saxe et à Vienne qu'ils doivent parler comme si j'étais déjà de retour à Paris, les affaires d'Espagne n'étant plus dignes de m'occuper après le rembarquement des Anglais.

392. — AU PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE (1).

Valladolid, 9 janvier 1809.

Témoignez au général Belliard mon mécontentement de la mollesse de son gouvernement. Tous les jours on assassine des Français à Madrid, et il n'a encore rien fait. Dites-lui qu'il faut faire arrêter 30 des plus mauvais sujets de la ville et les faire fusiller; que c'est ainsi que j'ai fait à Valladolid; que je le rends responsable du premier assassinat qui aura été commis sur un Français, si l'arrestation d'un Espagnol ne s'ensuit pas aussitôt. La conduite qu'on tient à Madrid est ridicule.

393. — AU PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE (2).

Valladolid, 9 janvier 1809.

Donnez ordre que le prince de Castelfranco, le duc d'Altamira et le marquis de Santa-Cruz soient dirigés sur la place de l'éfenestrelle, où ils seront retenus comme prisonniers d'État. Prévenez de cette disposition le ministre de la police.

394. — A JOSEPH NAPOLÉON,
ROI D'ESPAGNE (3).

Valladolid, 10 janvier 1809.

Renvoyez-moi à Valladolid le duc de Dantzick; il ne comman-

(1) AF_{IV} 879.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.* — *Mémoires du roi Joseph*, t. V, p. 325.

dera plus le 4^e corps. Le corps peut être conservé en en donnant le commandement au maréchal Jourdan, qui peut rester votre chef d'état-major ; il sera, par ce moyen, plus dans votre main. Ce corps sera destiné à la garde du centre. Il est composé de la division Sébastiani, forte de quatre régiments ou seize bataillons, et de près de 12,000 hommes ; 3,000 sont à Léon, et 4,000 à Bayonne, venant de Paris. Cette belle division, composée de nos meilleurs régiments, vous la garderez à Madrid pour la garde de cette ville et de votre personne. Le général de division est excellent ; les deux généraux de brigade sont ce qu'il y a de mieux dans l'armée. Comme les dépôts de ces régiments sont à Paris, je les maintiendrai toujours au grand complet.

La 2^e division du 4^e corps est la division Leval, qui est composée d'un régiment de Bade, d'un régiment de Hesse-Darmstadt, d'un régiment de Nassau, d'un bataillon du prince primat, et d'une brigade hollandaise. Tout cela fait 4,000 hommes. Ayez soin qu'elle ait 10 pièces de canon. Faites-la partir pour Talavera de la Reyna ; que le général Lasalle, avec ses quatre régiments de cavalerie se porte au pont d'Almaraz, et batte la plaine jusqu'au delà de Truxillo. Le général Leval commandera, comme étant le plus ancien général de division ; il correspondra avec le général Valence, dont vous réunirez la division à Tolède. Laissez cette division à Madrid deux jours, pour lui donner les effets d'habillement dont elle a besoin. Les lanciers polonais resteront à Tolède, ce qui portera la division Valence à 5,000 hommes ; ayez soin qu'elle ait 8 pièces de canon.

Les divisions Sébastiani et Milhaud resteront à Madrid. La division Milhaud a besoin de se refaire ; elle peut avoir des postes à Tolède, à Aranjuez, et être prête à se porter sur tous les points. Cela vous met à même de renvoyer au maréchal Victor le 2^e de hussards et ce que vous auriez de la division Latour-Maubourg. La division Dessolles, qui doit être arrivée le 7 à Madrid, doit avoir besoin de repos. Comme elle est du corps du maréchal Ney, qui est en Galice, vous pouvez lui donner des ordres directement.

Ainsi donc, les divisions Sébastiani, Leval et Valence, formant le 4^e corps, recevront des ordres directement du maréchal Jourdan, comme commandant ce corps. La division de cavalerie du général Milhaud et la division Dessolles recevront des ordres de vous et du maréchal Jourdan comme votre chef d'état-major. La division Latour-Maubourg, le 26^e de chasseurs et le 2^e de hussards, ce qui fera huit régiments de cavalerie, et les sept régiments d'infanterie

du maréchal Victor, recevront les ordres du maréchal Victor, et du maréchal Jourdan comme chef d'état-major transmettant vos ordres.

Si la division Leval avait besoin d'être secourue, vous la feriez soutenir par la division Valence, et vous garderiez les divisions Milhaud, Dessolles et Sébastiani à Madrid, dans votre main. Il faut vous appliquer à compléter l'artillerie de la division Sébastiani à 12 pièces, celle de la division Dessolles à 12 pièces, et celle de la division Milhaud à 6 pièces. J'attache une grande importance à ce que Lasalle soit bien au pont d'Almaraz, et batte la plaine au delà de Truxillo.

Le maréchal Lannes est parti aujourd'hui pour Saragosse, et faire sa jonction avec le général Saint-Cyr. Le général Lapisse est à Zamora; 4,000 à 5,000 hommes sont nécessaires à Avila pour poursuivre Pignatelli. Ayez-y un intendant, et prêtez main-forte à vos agents. Le duc d'Elchingen est à Villafranca; le duc de Dalmatie doit être à Lugo depuis longtemps; ma garde est concentrée ici. La division Hendelet, qui est ici, va marcher sur Astorga; la division Loison est à Léon.

Il est désirable qu'en entrant à Madrid vous ayez le plus de troupes possible, en bonne tenue. Je pense que vous devriez créer un bataillon de Royal-Irlandais; parmi les prisonniers, il y en a beaucoup qui demandent du service; on pourrait les diriger sur l'Escorial. En y mettant quelques bons officiers irlandais, vous attireriez tous les Irlandais qui étaient au service d'Espagne.

Vous ordonnerez au général Leval de faire travailler à une petite tête de pont à Almaraz, et d'y mettre un bataillon pour appuyer la cavalerie. La saison est fort mauvaise; hormis le maréchal Victor, qui doit être en grand mouvement à l'heure qu'il est, je désire que le reste prenne du repos, autant du moins que les circonstances pourront le permettre.

Je vous ai mandé, je crois, de former un régiment espagnol. Vous avez un colonel de Murcie, qui est un fort brave homme; vous avez des officiers sûrs; vous pouvez donc former ce régiment. Il sera bon au moins pour la police. Le général Valence peut détacher un bataillon pour garder le pont d'Aranjuez.

Je ne suis pas content de la police de Madrid; Belliard est trop faible. Avec les Espagnols il faut être sévère. J'ai fait arrêter ici quinze des plus méchants, et je les fais fusiller. Faites-en arrêter une trentaine à Madrid. Quand j'en suis parti, on avait fait des enquêtes, et on était sur le point de les saisir. Quand on la traite avec dou-

ceur, cette canaille se croit invulnérable; quand on en pend quelques-uns, elle commence à se dégoûter du jeu, et devient soumise et humble comme elle doit être. Je vous envoie une relation de la révolution de Constantinople; faites-la mettre dans les gazettes.

395. — AU PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE (1).

Valladolid, 11 janvier 1809.

Faites connaître au général d'Avenay que vous m'avez mis sous les yeux sa lettre du 11; qu'il ne faut pas qu'il se laisse faire des contes. Qu'il fasse arrêter une trentaine des individus les plus coupables; qu'il fasse brûler le village où les pièces de ma garde ont été prises; qu'il fasse notifier que tout le monde ait à rentrer sous peine de confiscation des biens; qu'il agisse avec la plus grande activité; qu'il nomme un corrégidor pour la ville de Toro, et qu'il ne garde à Toro qu'un seul bataillon en envoyant les autres à Zamora.

Répondez au général Darricau qu'il a bien fait de s'emparer de Zamora; mais qu'il aurait dû y laisser le 6^e; qu'un seul bataillon suffit à Toro et qu'il réunisse tout à Zamora pour marcher sur Salamanque; que j'ai accordé toutes les grâces qu'il a demandées.

Écrivez au général Maupetit qu'il faut qu'il envoie des reconnaissances jusqu'aux frontières du Portugal et à Salamanque, mais en force, de manière à n'éprouver aucun échec. Vous aurez soin de diriger le bataillon de marche de Valladolid, formé ici ce matin, qui appartient à la division Lapisse, sur Toro, et de là sur Zamora. Recommandez aux généraux Maupetit et Darricau de se procurer des capotes et des souliers à Zamora pour leurs corps, et de recueillir des renseignements sur ce qui se passe à Salamanque et du côté du Portugal.

Indépendamment des hommes que les généraux d'Avenay et Darricau feront pendre à Toro et à Zamora, donnez-leur ordre de prendre des otages et de les envoyer à Ségovie, et d'envoyer des députations nombreuses de ces villes à Madrid. Envoyez-leur des proclamations de la ville de Valladolid, et des proclamations de

(1) AFIV 879. — *Mémoires du roi Joseph*, t. V, p. 334.

Madrid pour qu'ils les publient. Mandez-leur d'en faire faire par les principaux magistrats et membres du clergé de ces villes, et de les faire imprimer et afficher partout.

396. — A JOSEPH NAPOLEÓN,
ROI D'ESPAGNE (I).

Valladolid, 12 janvier 1809.

Je reçois votre lettre du 10 janvier. Je vous ai mandé hier au soir la prise de Zamora; je vais faire marcher sur Salamanque. Vous avez très bien fait de dissoudre tous les bataillons de marche, et d'envoyer aux divisions Villatte et Ruffin les détachements qui leur appartiennent. Vous verrez si vous jugez nécessaire d'envoyer le 2^o de hussards à Aranjuez pour battre la plaine. Quant aux hommes isolés des sept régiments d'infanterie qui appartiennent au corps du maréchal Victor, réunissez-les à Madrid, et, après deux jours de repos, envoyez-les à Aranjuez, du moment qu'ils seront au nombre de 300 hommes.

Je suppose qu'à l'heure qu'il est la division Leval marche sur la Talavera, et que la division Valence garde Tolède et Aranjuez. Des bataillons de marche de plusieurs milliers d'hommes, appartenant au corps du maréchal Victor et au 4^o corps, partent aujourd'hui pour Madrid.

Je vous ai mandé de faire votre entrée à Madrid et de prendre le gouvernement de l'État, en mettant à cela la plus grande pompe possible. Je désire fort que vous puissiez faire votre entrée le 14, le 15 ou le 16. Je pense que votre entrée à Madrid et la prise de possession entière de votre gouvernement sont nécessaires et importantes. Je n'ai pas encore de nouvelles des Anglais; on était en présence de leur arrière-garde le 8. J'ai donné ordre à un bataillon de 600 hommes qui est à Soria, dès qu'il serait relevé, de se rendre à Madrid; vous pouvez l'incorporer dans votre garde. De nombreux détachements de conscrits sont en marche.

L'opération qu'a faite Belliard est excellente. Il faut faire pendre une vingtaine de mauvais sujets. Demain j'en fais pendre ici sept, connus pour avoir commis tous les excès et dont la présence affli-

(1) AFIV 879. — *Mémoires du roi Joseph*, t. V, p. 339, et Baron Du CASSE, *Supplément à la Correspondance*.

geait tous les honnêtes gens, qui les ont secrètement dénoncés, et qui reprennent courage depuis qu'ils s'en voient débarrassés. Il faut faire de même à Madrid. Si l'on ne se débarrasse pas d'une centaine de boute-feux et brigands, on n'a rien fait. Sur ces cent, faites-en fusiller ou pendre douze ou quinze, et envoyez les autres en France aux galères. Je n'ai eu de tranquillité en France qu'en faisant arrêter 200 boute-feux, assassins de septembre et bandits que j'ai envoyés aux colonies. Depuis ce temps, l'esprit de la capitale a changé comme par un coup de sifflet.

397. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Valladolid, 14 janvier 1809.

Je reçois à l'instant même votre lettre du 20 décembre. Je vous expédie Deponthon, parce qu'il m'a paru qu'il était agréable à l'empereur. L'empereur peut l'employer comme il lui plaira et autant de temps qu'il voudra.

Nous sommes entrés le 9 à Lugo. Le duc de Dalmatie était le 9 à Betanzos, près de la Corogne. Les Anglais ont perdu près de la moitié de leur armée, 600 voitures de munitions et de bagages et 3 ou 4,000 prisonniers. Le corps de La Romana est entièrement détruit et dispersé. Vous pouvez croire exactement les bulletins; ils disent tout. Le roi fait son entrée solennelle dans Madrid dans quatre jours. La nation est bien changée depuis deux mois; elle est lasse de tous ces mouvements populaires et bien désireuse de voir un terme à tout ceci.

Je vous ai fait connaître que, du moment que l'on voulait considérer le duc d'Oldenbourg comme étant de la famille impériale, il n'y avait pas l'ombre de difficulté. Si l'empereur lui donne le titre d'Altesse Impériale, tout est terminé; même à Paris il serait traité comme tel. L'empereur de Russie peut faire ce qu'a fait l'empereur d'Autriche et ce que j'ai fait moi-même. Tous les membres d'une famille sont traités dans les cours étrangères de la même manière qu'ils sont traités dans leurs cours respectives. Ce principe détruit tout obstacle. Vous avez eu tort de faire la moindre difficulté là-dessus. Chacun est maître de faire pour sa famille les lois qu'il

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

veut, et, du moment qu'elles sont faites à titre de famille, aucun ambassadeur ne peut se mettre de pair. Vous ne devez pas céder le pas au prince d'Oldenbourg, pas à son père, mais au beau-frère de l'empereur de Russie, s'il lui donne ce rang dans sa cour. Mais en voilà assez sur cet objet.

Quant à l'Autriche, ce qui arrive je l'avais prévu. Si l'empereur avait voulu parler ferme à Erfurt, cela ne serait pas arrivé. Elle avait promis de fournir des armes aux insurgés et déjà des convois étaient près de partir de Trieste. Elle a des engagements secrets avec l'Angleterre et n'attend que l'affaire de la Porte pour se déclarer. L'empereur peut compter là-dessus. La guerre est inévitable sur le continent, si l'empereur ne parle pas haut. L'Autriche tombera à nos genoux, si nous faisons une démarche ferme de concert, et menaçons de retirer nos ministres, si l'on n'accorde pas ce que nous demandons. La reconnaissance du roi Joseph n'est rien par elle-même. Elle n'est importante que parce qu'un refus encourage l'Angleterre et fait présager des troubles sur le continent. Le désarmement de l'Autriche, voilà le principal. L'Autriche ne peut dire que cet armement soit un état militaire permanent. Elle n'a pas les moyens de le soutenir. Elle met l'Europe en crise; elle en payera les pots cassés.

Pour vous seul. — Quand vous lirez ceci, je serai à Paris. Je compte y être de retour le 20 de ce mois. Toute ma garde est réunie à Valladolid, et 2,000 de mes chasseurs à cheval sont à Vitoria. Je viens d'ordonner une levée de 80,000 hommes de la conscription de cette année. Je suis prêt à tout. Mais notre alliance ne peut maintenir la paix sur le continent qu'avec un ton décidé et une ferme résolution.

Quant aux affaires de Prusse, je ne sais de quoi vous me parlez. Le traité avec la Prusse est antérieur aux conférences d'Erfurt, et on n'y a rien changé depuis. J'ai mandé que M. de Romanzoff restât à Paris jusqu'au 1^{er} février. Je désire le voir à Paris, et nous verrons s'il convient de faire une nouvelle démarche.

Les affaires ont été ici aussi bien qu'on pouvait le désirer. J'avais manœuvré de manière à enlever l'armée anglaise; deux accidents m'en ont empêché : 1^o le passage du Puerto de Guadarrama, qui est une montagne assez haute et tellement impraticable, quand nous l'avons passée, qu'elle a apporté deux jours de retard dans notre marche. J'ai été obligé de me mettre à la tête de l'infanterie pour la faire passer. L'artillerie n'est passée que dix-huit heures après. Nous avons trouvé des pluies et des boues, qui nous ont encore

retardés douze heures. Les Anglais n'ont échappé que d'une marche. Je doute que la moitié s'embarque; s'ils s'embarquent, ce sera sans chevaux, sans munitions, bien harassés, bien démoralisés, et surtout avec bien de la honte. Du moment que je serai à Paris, je vous écrirai.

398. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Valladolid, 14 janvier 1809.

Vous trouverez ci-jointe la lettre que je voulais écrire à l'empereur; mais j'ai trouvé qu'il y avait beaucoup trop de choses pour une lettre qui reste. Je vous l'envoie pour que vous vous en serviez comme d'instruction générale. J'écrirai à l'empereur une lettre moins signifiante.

Projet de lettre à l'empereur Alexandre, jointe à la précédente.

Monsieur mon frère, il y a bien longtemps que je n'ai écrit à Votre Majesté Impériale. Ce n'est pas cependant que je n'aie souvent pensé, même au milieu du tumulte des armes, aux moments heureux qu'elle m'a procurés à Erfurt. J'ai espéré pendant un moment annoncer à Votre Majesté la prise de l'armée anglaise; elle n'a échappé que de douze heures; mais des torrents qui, dans des temps ordinaires, ne sont rien, ont débordé par les pluies, et des contrariétés de saison ont retardé ma marche de vingt-quatre heures. Les Anglais ont été vivement poursuivis. On leur a fait 4,000 prisonniers anglais et tout le reste du corps de La Romana; on leur a pris 18 pièces de canon, 7 à 800 chariots de munitions et de bagages, et même une partie de leur trésor; on les a obligés à tuer eux-mêmes leurs chevaux, selon leur bizarre coutume. Les chemins et les rues des villes en étaient jonchés. Cette manière cruelle de tuer de pauvres animaux a fort indisposé les habitants contre eux. Je les ai poursuivis moi-même jusqu'aux montagnes de la Galice. J'ai laissé ce soin au maréchal Soult. J'ai l'espérance que, si les vents leur sont contraires, ils ne pourront s'embarquer. Ils ne rembarqueront pas de chevaux; il ne leur en reste pas 15 ou 1,800.

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

Le roi fait après-demain son entrée à Madrid. La menace de les traiter en pays conquis et la crainte de perdre leur indépendance a fort agi sur eux. Ils n'ont plus d'armée. Si l'on n'a pas occupé tout le pays, c'est que le pays est grand et qu'il faut du temps.

Quand Votre Majesté lira cette lettre, je serai rendu dans ma capitale. Ma garde et une partie de mes vieux cadres sont en mouvement rétrograde sur Bayonne. Je voulais former mon camp de Boulogne, qui aurait donné beaucoup d'inquiétude aux Anglais; mais les armements de l'Autriche m'en ont empêché. J'avais réuni 20,000 hommes à Lyon, pour les embarquer sur mon escadre de Toulon et menacer les Anglais de quelque expédition d'Égypte ou de Syrie, qu'ils redoutent beaucoup; les armements de l'Autriche m'en ont encore empêché. Je vais leur faire passer les Alpes et les faire entrer en Italie. J'ai des preuves certaines que l'Autriche a pris l'engagement de ne pas reconnaître le roi Joseph. Son chargé d'affaires a suivi les insurgés. Il a fui de Madrid, et il est à Cadix. J'ai des preuves certaines que l'Autriche avait promis de fournir 20,000 fusils aux insurgés. L'espérance de l'Angleterre était de soutenir les troubles de l'Espagne, de nous faire rompre avec la Turquie et de faire déclarer l'Autriche, et, avec la Suède, de contrebalancer notre puissance. J'ai regret que Votre Majesté n'ait pas adopté à Erfurt des mesures énergiques contre l'Autriche. La paix avec l'Angleterre sera impossible, tant qu'il y aura la plus légère probabilité d'exciter des troubles sur le continent. Votre Majesté comprendra aisément que je n'attache aucune importance à la reconnaissance du roi Joseph par l'Autriche. J'en attache bien davantage à ce qu'elle désarme et fasse cesser l'état d'inquiétude où elle tient l'Europe. Je prévois que la guerre est inévitable, si Votre Majesté et moi ne tenons envers l'Autriche un langage ferme et décidé, et si nous n'arrachons son faible monarque du tourbillon d'intrigues anglaises où il est entraîné. Votre Majesté sait le peu de cas que je fais de ses forces et de ses armes. Qui les connaît mieux que Votre Majesté? Il n'en est pas moins vrai que l'Europe est en crise, et il n'y aura aucune espérance de paix avec l'Angleterre que cette crise ne soit passée. Si l'Autriche veut la paix, Votre Majesté et moi la garantissons. Qu'elle désarme; qu'elle reconnaisse la Valachie, la Moldavie, la Finlande sous la domination de Votre Majesté, et qu'elle cesse de faire un obstacle aux intérêts de nos deux puissances. Si au contraire elle s'y oppose, qu'une démarche soit faite de concert par nos ambassadeurs, et qu'ils quittent à la fois. L'empereur ne les laissera pas partir, et la paix sera rétablie.

S'il est assez aveugle pour les laisser partir, que vous et moi prenions des arrangements pour en finir avec une puissance qui, depuis quinze ans, toujours vaincue, trouble toujours la tranquillité du continent et flatte en secret le penchant de l'Angleterre. Mon désir est sans aucun doute celui de Votre Majesté, c'est que l'Autriche soit heureuse, tranquille, qu'elle désarme et n'intervienne près de moi que par des moyens conciliants et doux, et non par la force. Si cela est impossible, il faut la contraindre par les armes : c'est le chemin de la paix. Votre Majesté voit que je lui parle clairement. Des intelligences très directes me font connaître que l'Angleterre était déjà très alarmée de la marche de mes divisions sur Boulogne. L'Autriche lui a rendu un service essentiel en m'obligeant à la contremander. Votre Majesté est sans doute bien persuadée du principe qu'un seul nuage sur le continent empêchera les Anglais de faire la paix : or il ne doit pas y en avoir, si nous sommes unis de cœur, d'intérêts et d'intentions ; mais il faut de la confiance et une ferme volonté.

399. — A ALEXANDRE I^{er},
EMPEREUR DE RUSSIE (1).

Valladolid, 14 janvier 1809.

Il y a bien longtemps que je n'ai écrit à Votre Majesté Impériale, quoique j'aie souvent pensé à elle. Je la félicite de ses succès en Finlande. De sanglantes révolutions se succèdent à Constantinople. La contenance de l'Autriche donne des espérances aux Anglais, qui se raccrocheront à tout, même au roseau ; ils seront confondus là comme en Espagne. Votre Majesté veut-elle me permettre de lui souhaiter une bonne année et un beau petit autocrate de toutes les Russies ? Toutefois que Votre Majesté ne doute jamais de l'intérêt que je lui porte et de tous les sentiments d'estime et de haute considération qu'elle m'a inspirés.

(1) Serge DE TATISCHEF, *Alexandre I^{er} et Napoléon*, p. 467, d'après les Archives impériales de Saint-Petersbourg.

400. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Valladolid, 15 janvier 1809.

Répondez au sieur Durand (2) qu'il y a un moyen plus simple de finir toute cette discussion de cérémonial : c'est de ne pas dîner à la cour. Ou l'on suit l'étiquette royale, et dans ce cas les ministres n'y dinent jamais ; ou l'on suit l'étiquette électorale, et les ministres dinent avec le prince. C'est dans ce sens qu'il faut s'expliquer. En ne dînant pas à la cour, cette difficulté d'étiquette est levée.

401. — A JOSEPH NAPOLEÓN,
ROI D'ESPAGNE (3).

Valladolid, 16 janvier 1809, à neuf heures du matin.

Je reçois votre lettre du 14. Je suppose que la députation arrive aujourd'hui ; je la recevrai aussitôt.

Votre correspondance est sèche et ne dit jamais rien. Il me semble que vous auriez dû m'écrire aussitôt que la députation est partie et m'envoyer le nom de ceux qui la composent. Je vous envoie des officiers d'ordonnance, et vous m'en renvoyez trois à la fois. Il était plus naturel de ne me les renvoyer que l'un après l'autre, à vingt-quatre heures de distance. Par ce moyen, je n'aurais pas été soixante heures sans nouvelles, ce qui m'a fait craindre un moment que la communication n'ait été interrompue par quelques brigands.

Il ne faut pas m'écrire que vous avez reçu ma lettre et que tout ce qu'elle prescrit est exécuté. Il faut me répéter le détail de tout ce que vous avez exécuté. Par ce moyen, je me trouverai avoir présent sous les yeux les ordres donnés, les mesures prises pour les exécuter, et je pourrai juger s'ils ont été bien entendus.

Montesquiou a dû vous arriver. Vous recevrez incessamment

(1) AFIV 879. — L. DE BROTONNE, dans la *Nouvelle Revue*, t. LXXXV (1897).

(2) Ministre en Wurtemberg.

(3) AFIV 879. — Lettre publiée dans les *Mémoires du roi Joseph*, t. V, p. 357, et en partie par M. THIERS, t. IX, p. 542.

l'instruction qu'a faite le major général. Les nouvelles de Galice sont que le duc de Dalmatie va tous les jours en avant et ramasse tous les jours des débris anglais.

Il n'y a pas de nouvelles de Saragosse ; cependant on ne peut tarder à en recevoir. La place a été investie le 22 ; ainsi voilà bientôt un mois qu'ils auront eu pour préparer les mines. Un système de mines est une chose fort longue. L'état-major d'artillerie et du génie est parti hier ; il y a des mineurs, des sapeurs et des outils.

Le régiment d'Arenberg, qui est le 27^e chasseurs, restera à Rioseco pour s'y reposer quelques jours, et sera ensuite dirigé sur Madrid ; ce régiment est fort de 1,000 chevaux et de 1,000 hommes ; il est presque en entier composé de Belges.

La cour des alcades de Madrid a acquitté ou seulement condamné à la prison les 30 coquins que le général Belliard avait fait arrêter. Il faut les faire juger de nouveau par une commission militaire, et faire fusiller les coupables. Donnez ordre sur-le-champ que les membres de l'Inquisition et ceux du conseil de Castille, qui sont détenus au Retiro, soient transférés à Burgos, ainsi que les 100 coquins que Belliard a fait arrêter.

Les cinq sixièmes de Madrid sont bons ; mais les honnêtes gens ont besoin d'être encouragés, et ils ne peuvent l'être qu'en maintenant la canaille. Ici ils ont fait l'impossible pour obtenir la grâce des coquins qu'on a condamnés. J'ai refusé, j'ai fait pendre, et j'ai su depuis que, dans le fond du cœur, on a été bien aise de n'avoir pas été écouté. Je crois nécessaire que, surtout dans les premiers moments, votre gouvernement montre un peu de vigueur contre la canaille. La canaille n'aime et n'estime que ceux qu'elle craint, et la crainte de la canaille peut seule vous faire aimer et estimer de toute la nation.

Je vous envoie le duplicata de mes lettres d'hier et différentes lettres interceptées. Recommandez bien qu'aussitôt qu'on entrera à Salamanque, on vous fasse passer les paquets de lettres qu'on y interceptera. Beaucoup de nouvelles disent que Florida-Blanca est mort, et c'est à cela que l'on attribue que les lettres ne soient signées que d'un secrétaire de la prétendue junte.

Aussitôt que je serai parti et que vous aurez reçu les lettres du major général, je crois que vous ferez bien d'envoyer un de vos officiers en Galice auprès du duc de Dalmatie, pour voir ce qui s'y passe. Je ne pense pas que le maréchal Victor doive trop s'éloigner du Tage ; vous savez que le chemin pour aller à Valence est par Almanza, en faisant un tour sur la droite.

Ordonnez qu'on s'occupe sur-le-champ des travaux qui doivent fortifier les hauteurs sur la droite du château. C'est une garantie pour le palais, pour les casernes des gardes du corps et pour les autres casernes. Le bon sens et l'expérience du passé prouvent que la populace de Madrid ne sera jamais sage que lorsqu'elle sera bien tenue. Sur les hauteurs du Retiro, des pièces de 24 et des mortiers rendront la ville souple et douce, et cela sera d'un résultat incalculable pour chacun. Il faut au Retiro 12 mortiers de 12 pouces, et autant sur les hauteurs du palais.

Surtout ne vous laissez pas manquer d'argent, et, s'il le faut, exigez des emprunts des villes, des corporations, des provinces. Il y a beaucoup d'argent en Espagne; ils en trouvaient bien pour leur révolte! Si ma présence devenait nécessaire ici, je suis porté à penser que je pourrais être de retour pour le 20 février, et que je pourrais encore passer ici les mois de mars et d'avril. Vous savez que je n'aime pas habiter dans les villes; donnez ordre qu'on me garde Chamartin pour moi, tant la maison que j'habitais que l'autre qui est en face. Qu'on y mette des gardes et des concierges, afin que je puisse y descendre à mon retour.

402. — A JOSEPH NAPOLEÓN,
ROI D'ESPAGNE (1).

Valladolid, 18 janvier 1809, à six heures du matin.

J'ai reçu hier soir à neuf heures la députation. Faites mettre dans les journaux les discours qu'ils m'ont tenus, et faites votre entrée à Madrid. J'ai chargé les députés de vous faire le rapport de ce que je leur ai dit. Le brouillard hier soir était si épais et si humide, que j'ai préféré remettre mon départ à ce matin. Il est près de six heures, et je vais monter à cheval. Je laisse ici ma garde, mes équipages et ma maison. Les nouvelles de Galice sont toujours que mes troupes poussent en avant, et ramassent toujours les débris de l'armée anglaise. Partout où l'ennemi peut se présenter à six ou sept journées de Madrid, ne le souffrez pas; foncez dessus. J'ai tancé les alcades de ce qu'ils n'ont pas condamné à mort les garnements qu'on avait arrêtés. Ils se sont justifiés en me disant

(1) Lettre publiée dans les *Mémoires du roi Joseph*, t. V, p. 363-364, et en partie par le baron Du CASSE.

qu'il leur fallait je ne sais quelle permission du roi. Il faut faire ce qui est nécessaire pour faire réussir ce procès, et faire de grands exemples. Du côté de Las Rosas, on commet de grands brigandages. Si près de Madrid, vous ne pouvez pas le souffrir. Il faut mettre à la poursuite des coupables deux ou trois colonnes de 50 hommes chacune, et un détachement de cavalerie. Les villes de Toro et de Zamora ayant été prises les armes à la main, j'ai mis sur ces deux provinces une contribution de 500,000 francs sur l'une et de 1 million sur l'autre; cela servira à solder l'armée. En Galice, on a confisqué les marchandises coloniales et toutes celles provenant des manufactures anglaises; c'est une mesure générale qu'on a prise à Leipzig, à Hambourg, et partout. J'ai donné ordre au régiment d'Arenberg de rester cinq à six jours à se reposer à Rioscco; ce régiment vient du fond du Danemark. Cependant, si vous pensez en avoir besoin après cela, j'ai donné ordre qu'il se rende à Madrid. J'ai ici environ pour 1 million d'argenterie dans la caisse de ma maison, et pour 150,000 francs dans le couvent de Saint-Dominique, que j'ai supprimé. Cet argent servira à payer la solde, et j'ai ordonné qu'il fût converti en espèces; mais il serait convenable qu'il fût frappé à votre coin. Donnez ordre que le coin soit fait et que sur-le-champ, à la monnaie de Madrid, on batte 1 million à votre compte. Pour éviter toute longueur, vous pourriez laisser la même piastre et la même forme, soit relativement au poids, soit relativement au titre, sauf à changer le [titre] ensuite; et si, par la suite, votre monnaie est ainsi mise en circulation, je préférerai envoyer en Espagne des lingots pour payer la solde. Ce sera autant de battu à votre coin; ce qui est toujours d'un bon effet politique.

403. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Paris, 25 janvier 1809

Je vous renvoie votre portefeuille. Écrivez à mon ministre en Westphalie qu'il entre dans de grands détails sur l'administration du pays; que ses lettres ne seront point vues. Que ses dépêches parlent de la conduite du roi, de celle des ministres, enfin des opé-

(1) AFIV 879.

rations du gouvernement, tant pour instruire l'Empereur que pour le mettre à même d'éclairer la marche de ce gouvernement, qui ignorera d'où viennent les renseignements. Indépendamment des rapports signés et en règle qu'il vous adresse, demandez-lui d'y joindre une feuille non signée contenant les bruits vrais ou faux de la ville et une espèce de chronique du pays. Il faut également prescrire à mes ministres dans les différentes cours de suivre cet usage. C'est ainsi que fait M. de Caulaincourt, qui envoie par tous les courriers un petit bulletin des nouvelles de société et des bruits qui tendent à faire connaître l'esprit du moment.

P.-S. — J'ai lu avec plaisir le bulletin n^o 9 du sieur Reinhard, du 15 janvier. Je n'approuve point sa délicatesse de ne pas vouloir écrire en chiffres. Recommandez-lui, au contraire, de ne pas négliger d'écrire toujours en chiffres, et d'expédier des courriers pour faire connaître les actes du gouvernement. En se servant tous les jours de chiffres, cela paraîtra tout simple. D'ailleurs, j'ai un ambassadeur à Cassel, c'est pour savoir ce qui se passe en Westphalie.

404. — AU COMTE MOLLIEN,
MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC (1).

Paris, 27 janvier 1809.

Donnez ordre au payeur qui est à Madrid de faire fondre et convertir en piastres, ou en toute autre monnaie d'Espagne à l'effigie du roi Joseph, toute l'argenterie qu'il a. Concertez-vous avec le ministre des finances pour savoir s'il ne vaudrait pas mieux, et si cela ne serait pas plus tôt fait, de faire venir un coin et de fabriquer cette monnaie ici. Il faudra s'écarter le moins possible du type actuel des monnaies d'Espagne.

Burgos manque d'argent; je ne sais pourquoi le payeur ne tient pas cette caisse au courant. Pour le moment, entendez-vous avec le sieur Estève, pour que l'argent existant dans mon trésor à Valladolid soit versé dans la caisse du payeur de Burgos, et vous en tiendrez compte ici au sieur Estève. Vous donnerez ordre pour qu'une somme de 200,000 francs soit employée à payer le transport des

(1) AFIV 879. — *Mémoires d'un ministre du Trésor public*, t. III, p. 23.

laines à Bayonne, acompte sur les 500,000 francs. Accompagnez votre dépêche d'une lettre d'Estève pour son proposé à Valladolid

405. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Paris, 27 janvier 1809.

Vous ne faites point la police de Paris, et vous laissez à la malveillance le champ libre pour faire courir toute espèce de bruits. Faites surveiller les propos qui se tiennent chez le nommé Citerni, traître, place du Palais de justice, et au café de Foy. Occupez-vous de la police, et non d'affaires étrangères à votre ministère (2) Un ministre de la police doit être responsable des bruits qu'on fait courir pour égarer la population. Si vous vous occupiez un peu plus de cette partie de l'administration publique, vous trouveriez les fils des intrigues des agents qui excitent à Paris ce système de malveillance (3). Faites-moi connaître dans un rapport les parties de la ville où se tiennent les plus sots propos, et prenez des mesures pour les réprimer. Vous devriez me tenir au courant de tout ce qui se dit et se fait à Paris, et je n'apprends cela que par les autres.

P.-S. — Les environs de l'Hôtel de ville sont pleins de gens qui sèment de sots bruits. Pourquoi n'avez-vous pas là des hommes qui les démentent et en fassent sentir l'absurdité? Ce moyen doit marcher de pair avec l'arrestation des propagateurs.

406. — AU COMTE ROMANZOFF,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE RUSSIE (4).

Paris, 5 février 1809.

Je vous envoie plusieurs journaux que je viens de recevoir de Saint-Petersbourg. Les dépêches que je reçois sont du 27. L'em

(1) AFIV 879.

(2) Ce dernier membre de phrase a été biffé sur la minute par Napoléon.

(3) Tout ce qui va suivre, sauf le *post-scriptum*, a été biffé sur la minute.

(4) S. DE TATISCHEF, *Alexandre I^{er} et Napoléon*, p. 469, note, d'après les Archives impériales de Saint-Petersbourg.

pereur se portait très-bien, et il paraît qu'on y dansait beaucoup à l'occasion du nouveau mariage et du séjour de belles voyageuses.

407. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Paris, 6 février 1809.

Je reçois vos lettres des 15 et 17 janvier. Je vois avec peine que votre santé est altérée... Je crois que M. de Romanzoff reste encore ici quelques jours. Nous venons de recevoir des nouvelles d'Angleterre. Nous voulons voir s'il est possible d'en tirer quelque chose M. de Romanzoff les envoie à l'empereur.

Ma dernière conscription de 80,000 hommes sera toute sur pied avant quinze jours, de sorte que j'aurai en Allemagne autant de troupes qu'avant que j'en eusse retiré pour mon armée d'Espagne. En Italie, je vais y avoir une armée, la plus forte que j'y aie eue. Je vous ai mandé que la conduite de l'Autriche m'avait empêché de former mes camps de Boulogne, de Brest et de Toulon. Ces trois camps eussent porté l'épouvante en Angleterre, parce que j'aurais menacé toutes ses colonies. L'Autriche devient tous les jours de plus en plus bête, et je suis persuadé qu'il y aura impossibilité de faire du mal à l'Angleterre, sans obliger d'abord cette puissance à désarmer.

408. — A JOSEPH NAPOLEON,

ROI D'ESPAGNE (2).

Paris, 7 février 1809.

J'attends d'apprendre la prise de Saragosse pour parler à la reine de son départ. Je tiens à ce que vous conserviez à Belliard le gouvernement de Madrid, et à Fréville la direction des affaires relatives aux biens des condamnés que je me suis attribués. Il est plus important de détruire ces dix familles que de chasser les Bourbons. Mon

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.(2) *Mémoires du roi Joseph*, t. VI, p. 50.

aide de camp Lacoste a été tué, le 1^{er} février, à Saragosse; on était maître d'une partie de la ville.

L'art de la guerre veut qu'on ne démasque un mouvement sur Merida que lorsque le duc de Dalmatie sera à Oporto, et il ne peut y être avant la fin du mois.

Vous ne devez laisser établir l'ennemi ni à Cuenca, ni dans la plaine du Manzanarès. Gardez la division Sébastiani à Madrid, et soignez bien ce corps. Dans un événement important, ce sont vos meilleures troupes. Si j'avais de l'argent, je vous en enverrais volontiers; mais mes dépenses sont immenses. Je porte ma cavalerie à plus de 100,000 hommes. La nouvelle conscription que je lève me coûte un argent immense.

409. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Paris, 8 février 1809.

Je désire que vous me présentiez un projet de circulaire aux différens rois de la Confédération du Rhin et au prince primat. Voici dans quel esprit je voudrais qu'elle fût rédigée. Les États de la Confédération du Rhin ne sont point tranquilles; ils sont perpétuellement tourmentés par leurs plus riches propriétaires, qui sont dans les rangs de l'Autriche, qu'on peut regarder comme non ostensiblement offensive et ennemie de la Confédération. Indépendamment de l'inquiétude sourde que l'influence de ces individus laisse dans les États de la Confédération, leur séjour à Vienne est une source de prospérité pour ce pays, parce que le revenu le plus clair de la Confédération se consomme dans cette capitale, et l'intérêt de ces individus, étant opposé à celui de la Confédération, fomente et excite à Vienne un esprit de guerre contre nous. L'acte de la Confédération est précis; l'intérêt des États confédérés et de la France est également précis. Je désirerais que les princes de la Confédération rendissent une ordonnance pour obliger les individus ayant des propriétés dans le pays et étant au service de puissances autres que la Confédération du Rhin, à quitter le service de ces puissances et à rentrer dans leur patrie dans l'espace de trois mois. Si, trente jours après la publication de cette ordonnance, ils n'ont pas fait connaître

(1) AFIV 879.

qu'ils sont disposés à rentrer, le séquestre sera mis sur leurs biens, et si, après trois mois, ils ne sont pas rentrés, leurs biens seront confisqués au profit de l'État. Par ce moyen, l'Autriche perdra un grand nombre d'officiers et d'administrateurs. Les Fürstenberg et autres maisons les plus riches d'Autriche seront obligés de demeurer dans les États de la Confédération et d'affaiblir l'ennemi naturel, l'Autriche.

410. — A JÉROME NAPOLEÓN,
ROI DE WESTPHALIE (1).

Paris, 11 février 1809.

Je suis étonné que vous m'envoyiez le général Morio, qui est une espèce de fou que je méprise; vous trouverez bon que je ne le voie pas.

Quant à la situation de votre trésor et de votre administration, cela ne me regarde pas. Je sais que l'un et l'autre vont fort mal. C'est une suite des mesures que vous avez prises et du luxe qui règne chez vous. Tous vos actes portent l'empreinte de la légèreté. Pourquoi donner des baronnies à des hommes qui n'ont rien fait? Pourquoi étaler un luxe si peu en harmonie avec le pays, et qui serait seul une calamité pour la Westphalie par le discrédit qu'il jette sur l'administration? Tenez vos engagements avec moi, et songez qu'on n'en a jamais pris qu'on ne les ait remplis. Ne doutez jamais du reste de tout l'intérêt que je vous porte.

411. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE (2).

Paris, 15 février 1809.

Je vous envoie des pièces relatives à l'affaire du général de brigade L***. Présentez-moi un décret qui destitue ce général, comme ayant battu un officier français, attenté à l'honneur de l'armée française, et étant, comme tel, indigne d'y commander.

(1) AF_{IV} 879.

(2) *Ibid.*

Écrivez une lettre au général Baraguey-d'Hilliers pour lui témoigner mon extrême mécontentement de sa conduite dans cette circonstance, de ce qu'il a discrédité l'autorité supérieure en faisant mettre le général L*** à l'ordre de l'armée; que sa conduite est inexplicable et propre à compromettre la dignité du commandement. Enjoignez-lui d'être plus circonspect à l'avenir, de ne point donner lieu à des plaintes, et surtout de se garder de ses entours, que je connais depuis longtemps pour être mal disposés et de mauvaises habitudes.

412. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE (1).

Paris, 20 février 1809.

Faites venir M. R***, et faites-lui connaître que sa femme se conduit de la manière la plus inconvenante; qu'elle a un boudoir qui est le scandale de Paris; qu'elle ait sur-le-champ à le faire changer; car, si elle continue à se comporter ainsi, je serai forcé de lui donner une preuve publique de ma désapprobation.

413. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (2).

Paris, 21 février 1809.

M. de Champagny fera une note qu'il mettra sous mes yeux : 1^o il citera en entier et textuellement l'article qui veut que les princes régnants résident dans le territoire de la Confédération, ou renoncent à leur principauté; 2^o il citera l'article qui veut que les membres de l'ancien ordre équestre résident dans le pays; 3^o il développera comment cet objet m'intéresse sous le point de vue de la tranquillité intérieure et extérieure de la Confédération. Il faut bien expliquer que mon intention n'est pas qu'un prince puisse empêcher un particulier d'avoir un domicile sur un point du territoire de la Confédération, mais qu'il doit empêcher d'en avoir un en pays étranger;

(1) AFIV 879. — L. DE BROTONNE, dans la *Nouvelle Revue*, t. LXXXVI (1894).

(2) AFIV 879.

qu'il est possible que dans l'exécution cela donne lieu à quelque frottement, mais que l'intérêt général doit passer avant tout

414. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Paris, 23 février 1809.

Faites connaître au sieur Otto que je mets à sa disposition une somme de 10,000 francs par mois pour espionnage; que je désire qu'il monte à cet effet un espionnage à Munich, en mettant à la tête des hommes sûrs et intelligents et ne laissant rien ignorer au roi pour ne pas donner d'ombrage. Ces espions seront chargés d'éclairer les mouvements des Autrichiens en Styrie, en Carinthie et les routes de Vienne et de Prague. Il sera bon que cet espionnage soit composé d'hommes, du moins pour les chefs, qui puissent suivre l'état-major général, si cela était nécessaire. Vous ferez passer au sieur Otto les 10,000 francs par mois, à mesure qu'il en aura usé. Il doit monter un espionnage en grand, pour être vraiment instruit de tous les mouvements des Autrichiens. Mettez à la disposition du sieur Bourgoing 5,000 francs par mois pour le même objet, pour être instruit de ce qui se passe à Cracovie et sur les frontières éloignées de l'Autriche, et en Bohême. Faites connaître aux sieurs Bourgoing et Serra qu'ils organisent cet espionnage, de manière à avoir des hommes qui tiennent bien au courant de ce qui se fait en Bohême et à Cracovie. Les rapports vous seront adressés directement (2).

415. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (3).

Paris, 23 février 1809.

Avant d'envoyer la note pour obliger la noblesse immédiate à servir dans la Confédération, je désire qu'il soit adressé aux mai-

(1) AF^{IV} 879.

(2) Voyez la *Correspondance*, n^{os} 14700, 14984, 14985, 15002, 15003, 15134, et ci-dessus, p. 125, la lettre du 15 novembre 1807.

(3) AF^{IV} 879.

sons de Saxe-Cobourg, de Lippe et autres petits princes, une réquisition pour que tous les parents de ces maisons régnantes aient à quitter le service d'Autriche. Remettez-moi demain le projet de cette note à faire par le sieur Bacher.

416. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (I).

Paris, 23 février 1809.

J'ai reçu vos lettres du 5 février. Les différentes lettres que vous avez reçues depuis mon arrivée à Paris vous auront fait connaître la position des choses. L'Angleterre a fait sa paix avec la Porte. C'est une suite des intelligences de l'Autriche avec l'Angleterre. La mission anglaise a été reçue en triomphe à Constantinople par l'internonce (2). L'empereur sera aussi indigné que moi de cette violation de la neutralité et des égards que nous doit l'Autriche. Les armements de cette puissance continuent de tous côtés. Mes troupes, qui marchaient sur Boulogne, sur Toulon et sur Brest, où avec une escadre elles devaient menacer l'Angleterre et ses colonies, viennent de rétrograder, et tout est en mouvement pour former un camp d'observation de 80,000 hommes à Strasbourg. Le duc de Rivoli commandera ce camp d'observation. Le général Oudinot s'est porté avec son corps à Augsbourg. Vous savez que ce corps est composé de 12,000 hommes des compagnies de grenadiers et de voltigeurs des 4^e bataillons; les quatre basses compagnies de ces bataillons sont en marche pour les rejoindre, ce qui portera ce corps avec la cavalerie à près de 40,000 hommes. J'ai requis les troupes de Mecklembourg-Schwerin pour garder la Poméranie suédoise, et j'ai ordonné la réunion de tous les corps de l'armée du Rhin, composée des anciens corps des maréchaux Davout et Soult, formant 30 régiments d'infanterie. Toutes les troupes de la Confédération sont prêtes. Mon armée d'Italie est au grand complet. Ma conscription se lève ici avec la plus grande activité. Dans cette situation de choses, je puis entrer, s'il le faut, en Autriche au mois d'avril, avec des forces doubles nécessaires pour la soumettre. Néanmoins je n'en ferai rien que mon concert ne soit parfait avec

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

(2) L'ambassadeur d'Autriche en Turquie.

la Russie ; mais il est impossible de jamais songer à la paix avec l'Angleterre, si nous ne sommes point sûrs de l'Autriche. Si j'avais dans ce moment 80,000 hommes à Boulogne, 30,000 hommes à Flessingue, 30,000 hommes à Brest, 30,000 hommes à Toulon, comme je comptais le faire, l'Angleterre serait dans la plus fâcheuse position.

J'ai à Flessingue, à Brest et à Toulon de grands moyens d'embarquement, et quoique ma marine soit inférieure à celle de l'Angleterre, elle n'est pas nulle. J'ai 60 vaisseaux armés dans mes rades et autant de frégates. Une de ces expéditions qui s'échapperait pour les Indes ou pour la Jamaïque, ou deux escadres qui se réuniraient, feraient le plus grand mal à l'Angleterre. Les ridicules armements de l'Autriche ont paralysé tous ces moyens. Voilà ce qu'il faut que vous vous étudiez à bien faire sentir à l'empereur, qu'un armement de l'Autriche est la même chose qu'un traité d'alliance qu'elle ferait avec l'Angleterre ; il forme même une diversion plus importante que la guerre, parce que la guerre serait bientôt finie ; plus coûteuse, parce que l'Autriche en payerait les frais ; que je ne me refuse pas à attendre quelques mois, mais qu'il ne serait pas juste que le résultat de mon alliance avec la Russie fût de paralyser mes moyens et de me tenir dans une situation ruineuse, pénible, et n'ayant aucun but. Qu'allègue l'Autriche ? Qu'elle est menacée. Mais l'était-elle davantage quand je tirais d'Allemagne la moitié de mes troupes pour les porter en Espagne, à 500 lieues d'elle, et que j'éloignais le reste de mon armée de la Silésie ?

Pour plaire à la Russie, je me suis dessaisi de ces garants contre l'Autriche. Pour marcher avec la Russie, j'ai laissé hausser le ton à l'Autriche. Il est temps que cela finisse. Notre alliance devient méprisable aux yeux de l'Europe. Elle n'a pas l'avantage de lui procurer le bienfait de la tranquillité. Et les résultats que nous essayons à Constantinople sont aussi déshonorants que contraires aux intérêts de nos peuples. Il faut donc que l'Autriche désarme réellement ; que je puisse dans le courant de l'été faire rétrograder mes troupes ; que j'aie la sécurité d'exposer 25 à 30,000 hommes sur la mer, et même à des chances défavorables, sans craindre d'avoir au moment même une guerre continentale. Il faut que le désarmement de l'Autriche soit non simulé, mais réel. Il faut que l'Autriche rappelle son internonce de Constantinople et cesse ce commerce scandaleux qu'elle entretient avec l'Angleterre. A ces conditions, je ne demande pas mieux que de garantir l'intégrité

de l'Autriche contre la Russie, et que la Russie la garantisse contre moi. Mais, si ces moyens sont inutiles, il faut alors marcher contre elle, la désarmer, ou en séparer les trois couronnes sur la tête des trois princes de cette maison, ou la laisser entière, mais de manière qu'elle ne puisse mettre sur pied que 100,000 hommes, et, réduite à cet état, l'obliger à faire cause commune avec nous contre la Porte et contre l'Angleterre.

Mon escadre de Brest a mis à la voile; celles de Lorient et de Rochefort également, et j'aurai bientôt quelque événement maritime à vous annoncer. Si je n'eusse pas appris en Espagne les mouvements de l'Autriche, et si mes troupes n'eussent pas été obligées de rétrograder de Metz et de Lyon, mes escadres seraient parties avec 20,000 hommes de débarquement.

417. — A M. BIGOT DE PRÉAMENEU,
MINISTRE DES CULTES (1).

Paris, 3 mars 1809.

Faites moi connaître pourquoi l'archevêque d'Aix a ordonné une neuvaine parce que la reine Louise (2) était malade, et pourquoi l'on fait prier les peuples pour des individus, sans la permission du gouvernement.

418. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE (3).

Paris, 6 mars 1809.

12,000 prisonniers arrivent de Saragosse. Il en meurt 3 à 400 par jour; ainsi on peut calculer qu'il n'en entrera pas en France plus de 6,000. Mon intention est que les officiers soient séparés et envoyés du côté du nord. Quant aux soldats, vous en ferez diriger 4,000 sur Niort, où on les emploiera au dessèchement des marais de cette côte. Ils seront répartis de la manière suivante : 1,000 à Niort, 1,000 à Saintes, 1,000 à la Rochelle, et 1,000 à Rochefort.

(1) AF^{IV} 879.

(2) L'ex-reine d'Espagne, alors en Provence.

(3) AF^{IV} 879

Ces prisonniers seront sous les ordres du général Dufour, qui les fera garder par la brigade qu'il réunit en ce moment. Le cinquième mille sera envoyé en Dauphiné, où il sera employé aux travaux de dessèchement ordonnés dans cette contrée. Enfin le sixième mille sera dirigé sur le Cotentin, où il travaillera au dessèchement des marais. Vous recommanderez un régime sévère, et que des mesures soient prises pour faire travailler ces individus de gré ou de force. Ce sont pour la plupart des fanatiques qui n'exigent aucun ménagement. Commencez par donner dans la journée vos ordres au duc de Valmy et au général Dufour, et après concertez-vous avec le ministre de l'intérieur.

419. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Paris, 6 mars 1809.

J'ai reçu votre lettre du 3 février. J'ai vu avec plaisir les détails que vous me donnez sur la présentation de M. de Schwartzenberg. Cette fameuse lettre à l'empereur d'Autriche dont on se plaint, M. de Romanzoff l'a entre les mains (2). Si vous ne la connaissez pas encore, vous pouvez lui en demander la communication. Quant aux propos que j'ai tenus à M. de Vincent, ils sont dans le même sens que ceux que j'ai tenus à M. de Metternich devant tout le corps diplomatique. L'Autriche aurait-elle cherché ses principes de conduite dans la fable du *Loup et l'Agneau*? Il serait curieux qu'elle m'apprit que je suis l'agneau, et qu'elle eût envie d'être le loup. Le sieur de Champagny vous a expédié un courrier qui vous porte sa conversation avec M. de Metternich. Vous aurez soin de montrer cette pièce à l'empereur. Je vous envoie une lettre de Dresde, qui vous fera connaître jusqu'à quel point on est alarmé à la cour de Saxe; il en est de même à celle de Bavière.

Après la déclaration de M. de Metternich, j'ai dû faire marcher mes troupes, qui étaient en route pour le camp de Boulogne, pour Brest et pour Toulon, mais que les mouvements insensés de l'Autriche m'avaient obligé de faire arrêter sur la Saône et la Meurthe. Depuis cette déclaration, tout est en mouvement sur tous les points

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

(2) Publiée dans la *Correspondance*, sous le n° 14380.

de la France. Le 20 mars, le duc de Rivoli sera à Ulm avec 20 régiments d'infanterie, 10 régiments de cavalerie, et 60 pièces de canon. Le général Oudinot, avec un corps double de celui qu'il avait dans les campagnes précédentes, c'est-à-dire 18,000 hommes d'infanterie, 8,000 de cavalerie et 40 pièces de canon, est à Augsbourg. Le duc d'Auerstædt, avec 4 divisions d'infanterie formées de 20 régiments, une division composée de tous les régiments de cuirassiers, et 15 régiments de cavalerie légère, est à Bamberg, Bayreuth et Würtzbourg. Les troupes bavaroises forment 3 divisions qui campent à Munich, Straubing et Landshut : cette armée est de 40,000 hommes, et sera commandée par le duc de Dantzick. Les Wurtembergeois sont rassemblés à Neresheim ; les troupes de Hesse-Darmstadt à Mergentheim ; celles de Bade, au nombre de 6,000 hommes, sont à Pforzheim. L'armée saxonne, forte de 30,000 hommes, se réunit à Dresde. Le prince de Ponte-Corvo s'y porte avec des troupes de Saxe. Le roi de Westphalie commandera une réserve prête à se porter partout où cela sera nécessaire. Le prince Poniatowski commande les Polonais, qui appuient leur gauche à Varsovie et étendent leur droite jusque devant Cracovie. Dans peu de jours, je fais partir de Paris 1,500 chevaux de ma garde, ainsi que 3,000 hommes d'infanterie. Tout le reste est en route. La tête a déjà passé Bordeaux. Mon armée de Dalmatie campera sur les confins de la Croatie, ayant son quartier général à Zara, où elle a un camp retranché et des vivres pour une année. L'armée d'Italie, composée de 6 divisions d'infanterie française et de 2 divisions d'infanterie italienne, sera réunie à la fin de mars dans le Frioul. Elle approche de 100,000 combattants. Les Autrichiens s'apercevront que nous n'avons pas tous été tués sur le fameux champ de bataille de Roncevaux.

Tout ce qui arrive de Vienne n'est que folie. Je compte que l'empereur Alexandre tiendra sa promesse et fera marcher ses armées. Alors, si l'Autriche veut en tâter, j'ai fort en idée que nous pourrons nous réunir à Vienne. Le sieur de Champagny vous expédiera demain un courrier, par lequel vous recevrez la note qui va être remise à M. de Metternich ; elle vous fera connaître l'état de la question. Les Anglais ont publié les pièces de la négociation et la lettre d'Erfurt. Tout cela est tronqué et falsifié : ce qui m'oblige à faire une communication au Sénat, afin de rétablir le texte de toutes ces pièces. Ayez le ton haut et ferme envers M. de Schwarzenberg. L'état actuel des choses ne peut durer. Je veux la paix avec l'Autriche, mais une paix solide, et telle que j'ai droit de

l'exiger, après avoir sauvé trois fois l'indépendance de cette puissance.

J'ai fait sortir ma flotte de Brest. J'avais pour but de faire débloquent Lorient, afin d'en faire sortir 5 vaisseaux que j'envoie dans les colonies. Cette première opération a réussi. Secondement, la flotte devait se rendre à Rochefort, pour se joindre à l'escadre de l'île d'Aix et s'emparer de 4 vaisseaux anglais qui avaient eu la sottise de venir mouiller dans la rade du Pertuis-Breton. Mon imbécile de contre-amiral s'est amusé à chasser 4 vaisseaux ennemis qu'il a rencontrés sur sa route, ce qui a donné aux 4 autres vaisseaux qui étaient à l'ancre le temps d'être avertis et de gagner le large. On ne les a manqués que de quelques heures, et leur prise eût été infaillible sans cette perte de temps; mais la jonction a eu lieu à l'île d'Aix, et j'y ai 16 vaisseaux de ligne et 5 frégates. Si le camp de Boulogne avait été formé, si j'avais eu 16,000 hommes à Brest et 30,000 à Toulon, je donnais de la besogne aux Anglais : c'est ce que j'espérais de mon alliance avec la Russie.

Vous avez vu dans le *Moniteur* deux lettres du gazetier de Vienne au rédacteur de la *Gazette de Hambourg*. Ces lettres paraissent peu importantes au premier abord; mais, pour les hommes qui veulent réfléchir, c'est une manière de correspondre avec l'Angleterre et d'entretenir les espérances des ennemis de la France en étalant les forces de la maison d'Autriche. On y parle des dispositions peu favorables de la Russie, parce qu'on sait qu'il ne serait pas possible d'en imposer à cet égard, et qu'en avouant sans détour son alliance avec la France, on veut persuader que l'Autriche est en état de soutenir la lutte contre ces deux empires.

L'Autriche doit désarmer tout à fait et se contenter de nos garanties réciproques, ainsi que M. de Romanzoff l'avait proposé. Quant aux provinces de cette monarchie vaincue, je n'en veux rien pour moi : nous en ferons ce que nous jugerons convenable. On pourrait séparer les trois couronnes de l'empire d'Autriche, ce qui serait également avantageux à la France et à la Russie, puisque cette opération affaiblirait en même temps la Hongrie, qui menace la Pologne, le royaume de Bohême, qui jalouera longtemps les pays de la Confédération, et l'Autriche, qui regrette sa domination sur l'Italie.

Quant à la crainte qu'on pourrait inspirer de moi à la Russie, ne sommes-nous pas séparés par la Prusse, à qui j'ai rendu intactes des places que je pouvais démanteler, et ne sommes-nous pas aussi séparés par les États de l'Autriche?

Lorsque ces derniers États auront été ainsi divisés, nous pourrons

diminuer le nombre de nos troupes, substituer à ces levées générales qui tendent à armer jusqu'aux femmes, un petit nombre de troupes régulières et changer ainsi le système des grandes armées qu'a introduit le feu roi de Prusse. Les casernes deviendront des dépôts de mendicité, et les conscrits resteront au labourage. La Prusse en est déjà là : il faut en faire autant de l'Autriche. Quant à l'exécution, je me charge de tout, soit que l'empereur Alexandre veuille venir me joindre à Dresde à la tête de 40,000 hommes, soit qu'il marche directement sur Vienne avec 60 ou 80,000 hommes. Dans toutes les hypothèses, je me charge de faire les trois quarts du chemin.

Si les choses en venaient au point que vous eussiez besoin de signer quelque chose de relatif à la séparation des trois États, vous pouvez vous y regarder comme suffisamment autorisé. Si l'on veut même, après la conquête, garantir l'intégrité de la monarchie, j'y souscrirai également, pourvu qu'elle soit entièrement désarmée. J'ai été de bonne foi à Vienne. Je pouvais démembler l'Autriche. J'ai cru aux promesses de l'empereur et à l'efficacité de la leçon qu'il avait reçue. J'ai pensé qu'il me laisserait me livrer entièrement à la guerre maritime. L'expérience, depuis trois ans, m'a prouvé que je me suis trompé, que la raison et la politique ne peuvent rien contre la passion et l'amour-propre humilié. Il serait possible que la Pologne autrichienne pût devenir un objet d'inquiétude à Saint-Pétersbourg ; mais elle n'est un obstacle à rien. On pourrait la partager entre la Russie et la Saxe, ou bien en former un État indépendant.

L'empereur Alexandre doit être convaincu par la déclaration du roi d'Angleterre que, tant qu'il aura l'espoir de brouiller le continent, il n'y aura point de paix maritime, et que, si l'Autriche ne consent pas à désarmer et qu'on perde du temps, c'est autant de temps de gagné pour l'Angleterre et de perdu pour l'Europe. Cependant un, deux ou trois mois me sont égaux ; mes troupes resteront campées en Allemagne jusqu'à ce que mon concert avec la Russie soit bien établi. Nous sommes encore dans le mois de mars : on peut parlementer jusqu'au mois d'août ; mais, à cette époque, il faut que l'Autriche ait pris son parti ou qu'on l'y force. L'honneur de nos couronnes l'exige, et l'intérêt du monde nous en fait la loi.

420. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE (1).

Paris, 8 mars 1809.

Je ne puis approuver la mesure que propose le général Morgan de capituler avec les brigands. Un fonctionnaire public ne doit point faire de pacte avec des brigands. Veut-on par cette faiblesse ressusciter la Vendée? Ordonnez à ce général de rendre compte de sa conduite et de ne se mêler à l'avenir que de faire exécuter les lois.

421. — A JOSEPH NAPOLEÓN,
ROI D'ESPAGNE (2).

Rambouillet, 11 mars 1809.

J'ai lu un article de la *Gazette de Madrid* qui rend compte de la prise de Saragosse. On y fait l'éloge des brigands qui ont défendu cette ville, sans doute pour encourager ceux de Valence et de Séville. Voilà en vérité une singulière politique! Certainement il n'y a pas un Français qui n'ait le plus grand mépris pour ceux qui ont défendu Saragosse. Ceux qui se permettent de pareils écarts sont plus dangereux pour nous que les insurgés. Je crois bien qu'O'Farill ne l'a pas fait dans une mauvaise intention; mais j'ai déjà eu occasion de remarquer de pareilles inconvenances dans une proclamation où il parla de Sagonte, de Numance, etc.

422. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (3).

Rambouillet, 14 mars 1809.

Palafox, sa mère et sa femme doivent être arrivés ou arriver à Bayonne. Palafox sera conduit comme un criminel à Vincennes, et il sera mis au secret, de manière qu'on ne sache pas qui il est. Sa

(1) Dépôt de la guerre, vol. 81.

(2) AFIV 879. — *Mémoires du roi Joseph*, t. VI, p. 73.

(3) AFIV 879.

mère et sa femme seront envoyées au château de Ham pour rester comme otages pour une quantité de Français qui sont aux mains des insurgés.

Vous ferez transporter le prince de Castelfranco de Fénestrelle à Naples, où il sera mis au château de Gaëte et à la disposition du roi de Naples.

Faites arrêter le vicaire de Noyon qui s'est permis, dans un sermon, des expressions inconvenantes sur la conscription. Vous le ferez venir à Paris et interroger par un des conseillers d'État. Vous me rendrez compte de l'interrogatoire.

423. — A JÉRÔME NAPOLÉON,

ROI DE WESTPHALIE (1).

Rambouillet, 15 mars 1809.

Je reçois votre lettre du 7. Je n'ai pu la lire qu'avec étonnement. Personne en France ne parle de vous. J'ignore ce qu'a pu vous faire écrire Madame. Vous croyez que je suis mécontent de votre luxe, et en cela vous ne vous trompez pas. Mais, puisque vous me parlez de votre luxe et que vous me mettez à même de vous dire là-dessus ma façon de penser, je ne vous cache pas que je le trouve impolitique et ruineux pour vos États.

Je ne vous connais pas de dettes envers moi à moins que ce ne soit celle de la caisse d'amortissement. Je croyais que vous l'aviez payée ; car elle vous l'a fait à terme. Il faut être scrupuleux, et il vaut mieux tenir ses engagements que de faire des présents. Un nommé Morio est venu ici ; je ne l'ai pas vu. Il vous a fait du tort par ses propos indiscrets (2)...

Ne faites point de folles dépenses. Vous dites que vous implorez [mon indulgence] ; je ne puis juger que par vos actions. Réformez donc vos dépenses de manière à avoir sur votre liste civile de grosses économies. Le roi de Prusse, dans sa plus grande prospérité, n'a jamais mangé plus de 3 millions. Vienne a encore un état de maison qui ne va pas à la moitié du vôtre. De fausses idées de grandeur, une générosité peu réfléchie vous ont fait donner une baronnie à Morio (3)... Si cela est, je puis penser que vous êtes peu

(1) AFIV 879.

(2) Plusieurs lignes illisibles ; minute fort mal écrite.

(3) Une ligne illisible.

désireux de me plaire, et que, faisant peu de cas de mes conseils, je ne dois plus vous en donner.

Je vous ai demandé de me faire connaître l'état exact de vos troupes, afin de faire mes calculs en conséquence.

Je suis fâché d'apprendre que votre santé est mauvaise. Couchez-vous de bonne heure, et ayez un peu de régime.

424. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,

AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (I).

La Malmaison, 21 mars 1809.

J'ai reçu votre lettre du 28 février avec les pièces qui y étaient jointes. Plusieurs courriers de M. de Champagny ont dû vous porter le résumé de la conversation de ce ministre avec M. de Metternich et la copie de la note qu'il lui a passée quelques jours après.

Voici la situation des choses dans ce moment. L'Autriche a reçu de l'argent par Trieste; cet argent ne peut venir que d'Angleterre. L'Autriche foment la Turquie; elle a couvert de ses troupes la Bohême, l'Inn, la Carinthie, la Carniole. Il est impossible que l'empereur ne soit pas instruit par Vienne de toutes les folies qu'on fait en Autriche. M. de Champagny vous envoie la copie en allemand de la proclamation du prince Charles, qui équivaut à une déclaration de guerre. Cependant le langage de M. de Metternich est toujours paisible, et il n'a encore fait aucune déclaration. Des agents subalternes ayant sondé le cabinet de Vienne, pour savoir s'il y aurait quelque chose à craindre pour la maison régnante de Saxe, la guerre venant à être déclarée, au lieu de répondre qu'il n'y avait pas de sujet de guerre, on s'est empressé d'assurer que le roi de Saxe et sa famille n'avaient rien à redouter, et qu'ils seraient respectés. Vous voyez que, depuis le 28 février, les choses ont beaucoup empiré.

M. de Romanzoff doit être arrivé depuis longtemps à Saint-Petersbourg. Il y aura apporté une opinion conforme à la mienne. Je ne pense pas à attaquer; mais, dans la circonstance actuelle, je crois qu'il est important de prendre des mesures pour que les troupes russes fassent un mouvement et que le chargé d'affaires russe à Vienne soit rappelé, si les Autrichiens dépassent leurs frontières. Il faut que cet ordre soit connu de M. de Schwartzenberg, et

qu'il soit notifié à Vienne. Le ministère autrichien est persuadé que la Russie ne fera rien et qu'elle restera neutre dans cette guerre, quand même elle la déclarerait. Vous sentez combien cela serait contraire à l'honneur de la Russie et funeste à la cause commune.

Voici ma position militaire. L'armée saxonne est réunie autour de Dresde, et le prince de Ponte-Corvo doit y être rendu pour en prendre le commandement; le duc d'Auerstædt a son quartier général à Würzburg, et son corps d'armée occupe Bayreuth, Nüremberg, Bamberg; le corps d'Oudinot est sur le Lech; le duc de Rivoli a son corps cantonné autour d'Ulm. Les Wurtembergeois sont à Neresheim; les Bavares sont à Mûnich, Straubing et Landshut; le général du génie Chambarlhac est à Passau, où il fait une tête de pont pour assurer le passage de l'Inn; on travaille à fortifier les places de Kufstein, Kronach, Forchheim; les Polonais doivent se réunir sous Varsovie et le long de la Pilica; les dépôts se remplissent de tous côtés.

Aucune communication officielle n'est faite ici, et il n'y a encore rien de raisonnable d'imprimé, parce qu'on se tait jusqu'au dernier moment. L'opinion du sieur Dodun, mon chargé d'affaires à Vienne, et de la plupart des personnes qui sont dans cette ville, est que l'Autriche sera entraînée outre mesure, et qu'il n'est plus en son pouvoir de s'arrêter, et que, si la guerre peut être évitée, ce n'est que par l'aspect formidable des forces de la Russie, qui ôte à ces gens-là jusques à l'idée de la possibilité d'une chance en leur faveur. Un général autrichien s'est embarqué à Trieste pour aller à Londres concerter les opérations.

Dans cette situation de choses, il faut prévoir deux cas : 1^o Si l'Autriche attaque, il n'y a pas de note à faire; le chargé d'affaires russe doit quitter Vienne et les troupes russes entrer sur-le-champ en Galicie et menacer d'attaquer la Hongrie, pour contenir ce côté-là. S'il fallait juger par sa raison, tout porte à penser que l'Autriche n'attaquera pas légèrement, voyant le nombre de troupes françaises qui inondent l'Allemagne et qu'elle ne croyait pas voir revenir si promptement. Cependant, ce cas, il faut le prévoir, et envoyer des instructions aux agents respectifs à Vienne. L'idée que la légation russe partira sur-le-champ peut être une raison de retenir l'humeur guerrière de la faction qui domine. Le second cas, c'est que les choses restent dans la situation actuelle pendant les mois d'avril et mai, et qu'on puisse, pendant cet intervalle, négocier. Dans ce cas, la note que propose de remettre l'empereur de Russie me paraît bonne.

425. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Paris, 23 mars 1809.

Tous les courriers venant d'Autriche ou partant de Paris pour Vienne, de M. de Metternich ou de sa cour, seront saisis. L'arrestation se fera à mi-chemin d'ici Strasbourg. Les dépêches vous seront apportées, et procès-verbal sera dressé par l'agent que vous enverrez à cet effet. Le procès-verbal sera conçu en ces termes : « Vu la violation du droit des gens exercée sur un officier français porteur de dépêches du ministre de France, auquel lesdites dépêches ont été enlevées de vive force et malgré ses protestations et les armes de France qui se trouvaient sur le paquet, à Braunau, toutes les dépêches venant du gouvernement autrichien et de ses agents seront saisies et resteront en dépôt jusqu'à ce que les dépêches ci-dessus soient remises. » Ces expéditions se feront sans éclat, de manière à les tenir cachées le plus longtemps possible et à en saisir un plus grand nombre.

426. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Paris, 24 mars 1809.

Pourquoi le *Journal des Débats* donne-t-il des proclamations du prince Charles qui ne sont pas dans le *Moniteur*? Il faut que ce M. Étienne soit un grand imbécile. Où a-t-il pris ces observations qu'il a faites, qui n'ont pas le sens commun et qui peuvent déplaire à la Russie?

427. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,
AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (3).

Paris, 24 mars 1809.

Un courrier de M. de Champagny vous aura porté la nouvelle de

(1) AFIV 879.

(2) *Ibid.*

(3) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

l'attentat commis par l'Autriche. Vous aurez vu également la proclamation du prince Charles. Les mouvements à Trieste et partout sont les mêmes. On appelle à grands cris la guerre. Les événements marchent plus vite qu'on ne le croit à Saint-Petersbourg. Vous ne me dites pas où sont les troupes russes. Si la Russie ne marche pas, j'aurai seul l'Autriche sur les bras et même les Bosniaques. Je l'ai dit suffisamment à M. de Romanzoff. Les Anglais ont compté sur l'Autriche et la Turquie et sur l'emploi de mes troupes en Espagne et de celles de l'empereur de Russie en Finlande et en Turquie pour nous braver. C'est le moment de faire voir le contraire.

Je considère le sieur Dodun comme prisonnier à Vienne; je n'ai appris qu'hier à quatre heures après midi l'arrestation de son courrier à Braunau. J'ai fait dire sur-le-champ à M. de Metternich que je n'avais pas (*mot illisible*). Il me serait impossible de le voir. J'ai ordonné des repréailles contre les courriers autrichiens, et que leurs dépêches fussent arrêtées jusqu'à ce que les miennes soient rendues. Je n'avais pas cru à un attentat si imprévu, et je n'avais fait partir ni ma garde ni mes bagages. Mais ce matin je me suis hâté de faire partir la cavalerie et l'artillerie de ma garde et mes équipages de guerre. Il n'y a cependant rien de changé à la position de mes troupes.

Je ne veux point attaquer que je n'aie des nouvelles de vous; mais tout me porte à penser que l'Autriche attaquera. Faudra-t-il que le résultat de notre alliance soit que j'aie seul toute l'Autriche à combattre, et de plus quelques milliers de Bosniaques? L'empereur voudra-t-il que le résultat de son alliance soit de n'être d'aucun poids et d'aucune utilité pour la cause commune? Quant aux moyens, il me semble que l'empereur a des troupes inutiles sur les confins de la Transylvanie, à Péttersbourg et du côté de la Galicie. Tout plan est bon, pourvu qu'il occupe une partie des forces autrichiennes. Je vous ai écrit il y a quelques jours là-dessus. L'empereur veut-il m'envoyer un corps auxiliaire? Je me charge de le nourrir. Qu'il lui fasse passer la Vistule entre Varsovie et Thorn, et qu'il l'approche de Dresde. Veut-il entrer en Galicie ou en Transylvanie? Qu'il fasse marcher les troupes qu'il a de ce côté. Pourquoi ne gênerait-il pas les communications avec l'Autriche, et ne soumettrait-il pas ce pays à l'état de malaise où nous sommes, l'Autriche et moi? Cette disposition de la Russie pourrait l'effrayer.

La note de l'empereur me paraît bonne. S'il l'a fait remettre à M. de Schwartzemberg, vous pourrez en remettre une pareille. Que l'Autriche désarme, et je suis content; mais elle paraît décidée. La

proclamation du prince Charles du 9 mars est postérieure de huit jours à la réception de M. de Schwartzenberg. Les nouvelles que j'ai d'Angleterre sont positives : on est à Londres dans la joie. Des agents autrichiens ont déjà insurgé quelques communes du Tyrol. Le ministre de la Porte à Paris a reçu ordre de correspondre avec la légation autrichienne et d'écrire par son canal. Les propos du public en Autriche doivent être connus à Saint-Pétersbourg comme ils le sont ici. Si quelque chose, je le répète, peut encore prévenir la guerre, ce dont je commence à douter, car les Autrichiens ont perdu la tête, c'est : 1^o que la Russie se mette en demi-état d'hostilité avec eux, c'est-à-dire marche sur les frontières de Transylvanie et de Galicie; et si elle veut mettre un corps à ma solde, qu'elle l'envoie dans le duché de Varsovie : dans ce cas vous ne le feriez pas passer par Varsovie; 2^o que quelques articles soient mis dans les journaux de Pétersbourg sur les proclamations du prince Charles et sur les articles de la *Gazette de Pétersbourg* relatifs à la Turquie; 3^o que les Autrichiens commencent à être gênés et maltraités dans les États russes. Cela se répandra dans la monarchie et fera voir qu'on ne veut point de la guerre. Si quelque chose peut-être est capable d'empêcher un éclat, ce sont ces mesures.

Le langage des chargés d'affaires respectifs doit être qu'ils ont l'ordre de quitter Vienne, si l'Autriche commet la moindre hostilité; mais peut-être ces mesures sont-elles trop tardives. Vous pensez bien que je n'ai peur de rien. Cependant, après avoir perdu l'alliance de la Turquie, après m'être attiré cette guerre avec l'Autriche pour la conférence d'Erfurt, après que mon étroite alliance avec la Russie a détaché du parti de la France le prince Charles, ennemi déclaré des Russes, j'ai droit de m'attendre que, pour le bien de cette alliance et pour le repos du monde, la Russie agisse vertement.

Mes armées d'Italie seront toutes campées au 1^{er} avril, et, à la même époque, mes armées d'Allemagne seront en mesure. Je vous laisse les plus grands pouvoirs. Si l'empereur veut m'envoyer quatre bonnes divisions formant 45 à 60,000 hommes, qu'il les mette en marche, et qu'il fasse connaître en même temps que, l'Autriche continuant de menacer, il m'envoie ce secours. Cela glacera d'effroi l'Autriche et l'Angleterre. On verra que l'alliance est réelle et non simulée. Si l'empereur lui-même veut agir avec ses armées, il en a les moyens. En passant par la Galicie, il sera bientôt à Olmütz. Là, son armée vivra bien, se ravitaillera, et menacera de près l'Autriche en faisant une puissante diversion qui l'obligera à porter 60,000 hommes de ce côté. Par la Transylvanie, il peut menacer la Hongrie et tenir

en échec l'insurrection hongroise. Si nous sommes sérieusement unis, nous ferons ce que nous voudrons. Vous êtes autorisé à signer toute espèce de traité ou convention qu'on voudra proposer. Si la Galicie est conquise, l'empereur peut en garder la moitié, et l'autre moitié peut être donnée au duché de Varsovie. Enfin je ne veux point d'agrandissement ; je ne veux que la paix maritime, et l'Autriche armée est un obstacle à cette paix.

En résumé, tout est en apparence de guerre entre l'Autriche et moi, et cette apparence est publique ; la même apparence doit exister entre la Russie et l'Autriche. Mes armées sont prêtes à marcher ; les armées russes doivent être également prêtes à marcher. La voix de M. de Romanzoff à Vienne ne produirait rien. On y dit avec le plus grand sang-froid que les Russes sont occupés en Turquie, en Finlande et en Suède, et que mes armées sont occupées en Espagne et à Corfou. C'est sur ces chimères qu'ils bâtissent des succès, égarement qui fait hausser les épaules aux hommes qui raisonnent. De notre côté aussi il faut nous remuer. Je ne puis rien vous dire de plus ; vous comprenez aussi bien que moi la position des choses. Dites à M. de Romanzoff que vous êtes autorisé à signer une note et à la remettre de concert. Je partage le sentiment de l'empereur et suis de l'avis de la note qu'il veut faire présenter ; mais rien n'est efficace, s'il ne prend une attitude haute et sérieuse. L'irritation par suite de l'arrestation du courrier est générale ici et ne peut s'exprimer.

428. — A ALEXANDRE I^{er},

EMPEREUR DE RUSSIE (I).

Paris, 24 mars 1809.

Je remercie Votre Majesté Impériale de l'envoi qu'elle m'a fait de son aide de camp le colonel Gorgoly. J'ai été fort aise de voir cet officier.

Tout change avec rapidité. L'Angleterre a réuni à sa cause l'Autriche et la Turquie. Elle ne garde aucune mesure ni dans son langage ni dans ses dispositions. Les dépêches de mon chargé d'affaires ont été prises de vive force sur un officier français à Braunau, ce

(1) S. DE TATISCHEF, *Alexandre I^{er} et Napoléon*, p. 472, d'après les Archives impériales de Saint-Pétersbourg.

qui est l'indice ou le signal d'une déclaration de guerre. J'ai fait partir ce matin un officier de ma garde et mes équipages de guerre. Je n'ai cependant point le projet d'attaquer que je ne connaisse les dispositions de Votre Majesté; je ne sais pas si je ne le serai point. Il n'y a pas un moment à perdre pour que Votre Majesté fasse camper ses troupes sur les frontières de nos ennemis communs. Les Bosniaques menacent d'attaquer mon armée de Dalmatie. L'Autriche triomphe dans toute la Turquie. J'ai compté sur l'alliance de Votre Majesté; mais il faut agir, et je me confie en elle. J'ai fait écrire ce détail à Caulaincourt. Tout est bien, pourvu que l'Autriche désarme et ne donne plus d'inquiétude.

429. — A JOSEPH NAPOLÉON,
ROI D'ESPAGNE (1).

Paris, 27 mars 1809.

Je ne sais ce que vous voulez me dire des correspondances du sieur Fréville; vous me supposez beaucoup trop occupé des détails. Je me suis réservé les biens des douze familles proscrites, et je ne prétends pas à autre chose.

J'ai lu aujourd'hui cinq numéros d'un courrier espagnol rédigé en français; je ne sais pas à quoi peut servir cette gazette. Si c'est pour agir sur l'armée, n'aurait-il pas été convenable que j'en connusse le rédacteur et qu'il eût ma confiance? Si c'est pour influencer sur la France et sur l'Europe, il serait bien naturel qu'on me laissât ce soin, au moins pour ce qui regarde la France. On se permet dans ce journal des discussions littéraires sur Paris, et l'on s'y établit à l'égard de la France le Don Quichotte des Espagnols. Que cela s'écrive en espagnol et pour les Espagnols, ce n'est que ridicule; mais cela est très inconvenant en français. La France, engagée en Espagne dans une guerre si cruelle, doit espérer au moins l'avantage de régénérer ce pays et de le rendre à des idées plus libérales. On ne peut donc considérer que comme des malveillants ceux qui, dans ce moment, osent publier en français que l'Espagne était bien administrée sous Charles IV, et font l'éloge pompeux d'un Jovellanos que l'Europe ne connaît pas et qui est notre ennemi si acharné qu'il ne pardonne à personne. Il faut supprimer cette

(1) AFIV 879 — *Mémoires du roi Joseph*, t. VI, p. 89.

gazette, ou la faire rédiger en espagnol. J'ai ordonné qu'on en arrêtât partout les exemplaires.

Le ministre de la guerre vous écrit sur les opérations militaires, qui me paraissent bien faibles. Il est urgent de rétablir, à quelque prix que ce soit, les communications avec le duc d'Elchingen et le duc de Dalmatie. Il me semble que voilà un mois qu'on n'a pas reçu de lettre du duc d'Elchingen, et qu'on laisse La Romana s'établir entre la Galice et les Castilles. Si cela continue, les affaires d'Espagne empireraient d'une manière effrayante. Il faut beaucoup de soins et d'activité dans la conduite de ces opérations militaires.

Le prince de Neuchâtel part. On lui assure de tout côté que les Autrichiens attaquent les Bavarois depuis deux jours.

430. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE (1).

Paris, 27 mars 1809.

Il paraît à Madrid un *Courrier d'Espagne* rédigé en français par des intrigants, et qui peut être du plus mauvais effet. Écrivez au maréchal Jourdan pour qu'il n'y ait aucun journal français en Espagne, et qu'on ait à supprimer celui-là. Mon intention est de ne souffrir, partout où sont mes troupes, aucun journal français, à moins qu'il ne soit publié par mes ordres. D'ailleurs les Français ne reçoivent-ils pas les gazettes de France? Quant aux Espagnols, on doit leur parler dans leur langue. Il faut que votre lettre à ce sujet soit un ordre positif.

431. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Paris, 27 mars 1809.

La reine Marie-Louise (3) doit partir de Compiègne le 4 avril pour aller en Italie. Mon intention est qu'on la laisse aller jusqu'à Lyon et que, arrivée dans cette ville, elle change de direction et

(1) AF^{IV} 879. — *Mémoires du roi Joseph*, t. VI, p. 91.

(2) AF^{IV} 879.

(3) La reine d'Étrurie.

prenne la route de Nice. Il faudrait faire trouver un ou deux bâtimens prêts pour l'embarquer avec ses voitures et la conduire par eau jusqu'à Avignon, d'où elle se rendra par terre à Nice. Il ne faut pas qu'elle séjourne à Lyon, et les voitures de bagages qu'elle aurait fait partir en avant seront dirigées de Lyon pour se rendre à Nice par terre. La reine recevra à Lyon une lettre du grand maréchal de mon palais, qui lui fera connaître que je désire qu'elle se rende dans le Midi, et qu'elle pourra habiter celle des villes de la rivière de Gênes qu'elle préférera, depuis Nice jusqu'à Savone. Elle peut s'établir ou à Menton ou à San-Remo; elle peut même rester quelques mois à Nice; mais il faut la détourner de l'idée d'y fixer son séjour définitif. Vous donnerez des ordres dans ces villes pour qu'elle y soit bien traitée. La reine doit renvoyer tous les Toscans qui sont avec elle. Il serait bon de lui attacher un ancien officier, d'une quarantaine d'années, du grade de chef de bataillon ou de capitaine. Cet officier resterait près de sa personne; il se chargerait de ses affaires et de lui faire toucher sa pension.

432. — AU COMTE FOUCHÉ,
 MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Paris, 27 mars 1809.

Je désire que vous écriviez à M. d'Arberg, à Valençay, pour qu'il en fasse partir tous les Espagnols attachés à la suite des princes, pour retourner en Espagne, parce que le gouvernement espagnol est dans l'intention de confisquer leurs biens s'ils ne reviennent pas. Il faut qu'ils exécutent l'ordre quarante-huit heures après l'avoir reçu. M. d'Arberg pourra en excepter les parents du chanoine Escoïquiz et une dizaine de domestiques attachés au prince. Il faut même lui donner là-dessus une certaine latitude. Il dirigera ces Espagnols sur Auch, où ils recevront de nouveaux ordres de vous.

P. S. — On pourrait laisser le chanoine Escoïquiz avec le prince, et envoyer San-Carlos en surveillance à Liège ou à Bruxelles. Mais, avant, il faut que l'opération de se défaire de ces Espagnols soit faite.

(1) AFIV 879.

433. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Paris, 28 mars 1809.

Faites faire une analyse de l'affaire du duc d'York, que personne ne comprend, et faites-la mettre dans le *Journal de l'Empire* en la dirigeant contre le duc d'York et en faisant ressortir aussi le peu d'égards que le Parlement a eu pour la famille.

434. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (2).

Paris, 1^{er} avril 1809.

Faites connaître au sieur Durand que je blâme les relations qu'il a eues avec le prince Paul (de Würtemberg); que mes ministres ne doivent avoir, à moins que ce ne soit publiquement et du consentement du père, aucune relation avec les enfants.

435. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (3).

Paris, 2 avril 1809.

J'ai donné des lettres de service pour l'armée d'Italie au général Macdonald; il va s'y rendre incessamment. Cet officier a des talents et du nerf; mais je ne me fie point à ses opinions politiques. Cependant les choses sont bien changées; je suppose qu'il vous servira de tous ses moyens, et qu'il voudra gagner le grade où ses talents et ses anciens services l'appellent.

Je ne lui ai rien dit; il sera employé comme général de division; mais ce sera un des généraux que vous pourrez employer à commander une aile. Cette grâce, qu'il recevra de vous, vous l'attachera entièrement.

(1) AFIV 879.

(2) AFIV 880. — L. DE BROTONNE, dans la *Nouvelle Revue*, t. LXXXVI (1894).

(3) AFIV 880. — *Mémoires du prince Eugène*, t. IV, p. 417.

Je crois vous avoir mandé d'envoyer un de vos officiers aux avant-postes bavarois, à la source de la Drave, pour avoir des renseignements.

Vous ne me parlez pas de la colonne qui doit être partie de Vérone; on a mis, je ne sais pourquoi, quinze jours de retard dans la marche de cette colonne. Faites-lui traverser le Tyrol à grandes marches.

Il me semble que votre intention est de commencer votre tournée par Montebaldo et Trente; vous reviendrez alors par les gorges de la Brenta. Reconnaissez bien la position près de Caporetto, où je fis bâtir une petite chaise, et où je remportai, dans mes premières campagnes, un avantage très important contre les Autrichiens.

Le général de division Caffarelli est un officier important, qui a un grand usage de la guerre, une grande activité, beaucoup de zèle, et qui vous sera fort utile.

436. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Paris, 3 avril 1809.

Il y a un ouvrage sur Souwarow où se trouvent beaucoup de mauvaises notes. On dit cet ouvrage fait par un abbé. Il faut mettre les scellés sur les papiers de cet abbé, faire cartonner toutes les notes et même faire arrêter la publication de l'ouvrage, qui est tout à fait antinational.

437. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE (2).

Paris, 9 avril 1809.

Les colonels des régiments étrangers au service d'Espagne recrutent des soldats français. Faites-leur connaître que je les ferai arrêter et traduire à une commission militaire pour être punis comme embaucheurs.

(1) AFIV 880.

(2) *Ibid.*

Le colonel Hugo entre autres se permet de pareilles impertinences. Notifiez-lui qu'il ait à renvoyer tous les soldats français qu'il a pris dans son corps, et qu'au défaut d'obéir promptement à cet ordre, je le ferai arrêter et juger par une commission militaire comme transfuge et embaucheur. Louez le général Kellermann de la fermeté qu'il a montrée dans cette circonstance.

438. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Paris, 9 avril 1809.

Il faut faire venir La Rochejaquelein à Paris. Quand vous l'aurez vu, vous lui ferez connaître que mon intention est qu'il prenne du service.

439. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,
AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (2).

Paris, 9 avril 1809.

Je reçois vos lettres des 22 et 23 mars. Je suis fort aise de ce que vous me mandez des dispositions de la Russie et surtout de M. de Romanzoff. Champagny vous envoie un courrier pour vous faire connaître la situation des choses. Les Autrichiens, après s'être rassemblés en Bohême, sont revenus sur Salzbourg, Ils rétrogradent aujourd'hui sur Wels. Ils sont fort surpris de la force de mes armées, à laquelle ils ne s'attendaient pas. Effectivement, soit en Dalmatie, soit en Italie, soit sur le Rhin, je leur opposerai 400,000 hommes. Tout est en état. Le prince de Neuchâtel est au quartier général. Daru, tout le monde, est à l'armée. Une partie de ma garde et mes chevaux sont arrivés, il y a deux jours, à Strasbourg. L'autre partie est ici ou arrive d'Espagne. J'ai augmenté ma garde de deux régiments de tirailleurs et de quatre régiments de conscrits. Je vous ai écrit par ma lettre du 24 mars que, si l'empereur voulait m'envoyer trois ou quatre divisions, du moment

(1) AF^{IV} 880.

(2) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

qu'elles auraient passé la Vistule, je me chargerais de leur nourriture et de leur entretien ; que, s'il veut agir isolément, il fasse marcher un corps de troupes sur la Galicie. Un aide de camp du duc de Sudermanie arrive demain à Paris. Je vous expédierai dans quelques jours un nouveau courrier ; j'attends d'apprendre l'effet qu'aura fait la révolution de Suède en Russie. Je vous envoie l'ordre que j'ai donné au commandant de l'escadre russe à Trieste.

440. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,
AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Paris, 10 avril 1809.

Il résulte des mouvements des Autrichiens et des lettres que j'ai interceptées, qu'ils commenceront les hostilités au plus tard du 15 au 20. Le prince Kourakine m'a remis ce matin la lettre de l'empereur. J'ai reçu du duc de Sudermanie une lettre que j'ai montrée à Kourakine. J'attendrai pour lui répondre si je recevrai encore des nouvelles de Russie. Toutefois ma réponse sera vague. Champagny vous écrit plus en détail. Si l'empereur ne se presse pas d'entrer en pays ennemi, il ne sera d'aucune utilité. Ses généraux seront prévenus du moment où les hostilités auront commencé, quoique je pense que vous en serez instruit avant par le chargé d'affaires russe à Vienne. Il paraît, par les lettres interceptées, que l'empereur d'Autriche se rend lui-même à un quartier général, probablement à Salzbourg.

441. — A JÉRÔME NAPOLEÓN,
ROI DE WESTPHALIE (2).

Burghausen, 29 avril 1809.

Je reçois votre lettre du 22 ; M. Otto m'en communique une du 23. J'approuve que vous ayez gardé le régiment de Berg ; je lui avais envoyé l'ordre de venir ; mais gardez-le, s'il vous est nécessaire. Vous pouvez faire venir la division qui est à Hambourg,

(1) A VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

(2) AFIV 880.

quoique ce soient des troupes hollandaises. J'ordonne à Kellermann de se rendre à Mayence; il pourra être à même de vous fournir les secours que les circonstances et ses moyens pourront permettre.

Votre royaume est sans police, sans finances, sans organisation. Ce n'est pas avec un luxe désordonné que l'on fonde des monarchies. Ce qui vous arrive (1), je m'y attendais. Je désire que cela vous corrige. Prenez des manières et des habitudes conformes à celles du pays que vous gouvernez. C'est ainsi que vous vous gagnerez les habitants par l'estime, qui ne va jamais qu'avec l'opinion des mœurs et la simplicité. Au reste, je sens que ce n'est pas le moment de sermonner; faites des exemples sévères.

442. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (2).

Burghausen, 30 avril 1809.

C'est aujourd'hui le 30, c'est-à-dire le treizième jour depuis que vous avez perdu votre bataille, et je n'ai aucune nouvelle de ce qui s'est passé. Je n'avais pas le droit de m'attendre à un procédé si extraordinaire, qui compromet mes opérations. Ce procédé est inouï. Comment, au lieu de recevoir de vous des rapports détaillés jour par jour, de recevoir des officiers qui me donnent des détails sur tout ce qui s'est passé, je ne sais que ce que les Autrichiens publient, et je ne trouve des détails que dans leurs journaux! Qui peut vous porter à une si étrange conduite? Quel ordre voulez-vous que je donne à mon armée d'Italie, et comment ne sentez-vous pas que l'ignorance où vous me laissez compromet sérieusement mes opérations? D'où vient ce silence? Avez-vous perdu la tête, et qu'est-ce que cela veut dire? Comment ignoré-je tout? Je vous ai envoyé des officiers; je suppose que vous avez fait partir des officiers qui ont été témoins oculaires de la bataille et qui m'apportent un compte de tous les événements qui se sont passés. Je suppose que vous n'aurez point perdu la tête au point d'évacuer la ligne de la Piave.

Mes troupes sont entrées à Salzbourg, et une forte colonne se porte sur Rastadt, pour couper tout ce qui viendrait de Spittal. Si je

(1) Révolte dans l'armée westphalienne.

(2) AFiv 880. — *Mémoires du prince Eugène*, t. V, p. 155.

savais ce qui est arrivé à mon armée d'Italie, je pourrais agir plus fortement; mais, dans le doute et l'obscurité où je suis, je ne puis avoir que des idées sinistres. Envoyez-moi l'état de situation de mes corps, écrivez-moi longuement et faites-moi connaître l'état de mes affaires. On peut perdre une bataille, mais non oublier à ce point le sentiment des convenances et de son devoir. Plus je réfléchis, et plus je me persuade que mes affaires sont perdues en Italie et que vous n'osez me le dire. Et ce devrait être au contraire une raison de ne me laisser rien ignorer. Bientôt l'armée ennemie d'Italie va se trouver sur mon flanc droit. J'ai besoin de connaître sa force, enfin tous les détails qui m'intéressent tant. Si vous ne pouvez pas écrire, qui empêche Charpentier, Caffarelli ou un de vos aides de camp de le faire? On est aussi très alarmé à Paris, et, des détails, vous les deviez aussi au ministre de la guerre en France.

443. — A FRÉDÉRIC,
ROI DE WURTEMBERG (1).

Braunau, 1^{er} mai 1809.

Je reçois la lettre de Votre Majesté du 28 avril. Les princes de Hohenlohe, de Stadion, etc., doivent être jugés plus d'après le code politique que d'après le code civil. Ce sont des princes qui ont cessé de l'être; leurs droits et leurs prétentions font ombrage à la souveraineté. Dans tous les temps, leurs biens auraient été confisqués. L'acte de la Confédération les a traités favorablement; mais il leur a imposé des obligations. La première était l'obéissance à leur souverain.

Je pense donc que Votre Majesté, sans entrer dans des formes civiles, doit déposséder les Hohenlohe, etc., s'ils se sont mal comportés, séquestrer leurs personnes et confisquer leurs propriétés, en leur accordant une pension pour les mettre à l'abri de l'indigence. On ne doit aucun ménagement à des hommes qui n'ont usé de l'existence que leur donnait leur fortune que pour exciter des désordres. Le seul moyen de leur ôter leur influence est de leur ôter leurs propriétés. Votre Majesté aura bientôt communication d'un décret qui a pour objet, comme mesure de haute politique, de séquestrer les princes et les comtes qui ne se sont pas conformés à

(1) AF_{IV} 880.

l'acte de la Confédération. En France, les Français qui portent les armes contre moi ne sont que du ressort de la justice criminelle; mais mon opinion est qu'il est plus dans la nature des choses que tout ce qui était prince ou immédiat soit jugé par le droit politique.

444. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (1).

Saint-Polten, 10 mai 1809, à cinq heures du matin.

Je reçois votre lettre du 1^{er} mai que m'apporte le général d'Anthouard. Elle ne m'en dit pas davantage que les autres. Heureusement que d'Anthouard m'a donné quelques détails. Il n'en est pas moins vrai que j'ai besoin d'avoir un rapport officiel de ce qui s'est passé. Vous croyez me rendre des comptes et vos lettres ne me disent rien.

Mon avant-garde arrive aujourd'hui devant Vienne. On dit que les habitants veulent se défendre. Je pars pour m'y rendre. Je vous expédierai de là d'Anthouard. Suivez vivement l'ennemi partout où il se retire. S'il se retire partie sur Klagenfurt, partie sur Laybach, suivez-le sur Klagenfurt en plus grande force. Il est nécessaire de faire notre réunion le plus tôt possible, afin que, s'il cherche à tomber sur mon flanc droit, vous soyez là pour le contenir.

Je suppose que le général Marmont aura de son côté fait quelque mouvement; vous ne m'en donnez aucune nouvelle; cependant on m'assure que vous en avez du 30 avril. Expédiez-moi deux courriers par jour, et écrivez-moi des lettres détaillées de tout ce qui se fait et se passe, afin que tous les jours je sache le lieu où sont tous vos régiments.

Il paraît que le 35^e de ligne a été isolé et cerné par l'ennemi. Il est de principe à la guerre qu'une avant-garde doit être composée de 10 à 12,000 hommes. Faites-moi connaître si le général Sahuc a bivouaqué avec sa troupe, ou s'il était dans les maisons, et comment il a été surpris. S'il n'était pas bivouaqué et s'il était dans les maisons, faites-le arrêter et conduire à Paris.

Les Autrichiens auront empesté mes États d'Italie de leur papier. Il ne faut pas le recevoir dans les caisses de l'État; car ce n'est que du chiffon.

On dit que l'évêque d'Udine s'est mal comporté. Si cela est.

(1) AFIV 880. — *Mémoires du prince Eugène*, t. V, p. 181.

faites-le fusiller ; il est temps de faire un exemple de ces mauvais prêtres, et tout est permis au premier moment de votre rentrée. Que cela soit fait dans les vingt-quatre heures après la réception de cette lettre. C'est une rigueur qui est utile. S'il y a quelque autre individu qui se soit mal comporté, faites-le arrêter.

Si la ville de Trieste vient à être en votre pouvoir, imposez-lui une contribution de 50 millions, et faites arrêter quarante des principaux habitants pour sûreté de paiement. Faites également séquestrer tous les navires, jusqu'à ce que la contribution soit entièrement acquittée.

Toutes les fois que vous serez en présence de l'ennemi, bivouaquez avec vos troupes. Il y a longtemps que j'ai cet usage, et je m'en suis bien trouvé. Cela donne l'exemple à tout le monde.

Je suppose que vous êtes aujourd'hui à Udine. Quelque direction que prenne l'ennemi, talonnez-le, afin qu'il n'ose se mettre entre vous et ma droite.

445. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Schönbrunn, 14 mai 1809.

Vous recevrez le décret par lequel j'ai ordonné le séquestre et la confiscation, dans les États de la Confédération du Rhin, des biens des ci-devant princes et comtes de l'Empire qui ne se sont pas conformés aux dispositions des articles 7 et 31 de l'acte de la Confédération, et spécialement de ceux qui sont restés au service d'Autriche. Je comprends dans cette mesure les Stadion, les Metternich, les Liechtenstein, les Sinzendorf, les Fürstenberg, etc. ; ainsi elle doit produire des sommes considérables.

Il faut que tous mes ministres soient chargés de faire la recherche des individus et des propriétés auxquels cette mesure s'applique ; qu'ils s'entendent avec les commissaires que les princes de la Confédération doivent nommer, et qu'ils veillent à mes intérêts, et surtout qu'ils correspondent exactement avec vous sur cet objet. Chargez quelqu'un dans vos bureaux de suivre spécialement cette affaire.

446. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE (1).

Ebersdorf, 19 mai 1809.

Je vois dans votre lettre du 13 qu'on a des alarmes à Paris. On ferait mieux de dormir, d'aller à l'Opéra, à des fêtes, au bois de Boulogne, etc. Le général Blücher n'a point remué. La Prusse ne pense guère à me faire la guerre; les Russes marchent contre les Autrichiens. Le maréchal Davout est à Vienne et le prince de Ponte-Corvo à Lintz. Il y a peu d'esprit à Paris; mais aussi il ne faut pas que le gouvernement prenne des mesures qui alarment. Vous n'avez pas besoin de parler à Fouché ni à Cambacérès de la plaisante guerre de la Prusse, ni de laisser voir des choses que l'art consiste à cacher. C'est montrer la corde que de faire marcher de misérables compagnies de conscrits en poste (2).

Si le ministre de la police pense qu'il soit nécessaire d'envoyer des troupes à Beaupreau, vous pouvez tirer un bataillon de 500 hommes du corps que commande le général Dufour, en les prenant à Rochefort, à la Rochelle ou à l'île d'Aix. Il faut faire une punition exemplaire de la commune qui a laissé assassiner un gendarme.

447. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,
ARCHICANCELIER DE L'EMPIRE (3).

Ebersdorf, 20 mai 1809.

Je vois avec pitié le peu de consistance de l'opinion de Paris, les craintes perpétuelles et les effets de la badauderie et de la malveillance. J'en suis fâché pour le peuple de Paris, et pour vous qui y êtes. Il faut avoir peu d'esprit pour croire à ces inepties et donner tête baissée dans la croyance que la Prusse nous déclare la guerre. Il est vrai aussi que le ministre de la guerre a fait ce qu'il a pu pour alarmer le public, et qu'on a donné ainsi source à des bruits qui n'ont pas le sens commun.

(1) AF^{IV} 880.

(2) Cette mesure avait été prise sur la nouvelle d'une invasion des bandes de Schill en Westphalie.

(3) AF^{IV} 880.

448. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Ebersdorf, 20 mai 1809.

Vos bulletins de police ne sont que des bulletins d'Angleterre et des relations extérieures; il n'y est point question de ce qui se passe dans l'intérieur de la France. J'apprends par le ministre de la guerre un événement qui s'est passé dans le département de la Loire-Inférieure, l'assassinat d'un gendarme à Chaudron par une bande de brigands qui, après avoir promené ce militaire pendant six heures, l'ont percé de neuf coups de fusil. Je vous envoie le rapport du ministre. Si le fait est vrai, lancez un mandat d'arrêt contre le maire et les dix principaux habitants, et faites-les venir à Paris. Concertez-vous avec le ministre de la guerre pour qu'un bataillon soit envoyé à Beaupreau, si cette mesure est jugée nécessaire; on le prendra parmi les troupes qui sont à Rochefort.

Je vous invite à laisser la politique de côté et à me donner fréquemment des nouvelles de ce qui regarde l'intérieur des départements. Le fait que je viens de citer, je devais l'apprendre par vous avant de l'apprendre par aucun ministre. J'attache de l'importance à ces faits et non à des balourdises sur la Russie et la Prusse, à l'égard desquelles on ne peut rien savoir.

449. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (2).

Ebersdorf, 28 mai 1809.

Je sais qu'il y a des individus de Padoue qui se sont mal comportés. Rendez-m'en compte pour que j'en fasse un exemple éclatant. Je sais que le maire d'Udine a eu la lâcheté d'ôter sa décoration, tandis que l'évêque et d'autres ne l'ont pas fait, et qu'ainsi ce n'était pas obligation. J'attends votre rapport là-dessus.

Quant à Padoue, s'il y a quelque grande famille qui se soit mal

(1) AF_{IV} 880.

(2) *Ibid.* — *Mémoires du prince Eugène*, t. V, p. 242.

comportée, je veux la détruire de fond en comble, de manière qu'elle serve d'exemple dans les annales de Padoue.

Faites exécuter avec plus de rigueur que jamais le décret contre ceux qui ont pris les armes contre nous, et faites mettre le séquestre sur leurs biens, qui doivent être confisqués et vendus.

450. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,

VICE-ROI D'ITALIE (1).

Ebersdorf, 4 juin 1809.

Un individu est arrivé à Vienne, se disant congédié par l'archiduc Jean et employé dans son imprimerie. Voici ce qu'il a déclaré : « Le prince Jean, ayant appris qu'un corps de Français allait au-devant de lui sur Güns, a fait un mouvement rétrograde vers Körmend, où il était le 1^{er} juin; ce jour-là, il nous a licenciés. » Un garçon imprimeur venu hier de Trieste a fait une description de l'armée autrichienne, qu'il présente dans l'état le plus pitoyable.

451. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,

VICE-ROI D'ITALIE (2).

Schönbrunn, 5 juin 1809, à dix heures du soir.

Il faut faire punir les principaux auteurs de l'attentat de Mühlhof, et, en cas qu'on refuse de vous les livrer, faire brûler le village.

Il est tout simple que le général Lariboisière ait écrit pour demander des munitions; mais nous n'en sommes pas à ce point de pénurie. Nos pièces ont 450 coups à tirer, et les vôtres n'en ont que 60.

Vous demandez quelle conduite vous devez tenir envers le pays; elle est simple : celle d'ami ou d'ennemi. Ou le comitat s'insurge, rappelle sa noblesse et s'abstient de toute hostilité contre moi; ou il est ennemi. S'il est ennemi, il faut le traiter comme tel, mais en le ménageant. Voilà la manière de traiter le pays. Qu'ils déclarent donc que l'insurrection qui a été levée était pour se défendre,

(1) AFIV 880. — *Mémoires du prince Eugène*, t. V, p. 316.(2) *Ibid.* — *Ibid.*, t. V, p. 326.

mais non pour me faire la guerre, que la diète qui a été tenue est nulle et qu'ils en demandent une nouvelle.

OEdenbourg est une ville de 12,000 habitants. Si vous ne vous procurez pas là des vivres et tout ce dont vous avez besoin, c'est que vous ne savez pas prendre des mesures vigoureuses.

Quant aux gardes nationales, faites prendre des otages, et faites quelques exemples, s'ils se comportent mal. Maintenez la discipline parmi vos troupes, et faites fusiller quelques pillards; car le désordre ne sert à rien. Faites construire des fours.

Je me suis rendu ici pour passer la revue de ma garde, qui est superbe. Elle a 60 pièces de canon, 4,000 hommes de cavalerie, et 12,000 hommes de la meilleure infanterie de l'Europe.

P.-S. — Réunissez tout votre corps à OEdenbourg, afin que, si, comme on le dit, l'ennemi est entre Raab et Körmend, vous puissiez l'empêcher de se porter sur Presbourg, devant lequel est le duc d'Auerstädt.

Je vous envoie, pour commander le 6^e et le 9^e de chasseurs, le général de brigade Girard, qui est un excellent officier de cavalerie légère.

452. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLÉON,
VICE-ROI D'ITALIE (1).

Schönbrunn, 7 juin 1809, à dix heures du matin.

Je vous envoie la copie d'un rapport du général Montbrun. Le duc d'Auerstädt, qui connaît mes intentions, lui a écrit de ne faire aucun mouvement rétrograde, mais au contraire qu'il ait à s'appuyer sur vous.

L'aide de camp du général Marmont est parti. J'ordonne à ce général de poursuivre Chasteler, qui peut-être voudrait établir un foyer d'insurrection à Villach. Il faut que vous écriviez en double à Marmont par Macdonald. Marmont doit marcher à Chasteler, s'il séjourne sur mes derrières, et, s'il est passé, l'éloigner en marchant sur Saint-Gothard et se liant avec Macdonald. Il n'est pas impossible que le prince Jean descende encore en s'approchant de Macdonald. Il faut faire connaître les événements par des officiers

(1) AFIV 880. — *Mémoires du prince Eugène*, t. V, p. 344.

que vous instruirez d'avance, plutôt que par des lettres qui peuvent être interceptées et donner des renseignements utiles à l'ennemi.

Je suppose que vous prévendrez votre cavalerie et votre infanterie qu'il est possible qu'ils voient beaucoup d'hommes à cheval, mais que c'est de la levée hongroise, et par conséquent de la canaille, qu'il ne faut pas confondre avec les troupes réglées.

Vous trouverez ci-joint un décret qui ordonne le séquestre des biens de la maison d'Autriche dans le royaume d'Italie; veillez à ce qu'il soit bien exécuté.

453. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 13 juin 1809.

Si le propos d'Izquierdo à M. de Strogonoff au salon des étrangers est vrai, faites arrêter ce coquin et faites mettre le scellé sur ses papiers.

Il ne serait pas impossible que M. de Starhemberg fût dans les environs de la Hollande, pour tâcher de s'embarquer pour l'Angleterre. Il faudrait le faire arrêter.

454. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (2).

Schönbrunn, 14 juin 1809.

Donnez ordre que le chef de brigands comte Mascarelli, qui a été pris en Dalmatie, soit traduit à une commission militaire.

455. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (3).

Schönbrunn, 14 juin 1809.

J'ai reçu un mauvais galimatias de ce scélérat de Palafox. Je suis

(1) AFiv 880.

(2) *Ibid.* — *Mémoires du prince Eugène*, t. V, p. 377.

(3) *Ibid.*

mécontent que vous l'avez accepté, fait traduire, et par là fait connaître qu'il était à Vincennes, tandis qu'il devait y être ignoré. Ce scélérat est couvert du sang de plus de 4,000 Français qu'il a eu la barbarie de faire égorger à Saragosse. Qu'il reste à Vincennes, oublié, sans plumes ni papier, et sans moyen d'intéresser à son sort les ennemis acharnés de la France.

Vous n'avez pas rempli mes intentions. Vous deviez ignorer qu'il était à Vincennes. Je vous réitère que mon intention est qu'il y vive séquestré du monde, sans moyen d'écrire ni de se faire connaître. C'est à cette condition que j'ai bien voulu ignorer ses crimes et ne pas le traduire à une commission militaire.

Il n'aurait pas fallu laisser venir Mlle de Stein jusqu'à Paris. Écrivez en Westphalie qu'on n'envoie personne en France sans votre autorisation. Cette manière de faire est un peu légère. Il faut toutefois l'enfermer dans une maison de femmes à Paris, et demander les charges qu'il y a contre elle.

456. — AU PRINCE DE NEUCHÂTEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE (1).

Schönbrunn, 16 juin 1809.

Écrivez au roi de Westphalie, commandant le 10^e corps d'armée, que je n'ai aucune situation, que je ne reçois aucun rapport, que j'ignore où sont mes troupes, que, depuis dix-sept jours que l'affaire de Schill s'est passée, je n'en ai pas encore reçu de rapport officiel; que si, comme commandant du 10^e corps, il ne correspond pas fréquemment avec vous et ne vous rend pas compte de tout ce qui intéresse ce corps d'armée, je me verrai obligé d'y nommer un autre commandant.

457. — A JOACHIM NAPOLÉON,

ROI DE NAPLES (2).

Schönbrunn, 17 juin 1809.

Le général Lemarois, par une raison que je ne puis expliquer, a

(1) AF^{IV} 880. — *Revue historique*, t. XVI (1881), p. 383.

(2) AF^{IV} 880.

relâché à Rome les Espagnols qui n'ont pas prêté serment au roi d'Espagne. Ordonnez au général Miollis de les faire arrêter et traire en France sous bonne et sûre escorte.

Recommandez au général Miollis et à la junte de ne souffrir à Rome aucun conteste avec les autorités, de faire arrêter et passer par les armes toutes les personnes qui s'opposeraient à la réunion. Faites passer Pacca en France, ainsi que tout ce qui était ministre du Pape, hormis ceux dont on peut tirer des renseignements utiles. Il faut aussi envoyer l'ancien agent de police. Le général Radet, avec 240 gendarmes, doit être arrivé à Rome. Qu'on mette la rigueur, la suite et la fermeté convenables dans ces mesures.

Quant au Pape, s'il met de l'opposition, il ne faut pas y faire plus d'attention qu'à un évêque ordinaire. L'immunité dont doivent jouir ses palais ne doit s'entendre qu'autant qu'il se soumettra de bon gré et ne fera rien contre la tranquillité intérieure de l'État.

458. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 18 juin 1809.

Je vous envoie un nouveau bulletin que l'on adresse au roi de Hollande. Tâchez d'en découvrir l'auteur et faites-le arrêter. C'est un homme animé du plus mauvais esprit et qui travaille à éloigner ce prince de la ligne de ses devoirs.

459. — A JOACHIM NAPOLEÓN,
ROI DE NAPLES (2).

Schönbrunn, 20 juin 1809.

Je reçois à l'instant la nouvelle que le Pape nous a tous excommuniés. C'est une excommunication qu'il a portée contre lui-même. Plus de ménagements; c'est un fou furieux qu'il faut renfermer. Faites arrêter le cardinal Pacca et autres adhérents du Pape.

(1) AF^{IV} 880.

(2) *Ibid.*

460. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 20 juin 1809.

La grande-duchesse a eu tort d'empêcher l'exécution des mesures que j'ai ordonnées. Je ne veux point que Mme d'Albany demeure à Florence; mon intention est qu'elle reste à Parme.

Si vous avez lieu de penser que les plaintes qu'on porte d'Escoïquiz sont vraies, il faut d'abord l'éloigner des princes, après cela le faire arrêter et mettre à Vincennes.

461. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (2).

Schönbrunn, 20 juin 1809.

Vous avez fait si peu de dispositions pour votre expédition que vous aurez beaucoup de monde de pris. Où diable avez-vous été imaginer que la route de Raab à Gratz pouvait jamais être maintenue libre? Que cela vous serve pour l'avenir. Vous avez perdu une forge, votre médecin et beaucoup de petits détachements. Les ordres à donner pour tracer sa route de communication sont une des grandes affaires d'un général.

462. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (3).

Schönbrunn, 24 juin 1809.

Vous trouverez ci-jointe la copie d'une dépêche du ministre de Prusse. Tâchez de savoir quels gens il voit. C'est inconcevable les bêtises qu'il écrit à sa cour en parlant de ce qui a été mis dans le *Moniteur* pour Metternich.

(1) AFIV 880.

(2) *Ibid.* — *Mémoires du prince Eugène*, t. V, p. 416.

(3) AFIV 880.

463. — AU GÉNÉRAL ANDRÉOSSY,
GOUVERNEUR DE VIENNE (1).

Schönbrunn, 25 juin 1809.

La ville de Vienne est mal gouvernée. L'insolence du peuple vient de la négligence à réprimer les excès auxquels il s'est livré depuis un mois. Ces excès sont d'une nature telle qu'il n'en est aucun qui n'aurait dû être puni par la mort de plusieurs hommes. Si des exemples avaient été faits, la populace serait rentrée chaque jour de plus en plus dans le devoir. La coupable négligence dont on a usé a eu le résultat de rendre ce peuple insolent ; c'est la première fois que je vois mes armes méprisées. On m'a laissé ignorer ces faits ; on n'a donné suite à aucun. Tout est encore à organiser dans Vienne, et tout est dans la main des bourgeois et de nos ennemis. Les Français y sont vexés et jugés par les vaincus. Il faut que cet ordre de choses change promptement.

On me remet tous les jours un rapport ridicule et insignifiant sur des faits obscurs qui ne peuvent m'intéresser. Pas même à Paris, de pareils rapports ne viennent à ma connaissance : ils restent chez les autorités locales. Mais on ne me remet pas le rapport politique des délits de la populace contre les Français. Mon intention est que désormais vous me remettiez tous les jours un rapport des commandants des faubourgs sur les événements importants de la journée et sur les mesures prises pour maintenir l'ordre, pour découvrir les criminels et venger les affronts faits aux Français.

Vous devez d'abord vous assurer que les commandants des faubourgs parlent allemand ; c'est un objet important. Vous attacherez à chacun des commandants de faubourgs un officier de Nassau, 2 sous-officiers et 15 hommes, lesquels formeront sa garde. Il se servira de ces Allemands pour bien éclairer ce qui se passe. Tout commissaire de police reconnaîtra le commandant du faubourg, lui rendra compte de ce qui se passe et fera toutes les dispositions pour exécuter ses ordres.

Il y aura également près le commandant de chaque faubourg un officier de garde bourgeoise et 8 hommes intelligents et pris dans cette garde, dont il se servira pour faire la police dans la populace et requérir les corps de garde de la force armée.

(1) Afiv 880.

Tout Viennois arrêté par la garde bourgeoise pour dispute de police ordinaire sera envoyé devant le commissaire de police.

Tout Français arrêté pour des querelles avec un Viennois, ou tout Viennois arrêté par une patrouille française, sera traduit devant le commandant du faubourg, sans que les autorités locales aient à s'en mêler.

Si les commandants des faubourgs ne sont pas assez nombreux, il faut en augmenter le nombre. C'est sur eux que doit rouler la surveillance et la police de la ville.

Sous quelque prétexte que ce soit, aucun prisonnier de guerre allemand ne doit entrer à Vienne. Le dépôt sera à Schönbrunn. Cet ordre a été donné plusieurs fois ; mais les consignes ne s'exécutent pas, parce qu'on ne punit pas les commandants de corps de garde qui ont transgressé ces ordres.

Mon intention est que la garde nationale ne dépasse pas le nombre de 5 à 6,000 hommes, qu'elle n'ait pas plus de 1,500 fusils, et que tous les autres fusils, canons, etc., soient pris pour le service de mon armée. Vous me rendrez compte de la manière dont ce désarmement doit se faire, et je vous autoriserai à le faire demain 26. Immédiatement vous publierez un ordre pour enjoindre à tout individu qui aurait des boulets et des canons, de les rapporter. Faites précéder cet ordre de la sentence de mort de celui chez lequel on a trouvé les trois canons.

Vous prendrez des mesures pour faire des visites domiciliaires et découvrir ceux qui continueraient à avoir des armes. Vous exciterez les dénonciations, en chargeant les commandants des faubourgs de donner récompense à ceux qui leur en feraient découvrir.

Vous ordonnerez que tous Anglais, étrangers et gens sans aveu, quels qu'ils soient, soient arrêtés.

Faites faire une liste des principaux grands propriétaires ou de leurs hommes d'affaires, et ordonnez-leur de faire venir du blé, dont ils ont une grande quantité dans leurs campagnes, tels que le prince Albert, qui a des grains à quelques lieues de Vienne, le prince Esterhazy ; également les chefs de couvent, obligez-les à faire venir du blé. Je suis certain qu'il y a des magasins cachés dans la ville. Exercez une grande surveillance là-dessus, et faites saisir ce qui se trouverait à Vienne ou dans les environs. Faites-le mettre en magasin sous la responsabilité des communes.

Pour gouverner Vienne, il faut de la fermeté et de l'énergie. Pour vous donner un exemple de l'ignorance où on me laisse, on ne m'a rendu aucun compte de la prise d'une voiture de fusils qui a donné

lieu à un événement important. Des injures sont faites journellement aux patrouilles françaises, je n'ai pas encore eu un rapport là-dessus. Je vous envoie un rapport que j'ai demandé sur cette affaire de fusils ; il est important d'y donner suite, de savoir d'où viennent ces armes, où on les introduisait, où on voulait les porter.

464. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (1).

Schönbrunn, 27 juin 1809.

Le général Sabuc s'est mal comporté en Italie, où il m'a laissé prendre le 35^e. Il s'est mal comporté à la bataille de Raab, où je vois, par votre relation, qu'il a laissé un régiment charger seul, tandis qu'il en avait quatre pour le soutenir. Mon intention est qu'il soit renvoyé en France. Le général Girard commandera trois des quatre régiments qui composent cette division ; j'en retirerai le quatrième pour le joindre à une brigade de cavalerie légère dont je donne le commandement au général de brigade Thiry, qui sort de la garde. Quant aux généraux de division, les généraux Lasalle et Montbrun, qui sont tous deux généraux de division de cavalerie légère, sont suffisants.

465. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Schönbrunn, 27 juin 1809.

J'ai reçu votre lettre du 21 juin. Vous me parlez des correspondances de l'armée. Sans doute, les lettres que vous avez eues sous les yeux ont été écrites par des fournisseurs ; les lettres de l'armée sont dans un autre esprit. On y doit parler de morts et de blessés, sans doute ; la guerre ne se fait pas autrement ; mais jamais l'armée n'a été mieux disposée. Ainsi, ces correspondances, si elles ne se composent pas de lettres de fournisseurs et autres aventuriers qui suivent les armées, sont évidemment controuvées.

(1) AFIV 880. — *Mémoires du prince Eugène*, t. V, p. 455.

(2) AFIV 880.

466. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 30 juin 1809.

Je vous envoie une lettre du duc de Dalmatie et une information d'un lieutenant de gendarmerie sur un événement original et tout à fait extraordinaire. Un nommé Argenton, adjudant-major au 18^e régiment de dragons, en Espagne, qui a servi avec nous, qui a fait la campagne d'Égypte, que je ne connais pas personnellement, mais qui passait pour un homme sûr et dévoué, a été, je ne sais par quel moyen, séduit par les Anglais. Vous verrez, par plusieurs lettres saisies sur lui et que je vous envoie, qu'il est marié à Tours; vous prendrez des informations sur ses parents. Le colonel Lafitte, dont il est question dans cette affaire, est un des militaires les plus dévoués et dont tout le monde répond. Tout cela est bien extraordinaire (2).

467. — AU PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE (3).

Ile Napoléon, 3 juillet 1809.

Écrivez au général Laroche qu'aussitôt qu'il pourra revenir à Nuremberg, il fasse arrêter six chefs d'émeute et les fasse pendre dans la place publique, entre autres les nommés Reuter, ferblantier, et Birkner, homme sans aveu.

468. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE (4).

Au camp de Znaïm, 12 juillet 1809.

J'ai besoin de beaucoup d'artillerie. Mon intention est que vous

(1) AFIV 880.

(2) Voyez sur cette affaire le *Moniteur* du 14 janvier 1810.

(3) AFIV 881.

(4) AFIV 881. — *Correspondance de Napoléon avec le ministre de la marine*, Paris, 1837, t. II, p. 64.

fassiez relever à Boulogne, en Bretagne, aux îles Saint-Marcouf, Belle-Ile et sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée tous les canonniers de terre, et que vous les remplaciez par des canonniers de la marine. S'il était nécessaire, désarmez quelques vaisseaux. Il est indispensable que cet ordre soit exécuté sans délai et que ces canonniers m'arrivent.

469. — AU COMTE FOUCHE,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 14 juillet 1809.

Je désire que vous veilliez à ce que, toutes les fois qu'on mettra sur des colonnes, sur des monuments ou ailleurs quelque chose de relatif à la bataille d'Austerlitz, le nom d'Austerlitz ne soit jamais cité, ce mot faisant beaucoup de peine et du tort à l'empereur Alexandre.

Vous recevrez un décret par lequel j'ai nommé un commissaire général de police à Wesel ; ayez soin que ce soit un Français et un homme sûr et intelligent.

Je vous envoie une lettre dont l'objet est important. Si ce Dessort est réellement le misérable Argenton dont je vous ai envoyé les pièces, faites-le venir à Paris avec les fers aux pieds et aux mains. Cette affaire mérite toute votre sollicitude. Je suppose qu'on aura saisi tous ses papiers. Il est inconcevable qu'il ait osé venir à Paris.

470. — A FRÉDÉRIC-AUGUSTE,
ROI DE SAXE (2).

Schönbrunn, 15 juillet 1809.

J'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 26 juin. Je partage la peine que son conseil privé à Dresde lui a fait éprouver. Ce conseil s'est considéré comme un conseil municipal ; il aurait dû sentir qu'il avait un plus haut caractère. Toutefois je ne puis considérer que comme heureux cet événement, puisqu'il me donne occasion d'apprécier les qualités et la manière de voir de Votre Majesté.

(1) AFIV 881.

(2) *Ibid.*

471. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 15 juillet 1809.

Je vous envoie une dépêche du ministre de Prusse. Il faut faire naître des circonstances qui mettent en évidence la mauvaise conduite et les mauvais sentiments de ce ministre.

472. — AU COMTE GAUDIN,
MINISTRE DES FINANCES (2).

Schönbrunn, 15 juillet 1809.

Donnez ordre au général Miollis de faire arrêter le cardinal Pacea et tous les soi-disant ministres temporels du Pape et de les envoyer en France. J'approuve la division des États romains en deux départements, l'un du Tibre, l'autre du Trasimène.

473. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,
ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE (3).

Schönbrunn, 15 juillet 1809.

J'apprends qu'il y a des discussions dans la famille du maréchal Lannes; un prêtre mauvais sujet voudrait dépouiller ses enfants. Je désire que vous preniez des mesures pour prévenir ce scandale, et que vous fassiez connaître que je veux intervenir dans ces affaires. Mon intention est de nommer un tuteur d'office. J'ai confiance dans la mère, je n'en ai aucune dans les oncles. Je veux qu'ils ne se mêlent en rien des affaires du maréchal. Parlez de cela à M. Guéhéneuc et aux frères du maréchal, et faites les dispositions convenables pour concilier cela avec les formes judiciaires. Vous savez que les ducs ont été mis dans une espèce d'exception par les statuts de

(1) AFIV 881. — L. DE BROTONNE, dans la *Nouvelle Revue*, t. LXXXVI (1894).

(2) AFIV 881.

(3) *Ibid.*

famille. Il me serait fort désagréable de voir ces enfants dépouillés par de mauvais sujets.

474. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 16 juillet 1809.

Je reçois votre lettre du 10 juillet. Faites des exemples sévères de ceux qui montrent le plus mauvais esprit. Vous êtes dans l'erreur, si vous ne voyez pas là un jeu étranger. Il n'y a pas de doute que les Anglais n'aient une machine organisée pour toute l'Europe. Le hasard ne fait rien ; et, quand on voit les mêmes nouvelles colportées en même temps à Paris, dans le fond de l'Italie, en Hollande, en Allemagne, c'est évidemment le résultat d'un système. La police devrait être plus ferme et plus sévère à Paris. Voilà ce que je voudrais la voir et ce qu'elle n'est pas.

475. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Schönbrunn, 17 juillet 1809.

Je reçois votre lettre du 11 juillet. Retenez au secret et en sûreté ce misérable Argenton. C'est un traître vendu à nos ennemis et qui mérite une punition exemplaire. Je pense que vous ferez bien de lancer un mandat d'arrêt en Espagne contre le colonel Lafitte et son frère. Ce sont des hommes que je connais pour braves gens ; mais enfin Argenton n'a pu s'absenter sans qu'ils le sussent. Mandez-les l'un et l'autre à votre ministère.

476. — AU COMTE GAUDIN,
MINISTRE DES FINANCES (3).

Schönbrunn, 17 juillet 1809.

Vous aurez eu connaissance du décret que vient de rendre le roi

(1) AF_{IV} 881.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

de Hollande. Il est indispensable de remettre sur-le-champ en vigueur mon ancien décret du 16 septembre et de défendre l'introduction de son commerce en France. J'écris au roi pour lui témoigner mon mécontentement. Je finirai par faire occuper les ports de Hollande par mes douanes.

477. — A LOUIS NAPOLEÓN,
ROI DE HOLLANDE (1).

Schönbrunn, 17 juillet 1809.

Je ne peux qu'être affligé de votre décret. Mon premier mouvement a été de fermer toutes mes barrières à la Hollande, de la comprendre dans le blocus et de rappeler mon ambassadeur. Il y a de votre part peu de générosité à me rendre la risée de l'Europe et à exciter un si vif mécontentement en France, où le commerce supporterait seul toutes les charges et tous les sacrifices. J'exige que vous rapportiez sur-le-champ votre décret et que vous rentriez dans le système de la France. Si les Américains lèvent l'embargo pour les bâtimens français, à la bonne heure. La France et la Hollande doivent suivre le même système. Ne m'obligez pas à faire occuper vos ports par mes douanes. Je ne crains ni les (*un blanc dans la minute*), ni les Hollandais malveillants. Je saurai les mettre à la raison chez vous.

478. — A JÉRÔME NAPOLEÓN,
ROI DE WESTPHALIE (2).

Schönbrunn, 17 juillet 1809.

Le major général m'a mis sous les yeux votre lettre du 7 juillet. Je ne puis que vous répéter que les troupes que vous commandez doivent être réunies à Dresde. Il n'y a à la guerre ni frère de l'Empereur, ni roi de Westphalie, mais un général qui commande un corps.

Dans les 18,000 hommes dont vous faites le compte, vous ne

(1) AFIV 881. — Publiée par M. ROCQUAIN, *Napoléon et le roi Louis*.

(2) AFIV 881. — BARON DU CASSE, *Supplément à la Correspondance*.

comprenez pas le général Laroche, qui a un millier de dragons. Vous pouvez, en outre, y joindre le 22^e de ligne. Pendant l'armistice, les Saxons peuvent se recruter de quelques milliers d'hommes et remonter leur cavalerie. Vous pouvez attirer à vous tous les Hollandais; de sorte que vous pouvez vous présenter, à l'ouverture des hostilités, avec 25,000 hommes en Bohême, ce qui obligera l'ennemi à vous opposer une pareille force, et le théâtre de la guerre s'approchera nécessairement de votre côté. Nous serions bientôt en mesure de nous joindre par notre gauche ou notre droite.

479. — A JÉRÔME NAPOLEÓN,
ROI DE WESTPHALIE (1).

Schönbrunn, 17 juillet 1809.

J'ai vu de vous un ordre du jour qui vous rend la risée de l'Allemagne, de l'Autriche et de la France. N'avez-vous donc aucun ami autour de vous qui vous dise quelques vérités? Vous êtes roi et frère de l'Empereur : qualités ridicules à la guerre. Il faut être soldat, et puis soldat, et encore soldat; il ne faut avoir ni ministre, ni corps diplomatique, ni pompe; il faut bivouaquer à son avant-garde, être nuit et jour à cheval, marcher avec l'avant-garde pour avoir des nouvelles, ou bien rester dans son sérail.

Vous faites la guerre comme un satrape. Est-ce de moi, bon Dieu! que vous avez appris cela? De moi qui, avec une armée de 200,000 hommes, suis à la tête de mes tirailleurs, ne permettant pas même à Champagny de me suivre et le laissant à Munich ou à Vienne?

Qu'est-il arrivé? Qu'on est mécontent de vous, que Kienmayer, avec 12,000 hommes, s'est moqué de vous, de vos ridicules prétentions, vous a dérobé ses mouvements et est allé tomber sur Junot. Cela ne fût pas arrivé, si vous aviez été à votre avant-garde et si vous aviez dirigé de là votre armée. Vous auriez connu son mouvement; vous l'auriez poursuivi, soit en entrant en Bohême, soit en le suivant en queue. Vous avez beaucoup de prétentions, quelque esprit, quelques bonnes qualités, mais gâtées par la fatuité, une extrême présomption, et vous n'avez aucune connaissance des choses. Si l'armistice n'est pas arrivé sur ces entrefaites, Kien-

mayer, après avoir jeté hors de jeu Junot, se sera porté sur vous.

Cessez d'être ridicule ; renvoyez le corps diplomatique à Cassel ; n'ayez aucuns bagages, aucun train ; n'ayez pas d'autre table que la vôtre. Faites la guerre comme un jeune soldat qui a besoin de gloire et de réputation, et tâchez de mériter le rang où vous êtes arrivé, l'estime de la France et de l'Europe qui vous regardent, et, pardieu ! ayez assez d'esprit pour écrire et parler convenablement !

480. — AU COMTE RÉGNIER,
GRAND JUGE, MINISTRE DE LA JUSTICE (1).

Schönbrunn, 18 juillet 1809.

Je reçois votre lettre du 11 juillet, par laquelle vous m'instruisez du jugement que ma cour criminelle de la Seine a porté contre le sieur Victor-Mériadec de Rohan, accusé d'avoir porté les armes contre la France depuis 1804. Je désire que vous fassiez faire la même chose pour les sieurs Chasteler et d'Argenteau, qui n'ont plus de domicile en France depuis dix ans, et contre un grand nombre de généraux au service d'Autriche, dont la police vous enverra les notes et dont il faut définitivement se débarrasser. Ces hommes portent encore les armes contre nous.

481. — AU COMTE GAUDIN,
MINISTRE DES FINANCES (2).

Schönbrunn, 18 juillet 1809.

Écrivez au général Miollis et à la consulte pour qu'ils dirigent sur Paris tous les généraux d'ordres monastiques, en ôtant tout cet état-major de Rome. Vous verrez le ministre de la police, pour que, lorsque ces individus seront arrivés en France, on les place dans de petites villes, comme Melun et les environs.

(1) AF^{IV} 881.

(2) *Ibid.*

482. — AU COMTE FOUCHÉ,
 MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 20 juillet 1809.

J'ai reçu les interrogatoires d'Argenton. Je suppose que vous tenez cet individu au secret, et que vous avez pris toutes les précautions pour qu'il ne s'échappe pas. Ce qu'il dit des généraux Laborde et Loison n'a pas de sens; mais ce qu'il dit du colonel Donnadieu m'étonne. Lancez un mandat d'amener contre Donnadieu et Lafitte. Il y a là dedans quelque chose d'extraordinaire qui mérite d'être éclairci; non que je croie les généraux compromis dans cela; mais il doit y avoir complot de quelques mauvais sujets.

483. — AU COMTE FOUCHÉ,
 MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Schönbrunn, 22 juillet 1809.

Je reçois votre lettre du 16. Vous verrez les exécrables dispositions de ce misérable ministre de Prusse. Il est facile de trouver cet homme dans de mauvaises affaires qui le compromettent et nous en défassent sans ostentation.

484. — AU COMTE FOUCHÉ,
 MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (3).

Schönbrunn, 24 juillet 1809.

Les journaux sont extrêmement mal rédigés. Vous verrez, dans le numéro de la *Gazette de France* que je vous envoie, qu'on y fait entendre que la Prusse veut nous déclarer la guerre, que la Russie est contre nous. Faites connaître au rédacteur de cette gazette que je la supprimerai, si elle continue à imprimer de pareils articles; que j'ai même été sur le point d'en signer le décret. Donnez aussi

(1) AF^{iv} 881.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

des ordres positifs pour qu'aucune gazette ne fasse mention du Pape. Quel est le rédacteur de la *Gazette de France*? Sur quelles données écrit-il de pareilles lettres de Berlin? Donnez donc une meilleure direction aux journaux. Pourquoi parlent-ils avec emphase d'une prétendue révolution arrivée à Bologne, en Italie? Les journaux italiens peuvent en parler, cela les regarde; mais les journaux de Paris ne sont point insignifiants en Europe. Le *Journal des Débats* pouvait se dispenser de donner de l'importance à cet événement. En général, nos journaux sont toujours prêts à s'emparer de ce qui peut nuire à la tranquillité publique et donner de fausses idées sur notre position.

485. — A JÉRÔME NAPOLÉON,
ROI DE WESTPHALIE (1).

Schönbrunn, 25 juillet 1809.

Je reçois votre lettre du 20. La lettre que vous avez reçue de moi depuis celle du 14 vous aura fait connaître mon opinion et mes intentions. Vous vous êtes parfaitement mal conduit à mes yeux dans cette campagne. Il n'a pas dépendu de vous que Junot ne fût bien rossé, et que Kienmayer, avec ses 25,000 hommes, ne se portât sur moi, puisque, sans l'armistice de Znaïm, j'eusse poursuivi le prince Charles sur Prague.

Vous avez commandé un vaisseau de guerre; vous avez abandonné la mer et votre amiral sans ordres; vous avez fait des suppressions, sans que moi ou mon ministre en ayons été dupes. Mais un vaisseau était peu de chose, et j'ai voulu ignorer ce fait. Je vois que vous persistez dans le même système; vous croyez faire prendre le change, vous ne trompez personne. Vous avez été constamment dans cette campagne où l'ennemi n'était pas. Vous dites que la retraite du duc d'Abrantès sur le Danube vous a forcé à prendre position à Schleitz et à quitter l'offensive; la retraite du duc d'Abrantès a été occasionnée par vos ridicules manœuvres. Si, comme je vous l'avais ordonné, vous vous étiez porté sur votre droite pour vous réunir au duc d'Abrantès; si, après avoir chassé l'ennemi de Bayreuth, vous eussiez marché sur Dresde, cela ne fût pas arrivé. Si, au lieu de rester trois ou quatre jours dans le même

(1) AFIV 881.

endroit, au lieu d'être plus lent et plus irrésolu que les Autrichiens eux-mêmes, vous eussiez marché avec la vivacité et l'ardeur qui conviennent à votre âge, l'ennemi ne vous eût pas masqué et dérobé ses mouvements. Voilà pour la première observation; voici pour la seconde. Vous étiez à Schleitz, lorsque vous avez appris la nouvelle de mes grandes victoires, et vous ajoutez que, dès lors, vous n'aviez pas à craindre que l'ennemi vous attaquât. Mais vous deviez craindre qu'il n'attaquât Junot, vous deviez craindre qu'il ne tombât sur moi; et 25,000 hommes de plus ou de moins dans une bataille sont-ils de peu d'importance? Vous aviez à craindre que ce corps ne réoccupât Dresde; au lieu de cela, vous dissolvez votre corps, et vous vous contentez de déclarer que le corps de Kienmayer est dissous; enfin vous vous sauvez honteusement, et vous déshonorez nos armes et votre jeune réputation.

Quant aux Anglais, votre marche savante sur la Baltique ne peut en imposer qu'aux sots. Vous saviez bien que les Anglais n'étaient pas débarqués; et, s'ils étaient réellement débarqués, qu'aviez-vous à faire autre chose que de vous réunir au duc d'Abrantès, aux Saxons, et non de dissoudre votre corps? 3,000 Saxons, 10,000 hommes de votre corps et 7 à 8,000 hommes du corps du duc d'Abrantès vous auraient mis à même de repousser les Anglais. Vous ne pouviez rien faire seul. Une victoire ne finit pas une guerre. Dans mes calculs, je devais vous trouver à Dresde et suivant l'ennemi en Bohême (1). Votre marche sur la Baltique était pour cacher votre retour à Cassel et votre honteux abandon de la Saxe.

D'ailleurs, dans vos lettres comme dans votre *Moniteur* de Cassel, vous faites de mauvaises suppositions. Vous dites que vous vous êtes retiré de Schleitz, lorsque l'ennemi s'est retiré en Bohême; mais non, l'ennemi était resté à Plauen. Vous deviez rester à Schleitz, garder les Saxons et réunir à vous le duc d'Abrantès. Vous supposez que l'ennemi n'était pas rentré à Dresde; mais vous savez qu'il y est rentré le 14, aussitôt qu'il a connu vos ridicules manœuvres. Je suis fâché pour vous que vous montriez dans la guerre aussi peu de talent et même de bon sens. Il y a loin du métier de soldat au métier de courtisan (2). J'avais à peine votre âge que j'avais conquis toute l'Italie et battu des armées autrichiennes trois

(1) Après ce mot se trouve sur la minute la phrase suivante biffée de la main de Napoléon : *Vous ne me trompez pas sur votre manœuvre; vous êtes trop jeune pour cela.*

(2) *Courtisan* remplace *satrape* biffé.

fois plus nombreuses que moi. Mais je n'avais pas de flatteurs, pas de corps diplomatique à ma suite; je faisais la guerre en soldat; on ne la fait point différemment. Je ne me prétendais ni frère de l'Empereur, ni roi; je faisais tout ce qu'il fallait pour battre l'ennemi.

Vous retirez le 22^e des places de l'Oder, vous avez tort, si vous ne remplacez point ce régiment, comme je vous l'ai ordonné, par les 1,200 Français que vous avez à Cassel. Le sieur Reubell s'est permis de donner des ordres et contre-ordres à des détachements que je faisais venir à l'armée, comme sapeurs, mineurs, etc. S'il continue, je le ferai arrêter au milieu de votre camp, et je le ferai juger par une commission militaire, comme violant mes ordres et dérangeant mes combinaisons.

Quant à l'avenir, je ne veux point vous déshonorer en vous ôtant le commandement; mais je ne veux pas non plus, par de sottes condescendances de famille, exposer la gloire de mes armes. Un vaisseau de plus ou de moins était peu de chose; 20,000 hommes plus ou moins bien employés peuvent changer le destin de l'Europe. Si donc vous voulez continuer, comme vous avez commencé, à être entouré par des hommes qui n'ont pas fait la guerre, comme les d'Albignac, les Reubell, les Fürstenstein, n'avoir aucun homme de conseil, faire des romans, ne pas exécuter mes ordres, vous pouvez rester dans votre sérail. Sachez bien que, soldat, je n'ai point de frère et que vous ne me cacherez pas les vrais motifs de votre conduite sous des prétextes frivoles et ridicules. Pour ne point vous exposer à de pareils résultats, je verrai avec plaisir que vous fassiez passer vos troupes sous le commandement du duc d'Abrantès. Vous êtes un jeune homme gâté, quoique plein de belles qualités naturelles; je crains fort qu'il n'y ait rien à attendre de vous.

Si vous continuez à conserver le commandement de vos troupes, portez-vous sans délai à Dresde; je vous enverrai un chef d'état-major qui ait le sens commun. Réunissez à Dresde les troupes saxonnes, hollandaises, du grand-duché de Berg et toutes celles qui sont sous vos ordres. Faites réarmer et mettre la place en état de défense. Les Saxons s'y réorganiseront. Tirez le 22^e des places de l'Oder; mais faites-le remplacer par les 1,200 conscrits français que vous avez à Cassel. Que le duc d'Abrantès occupe Bayreuth; que l'état-major ait une fois tous les jours de vos nouvelles. Supprimez votre train et votre cour, et faites la guerre comme doit la faire un homme de mon nom, qui a plus besoin de gloire que d'autre chose. Si les hostilités recommencent, le théâtre de la

guerre sera en Bohème, et vous aurez un rôle actif à y jouer. Si la guerre ne doit pas avoir lieu, la réunion d'un grand nombre de troupes à Dresde et à Bayreuth peut faciliter les négociations.

Quant aux Anglais, vous êtes mieux placé à Dresde que dans tout autre endroit pour marcher contre eux. On ne peut les empêcher de débarquer ; mais j'ai peine à croire qu'ils viennent se placer entre le Danemark et la Confédération ; ils ont bien assez à faire en Portugal. D'ailleurs, il faut qu'ils débarquent pour savoir ce qu'il faut faire. La lettre du roi de Hollande ne signifie rien, et je n'en crois pas un mot. Tous les jours je reçois de pareilles nouvelles de mes côtes. Ce débarquement de 200 hommes qu'ils ont fait suppose assez qu'ils ne veulent point débarquer ; car ce serait une faute que d'indiquer qu'ils veulent descendre dans tel endroit. Si j'écoutais de pareils indices, mes troupes ne feraient que des marches et des contre-marches et devraient se porter sur tous les points de l'Océan, de la Méditerranée, de l'Adriatique. Si vous ne saviez pas lire et évaluer la vérité des rapports, et si vous preniez toutes les mouches pour des éléphants, vous auriez peu de jugement.

486. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 26 juillet 1809.

Je vous envoie un numéro de la *Gazette de France*, où vous verrez un nouvel article de Berlin. Donnez ordre, au reçu de cette lettre, que le rédacteur soit arrêté et mis en prison, pour avoir mis dans son journal plusieurs articles de Berlin dont le but est de mettre du doute dans l'alliance de la France et de la Russie et d'injurier nos alliés. Vous retiendrez ce rédacteur pendant un mois en prison, et vous en nommerez un autre à sa place. Vous me ferez connaître de quelle source proviennent ces articles. En général, on dirige horriblement les journaux. On effraye, depuis deux mois, le continent de la grande expédition anglaise. On dirait, en vérité, qu'à la police on ne sait pas lire ; on n'y pourvoit à rien.

(1) AFIV 881.

487. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, DUC DE DANTZICK
 COMMANDANT LE 7^e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE (1).

Schönbrunn, 26 juillet 1809.

Je vous envoie des lettres interceptées qui vous feront connaître la situation des ennemis dans le Tyrol. Vous y verrez que le général Buol n'a que 2,000 hommes; que, dans le Vorarlberg, il n'y a que 600 hommes et que le reste est du côté de Sachsenbourg; que les Tyroliens n'ont jamais eu plus de 12,000 paysans armés. La division du prince royal, celle du roi, celle de Rouyer et celle du colonel d'Arco, enfin celle de Beaumont, doivent vous faire 18 à 20,000 hommes. J'espère donc que vous m'apprendrez bientôt que vous avez battu, dispersé et désarmé le pays. Il faut que tout ce qui a été chef soit otage et envoyé à la citadelle de Strasbourg; enfin que vous fassiez des exemples des meneurs et brûliez les principaux villages. Quant aux Autrichiens qui sont dans le Tyrol, vous leur donnerez tant d'heures pour déclarer s'ils veulent profiter de l'armistice et évacuer le Tyrol. S'ils s'y refusent, vous en ferez sévère justice, comme d'hommes qui ont désobéi à leur gouvernement.

488. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
 MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (2).

Schönbrunn, 28 juillet 1809.

Notre intention étant que le sieur Pellenc, du département des Bouches-du-Rhône, passé au service d'Autriche par les événements de la Révolution, rentre en France, et l'ayant en conséquence rayé de la liste des émigrés, et voulant l'attacher à notre service, nous désirons que vous lui donniez dans votre ministère une place de secrétaire-interprète avec un traitement de 9,000 francs, et ce à compter de ce jour.

(1) AF^{IV} 881.

(2) *Ibid.*

489. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE (1).

Schönbrunn, 28 juillet 1809.

Je reçois votre lettre du 22 juillet. Je suis fort aise que le conseiller d'Etat Jaubert ait été nommé subrogé tuteur des enfants du duc de Montebello. Ainsi tout se trouve arrangé conformément à mes désirs.

490. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Schönbrunn, 28 juillet 1809.

Je vois dans le *Publiciste* du 22 une relation de la bataille de Wagram dans lequel on donne de grands éloges au prince de Ponte-Corvo, qui n'a rien moins que bien fait. D'où viennent donc ces nouvelles, et ne pourrait-on pas s'en tenir aux renseignements officiels?

Faites arrêter et conduire à Fénestrelle le cardinal Pacca; c'est un homme qui ne mérite aucun ménagement; faites aussi arrêter son neveu. Faites venir à Vincennes le nommé Cosme Pedicini, son secrétaire, afin d'avoir des renseignements.

491. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, TENANT LE PORTEFEUILLE
DE L'INTÉRIEUR (3).

Schönbrunn, 28 juillet 1809.

J'ai reçu un fatras que vous m'avez envoyé sur le commerce des blés et qui est tout à fait ridicule. Je ne sais pourquoi on a commencé par là; il fallait commencer par me montrer l'alphabet. C'est un bavardage d'économistes. Qui est-ce qui s'oppose en France au

(1) AF_{IV} 881.(2) *Ibid.*(3) *Ibid.*

commerce des blés? Qui est-ce qui s'oppose à l'exportation? Ce n'est pas la loi du pays; ce sont les Anglais qui empêchent les neutres de venir dans nos ports et d'enlever nos bâtimens (*sic*). Ces raisonnemens sont pitoyables, mais ont un grand inconvénient : c'est d'encourager le commerce à régenter le gouvernement, de relever les discussions et de mettre de l'agitation dans les esprits. L'administration n'est point économiste. Les principes sur le commerce des blés sont invariables : il y a exportation aussitôt qu'il y a des débouchés; il n'y a pas d'exportation sans commerce avec l'étranger. Ces moyens de commerce, c'est l'Angleterre qui les empêche. J'ai tâché d'y suppléer par des licences, et, si l'on s'en sert, cela pourra remédier au mal.

Pour ce qui me regarde, je vous prie de ne pas m'envoyer de pareilles balivernes. Je n'ai pas besoin du radotage ni des leçons de M. Dupont de Nemours et de quelques négociants.

J'ai lu les lettres de la chambre de commerce. Vous avez eu tort de la recevoir, et je suis fâché de voir la direction que vous donnez à l'intérieur. Nous n'avons pas besoin de leçons des chambres de commerce; et, si nous en avons besoin, ce n'est pas M. de Nemours qui nous en donnerait. Des conversations avec quelques négociants instruits peuvent être utiles; mais les délibérés des chambres sont toujours inutiles et ont de graves inconvénients. Il faut que la chambre de commerce soit bien ignorante, si elle ne sait pas : 1^o que les Américains n'ont pas levé leur embargo pour la France; 2^o que je ne me suis jamais opposé à ce que les Américains vinsent dans mes ports; ce sont les Anglais qui s'y opposent. L'acte d'empêchement a été levé pour la Hollande. Le roi a cru devoir le recevoir. J'ai cessé de permettre l'introduction des marchandises de Hollande en France, et je l'ai sommé de rapporter la mesure qu'il a prise, voulant que la France et la Hollande suivent le même principe; et certainement, si l'Angleterre veut laisser venir les bâtimens américains en France, je serai le premier à l'approuver. La chambre de commerce ne sait rien et ne bavarde que préceptes. Je vous prie de ne pas m'exposer à l'inconvénient de recevoir de pareils mémoires. Je vois que vous n'avez aucune expérience des affaires de l'intérieur : nous n'avons besoin d'aucune nouvelle législation en fait de commerce. La France souffre beaucoup, je le sais, non par la législation, mais par le blocus de l'Angleterre. Cela vient de ce que les pavillons danois, russes, prussiens, etc., comme ennemis, ne peuvent circuler, que les Américains ont mis l'embargo chez eux, puis après ont rendu un acte d'empêchement. Il n'y a pas de canal

d'écoulement; on a cherché à y suppléer par des patentes ou des licences. Faites-moi connaître l'effet de ces mesures, et n'agitez pas l'esprit du commerce par de folles et intempestives discussions. Ils bavarderont beaucoup et ne diront rien qui vaille : ils n'ont pas même les premières notions de la question.

492. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, DUC DE DANTZICK,
COMMANDANT LE 7^e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE (1).

Schönbrunn, 30 juillet 1809, à six heures de l'après-midi.

Je reçois au moment même votre lettre du 28 à cinq heures et demie du matin. Je vois que les communes du Taufers (2) se sont soumises; je suis fâché que vous ne les ayez pas punies. Mon intention est que, au reçu de la présente, vous exigiez qu'on vous livre 150 otages pris dans tous les cantons du Tyrol, que vous fassiez piller et brûler au moins six gros villages dans tout le Tyrol et les maisons des chefs, et que vous déclariez que je mettrai le pays à feu et à sang, si l'on ne me rapporte pas tous les fusils, et au moins 18,000, et autant de paires de pistolets que je sais y exister. Vous ferez conduire les 150 otages, sous bonne et sûre escorte, dans la citadelle de Strasbourg. Lorsque j'ai fait mon armistice, ç'a été principalement pour soumettre le Tyrol. Je crains, après ce qui est arrivé à Taufers, que vous vous laissiez duper par cette canaille, qui, lorsque vous aurez le dos tourné, recommencera de plus belle. On a massacré dans le Tyrol des Français et des Bavares; il faut en tirer vengeance et faire des exemples sévères. Quant aux Autrichiens, je vous ai fait connaître mes intentions. Ils doivent avoir connaissance de l'armistice; ce sont des gens d'une insigne mauvaise foi; ils n'ont que trop de relations avec le quartier général autrichien. Pas de parlementage! S'ils n'évacuent pas promptement le pays, faites-les arrêter. Ce sont des espèces de brigands; ils ont autorisé les massacres. Ordonnez donc que 150 otages vous soient remis, qu'on vous livre les plus méchants et tous les fusils, au moins jusqu'à la concurrence de 18,000. Faites la loi que toute maison dans laquelle un fusil sera trouvé sera rasée; que tout Tyrolien sur lequel un fusil sera trouvé sera passé par les armes. La

(1) AFiv 881.

(2) La minute originale porte Lowfers.

clémence et la miséricorde ne sont pas de saison avec ces brigands. Vous avez des forces dans les mains, soyez terrible, et agissez de manière qu'on puisse retirer du Tyrol une partie de vos troupes, sans avoir à craindre qu'ils recommencent de plus belle. Il faut qu'il y ait six gros villages pillés et brûlés, mais de manière qu'il n'en reste pas de vestiges et qu'ils soient un monument de la vengeance exercée envers ces montagnards. Mon officier d'ordonnance L'Espinay vous a porté mes ordres. Il me tarde d'apprendre que vous ne vous êtes pas laissé attraper et que vous n'avez pas rendu nul mon armistice; car, le principal avantage que j'ai voulu en tirer, c'est de profiter des six semaines qu'il me donne pour soumettre le Tyrol. Envoyez des colonnes sur Brixen.

493. — A M. BIGOT DE PRÉAMENEU,
MINISTRE DES CULTES (1).

Schönbrunn, 2 août 1809.

Vous ferez connaître à l'évêque de Gand que je suis mécontent de la manière dont il dirige son diocèse, de sa faiblesse et du peu d'attachement qu'il montre à ma personne; que, depuis qu'il est évêque de Gand, l'esprit de son clergé, déjà mauvais, a empiré; que j'ordonne que l'abbé Desure, son grand vicaire, donne sa démission et se rende à Paris; qu'il change son conseil et le compose de personnes mieux intentionnées, et fasse en sorte que je n'aie plus désormais à me plaindre du clergé de Gand, parce que, si j'y mets la main, je le punirai sévèrement.

494. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Schönbrunn, 2 août 1809.

Mon intention est que l'abbé Desure ne soit plus grand vicaire de Gand. J'ai donné ordre à l'évêque de changer son conseil; faites-moi connaître ce qui sera fait.

(1) AF^{IV} 881.

(2) *Ibid.*

Faites arrêter le rédacteur de l'*Oracle*, de Bruxelles. S'il est vrai que deux Saxonnnes se soient permis un éclat au théâtre d'Aix-la-Chapelle, faites-les arrêter et traduire en prison, où elles resteront trois mois.

Wesel étant une place forte, il faut me proposer des mesures pour en changer la population. Mon intention serait de chasser à 20 lieues de Wesel une centaine de familles connues pour être le plus attachées aux Prussiens, et de les remplacer par des familles de militaires réformés, auxquels on donnerait un supplément de traitement et qu'on obligerait à vivre et à s'établir à Wesel. Il ne doit y avoir aucuns prisonniers de guerre dans les places frontières; je suis donc surpris qu'il y ait des prisonniers de guerre à Wesel.

495. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 2 août 1809.

Il me paraît qu'on se plaint que la Belgique a un mauvais esprit. Envoyez des hommes sûrs pour prendre des renseignements. Il faut purger les autorités, faire arrêter les mauvais sujets, et obliger 5 à 600 personnes suspectes à vivre en Bourgogne et en Champagne. Il faut me présenter un travail pour mettre des jeunes gens de ces départements dans les écoles ou dans les régiments. Vous ne donnez pas de suite à cette idée, et, à mon arrivée à Paris, il n'y aura rien de fait. Vous vous bornez à deux ou trois maisons à Paris, tandis qu'il faudrait opérer sur 2 ou 3,000 individus.

496. — AU PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE (2).

Schönbrunn, 3 août 1809.

Donnez ordre au duc d'Auerstædt de raser tous les ouvrages de Göding. Faites-lui connaître que mon intention est de le faire de manière que cela ne puisse exciter aucune réclamation; qu'il faut

(1) AFIV 881.

(2) *Ibid.*

done que l'opération soit faite en trente-six heures. Ces ouvrages consistent, je crois, en cinq ou six redoutes. Il faut y envoyer 4,000 hommes avec 4 officiers du génie, des caissons d'outils et y arriver à quatre heures du matin, sans qu'on s'en doute. Il ne faut pas entrer à Göding pour ne pas violer l'armistice, et on travaillera toute la journée à raser les ouvrages.

Pour faire avec plus d'ordre cette opération, il est convenable que le duc d'Anerstædt envoie des officiers du génie et un officier général quelques jours avant, pour voir comment faire cette opération, afin de ne pas perdre le moindre temps.

Donnez ordre au général Reynier de faire raser les redoutes qu'avait faites l'ennemi sur la droite de la March, à Marchegg et plus bas, et de reconnaître lui-même toute la March jusqu'à Göding; de désigner l'endroit le plus convenable pour établir une tête de pont, afin que la retraite de son corps soit assurée à tout événement. Les officiers que j'ai envoyés ont désigné deux points, à Anger et à Schlonhof (?); au premier point, il y a un pont; au second, il n'y a pas de pont; mais il serait établi provisoirement.

Il est nécessaire que ces renseignements viennent le plus tôt possible; car il est contre tout principe que 10,000 hommes soient campés sur une rivière sans moyens de la passer.

Je désire avoir l'état de situation du corps saxon au 1^{er} août. J'ai fait donner 500,000 francs à ce corps pour acheter des chevaux et se mettre en état. Faites vous rendre compte si cet argent a été employé, surtout pour la cavalerie. Demandez aussi l'état de l'artillerie de ce corps. Combien a-t-il de pièces de canon, et quel est leur approvisionnement? Il sera convenable d'augmenter cette artillerie.

Faites connaître au général Reynier que je désire que la reconnaissance qu'il est chargé de faire soit faite le 6 au soir, afin d'avoir son rapport le 7 au matin; que je suppose qu'il a à son pont de fortes gardes et de l'artillerie; car, quoique dans l'armistice, il faut se tenir sur ses gardes, et, par la position qu'il occupe, il est vraiment en l'air. Aussitôt que l'emplacement de la tête de pont sera reconnu, Presbourg ne sera plus occupé que par une garnison, et la moitié du corps saxon campera comme les autres corps sur la gauche de la March, ayant des moyens assurés pour le passage.

Le général Reynier devrait vous donner des nouvelles de la Hongrie, non seulement par Presbourg, mais par Saint-Johann et par tous les postes; cependant je ne reçois aucun renseignement.

497. — AU PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE (1).

Schönbrunn, 5 août 1809.

Écrivez au général Beaumont que je suppose qu'il est entré dans le Vorarlberg; qu'il ne doit pas s'occuper de faire de ridicules proclamations, mais prendre des mesures pour assurer la tranquillité; que la principale est le parfait désarmement, non seulement en fusils, pistolets, sabres, mais aussi en poudres et munitions de guerre. Ce pays doit remettre au moins 12,000 armes. Il faut aussi arrêter environ 200 otages, et les envoyer dans une citadelle de France. Enfin, il faut faire brûler dix ou douze maisons des chefs qui ont joué un rôle, en les faisant piller par les troupes, faire déclarer les biens de ces chefs confisqués et les séquestrer.

498. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Schönbrunn, 6 août 1809.

Je vous ai écrit hier pour vous faire connaître que je donnerai des ordres définitifs sur le Pape, lorsque je serai sûr du lieu où il se trouve, et pour vous donner l'ordre de bien veiller sur le cardinal Pacca, qui est un coquin et un intrigant, et de le recommander à Fénestrelle. Quant à la demeure définitive du Pape, quel inconvénient y aurait-il à le faire rapprocher de Paris et à le placer, par exemple, dans un de mes appartements de Fontainebleau? Je ferais venir les cardinaux qui sont mes sujets d'Italie et de France à Paris, où je les laisserais en liberté. Il serait avantageux d'avoir le chef de l'Église à Paris, où il ne peut être d'aucun inconvénient. S'il fait sensation, ce sera de nouveauté. A Fontainebleau, je le ferai servir et traiter par mes gens. Son fanatisme insensiblement aura là une fin. Faites-moi connaître votre opinion sur ces idées.

(1) AFIV 881.

(2) *Ibid.*

499 — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE (1).

Schönbrunn, 7 août 1809.

Je viens de voir ce matin les 11^e et 12^e demi-brigades provisoires. J'ai ordonné leur dissolution, et je les fais incorporer dans les corps. J'y ai remarqué un ou deux officiers réformés que vous avez employés et que j'ai renvoyés. C'est de la vraie canaille. Il y en a un surtout qui, depuis Strasbourg, a été constamment aux arrêts. Sa réforme date de l'an V ; il est impossible qu'il n'ait pas été éloigné de l'armée aussi longtemps sans de fortes raisons. C'est empester l'armée que d'y mettre de pareils garnements. Ne m'envoyez plus d'officiers réformés.

500. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Schönbrunn, 9 août 1809.

Vous avez bien fait de préparer les préfets à fournir des gardes nationales. Je vous ai écrit que j'avais ordonné la levée de 30,000 hommes de gardes nationales ; cela me coûtera de l'argent ; mais j'en ai.

Si c'est le rédacteur du *Journal de Paris* qui a mis l'article extrait des lettres de Berlin qu'a copié la *Gazette de France*, c'est ce rédacteur qu'il faut faire arrêter.

On a la rage à Paris de faire des nouvelles à tort et à travers. Je connais des personnes attachées, qui vont disant partout que l'armistice, par exemple, c'est la Russie qui me l'a fait faire. Et cela pour se donner de l'importance. Je suis bien avec la Russie ; mais je ne prends de conseil ni d'elle ni de personne. Je vous citerai les personnes qui ont dit cela : c'est Regnaud. Qui, diable ! lui a fait cette confidence ? La sottise chose que les importants !

Vous trouverez ci-joint un rapport sur l'expédition des Anglais contre Naples. Il y a des articles à en tirer pour s'en moquer.

(1) AFIV 881.

(2) *Ibid.*

Dès qu'ils ont su la victoire de Wagram, ils se sont enfuis.

Si mes imbéciles de marins ont l'esprit d'entrer à Anvers, mon escadre est sauvée. L'expédition des Anglais n'aura eu aucun résultat : ils périront par les fièvres et l'inaction.

501. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 10 août 1809.

Je vous envoie un mandement de l'évêque de Namur, qui me paraît fait dans de mauvaises intentions ; voyez qui l'a rédigé.

Je vois dans votre bulletin du 3 que le commissaire général de police de Lyon expose que, ayant eu avis que le mandement pour le *Te Deum* du 30 (2) ne serait pas précédé de ma lettre, selon l'usage, il a fait des observations sur cette omission. Si cela est, ayez une conférence avec le cardinal Fesch, et faites-lui entendre que, s'il ne rétracte pas sur-le-champ l'ordre qu'il aurait donné et ne fait rétablir ma lettre dans son mandement, je le regarderai comme mon ennemi et celui de l'État. Faites-lui connaître qu'il n'y a dans ma lettre rien contre la religion, et que je ne souffre pas que qui que ce soit manque à l'autorité dont je suis revêtu, et lui moins que personne. Si vous le pouvez, arrangez cela avec lui, et que ma lettre paraisse dans son mandement. Vous enverrez chercher le sieur Émery, qui est le conseiller du cardinal, et vous lui parlerez dans ce sens. Ou ma lettre est contre la religion, ou elle ne l'est pas ; et appartient-il à un évêque de changer le caractère que je lui ai donné ? Je suis théologien autant et plus qu'eux ; je ne sortirai pas de la ligne ; mais je ne souffrirai pas que personne en sorte.

502. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (3).

Schönbrunn, 11 août 1809.

Je vous envoie une lettre d'un de ces prédicateurs ambulants.

(1) AF^{IV} 881.

(2) Pour la victoire de Wagram.

(3) AF^{IV} 881.

N'y aurait-il pas moyen de débarrasser nos départements de ces coureurs? Il faut les traiter comme des espions.

503. — AU PRINCE BORGHÈSE,

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES DÉPARTEMENTS AU DELA DES ALPES (1).

Schönbrunn, 13 août 1809.

Le ministre de la police me mande qu'il a fait arrêter le cardinal Pacca et qu'il l'envoie au château de Fenestrelle. Il faut ordonner qu'il soit traité sévèrement, et qu'on ne le laisse communiquer avec qui que ce soit. Faites connaître au commandant qu'il en répond sur sa tête.

Quant au Pape, le ministre l'envoie à Savone par Aix et Nice. Vous êtes le maître de le placer à Albenga ou à Savone. Si je l'ai fait envoyer de préférence à Savone, c'est à cause de la citadelle, qui assure qu'il sera là à l'abri de tout événement. Vous le placerez dans la maison de l'évêque, où il sera bien. Vous formerez une garde d'une cinquantaine de chevaux, commandée par un bon officier, que vous tiendrez à Savone. Vous aurez soin que le fort soit bien approvisionné et qu'il y ait une bonne garnison d'un petit bataillon de 400 hommes. Vous enverrez à Savone le colonel de gendarmerie, avec sept ou huit brigades de gendarmerie. Le détachement de 50 hommes de cavalerie sera suffisant. On laissera le Pape faire ce qu'il veut, donner des bénédictions tant qu'il voudra, en ayant soin toutefois d'empêcher toute communication extraordinaire, soit avec Gènes, soit avec d'autres pays. Ayez soin que les lettres que lui ou les personnes de sa suite écriront soient envoyées par Turin, où vous les ferez ouvrir, ainsi que celles qui leur seraient adressées, pour voir si elles ne contiendraient rien de contraire à l'État.

504. — A LOUIS NAPOLEÓN,

ROI DE HOLLANDE (2).

Schönbrunn, 13 août 1809.

Je lis dans votre lettre au ministre de la guerre cette phrase

(1) AF^{IV} 881.

(2) *Ibid.* — Publiée par M. ROCQUAIN, *Napoléon et le roi Louis*.

« J'ai envoyé 4,000 hommes à Berg-op-Zoom; c'est tout ce que j'ai. » Voilà une jolie puissance qui n'a ni armée ni flotte ! Vous avez donc perdu la Hollande ? Quand vous êtes arrivé au trône, elle avait 40,000 hommes sous les armes, dix vaisseaux dans ses rades, et trois cents transports prêts à toute expédition. Pouvez-vous vous appeler une puissance ? Pouvez-vous être indépendant et vouloir que les autres vous défendent ? Vous avez, par des mesures fausses et petites, perdu la Hollande. Dans le fort de Batz, qui est si important, il paraît qu'il n'y avait pas pour deux jours de vivres. Qu'avez-vous donc fait dans votre tournée ? Instruit depuis longtemps que les Anglais méditaient cette expédition, vous auriez mieux fait de visiter l'Escaut que de faire à Aix-la-Chapelle un voyage inutile. Ce n'est pas en se plaignant qu'on fait le métier de roi. Réparez la faute que vous avez commise, et hâtez-vous de réorganiser votre armée. Par nos traités, vous me devez un contingent de 40,000 hommes.

505. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT,
AMBASSADEUR A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Schönbrunn, 15 août 1809.

Je vous envoie copie de plusieurs pièces qui se sont trouvées dans les papiers de M. de Mailla, qui avait été arrêté ici comme soupçonné d'acheter des fusils pour les Anglais.

P.-S. — M. de Mailla, ayant été réclamé comme agent russe, a été sur-le-champ mis en liberté.

506. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE (2).

Schönbrunn, 16 août 1809.

Je reçois vos lettres des 9 et 10. Ce que j'avais prévu est arrivé. Le roi de Hollande porte son quartier général à Berg-op-Zoom, et

(1) Comte VANDAL, *Napoléon et Alexandre*, t. III.

(2) AF^{IV} 881.

l'île de Cadzand et mes provinces sont sans général. Ce qui excite mon plus vif mécontentement, c'est que le roi prend le commandement de mes troupes, sans ordres, mais comme connétable. Il faudrait être dans une grande ignorance de nos constitutions pour croire que la dignité de connétable donne le commandement de mes armées. Il y a là un anachronisme de cinq cents ans. Finissez cette ridicule comédie, et envoyez là un maréchal, puisque le général Sainte-Suzanne, qui est très capable de diriger tout cela, ne le peut pas par raison de santé. Cette mesure remédie à tout. Le roi de Hollande ne peut commander nos troupes. Le fait est qu'il n'en a pas le droit, et puis il n'en a pas l'expérience. Où l'aurait-il prise ? Il n'a pas commandé à la guerre même un régiment. Comment pouvez-vous croire que, en France, un homme quelconque peut prendre le commandement de mes troupes sans ordres ? Que vous ayez donné de ma part le commandement au roi de Hollande, fort bien ; mais le laisser prendre, cela a peine à se concevoir. Le prince de Ponte-Corvo, les maréchaux Monecy et Bessières sont très bons pour cette besogne, meilleurs que le roi de Hollande et que tous les Hollandais possibles. Le général Rampon même était préférable.

Qu'est-ce que le général Garnier, que vous envoyez pour commander une division ? Est-ce celui qui était à Toulon et depuis a fait une carte ? Si c'est celui-là, rappelez-le sur-le-champ ; il n'est pas capable de commander une compagnie. Le général Colaud doit être rendu à Anvers. Vous avez à Metz, à Strasbourg, dans la 12^e division militaire, et partout, des généraux qui valent mieux que le général Garnier. Mon ordre positif est que ce général quitte tout commandement. N'empêchez pas mes troupes de pareilles gens. En passant la revue de mes corps, je suis obligé de chasser plusieurs officiers de cette espèce que vous avez remis en activité.

Le roi de Hollande a d'ailleurs assez d'occupation chez lui. Qu'il lève sa garde nationale et les 30,000 hommes qu'il devrait avoir. Si quelques milliers d'Anglais débarquent au Texel ou dans l'île de Gorée, le roi marchera pour défendre Amsterdam, et vous aurez attiré sur vous une terrible responsabilité. Au fait, j'aurais plus de confiance au général Rampon qu'au roi, et, si j'avais voulu donner au roi le commandement de mes troupes, j'aurais nommé un général pour le diriger. J'espère que vous aurez reçu ma lettre du 6, que vous aurez fait partir sur-le-champ un ou plusieurs maréchaux et que vous m'aurez évité le plus grand danger que je pouvais courir, en laissant le commandement entre les mains des Hollandais.

Quant à mon escadre, c'est au ministre de la marine à donner des ordres pour ce qui la regarde. Je ne comprends rien à cette confusion.

507. — A ÉLISA NAPOLEÓN,
GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANÉ (1).

Schönbrunn, 17 août 1809.

J'ai reçu votre lettre. Vous avez le droit d'en appeler à moi des décisions de mes ministres; mais vous n'avez pas le droit d'en arrêter en aucune manière l'exécution. Les ministres parlent en mon nom; personne n'a le droit de paralyser, d'arrêter l'exécution des ordres qu'ils transmettent. Veuillez donc remettre en exécution la décision du ministre et rapporter la défense que vous avez faite; car l'ordre que vous avez donné dans cette circonstance est criminel et, en véritable législation, donnerait lieu à accusation contre vous. Il n'y a pas en France d'autorité supérieure à celle d'un ministre. Je ne veux donc pas entrer dans le fond de la question, puisque, quand même mon ministre aurait tort, moi seul en suis juge, et que vous n'aviez pas le droit de mettre aucun obstacle à son action. Par cette seule raison, j'approuve la décision du ministre. Quant au ton de sa lettre, je le trouve convenable, et mes ministres prendront toujours le même, parce que tous connaissent mes intentions à cet égard, et que je ne leur permettrai pas la moindre condescendance. Ne vous exposez donc pas à ces querelles et à de pareils désagréments. Vous êtes sujette, et, comme tous les Français, vous êtes obligée d'obéir aux ordres des ministres; car un mandat de prise de corps décerné par le ministre de la police vous ferait très bien arrêter, non seulement vous, mais le premier prince du sang. Et que deviendrait donc l'État, si un officier de police, qui serait chargé d'exécuter ce mandat, croyait que l'ordre ou la décision du ministre peut être arrêtée par une décision quelconque, autre qu'une loi ou qu'un décret impérial? Si le conseil de liquidation a adhéré à votre ordre et n'a pas exécuté celui du ministre, il est très coupable.

(1) AFIV 851.

508. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 17 août 1809.

Vous trouverez ci-joint une lettre du sieur Hédouville, qui vous fera voir l'imbécillité des journaux, et en particulier du *Journal de l'Empire*, qui copient les bulletins que font circuler les agents des Anglais, qui en ont dans les principales villes de commerce. Il serait bien important que vous vous occupassiez de cet objet. Si un rédacteur ne suffit pas, il faut en nommer deux ou trois pour lire les dépêches et en extraire tout ce qui ne serait pas bon à imprimer. Quoique nous soyons bien avec la Russie, les Anglais veulent que nous soyons mal, et ils font tant, qu'ils l'accréditent malgré l'évidence des faits. Il y a dans les bureaux d'un ministre, à Londres, un commis qui écrit à une douzaine d'agents répandus dans les principales villes de commerce, et ceux-ci correspondent avec nos journaux. Il est honteux que, depuis le temps que cette manœuvre est dévoilée, ils en soient encore dupes. Déclarez-leur positivement que le premier qui sera dupe de ces bruits et imprimera de mauvais articles, je supprimerai sa gazette.

509. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG
MINISTRE DE LA GUERRE (2).

Schönbrunn, 18 août 1809.

Je reçois votre lettre du 11. Voilà la plus saine partie de mes troupes sous les ordres de généraux hollandais ! On va faire déserteur mes soldats pour les faire entrer dans les corps hollandais. Voilà le ministre de la guerre de Hollande qui dirige les forces de la France ! Cela est glorieux et fort avantageux pour la France. En lisant votre lettre au roi de Hollande, j'y trouve des idées erronées sur notre droit public. Où avez-vous vu que je ne vous ai pas laissé plus d'autorité pendant mon absence que lorsque je suis présent ? Je vous ai laissé tous les pouvoirs que j'ai. Toutes les fois qu'une chose à

(1) AF^{IV} 881

(2) *Ibid.*

faire passer les bornes du pouvoir ministériel, j'ai ordonné de requérir un conseil chez M. l'archichancelier, et de vous prévaloir de la décision arrêtée par le conseil comme si elle était faite par moi-même. Il est cependant nécessaire qu'un ministre connaisse nos constitutions. Votre idée est aussi singulière que la croyance où vous êtes que le connétable commande de droit mes troupes. Ainsi donc j'ai une armée de Brabant et la France fait partie de la Hollande. Il était tout simple de nommer le prince de Ponte-Corvo, le maréchal Moncey, de laisser même le général Rampon. Tout valait mieux que de mettre l'armée française entre les mains des Hollandais. L'idée d'envoyer le général Rousseau avec quatre mille hommes dans l'île de Walcheren est une folie, qui appartient à l'inexpérience du roi de Hollande. Il y a dans l'île de Walcheren plus de troupes qu'il n'en faut. Plus il y aura de monde et plus tôt Flessingue sera pris, puisque plus tôt on y manquera de vivres. Ce n'est pas avec quatre mille gardes nationales de plus qu'on chassera les Anglais de l'île de Walcheren, où ils se sont fortifiés. Le calcul est simple : quatre mille bouches de plus à Flessingue et quatre mille bras de moins dans l'île de Cadzand. Le roi de Hollande ne connaît pas les forces dont vous pouvez disposer : je vois qu'il vous demande de vieux régiments, et cependant, sans connaître cela, il agit à tort et à travers. Encore une fois le général Monnet n'a rien à craindre, puisqu'il peut couper les digues. Le roi parle de reprendre l'offensive avec de mauvaises troupes ; c'est ce que désirent les Anglais. Il y a dans tout cela de la folie. A la première apparition d'une chaloupe anglaise sur ses côtes, mes troupes y seront dirigées.

510. — AU PRINCE EUGÈNE NAPOLEÓN,
VICE-ROI D'ITALIE (I).

Schönbrunn, 19 août 1809.

Donnez l'ordre qu'on arrête à Venise le nommé Cassini, qu'on saisisse ses papiers, et que le séquestre soit mis sur ses biens. Vous l'enverrez à Fénestrelle, où il sera détenu. C'est un intrigant qui abuse du titre de conseiller de l'empereur de Russie pour fomenter des troubles.

511. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
 MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Schönbrunn, 20 août 1809.

Je vous renvoie votre courrier, qui ne vous porte rien d'intéressant. J'ai reçu votre lettre du 19 à minuit. Il est possible que M. de Metternich ait des nouvelles de l'Angleterre. Tâchez de connaître celles qu'il a, et sachez surtout s'il a des journaux anglais. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous lui communiquiez les gazettes françaises. On n'a pas encore publié toutes les pièces relatives à la descente des Anglais, parce qu'il a fallu le temps de me les envoyer. Dans peu de jours, toutes les dépêches télégraphiques, rapports et autres pièces officielles seront dans le *Moniteur*. Donnez-lui la nouvelle que, en Espagne, le général Wellesley, avec trente mille Anglais, a été complètement battu à trois journées de Madrid, et que, par les résultats de cette victoire, les Anglais seront jetés dans la mer. Quant à Flessingue, je regarde cette entreprise comme un bonheur, parce que c'est la meilleure occasion de demander quatre-vingt mille hommes, ainsi que je l'ai fait par mon message du 16 août, quatre-vingt mille hommes qui me resteront après le débarquement des Anglais, que je suppose devoir être fait avant la fin du mois. Les Autrichiens doivent en savoir le but mieux que nous. C'était sans doute de s'emparer de l'escadre; mais il paraît que les Anglais ont eu de fausses données sur Anvers et Flessingue.

Faites connaître à M. Gardanne que sa lettre du 17 août a été mise sous mes yeux, et que je l'ai trouvée pleine de fautes et d'ignorance de ses devoirs. De même qu'un ambassadeur ne peut parler sans ordre, de même il ne peut revenir sans ordre, surtout quand cet ambassadeur quitte une ambassade qui m'a déjà coûté plus d'un million, et compromet des relations si précieuses sous tous les points de vue. Ainsi, dans tous les cas, son retour en France sans ordre serait un crime; mais, puisque votre lettre de Toulouse du 17 juillet, qu'il cite, contenait l'ordre de rester à son poste aussi longtemps que possible, c'était lui dire assez qu'il devait rester jusqu'à ce que la cour de Perse le chassât; et, bien au contraire de l'avoir chassé, la cour de Perse a été désespérée de son départ et a fait son possible

(1) AFIV 881. — Le ministre était alors à Altenbourg pour les négociations de la paix avec l'Autriche.

pour le retenir. Je ne saurais voir dans cette conduite que peu de zèle pour mon service et une infraction manifeste à ses devoirs. Au reste, il y a tant de décousu dans toutes ses dépêches, qu'il me paraît qu'il y a quelque chose de dérangé dans sa tête. Faites-moi un rapport qui me fasse connaître les Français qui restent actuellement en Perse, et ceux qui y sont allés avec M. Gardanne. Je vous renvoie la lettre de l'empereur de Perse; faites-moi une réponse que vous enverrez par la plus courte voie. Vous lui direz que j'ai blâmé et disgracié le général Gardanne pour avoir quitté sa cour; que je donne ordre à mon chargé d'affaires de rentrer dans sa capitale, et que je lui enverrai incessamment un autre ambassadeur; que je vois par sa lettre qu'il a bien compris la situation où je me trouve, comme j'ai bien compris les raisons qui l'ont obligé à reprendre des relations momentanées et apparentes avec les Anglais.

Écrivez à M. de Saint-Marsan que le ministère de Berlin paraît toujours dans une fausse direction; que ces imbéciles s'imaginent que l'armée française n'est plus ici que de soixante-dix mille hommes. Faites-lui connaître ce qu'il en est, afin qu'il leur fasse savoir, au besoin, que l'armée est de plus de trois cent mille hommes, et qu'on doit comparer les idées qu'ils ont aujourd'hui à Berlin avec les idées qu'ils avaient avant la bataille d'Iéna, où l'on croyait également qu'il n'y avait plus d'armée française.

Je veux cultiver mes relations avec la Perse; j'y attache du prix.

512. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Schönbrunn, 20 août 1809.

Je vous renvoie toutes les pièces relatives aux affaires de la Westphalie. Je les ai lues avec attention et intérêt. Faites connaître à M. Reinhard que je suis garant de la constitution du royaume de Westphalie et que, si le roi emploie plus pour sa liste civile qu'il ne lui appartient, j'en rendrai responsables les ministres des finances et du Trésor public.

(1) AFIV 881. — Baron Du Casse, *Supplément à la Correspondance*.

513. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 22 août 1809.

Je reçois votre lettre du 16. Vous dites que Flessingue est bombardé à vous faire craindre qu'il ne succombe. Vous avez tort d'avoir cette crainte : Flessingue est imprenable tant qu'il y a du pain, et il y en a pour six mois. Flessingue est imprenable, parce qu'il faut exécuter un passage de fossé qui est rempli d'eau, et qu'enfin on peut, en coupant les digues, inonder toute l'île. Si Flessingue était pris avant six mois, il faudrait que les généraux, colonels et officiers supérieurs qui défendent cette place fussent arrêtés et mis en jugement. Je ne crois pas davantage que Rammekens soit pris. Je ne connais pas ce fort; mais, puisqu'il y a la ressource de couper les digues, il ne doit pas être pris. Écrivez, dites partout que Flessingue ne peut être pris, à moins de lâcheté de la part des commandants. Aussi, je suis très persuadé qu'il ne le sera pas et que les Anglais s'en iront sans l'avoir. Je n'ai donc aucune espèce de crainte là-dessus. Les bombes ne sont rien, absolument rien; elles écraseront quelques maisons; mais cela n'a jamais influé sur la reddition d'une place.

Cependant, tandis que les Anglais perdent leur temps sur l'Escaut, lord Wellesley est battu en Espagne, cerné, en déroute; il cherche son salut dans une fuite précipitée au milieu des chaleurs. En quittant Talavera, il a recommandé au duc de Bellune 5,000 Anglais malades et blessés, qu'il a été obligé d'y laisser. Le sang anglais coule enfin! c'est le meilleur pronostic d'arriver enfin à la paix. Sans doute, si les affaires d'Espagne eussent été mieux conduites, pas un Anglais n'eût dû échapper. Mais, enfin, ils ont été battus; 6,000 ont péri, 8,000 sont nos prisonniers. Commentez ces idées dans des articles de journaux. Démontrez l'extravagance des ministres d'exposer 30,000 Anglais dans le cœur de l'Espagne, devant 120,000 Français, les meilleures troupes du monde, en même temps qu'ils en envoient 25,000 autres se casser le nez dans les marais de la Hollande, où leurs efforts n'aboutissent qu'à exciter le zèle des gardes nationales. Faites sentir l'ineptie de leurs plans en disséminant ainsi leurs forces, et que les petits paquets ont toujours été le cachet des sots.

(1) AFIV 881. — THIERS, *Consulat et Empire*, t. XI, p. 461.

514. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 22 août 1809.

Vous me demandez comment on doit se conduire à Savone à l'égard du Pape. Donnez ordre qu'on le laisse jouir de toute liberté; qu'il donne des bénédictions et dise des messes tant qu'il voudra; qu'on empêche la trop grande affluence du peuple de se porter vers lui; qu'on exerce une surveillance sur tous ceux qui arrivent, et qu'on ne laisse partir ni arriver aucune lettre venant de lui ou de personnes de sa suite, ou adressée à lui ou à des personnes de sa suite. Concertez-vous pour cela avec M. de Lavallette et le ministre des finances. Voyez M. Aldini pour qu'on prenne en Italie les mesures convenables. Défendez qu'on laisse venir à Savone aucun cardinal, hormis celui de Gènes, qui, étant dans le voisinage, peut venir sans inconvénient; mais qu'aucun autre n'ait cette permission. Faites arrêter à Rome l'ancien confesseur du Pape, qui est un scélérat, et faites-le enfermer à Fénestrelle. J'ai donné ordre au prince Borghèse d'envoyer à Savone un colonel de gendarmerie et de tenir dans la citadelle une garnison de 5 à 600 hommes. Moyennant ces précautions, le Pape sera à l'abri de tout événement. Je le fais loger à l'évêché, où il sera très bien. Écrivez au préfet de ne le laisser manquer de rien de ce qu'il pourra désirer.

P.-S. — Écrivez partout, pour que l'on n'en parle pas dans les gazettes.

515. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (2).

Schönbrunn, 25 août 1809, à quatre heures après midi.

Je vous renvoie les dépêches de M. de Caulaincourt que vous m'avez laissées; je crois qu'il est temps d'y répondre. Répondez-lui en chiffre que la lettre que vous lui avez écrite sur les affaires de Pologne s'est croisée avec son courrier; qu'il a donc la latitude

(1) AF^{IV} 881.

(2) *Ibid.*

nécessaire pour traiter la question de la Galicie; qu'il ne doit pas s'écarter du principe que, dans un aucun cas, je ne veux me brouiller avec la Russie ni sortir du système de l'alliance qui nous unit; que les négociations se font par protocole; que, depuis huit jours qu'elles sont ouvertes, il n'y a pas encore eu de séance d'arrêtée, ce qui a retardé l'envoi de votre courrier; que vous ne voulez pas cependant le retarder davantage; qu'incessamment vous lui enverrez les protocoles des cinq ou six premiers jours; qu'en général on est d'accord sur peu de choses; que nous ignorons le parti que l'Autriche veut prendre, et que nous attendons d'être éclairés là-dessus; que, si la Russie veut envoyer un plénipotentiaire, elle envoie un homme qui soit dans le système, qui ait l'instruction de s'en tenir à l'article... du traité d'alliance, et qui ne fasse pas cause commune avec les Autrichiens; que, s'il a la confiance de l'empereur, il pourrait être chargé de lever les difficultés qui pourraient se présenter entre nous et la Russie. Vous pourrez envoyer à M. de Caulaincourt une idée des principales choses qui ont été discutées dans la négociation. Après cela, vous lui donnerez des nouvelles des expéditions des Anglais en Hollande et en Espagne. Vous lui ferez connaître qu'en Espagne ils ont été battus, quoiqu'ils s'attribuent la victoire, et que la preuve en est que lord Wellesley est, à l'heure qu'il est, rentré en Portugal, après nous avoir abandonné 6 ou 7,000 blessés ou malades. Je pense que l'expédition de ce courrier est pressante.

Mandez bien à Caulaincourt de prévenir M. de Romanzoff de se tenir en garde contre les insinuations de l'Autriche; de l'assurer que le mot *Galicie* n'a pas été prononcé, que nous ne voulons pas le prononcer, quoique l'on voie que les Autrichiens cherchent des moyens de commencer par là la question, et que c'est la crainte des bavardages qu'ils voudraient faire qui nous a fait prendre le parti de faire un protocole. Expédiez ce courrier sans délai; je tiens cela pressé. Je vous enverrai les gazettes anglaises jusqu'au 15 août; mais je pense qu'il ne faudra pas les montrer.

516. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRES,
MINISTRE DE LA MARINE (1).

Schönbrunn, 1^{er} septembre 1809.

Je reçois votre lettre du 26. Il paraît, si je n'ai pas été trahi à

(1) AFIV 882. — *Correspondance de Napoléon avec le ministre de la marine*, t. II, p. 84. Paris 1837.

Flessingue, que du moins celui qui y commandait a été le plus lâche des hommes. On a de la peine à concevoir comment ce misérable a pu rendre la place pour quelques bombes. J'entends avec plaisir dire du bien de la conduite du commissaire général Malouet.

517. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 2 septembre 1809.

Je reçois votre lettre du 29. Il faut avouer que le général Monnet (2) s'est comporté comme un infâme lâche.

Il faut placer dans de petites villes les onze généraux d'ordres monastiques que j'ai fait partir pour Paris.

La personne qui envoie de si mauvais bulletins au roi de Hollande est un M. Decazes, juge du tribunal de première instance. C'est, je crois, le gendre de M. Muraire. Il n'y a pas de sottises et de nouvelles ridicules que cet homme ne lui écrive. Est-ce bêtise ou malveillance? Portez-y ordre.

518. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (3).

Schönbrunn, 4 septembre 1809, à quatre heures du soir.

Je vous envoie vos lettres. J'ai reçu votre rapport sur les papiers trouvés dans le Vorarlberg et que la cour de Stuttgart a envoyés. J'y vois qu'il y a des coupables à arrêter en Suisse et dans les États de Bade. Envoyez les extraits nécessaires à mes ministres en Suisse et à Bade, pour que tous ces individus soient arrêtés à la fois, et que satisfaction me soit donnée. Faites comprendre à mon ministre en Suisse que c'est surtout par la manière dont on se conduira dans cette circonstance que j'apprécierai les sentiments des gouvernements suisses à mon égard. Demandez également que l'évêque de Saint-Gall et ses moines soient arrêtés. Il sera nécessaire que vous envoyiez à mes ministres la copie, non pas originale, mais signée

(1) AFIV 882.

(2) Qui avait rendu Flessingue.

(3) AFIV 882.

de vous, de toutes les pièces, afin qu'ils puissent suivre le procès de tous ces individus.

519. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 5 septembre 1809.

Je vous avais, dans le temps, prescrit différentes dispositions relatives aux billets de la banque de Vienne. Je n'en ai plus entendu parler. Je suppose que vous avez suivi cet objet. Je désire que vous m'envoyiez ici tous ceux qui existent, et que vous suiviez avec la plus grande activité toutes les dispositions que j'ai ordonnées.

520. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Schönbrunn, 6 septembre 1809.

Maret vous enverra une collection de toutes les différentes espèces de billets de banque. Vous trouverez ci-joint une ordonnance relative à cet objet. Je désire que vous montiez une fabrication de ces billets de toutes les valeurs, jusqu'à la concurrence de 100 millions. Il faudrait monter une machine qui pût en fabriquer 10 millions par mois. C'est avec le papier-monnaie que la maison d'Autriche a pu me faire la guerre; c'est avec le papier-monnaie qu'elle pourra encore me la faire. Cela étant, il est de ma politique, en temps de paix comme en temps de guerre, de détruire ce papier-monnaie et d'obliger l'Autriche à revenir au système du numéraire, qui, par sa nature, la mettra dans la nécessité de réduire son armée et les dépenses folles par lesquelles elle a compromis la sûreté de mes États. Mon intention est que cette opération se fasse avec secret et mystère. Cependant le but que je me propose est bien plutôt le but politique qu'un avantage de spéculation et de gain. Cet objet est extrêmement important. Il n'y a pas de tranquillité à espérer en Europe, tant que la maison d'Autriche pourra se donner des

(1) AF^{IV} 882.

(2) *Ibid.*

avances de 3 à 400 millions par le crédit de son papier-monnaie.

Envoyez un agent intelligent et adroit, qui vienne prendre ici, tandis que nous y sommes, tous les renseignements nécessaires pour donner à cette affaire l'étendue que je veux lui donner et qui aura une si grande influence.

521. — A M. BIGOT DE PRÉAMENEU,
MINISTRE DES CULTES (1).

Schönbrunn, 7 septembre 1809.

Vous recevrez un décret par lequel j'ordonne que, à dater du 1^{er} juillet, il soit versé la somme de 200,000 francs par mois par la consulte de Rome dans la caisse de votre ministère. Cette somme est destinée à pourvoir à l'entretien de la maison du Pape et à l'entretien des cardinaux et des chefs d'ordre qui sont venus en France, tels que le cardinal Ruffo, etc. Faites-moi connaître ce que c'est que ces chefs d'ordre, et accordez-leur un traitement convenable, qui les fasse vivre honorablement. Donnez ordre également aux cardinaux Doria, et en général à tous les cardinaux devenus français et qui ne vivent pas dans leur évêché, de se rendre à Paris. Mon intention est que tous reçoivent les 30,000 francs que j'accorde aux cardinaux français. J'ai envoyé le sieur Salmatoris auprès du Pape, pour organiser sa maison. Prenez des mesures pour que le Saint-Père ne manque de rien et soit absolument pourvu de tout. Tenez 100,000 francs par mois pour cet objet.

522. — AU COMTE GAUDIN,
MINISTRE DES FINANCES (2)

Schönbrunn, 10 septembre 1809.

J'ai reçu et lu avec attention vos rapports sur les États de Rome et sur la situation financière de ce pays. Ces rapports m'ont paru fort incomplets, et je ne puis pas encore fixer mes idées sur votre

(1) AF_{IV} 882.

(2) *Ibid.*

travail, puisque je n'ai pas encore ni un budget en recettes et en dépenses, ni une évaluation des domaines nationaux à opposer à la dette publique.

Qu'est-ce que c'est que cette dette publique?

Selon le mémoire n^o 3, elle consiste en 539,000 actions, dont seulement 225,000 appartiennent aux particuliers. Chaque action est évaluée à 535 francs de notre monnaie. Il est clair que je ne dois calculer que sur ce qui appartient aux particuliers. Or l'intérêt était, dit-on, depuis longtemps à 3 pour 100; ce qui faisait 16 francs et un cinquième par action. Le pape Pie VII l'a réduit aux deux cinquièmes : ce qui ne fait plus que 6 francs quatre vingtièmes. L'intérêt ne se monterait donc qu'à environ 13 ou 1,400,000 francs, au lieu de 3,600,000 francs. Il faut donc commencer par faire la même opération qu'on a faite pour le Piémont : distinguer exactement tout ce qui appartient aux souverains étrangers, aux maisons religieuses, aux hôpitaux, à toutes les mainmortes possibles, pour ne s'occuper que de ce qui appartient aux particuliers. Une fois cette opération faite, et en supposant que j'aie bien saisi l'esprit du mémoire et que l'intérêt ne s'élève qu'à 13 ou 1,400,000 francs, il reste à savoir quels sont les 60,000 étrangers qui ont des actions. Les sujets autrichiens, anglais, les familles étrangères souveraines et non amies de la France peuvent donner lieu encore à notable réduction. Cette dette doit ensuite être partagée entre la France et le royaume d'Italie, conformément au décret que je viens de prendre. Ce partage doit avoir lieu en raison combinée de la population et des richesses des provinces qui ont été réunies à l'un et l'autre État. D'après cette base, je crois que l'Italie supportera plus de la moitié de la dette de Rome. La portion de cette dette qui devait être à mon compte se trouvera donc réduite à 700,000 francs. Dans les instructions que vous donnerez à votre commissaire, vous lui ferez connaître que mon intention est qu'il soit convenu que le royaume d'Italie me payera en inscriptions, chacune de 100,000 francs de capital, sur le Monte-Napoleone, et qu'alors je serai chargé de la liquidation de la dette de Rome.

Si tous les calculs que j'ai avancés jusqu'à cette heure sont exacts et que la dette ne doive être pour moi, en dernière analyse, que de 225,000 actions, je ne vois pas la nécessité d'opérer la réduction de l'intérêt à deux cinquièmes, et peut-être serait-il convenable d'être juste, c'est-à-dire de payer l'intérêt à 16 francs par action? Cela formerait alors un total de 3,600,000 francs d'intérêt, dont le royaume d'Italie devrait liquider ou payer plus de la moitié, et

alors réellement la part que payerait la France ne serait que de 1,600,000 francs.

Le parti que j'ai à prendre dépend des renseignements que vous m'enverrez, et de la solution des questions suivantes :

1^o Combien d'actions? Combien de capital? Combien d'intérêts avant la loi de 1801? Combien d'intérêts après ladite loi de 1801?

2^o Sur ce total, combien de mainmortes? Sur les inscriptions de particuliers, combien de sujets autrichiens, anglais, espagnols, italiens qui sont aujourd'hui en Sicile? Déduction faite de ces éléments, combien resterait-il à payer d'intérêts sur le taux existant avant la réduction de 1801? Combien sur le taux de réduction établi depuis 1801?

3^o Quelle est la population et la richesse comparée des provinces romaines réunies au royaume d'Italie et de celles réunies à la France?

Quand je connaîtrai ces solutions, je prendrai un parti.

En attendant vous ferez connaître à la consulte que je n'approuve pas la mesure qu'elle a cru pouvoir prendre, d'ordonner la consolidation de l'intérêt des deux dernières années. Cette opération ne doit pas avoir lieu, et l'on doit se contenter de payer exactement, pour cette année et pour l'année prochaine, l'intérêt des actions qui appartiennent aux particuliers et non aux mainmortes.

Quant aux impositions, mon intention est également qu'on aille très doucement. Je ne puis rien décider, tant que je n'aurai pas vu le budget des dépenses, présentant le détail de ce que coûtent les tribunaux, la gendarmerie, les chemins, etc., enfin qui me fasse connaître tout ce qui doit être supporté par les revenus.

Mon intention est de ne faire aucune espèce de changement qui puisse mécontenter le pays. La réunion n'est pas une affaire de finances, mais de haute politique. Je ne désire point tirer une augmentation aussi considérable que celle qu'on me propose. Ainsi, je n'ai rien à objecter à la contribution directe, puisqu'elle est la même; rien au droit de mouture, sinon que l'ancienne contribution n'était que de 2,760,000 francs et que celle qu'on me propose passe 4,000,000 : ce qui fait une augmentation de près de 1,300,000 francs. Mon intention est de n'augmenter aucune charge. Sur le sel, l'ancienne contribution n'était que de 1,200,000 francs; la nouvelle est de 2,000,000; je ne vois pas la raison de cette augmentation. Je veux qu'on n'augmente aucune charge. Les droits d'entrée à Rome étaient de 800,000 francs; on les porte à 2,500,000 francs. Je ne vois pas de raison pour cette augmentation, qui est évidemment trop considérable. Pourquoi ne pas laisser la taxe d'entretien des

routes et celle du casernement, puisqu'on y est accoutumé? J'approuve la suppression des cinq autres taxes et qu'on établisse à la place l'impôt du timbre et de l'enregistrement; mais je n'approuve pas qu'on porte cette perception à 3 millions; il me suffit d'en tirer un. Vous sentez que je n'ajoute aucune espèce de foi à ces prétendus faiseurs qui disent que 6 millions d'augmentation dans les contributions d'un pays où on est si pauvre, ne seront pas un sujet de mécontentement. Je ne veux pas que la contribution de l'année prochaine passe 10 millions; je ne veux pas d'autres nouveaux impôts que la loterie et l'enregistrement, et encore leur perception doit-elle être réglée de manière à ne pas s'élever au delà de 1 million. Cependant vous sentez que ce n'est pas ma volonté que je vous fais connaître ici, mais seulement mes projets. Je ne puis pas avoir de volonté, puisque je n'ai aucuns états.

Il n'est pas ici question de l'arriéré. Il est question de 1810. Or, pour 1810, mon intention est que le pays ne me coûte rien.

1^o D'abord il faut payer l'intérêt de la dette exactement, en ne le payant qu'aux particuliers, et seulement aux particuliers qui ne sont ni Anglais, ni Autrichiens, ni Siciliens, ni Espagnols, etc.

2^o Il faut mettre 2,400,000 francs de côté, qui seront versés, à dater du 1^{er} juillet dernier, dans la caisse du ministre des cultes à Paris, à raison de 200,000 francs par mois pour subvenir tant à la dépense de la maison du Pape qu'à l'entretien des cardinaux et des gens d'Église que je suis forcé d'envoyer en France.

3^o Il faut que l'administration de la justice, la gendarmerie, les travaux des ponts et chaussées, l'entretien des fortifications et du château Saint-Ange, l'entretien des poudrières de Rome, des fortifications, des établissements, du port et de la marine de Cività-Vecchia, les pensions provisoires civiles et militaires accordées aux serviteurs de l'ancien gouvernement, qu'enfin toutes les dépenses locales, se trouvent satisfaites, ainsi que les frais de la consulte, de sorte que tout soit payé et que le pays ne me coûte rien.

Cela fait, il faudrait voir ce qui resterait pour affecter aux dépenses de la guerre. Il faudrait pouvoir y affecter 2 ou 3 millions que je juge être nécessaires pour entretenir les troupes du château Saint-Ange, de Cività-Vecchia, etc. Si toutes ces dépenses sont faites sans qu'il m'en coûte rien, je serai déjà satisfait.

Ce qui doit aussi fixer l'attention, c'est le dessèchement des Marais Pontins et tout ce qui peut tendre à améliorer l'air.

Quant à la liste civile, il faudrait trouver moyen d'y affecter 2 millions par an, payables par douzièmes.

Je pense qu'il est nécessaire que, aussitôt que vous aurez reçu ma lettre, vous envoyiez un de vos premiers commis intelligents à Rome, y passer quinze jours auprès de la consulte. Pendant son séjour, il préparera le budget de 1809 en recettes et en dépenses, et le budget de 1810 également en recettes et en dépenses.

Quant à la ville de Rome, on ne doit pas préjuger de mes intentions, et la consulte a très mal fait de former le Sénat et de nommer un président du Sénat, sans avoir aucune idée de ce que je veux faire. Mais, puisque le Sénat existe, il faut le considérer comme conseil municipal, y établir un bureau d'administration et s'en servir pour dresser le budget particulier de la ville de Rome, qui sera ensuite arrêté par moi. Les droits de mouture à Rome, l'imposition foncière de la ville, les droits d'octroi, tout cela doit entrer en recettes dans le budget de Rome et être affecté à l'entretien et à l'embellissement de cette grande ville. Il faut donc faire plusieurs budgets :

1° Pour 1809, le budget de tout l'État romain en recettes et en dépenses;

2° Pour 1810, le budget des deux départements en recettes et en dépenses, et celui en particulier de la ville de Rome également en recettes et en dépenses.

Il faudrait joindre à cela des renseignements relatifs aux domaines nationaux.

Nous sommes encore au commencement de septembre. En supposant quinze jours de séjour à Rome et vingt jours de route, votre homme pourra être de retour dans le courant d'octobre. Il me rejoindra où je serai. J'arrêterai le budget de 1809, et il aura encore le temps de se préparer pour le budget de 1810.

Je vous recommande de donner à votre commis des modèles conformes aux états que j'ai l'habitude d'avoir sous les yeux, afin que le travail qu'il m'apportera soit plus commode et sans difficultés.

523. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 12 septembre 1809.

Le prince de Ponte-Corvo, se rendant à Paris, causera probable-

(1) AFIV 882.

ment avec vous. Vous lui ferez connaître que j'ai été mécontent de son ordre du jour aux Saxons, qui tend à leur attribuer une gloire qu'ils ne méritent pas, puisqu'ils ont été en fuite toute la journée du 6; que je n'ai pas été moins mécontent de son ordre du jour aux gardes nationales, où il dit qu'il n'avait que 15,000 hommes, tandis que j'en avais 60,000 sur l'Escaut; que, n'en eût-il que 10,000, il est criminel à un général de donner le secret de ses forces à l'ennemi et à l'Europe; qu'il n'a point de mesure; que j'ai été mécontent que, pendant les affaires de Suède, il ait décidé provisoirement l'admission des Suédois et m'ait ainsi compromis vis-à-vis des Russes; qu'il reçoit des correspondances d'un tas d'intrigants de Paris, que je sais qu'il n'est pas assez dupe pour ajouter foi à leurs rapports, mais que cela n'est pas convenable; que je ne puis souffrir l'intrigue; qu'il est de son devoir et de son intérêt de marcher droit; qu'il doit chasser cette canaille de chez lui, et ne pas souffrir qu'elle lui écrive; que, s'il ne veut pas, il lui arrivera malheur. Le prince de Ponte-Corvo a gagné beaucoup d'argent à Hambourg; il en a gagné à Elbing; c'est ce qui m'a valu les mauvaises affaires de Pologne et la bataille d'Eylau. Je suis fatigué des intrigants, et je suis scandalisé qu'un homme que j'ai comblé de bienfaits prête l'oreille à des misérables qu'il connaît et qu'il apprécie. Vous lui direz qu'il n'a pas vu un homme et reçu une lettre que je ne l'aie su; que je connais le peu d'importance qu'il y met; mais souffrir la correspondance de ces hommes et les voir, c'est les encourager.

Tout ceci est secret. Ne vous servez de ces détails qu'en cas que le prince de Ponte-Corvo vous parlât; sans cela, vous ne lui parlerez de rien.

524. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 15 septembre 1809.

J'ai lu la lettre que le Pape écrit au cardinal Caprara. Comme ce cardinal est un homme sûr, vous pouvez la lui faire remettre, après en avoir fait prendre une copie.

Le mouvement de Grenoble à Savone a été funeste, comme tous

(1) AFIV 882.

les pas rétrogrades. Vous n'avez pas saisi mes intentions. C'est ce pas rétrograde qui a donné des espérances à ce fanatique. Vous voyez qu'il voudrait nous faire réformer le code Napoléon, nous ôter nos libertés, etc. On ne peut être plus insensé.

J'ai déjà donné l'ordre que tous les généraux d'ordres et les cardinaux qui n'ont pas d'évêché ou qui n'y résident pas, soit Italiens, soit Toscans, soit Piémontais, se rendissent à Paris, et probablement je finirai tout cela en y faisant venir le Pape lui-même, que je placerai aux environs de Paris. Il est juste qu'il soit à la tête de la chrétienté. Cela fera une nouveauté les premiers mois, mais qui finira bien vite.

525. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 15 septembre 1809.

Je vous envoie un nouveau bulletin de ce M. Decazes. Après ce que vous m'avez dit, le moyen le plus simple est de l'envoyer en Hollande; puisqu'il est l'espion du roi, il pourra l'employer chez lui. Le roi prend ces bulletins pour des réalités; il croit que je ne veux pas la paix, parce que je veux avoir toute la ligne du Danube, et cela le fâche et l'irrite.

Ce petit drôle de Decazes doit avoir des intelligences chez vous : vous voyez ce qu'il dit du ministre de Prusse. J'ai eu occasion de faire plusieurs fois cette remarque. Ordonnez-lui de partir dans vingt-quatre heures; sans quoi, je le ferai saisir.

526. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Brünn, 18 septembre 1809.

Vous avez eu tort d'inquiéter toute la France et jusqu'au Piémont en écrivant partout pour « préparer » les gardes nationales. « Préparer » ne veut rien dire; c'est alarmer sans raison tout l'empire.

(1) AFIV 882.

(2) *Ibid.*

Vous ne me parlez jamais de Paris. J'ignore ce que c'est que cette garde à cheval. L'on dit qu'ils sont 60, et encore qu'ils ne veulent pas sortir de Paris. Veut-on donc me tourner en ridicule? Vous eussiez, il me semble, bien fait de me parler de tout cela. Je vois bien que Rome n'est pas dans Paris, mais dans mes bons départements; c'est là que l'on est Français! Puisque Paris ne m'a été bon à rien, il ne faut pas actuellement me donner de l'inquiétude ni m'obliger à supporter l'importance de la garde nationale. C'est me donner les inconvénients d'une mesure, sans que j'en aie eu les avantages. S'il est vrai que l'on ait donné l'assurance à ces 60 jeunes gens de ne pas aller à la guerre, et que ce ne soit qu'en conséquence qu'ils se soient enrôlés, il faut les dissoudre tout doucement.

527. — A LOUIS NAPOLEON,

ROI DE HOLLANDE (1).

Schönbrunn, 21 septembre 1809.

J'ai reçu à Brünn votre lettre du 8. Vous me parlez d'une belle action que les Hollandais ont faite pour reprendre Batz; cela me paraît fort ridicule. Les Anglais ont évacué Batz, comme ils évacuèrent Flessingue, par les maladies. En prodiguant des éloges à qui ne les mérite pas, on fait le plus grand tort aux soldats. Partez bien du principe qu'il faut que vous fassiez couper la tête au général Bruce. Ce misérable a compromis mon escadre et mon territoire. Je sais qu'il a de fortes alliances en Hollande; mais j'exige cette réparation. La manière dont votre ministre de la guerre a laissé dépourvus le fort de Batz et l'île de Walcheren est honteuse.

Dans vos discours, vous dites que c'est parce qu'il fallait vaincre sur le Danube et à la grande armée que vous n'avez pas d'armée. J'ignore ce qu'ont fait les trois régiments que vous avez en Allemagne. Qu'est-ce que c'est que 8 compagnies et 100 chevaux que vous avez en Espagne?

Que voulez-vous que je vous dise? Ce que je vous ai répété cent fois : vous n'êtes pas roi, et ne savez point l'être. De pareils événements ne seraient pas arrivés du temps de Schimmelpenninck et de la République hollandaise, qui payait toujours 40,000 hommes. Je vous ai renvoyé votre flottille de Boulogne, pour la tenir dans

(1) AF^{IV} 882.

l'Escaut ou dans vos canaux ; vous l'avez désarmée. Vous n'avez ni marine, ni finances, ni armée, et vous prétendez être un État libre et indépendant ! Tous vos embarras et vos inquiétudes viennent de votre mauvaise administration, et de ce que vous n'avez jamais écouté mes conseils.

Le commerce avec l'Angleterre se fait en Hollande comme en temps de paix ; ses partisans y triomphent. Il faut cependant que je vous fasse connaître que cela ne peut marcher de cette manière. Il faut quatre choses pour être indépendant en Hollande : des finances, une armée, une flottille et une flotte, et une prohibition absolue de communication avec l'Angleterre. Sans cela, je n'aurai jamais la paix. Il faut une similitude de système de douanes avec la France, de sorte qu'aucun changement ne se fasse dans le tarif et dans la législation des douanes que de concert avec moi. Il faut voir aussi de quelle manière doivent être défendus mes chantiers d'Anvers. Batz et la Zélande ne peuvent certainement pas rester dans les mains d'une nation qui ne sait pas les défendre.

Quant à l'attachement que vous me protestez pour ma personne et pour la France, je veux y croire. Cependant, les Français n'ont jamais été plus maltraités qu'en Hollande. J'ai des portefeuilles de réclamations de mes armateurs contre vos agents ; et, si vous ne réprimez la conduite indigne que tiennent vos amiraux envers mon pavillon, craignez que je ne la réprime moi-même. Mon pavillon est sacré ; un amiral hollandais n'a pas le droit d'y toucher. Cependant, chez vous, on arrête mes corsaires et on viole mon pavillon.

J'aurais un autre désir : c'est que vous ne parliez pas de moi dans vos discours publics ; car ce n'est qu'hypocrisie, puisque vous savez bien que tout ce que vous faites est contre mon opinion, et que je vous ai dit souvent que je prévoyais que, par la versatilité et le peu de sens de vos mesures, vous entraînez la perte de votre royaume. Ne laissez donc pas croire que j'approuve vos mesures. J'ai plusieurs fois été tenté de mettre des notes à la suite de vos discours dans le *Moniteur*, pour bien faire connaître que je n'approuvais pas ce que vous me prêtiez. Vous sentez les inconvénients que cela aurait. Je désire donc que vous ne parliez ni de moi, ni de la France. Je regrette toujours de vous avoir donné un royaume, où vous n'avez profité du palladium de mon nom que pour être utile à nos ennemis et faire tout le mal possible au système et à la France.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ma santé. Je ne crois pas cet intérêt bien sincère, si j'en cherche la preuve dans votre discours, où vous tâchez de calomnier ma gloire, si cela était

possible à un homme comme vous, qui n'avez rien fait. Le courrier que vous m'expédiez le lendemain de ce discours vous ressemble tout à fait; c'est ainsi que vous en usez ordinairement. Je ne sais du reste quels contes on se plaît à faire sur ma santé; elle n'a jamais été meilleure.

P.-S. — Je vois dans le *Moniteur* un discours où vous dites que vos gardes ont sauvé Anvers, c'est-à-dire l'ont abandonné au moment du danger; que l'expédition était facile à prévoir. Pourquoi alors avez-vous été à Aix-la-Chapelle, au lieu d'aller faire la revue de vos côtes, de faire armer le fort de Bataz, de jeter 6,000 hommes dans l'île de Walcheren, et de lever 12,000 hommes dans votre pays? Si vous aviez prévu l'expédition, pourquoi les 200 chaloupes ou bateaux canonnières que je vous ai envoyés n'ont-ils pas été jetés dans l'Escaut? En vérité, il est pitoyable, lorsqu'on gouverne un État avec tant d'ineptie, de dire des choses si déraisonnables. Votre procès et celui de votre gouvernement est dans votre discours. Comment peut-on se moquer de l'Europe et respecter assez peu le nom que l'on porte, pour dire en public : « Je prévoyais l'expédition; mais je n'ai pris aucun moyen pour m'y opposer »? Vous dites que vous n'avez pas d'armée, parce que vous avez 4 mauvais mille hommes en Hanovre, où ils se sont couverts de gloire en pillant le nord de l'Allemagne. Il était de votre devoir, puisque vous aviez tant de génie, d'approvisionner vos forts, d'avoir 200 chaloupes canonnières dans l'Escaut et de lever des troupes pour vous opposer à l'invasion des Anglais. Vous n'avez aucun conseiller autour de vous; vous écrivez toute la journée des inconséquences, c'est le mot, des contradictions et des contre-sens. Je vois que vous avez dit aux bourgeois d'Amsterdam que leur véritable poste était de garder leur ville contre les filous et les filles, lorsqu'on sait qu'ils n'ont pas voulu marcher pour la défense de la patrie. Je ne vous parlerais pas de tout cela, si vous n'y compromettiez pas mon nom. Vous laissez croire que les Hollandais ont tout fait et qu'ils ont une grande énergie. Oui, ils ont une grande énergie, pour la contrebande. Cette pauvre nation hollandaise est bien à plaindre. Ce qu'elle souffre vient de l'instabilité de votre caractère et du peu de jugement de vos mesures. Je vous répète que ma volonté est que, directement ni indirectement, vous ne parliez pas de moi dans vos harangues, et qu'il n'y soit jamais question ni de mes affaires ni de mon nom.

528. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 23 septembre 1809.

Maret vous envoie ce que vous demandez. En paix comme en guerre, je vous répète que j'attache le plus grand prix à avoir 100 ou 200 millions de billets. Cela est une opération politique. Quand la maison d'Autriche n'aura plus son papier-monnaie, elle ne pourra plus me faire la guerre. Vous pouvez établir l'atelier où vous voudrez, dans le château de Vincennes, par exemple, d'où l'on retirerait les troupes et où on ne laisserait entrer personne. Cette rigidité serait motivée par le voisinage des prisonniers d'État. Ou dans tout autre endroit. Mais il est urgent et important que vous vous occupiez sérieusement de cette affaire. Si j'avais détruit ce papier, je n'aurais pas eu cette guerre.

529. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,
MINISTRE DES CULTES (2).

Schönbrunn, 23 septembre 1809.

J'approuve que vous commenciez par faire venir à Paris les cardinaux français qui n'ont pas d'évêché. Ce premier pas fait, on verra ce qu'il sera convenable de faire pour les cardinaux du royaume d'Italie. Je vous laisse le maître de donner ce qui est convenable au patriarche qui est à Paris.

530. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (3).

Schönbrunn, 26 septembre 1809.

Ving-quatre heures après avoir reçu le présent ordre, vous ferez

(1) AFIV 882.

(2) *Ibid.* — Comte d'HAUSSONVILLE, *L'Église romaine et le premier Empire*, t. III, p. 507.

(3) *Ibid.*

partir le sieur Alexis de Noailles, qui est compris dans cette cabale d'enfants de chœur, pour se rendre à Vienne auprès de son frère, et servir comme sous-lieutenant. Vous témoignerez à ses parents combien je suis fâché de voir ce jeune homme si mal élevé et livré à ce cagotisme; que l'air du régiment lui fera du bien et le fera revenir promptement de cette folie mystique.

Je vous envoie une lettre du ministre de Prusse. Vous verrez quelle canaille c'est que ces gens-là. Expulsez donc de Paris cet animal-là; il ne doit pas vous être difficile de trouver des moyens de vous en débarrasser.

531. — AU CARDINAL FESCH,
ARCHEVÊQUE DE LYON (1).

Schönbrunn, 28 septembre 1809.

J'ai reçu votre lettre. Vous devez écrire à Ajaccio et faire écrire par le maire que je vois avec peine l'esprit de faction qui règne dans cette ville; que ces temps sont passés, et qu'il faut se tenir tranquilles; que Bastia et les autres villes ne donnent lieu à aucune plainte. Pourquoi Ajaccio remue-t-il toujours? On a la tête trop vive; on est trop indiscret, et on n'a pas le respect convenable pour la première autorité. Faites connaître qu'on me déplairait beaucoup de ne pas changer.

532. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (2).

Schönbrunn, 28 septembre 1809.

Écrivez au sieur Otto pour demander que le docteur Schneider, chef des rebelles du Vorarlberg, soit jugé par une commission militaire et passé par les armes. Ce n'est que par des exemples que l'on peut dégouter tous ces brouillons.

(1) AF^{IV} 882. — Lettre déjà publiée avec la *Correspondance du cardinal*, par M. A. DU CASSE, *Histoire des négociations diplomatiques relatives aux traités de Mortefontaine, de Lunéville et d'Amiens*, t. I, p. 164

(2) AF^{IV} 882.

533. — AU COMTE FOUCHÉ,
 MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Schönbrunn, 28 septembre 1809.

Je reçois votre bulletin. Je vois que le sieur Alexis de Noailles est très coupable. Gardez-le jusqu'à nouvel ordre. Qui est-ce donc qui hébète ainsi la jeunesse? Les parents ont bien des reproches à se faire.

534. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
 MINISTRE DE LA GUERRE (2).

Schönbrunn, 3 octobre 1809.

Il est bien singulier que, lorsque je suis certain qu'on a perdu 15 pièces de canon à la bataille de Talavera, on élève encore des doutes là-dessus. J'ai la certitude que 15 pièces de canon ont été prises, tant par mes renseignements secrets venus d'Angleterre que par les lettres de l'armée qui ont été ouvertes. Témoignez mon extrême mécontentement au général Senarmont de ce qu'il n'en a pas fait le rapport au roi et ne vous a pas envoyé une note détaillée de ses pertes. Celles qu'il annonce dans ses rapports sont réduites ; elles sont peu considérables. Ordonnez-lui de faire une enquête pour établir le nombre de pièces d'artillerie que chaque division avait avant et après la bataille, et de faire enfin connaître la vérité, que je veux et dois savoir. On tient le roi dans l'obscurité sur tout ; il répète sans cesse qu'il n'a point perdu de canons, tandis que le maréchal Jourdan avoue la perte de plusieurs. Faites sentir au roi qu'il est trompé.

535. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
 MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (3).

Schönbrunn, 8 octobre 1809.

Demandez au sieur Bourricenne pourquoi il a reçu un portrait du

(1) AF^{IV} 882.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

roi de Westphalie sans mon ordre. Écrivez-lui de renvoyer sur-le-champ ce portrait; aucun ministre ne doit recevoir de présent d'un souverain sans ma permission. Demandez-lui également pourquoi il ne m'instruit pas de toutes les négociations d'argent que la cour de Cassel fait à Hambourg. Vous lui enverrez un courrier extraordinaire pour avoir réponse là-dessus et tirer cela au clair. Témoignez-lui mon mécontentement de ce qu'il a souffert que le directeur des postes à Hambourg écrivit en Danemark pour la correspondance avec la Suède, sans votre autorisation. Enfin faites bien connaître au sieur Bourricque que je veux tout savoir, et qu'il deviendra responsable à mes yeux de tout ce qu'il ne dira pas.

Faites connaître au sieur Reihard que, si le roi emploie H***, il ait à demander ses passeports et à faire connaître qu'il a ordre de déclarer positivement que je ne souffrirai pas qu'un pareil fripon reste auprès du roi. Mandez-lui de faire des démarches pour que les douanes françaises soient protégées du côté d'Osnabrück; c'est une mesure que, comme protecteur de la Confédération, je prends contre l'Angleterre.

Ecrivez en Suisse pour que le nommé Testa Ferrata, frère du nonce, soit arrêté ou au moins chassé de la Suisse.

Faites connaître au prince Kourakine que j'ai donné ordre qu'on lui remît les 22 prisonniers de guerre finlandais qu'il réclame comme sujets de l'empereur de Russie, et que le ministre de la guerre a reçu des ordres à ce sujet.

536. — AU GÉNÉRAL DE WRÈDE,

COMMANDANT EN CHEF DES TROUPES BAVAROISES (1).

Schönbrunn, 8 octobre 1809.

Je suis mécontent des troupes bavaroises. Au lieu de se battre, ils clabaudent et font des intrigues contre leur chef. Je viens de traduire le général Stengel à un conseil d'enquête pour avoir abandonné Gölling. Que n'y mourait-il? On n'abandonne pas un poste sans l'ordre de son chef. Les troupes bavaroises sont démoralisées. Montrez ma lettre à Deroy, et dites-moi si les Bavares veulent mériter mon estime ou mon mépris. Lorsque des troupes sont démoralisées, c'est aux chefs et aux officiers à rétablir leur moral

(1) AFIV 882. — *Revue britannique* du 24 décembre 1843.

ou à périr. Il y a eu de commis des traits de lâcheté qu'il est de l'honneur de l'armée bavaroise de dénoncer et de faire punir, tels que de s'être laissé prendre prisonnier dans des gorges, plutôt que d'effectuer la retraite. A l'armée, il n'y a pas de prince. Il est possible que le prince royal ait à se plaindre du duc de Dantzick ; mais cela n'a rien de commun avec l'honneur des armes. Il fallait marcher à l'ennemi, lorsqu'il insultait aux drapeaux bavarois et venait les attaquer aux débouchés de Salzbourg. Je voulais faire un ordre à votre armée ; il serait resté dans l'histoire ; je préfère vous écrire, à vous que j'estime pour vos talents et votre courage. Parlez à vos camarades, et faites qu'ils ne soient point déshonorés. Qu'on ne m'oppose ni *si*, ni *mais*, ni *car* ; je suis un vieux soldat : vous devez vaincre l'ennemi ou mourir. J'aurais voulu qu'au premier signal de l'attaque, le prince se fût porté aux avant-postes et eût redonné du moral à sa division. Comme je sais que vous êtes attaché au prince autant que je le suis moi-même, vous ne ferez de cette lettre que l'usage que vous jugerez convenable.

537. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE (1).

Schönbruun, 10 octobre 1809.

Envoyez les extraits de journaux ci-joints en Espagne. Les forces françaises y sont bien affaiblies ; c'est le résultat des ordres du jour et des proclamations où l'on dit que les ennemis étaient d'un nombre triple ou quadruple. A force de répéter qu'on est inférieur, il est tout simple qu'on évalue le corps du maréchal Soult à 8,000 hommes, le corps du maréchal Mortier à 10,000 hommes, etc. Écrivez donc au roi que l'art de la guerre est d'exagérer ses forces et de déprimer celles de l'ennemi ; au contraire, il exalte les forces de l'ennemi et diminue la sienne.

(1) Dépôt de la Guerre, carton 82.

538. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
 MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Schönbrunn, 11 octobre 1809.

Je vous renvoie vos dépêches. Accusez au sieur La Rochefoucauld la réception de ses lettres, et faites-lui connaître que l'arrangement proposé ne me convient pas ; que j'entends que tout bâtiment qui sera pris en contravention à mes décrets soit déclaré de bonne prise ; que, si l'on ne prend pas des mesures efficaces pour réprimer la contrebande, non seulement je ferai occuper les passes par mes troupes, mais que j'enverrai des colonnes mobiles pour faire saisir les marchandises anglaises jusque dans Amsterdam ; que ceci n'est pas une plaisanterie ; que la Hollande trahit la cause commune ; qu'il serait préférable de la voir l'alliée de l'Angleterre que favorisant sourdement son commerce et la guerre qu'elle fait contre nous. Il fera bien comprendre aux ministres hollandais que le résultat de leurs grandes et adroites menées sera de perdre leur existence ; que le roi n'a marché qu'un moment franchement. Recommandez au sieur La Rochefoucauld de se maintenir dans cette direction.

539. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
 MINISTRE DE LA GUERRE (2).

Schönbrunn, 13 octobre 1809.

Vous devez écrire en Espagne que les revenus de la couronne sont modiques, parce qu'on est en méfiance de tout ce qui est français, et qu'on se sert dans les provinces de gens qui n'ont ni l'énergie ni la capacité nécessaires, de sorte que les revenus passent aux insurgés, et parce qu'on nomme un tas d'officiers espagnols qu'il faut payer, et cela sans utilité.

Jene puis qu'approuver la conduite du payeur. Mettez 50,000 francs à la disposition du génie pour les travaux du Retiro. Il est honteux que le roi n'y pourvoie pas. Que sont devenus les fonds de la contribution qui avait été frappée sur Toro et sur Zamora ?

(1) AF^{IV} 882. — Publiée par M. ROCQUAIN, *Napoléon et le roi Louis*.

(2) *Ibid.*

540. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE (1).

Münich, 21 octobre 1809.

Il est convenable que le capitaine de dragons d'Argenton, prévenu de trahison et de communication avec l'ennemi, soit traduit devant une commission militaire. Vous ferez exécuter cet ordre, à moins que le ministre de la police ne s'y oppose par l'espérance de tirer encore d'autres renseignements de cet individu.

541. — A M. FOUCHÉ, DUC D'OTRANTE,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (2).

Fontainebleau, 26 octobre 1809.

Donnez ordre sans délai que le prêtre Desmasures, qui va à Savone pour voir le Pape, soit arrêté après qu'il aura vu le Saint-Père. Ses papiers vous seront envoyés et sa personne envoyée au château de Compiano (duché de Parme), où il sera détenu au secret, sans qu'il puisse correspondre avec qui que ce soit.

542. — AU PRINCE BORGHÈSE,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES DÉPARTEMENTS AU DELA DES ALPES (3).

Fontainebleau, 26 octobre 1809.

Je reçois votre lettre du 12 octobre. Il faut écrire à Salmatoris de ne pas faire de folies pour le Pape; que je désire au contraire qu'il soit fait de fortes économies sur les 1,200,000 francs destinés à son entretien, afin que, dans le cas où le Pape devrait voyager, on eût un fonds de réserve pour cette dépense extraordinaire, soit qu'il dût se rendre à Paris, soit qu'il dût aller vers tout autre point de la France.

(1) AF^{IV} 882.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

543. — A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,
 MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Novembre 1809.

Je désire que vous renvoyiez au sieur La Rochefoucauld son courrier. Vous ferez connaître à ce ministre que je ne réponds pas à la lettre du roi, parce que j'attends une réponse à une longue lettre que je lui ai écrite il y a peu de jours, où j'abordais toutes les questions. Vous trouverez ci-joint une copie de la lettre du roi, que vous enverrez au sieur La Rochefoucauld, avec l'ordre précis de ne témoigner en rien qu'il ait connaissance de cette lettre. Vous chargerez le sieur La Rochefoucauld de voir le roi et de lui faire comprendre que la Hollande ne peut plus exister dans la situation où elle se trouve, puisqu'elle n'a ni vaisseaux de guerre, ni flottille, qu'elle n'a que quelques mauvais régiments, qu'elle n'a et ne peut avoir aucun système de finances; que la Hollande est le débouché de la Meuse, de l'Escaut et du Rhin, c'est-à-dire des grandes artères de l'Empire; que la paix avec l'Angleterre n'est pas prochaine; qu'on ne peut forcer l'Angleterre à la paix que par un blocus rigoureux; qu'il faut que la police soit faite sur les côtes de Hollande, comme elle se fait sur les côtes de Normandie; que, lorsqu'il fut question de mettre le roi sur le trône, j'avais espéré que la paix se ferait promptement, et que la Hollande recouvrerait ses colonies et son existence, que son état de guerre, de marine, l'état de ses finances, au lieu d'être anéantis, seraient augmentés et triplés, mais que ces espérances ont été déjouées; que d'ailleurs j'étais engagé vis-à-vis de la Prusse, alors l'une des premières puissances de l'Europe, à conserver l'indépendance de la Hollande, et que, si je n'avais donné un roi à cet État, il fallait faire la guerre avec la Prusse; qu'aujourd'hui la Prusse n'existe plus, et que je suis dégagé de tous ces liens; que le bien de la France, comme celui de la Hollande, fait une nécessité de la réunion de cette dernière à la France; que la Hollande est le complément de l'Empire; qu'elle est le débouché de mes rivières; que sa marine, ses ports, son commerce, ses finances ne peuvent prospérer que mêlée (*sic*) avec la France; que sans doute alors elle sera plus éloignée de l'Angle-

(1) AFIV 882. — Publiée par M. Rocquain, *Napoléon et le roi Louis*. — D'après une note portée sur la minute, cette lettre n'a pas dû être envoyée.

terre, mais que la France, l'Italie, l'Allemagne lui seront ouvertes, et qu'elle aura une indemnité convenable; que, si le roi abdique, mon intention, dans aucun cas, n'est pas de le remplacer par le prince royal; qu'après la tournure qu'ont prise les affaires du continent, il est de toute impossibilité que la Hollande conserve son indépendance de la manière que le roi le désire. Vous prescrirez au sieur La Rochefoucauld de tenir ces indications secrètes; il les fera connaître au roi seul, et il ajoutera que le roi ne peut espérer aucun bonheur dans sa position; qu'il doit attendre haine de la France, dont il contrarie les projets, et haine de son peuple, qui, placé entre la France et l'Angleterre, sera le plus malheureux peuple de la terre; que la dernière expédition a prouvé l'impossibilité que la Hollande conserve son indépendance: d'abord les îles de Walcheren et de Sud et Nord-Beveland ne peuvent lui rester, et je ne puis désormais me fier à personne pour la défense de l'Escaut; qu'il faut que Breda, Berg-op-Zoom, les îles de Walcheren et de Beveland soient réunies à la France, pour que l'Escaut soit tout entier à moi; que le roi personnellement peut trouver, dans les douceurs de la vie privée assez accommodée à ses goûts, ou dans une souveraineté sous un climat plus favorable à sa santé, une indemnité suffisante; et que le pays, éclairé, se trouvera heureux de ce nouvel état de choses. Le sieur La Rochefoucauld parlera de ces trois fait qu'il avouera: 1^o de l'impossibilité de rendre les îles de l'Escaut; 2^o de la volonté où je suis d'établir un cordon entre la Hollande, la France et l'Allemagne, pour isoler la Hollande et empêcher la contrebande sur le continent, situation qui achèvera le malheur de ce pays; 3^o de la volonté où je suis d'exiger un contingent en troupes de terre et de mer proportionné à l'état de guerre actuel.

La Hollande, ne pouvant satisfaire à ces trois points, ne peut plus exister. Le trône du roi a été détruit par l'expédition anglaise, qui a démontré la nullité de ses moyens et la nécessité de sa réunion à la France. Vous recommanderez au sieur La Rochefoucauld de ne rien écrire et de ne parler de tout cela à personne qu'au roi. Il doit même en causer avec ce prince, comme étant instruit des circonstances des deux pays. Vous lui demanderez son opinion sur l'effet que ce changement fera sur le peuple et sur le roi. Enfin vous lui ferez bien connaître que je ne tiens pas à un mois plus tôt ou plus tard, mais que mon intention irrévocable est de réunir la Hollande à la France. Vous lui manderez que tout ce que vous lui communiquez peut être susceptible d'être modifié, mais qu'il doit regarder

l'objet de cette dépêche comme un projet fixe et un secret d'État. Vous chiffrez la partie de votre lettre où vous lui exprimerez cette volonté, et vous l'autoriserez à diriger les choses dans ce sens, sans cependant en rien laisser pénétrer.

544. — CIRCULAIRE AUX ÉVÊQUES.

Fontainebleau, 6 novembre 1809.

[*A la suite de la circulaire adressée aux évêques à l'occasion de la paix, imprimée dans la Correspondance sous le n° 15997, l'Empereur avait dicté les passages suivants, qu'il a ensuite biffés de sa main sur la minute :*]

Nous avons jugé nécessaire au bien de nos peuples et aux intérêts politiques de notre couronne de gouverner directement les parties de l'Empire que Charlemagne, notre auguste prédécesseur, avait jugé à propos de confier aux évêques de Rome, à titre de fiefs, pour l'intérêt de la foi et non pour celui des hérétiques.

Tenant notre trône de Dieu, nous ne sommes comptables qu'à lui de nos actions. Tout ce que nous avons fait, nous l'avons fait pour la gloire et le bien de nos peuples, et aussi pour le plus grand bien de la religion, qui tire toujours sa force de la simplicité, de la charité et de la vérité de la foi, et non des choses qui lui sont étrangères et que Jésus-Christ aurait pu et n'a pas voulu établir.

Lorsque, sur le champ de bataille de Marengo, nous conçûmes la volonté de rétablir les autels renversés de nos pères, il fut bien loin de nous de reconnaître ces prétentions monstrueuses et contraires aux principes de la religion, qui ont donné à ses ennemis le moyen de la calomnier, qui ont causé tant de maux et fait verser tant de sang, et que professèrent les Grégoire VII et les Jules II. Nous avons entendu rétablir la doctrine que l'école de Paris, la Sorbonne et le clergé de France, surtout dans ses déclarations de 1682, ont pris pour base de leur doctrine. C'est cette doctrine que nous avons reçue de nos pères, que nous avons voulu rétablir et que nous voulons maintenir.

Nous regarderons avec pitié ceux qui, imbus d'une fausse doctrine, méconnaîtraient le commandement de Jésus-Christ, qui ordonnait de rendre à César ce qui appartient à César, et qui ne per-

mettait pas de soumettre la direction des consciences et les intérêts spirituels à des considérations temporelles. Ce qu'un homme a fait, un homme peut le défaire ; ce que Dieu a fait est seul immuable.

545. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE (1).

Fontainebleau, 7 novembre 1809.

Je crois nécessaire que vous donniez ordre au général Saint-Cyr de garder les arrêts dans sa campagne, jusqu'à ce qu'il ait fait connaître pourquoi il a quitté l'armée sans l'ordre du ministre. Une raison de santé n'est pas une excuse admissible. Il résulterait de là qu'avec un certificat de chirurgien, on serait autorisé à abandonner l'armée. J'attends le rapport qu'il vous fera pour prendre un parti. Demandez-lui également pourquoi il a laissé ravitailler Gironne.

546. — AU COMTE MOLLIN,
MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC (2).

Fontainebleau, 12 novembre 1809.

Faites-moi un rapport sur les affaires du roi Charles IV, sur ce qui lui a été promis par le traité, ce qu'il a touché jusqu'à cette heure et ce qui lui revient. Dans la situation actuelle des choses en Espagne, 6 millions me paraissent une somme très forte ; mais il faudrait lui donner quelque chose tous les mois. Faites-moi un rapport là-dessus.

547. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,
COMMANDANT L'ARMÉE DU NORD (3)

Paris, 20 novembre 1809.

Je vois avec peine que vous ne marchez pas avec la fermeté con-

(1) AFIV 882. — Baron DU CASSE, *Supplément à la Correspondance*

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

venable. Vous êtes général en chef; vous devez lever toutes les difficultés. Des canons, il y en a à Lillo, à Anvers, à Berg-op-Zoom, à Breda, à Batz. Des canonniers, vous en avez 15 ou 16 compagnies; mais pour cela il faut retirer tout ce que vous avez sur la défensive. Ces 16 compagnies doivent former 900 hommes. Il est certain que, si vous voulez garnir de personnel et de matériel Anvers et toutes les rives de l'Escaut, comme si l'ennemi était sur l'offensive, vous n'arriverez à aucun résultat. Compris les Hollandais, vous avez 30,000 hommes, indépendamment de 30,000 gardes nationales pour garder vos derrières et occuper Breda, Berg-op-Zoom et toutes les places de Hollande. Avec votre flottille, vous avez de quoi débarquer 30,000 hommes en un seul jour. Vous avez le commandement sur toutes les places et troupes de Hollande, sur ma flotte, sur mes arsenaux, sur mes troupes. Tout ce que vous ferez sera bien fait, pourvu que vous soyez promptement vainqueur. Marchez rapidement et vigoureusement, sans *mais, si, ni car*. Au lieu d'écrire au ministre de la guerre, ordonnez, et apprenez-moi bientôt que le Sloe est purgé d'ennemis. L'affection particulière que je vous porte m'a décidé à vous laisser acquérir cette gloire; ayez de la fermeté, du caractère et de la volonté. S'il y a des malveillants dans l'armée hollandaise, faites-les arrêter. Si le roi vous gêne, ne l'écoutez pas. Passez par-dessus tous les obstacles, je ne désapprouverai de votre part que ce qui serait pusillanimité et irrésolution; tout ce qui sera vigueur, caractère, politique, je l'approuverai.

548. — AU COMTE MOLLIN,
MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC (1).

Paris, 20 novembre 1809.

J'ai lu avec attention votre rapport du 12 novembre sur les princes espagnols. Mon intention est de donner au roi Charles, à dater du 1^{er} novembre 1809, 200,000 francs par mois : ce qui fait donc 400,000 francs pour 1809 et 2,400,000 pour 1810. Je ne change rien pour les autres princes. Vous enverrez le plus promptement possible les 400,000 francs au roi Charles; mais vous direz que vous n'avez pas d'ordre de lui faire d'autres paiements d'ici

(1) AFIV 882. — *Mémoires d'un ministre du Trésor public*, t. III, p. 82.

en janvier, et, de vive voix, vous ferez entendre à ses agents que, jusqu'à ce que l'Espagne se rétablisse et puisse faire ses payements, mes finances ne me permettent pas de lui donner plus de 200,000 francs par mois; que ses payements sont assurés sur ce taux pour 1810; que cela n'a rien de commun avec ses droits, que je reconnais, et qu'on lui soldera aussitôt que cela se pourra.

549. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE (1).

Paris, 9 décembre 1809.

Je reçois le rapport relatif à ce misérable Argenton. Je n'ai rien à dire, si ce n'est que le rapporteur doit dresser son acte d'accusation en n'ayant égard qu'à la justice.

550. — AU PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE (2).

Paris, 13 décembre 1809.

Renvoyez l'aide de camp du maréchal Victor. Écrivez à ce maréchal que je n'ai conservé aucun préjugé contre lui pour les affaires de Talavera; que j'ai seulement vu avec peine qu'on ait attaqué en détail au lieu de le faire ensemble; que, du reste, je connais ses talents et son habitude de la guerre; que, dans peu, je serai en Espagne, et que j'espère qu'il justifiera toujours la bonne opinion que j'ai de lui.

551. — A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (3).

Trianon, 17 décembre 1809.

Je pense qu'il est nécessaire que vous expédiiez aujourd'hui au

(1) AFIV 882.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

duc de Vicence un courrier qui sera porteur du *Moniteur* (1). Vous lui manderez que ce *Moniteur* doit lui faire assez connaître la nécessité d'une réponse prompte et décisive.

Vous lui répondrez qu'il est faux que la lettre du prince Galitzine ait été communiquée à qui que ce soit; que, quand on emploie le mot *Pologne* dans quelque acte, c'est une erreur des employés, qui n'y entendent pas malice; que j'ai témoigné mon mécontentement au prince de Neuchâtel pour avoir laissé mettre ce mot dans la convention militaire; qu'il est difficile que ces nuances n'échappent pas quelquefois aux employés; qu'aussi je me suis plu à faire dire, dans le discours du ministre de l'intérieur au Corps législatif, que les acquisitions en Galicie n'étaient pas une affaire de politique, mais de circonstance; que l'empereur Alexandre a vu de quelle manière j'ai tranché la question de la Moldavie et de la Valachie, dans le même moment où je recevais la nouvelle des échecs essuyés par le prince Bagration; que j'ai facilité la paix de la Suède; que cette phrase de mon discours va la lui ménager avec la Porte. Que pouvais-je faire de plus?

Vous lui direz que la conduite du sieur Ledoux est une folie, que je lui donne l'ordre de revenir à Paris pour en rendre compte. (Vous lui donnerez effectivement cet ordre; je serai bien aise d'avoir par ce consul des renseignements sur la situation de ce pays; il laissera son chancelier.) Vous ajouterez au duc de Vicence que, si un consul français gêne à Bucharest, on l'ôtera.

Le duc de Vicence ne manquera pas de dire à M. de Romanzoff que, les Français étant nés dans l'idée que la France doit protéger la Porte, il est des choses qui tiennent au protocole et aux circonstances et que l'on ne peut dire tout haut que l'on abandonne la Turquie; que mon discours ne laisse aucun doute sur la réunion de la Valachie et de la Moldavie. Le duc de Vicence, qui a les protocoles des conférences d'Altenbourg, doit faire remarquer à M. de Romanzoff que, dans ces conférences, nous n'avons jamais voulu de la Galicie; que nous en avons fait une question à part, et que l'Autriche, au contraire, voulait nous la donner tout entière.

(1) Sénatus-consulte prononçant le divorce entre Napoléon et Joséphine.

552. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,
MINISTRE DES CULTES (1).

Trianon, 18 décembre 1809.

Réitérez l'ordre au général Miollis de faire partir sur-le-champ tous les cardinaux qui sont encore à Rome, entre autres le cardinal di Pietro. Cet ordre sera exécuté vingt-quatre heures après la réception de votre lettre, sous peine de désobéissance.

Donnez-lui l'ordre de faire emballer toutes les archives du saint-siège et de les envoyer en France sous bonne escorte.

553. — AU PRINCE DE NEUCHÂTEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE (2).

Trianon, 19 décembre 1809.

Faites connaître au duc de Dalmatie que j'apprends avec indignation qu'une partie des prisonniers faits à Ocaña a été relâchée, et que l'on a remis les armes à la main à plusieurs. Quand je vois une pareille conduite, je demande : Est-ce trahison ou imbécillité? N'y a-t-il donc que le sang français qui doit couler sans regrets et sans vengeance en Espagne?

554. — AU COMTE MOLLIEU,
MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC (3).

Paris, 21 décembre 1809.

Vous verrez, par le décret que je viens de signer, que j'ai réduit les princes espagnols, et que je ne veux accorder que 3,276,000 fr. par an, ou 273,000 francs par mois, savoir : au roi Charles, 150,000 francs, à la reine Louise, 33,000 francs, au prince Ferdinand 40,000 francs, à son frère, 25,000 francs, et à son oncle

(1) AFIV 882. — Comte d'HAUSSONVILLE *L'Église romaine et le premier Empire*, t. III, p. 509-510.

(2) AFIV 882. — Baron Du CASSE, *Supplément à la Correspondance*.

(3) *Mémoires d'un ministre du Trésor public*, t. III, p. 242.

25,000 francs, le tout par mois; ce qui fera pour l'année 3,276,000 francs. Il est convenable que ceci reste secret. Vous ne devez pas leur annoncer cette disposition, mais seulement faire faire les paiements en conséquence, et sans dire qu'il y ait rien de changé.

555. — A LOUIS NAPOLEON,
ROI DE HOLLANDE (1).

Trianon, 21 décembre 1809.

Je reçois la lettre de Votre Majesté. Elle désire que je lui fasse connaître mes intentions sur la Hollande; je le ferai franchement.

Quand Votre Majesté est montée sur le trône de Hollande, une partie de la nation hollandaise désirait la réunion à la France. L'estime que j'avais puisée dans l'histoire pour cette brave nation m'a porté à désirer qu'elle conservât son nom et son indépendance. Je rédigeai moi-même sa constitution, qui devait être la base du trône de Votre Majesté, et je l'y plaçai. J'espérais qu'élevée près de moi, elle aurait eu pour la France cet attachement que la nation a le droit d'attendre de ses enfants et à plus forte raison de ses princes. J'espérais qu'élevée dans ma politique, elle aurait senti que la Hollande, qui avait été conquise par mes peuples, ne devait son indépendance qu'à leur générosité; que la Hollande, faible, sans alliance, sans armée, pouvait et devait être conquise, le jour où elle se mettrait en opposition directe avec la France; qu'elle ne devait point séparer sa politique de la mienne; qu'enfin la Hollande était liée par des traités avec moi. J'espérais donc qu'en plaçant sur le trône de Hollande un prince de mon sang, j'avais trouvé le *mezzo termine* qui conciliait les intérêts des deux États et les réunissait dans un intérêt commun et dans une haine commune contre l'Angleterre; et j'étais tout fier d'avoir donné à la Hollande ce qui lui convenait, comme, par mon acte de médiation, j'avais trouvé ce qui convenait à la Suisse. Mais je n'ai pas tardé à m'apercevoir que je m'étais bercé d'une vaine illusion. Mes espérances ont été trompées. Votre Majesté, en montant sur le trône de Hollande, a oublié qu'elle était Française, et a même tendu tous les ressorts de sa raison, tourmenté la délicatesse de sa conscience, pour se persuader qu'elle

(1) AFIV 882. — Publiée par M. ROCQUAIN, *Napoléon et le roi Louis*.

était Hollandaise. Les Hollandais qui inclinaient pour la France ont été négligés et persécutés; ceux qui ont servi l'Angleterre ont été mis en avant. Les Français, depuis l'officier jusqu'au soldat, ont été chassés, déconsidérés, et j'ai eu la douleur de voir en Hollande, sous un prince de mon sang, le nom français exposé à la honte. Cependant je porte dans mon cœur et j'ai su soutenir si haut, sur les baïonnettes de mes soldats, l'estime et l'honneur du nom français, qu'il n'appartient ni à la Hollande, ni à qui que ce soit, d'y porter atteinte impunément. Les discours émanés de Votre Majesté à sa nation se sont ressentis de ces mauvaises dispositions; on n'y voit que des allusions sur la France. Au lieu de donner l'exemple de l'oubli du passé, ils le rappellent sans cesse, et par là flattent les sentiments secrets et les passions des ennemis de la France. Et cependant de quoi se plaignent les Hollandais? N'ont-ils pas été conquis par nos armes? Ne doivent-ils pas leur indépendance à la générosité de mes peuples? Ne devraient-ils pas plutôt bénir la générosité de la France, qui a constamment laissé ouverts ses canaux et ses douanes à leur commerce, qui ne s'est servie de la conquête que pour les protéger, et qui n'a fait, jusqu'à cette heure, usage de sa puissance que pour consolider leur indépendance? Qui donc a pu justifier la conduite insultante pour la nation, et offensante pour moi, qu'a tenue Votre Majesté? Car vous devez comprendre que je ne me sépare pas de mes prédécesseurs et que, depuis Clovis jusqu'au Comité du salut public, je me tiens solidaire de tout, et que le mal qu'on dit de gaieté de cœur contre les gouvernements qui m'ont précédé, je le tiens comme dit dans l'intention de m'offenser. Je sais qu'il est venu de mode, parmi certaines gens, de faire mon éloge et de décrier la France; mais ceux qui n'aiment point la France ne m'aiment pas; ceux qui disent du mal de mes peuples, je les tiens pour mes plus grands ennemis. N'aurais-je eu que cette seule raison de mécontentement, de voir le mépris dans lequel était tombé le nom français en Hollande, que les droits de ma couronne m'autorisaient à déclarer la guerre à un souverain, mon voisin, dans les États duquel on se permettait des insultes contre mes peuples. Je n'en ai rien fait. Mais Votre Majesté s'est fait illusion sur mon caractère; elle s'est fait une fausse idée de ma bonté et de mes sentiments pour elle. Elle a violé tous les traités qu'elle a faits avec moi; elle a désarmé ses escadres, licencié ses matelots, désorganisé ses armées, de sorte que la Hollande se trouve sans armée de terre ou de mer, comme si des magasins de marchandises, des négociants et des commis pouvaient constituer une puissance. Cela constitue une association

riche; mais il n'est pas de roi sans finances, sans moyens de recrutement assurés et sans flottes. Votre Majesté a fait plus : elle a profité du moment où j'avais des embarras sur le continent pour laisser renouer les relations de la Hollande avec l'Angleterre, violer les lois du blocus, seul moyen de nuire efficacement à cette puissance. Je lui ai témoigné mon mécontentement de cette conduite, en lui interdisant la France, et je lui ai fait sentir que, sans le secours de mes armées, en fermant le Rhin, le Weser, l'Escaut et la Meuse à la Hollande, je la mettais dans une position plus critique que si je lui eusse déclaré la guerre, et que je l'isolais de manière à l'anéantir. Ce coup a retenti en Hollande. Votre Majesté a imploré ma générosité, en a appelé à un sentiment de frère, a promis de changer de conduite. J'ai pensé que cet avertissement serait suffisant : j'ai levé la prohibition de mes douanes. Mais bientôt Votre Majesté est revenue à son premier système. Il est vrai qu'alors j'étais à Vienne, et que j'avais une pesante guerre sur les bras. Tous les bâtimens américains qui se présentaient dans les ports de Hollande, tandis qu'ils étaient repoussés de ceux de France, Votre Majesté les a reçus. J'ai été obligé une seconde fois de fermer mes douanes au commerce hollandais. Certes il était difficile de faire une déclaration de guerre plus authentique; dans cet état de choses, nous pouvions nous regarder comme réellement en guerre. Dans mon discours au Corps législatif, j'ai laissé entrevoir mon mécontentement; et je ne vous cacherai pas que mon intention est de réunir la Hollande à la France comme complément de territoire, comme le coup le plus funeste que je puisse porter à l'Angleterre, et comme me délivrant des perpétuelles insultes que les meneurs de votre cabinet ne cessent de me faire. En effet, l'embouchure du Rhin et de la Meuse doit m'appartenir. Le principe en France que le thalweg du Rhin est notre limite, est un principe fondamental. Votre Majesté m'écrit, dans sa lettre du 17, qu'elle est sûre de pouvoir empêcher tout commerce de la Hollande avec l'Angleterre; qu'elle peut avoir des finances, des flottes, des armées; qu'elle rétablira les principes de la constitution en ne donnant aucun privilège à la noblesse, en réformant les maréchaux, grade qui n'est qu'une caricature et qui est incompatible avec une puissance de second ordre; enfin qu'elle fera saisir les entrepôts de marchandises coloniales et tout ce qui est arrivé sur des bâtimens américains, qui n'auraient pas dû entrer dans ses ports. Mon opinion est que Votre Majesté prend des engagements qu'elle ne pourra pas tenir et que la réunion de la Hollande à la France n'est que différée. J'avoue que je n'ai pas plus

d'intérêt à réunir à la France les pays de la rive droite du Rhin que je n'en ai à y réunir le grand-duché de Berg et les villes hanséatiques. Je puis donc laisser à la Hollande la rive droite du Rhin, et je lèverai les prohibitions ordonnées à mes douanes, toutes les fois que les traités existants, et qui seront renouvelés, seront exécutés.

Voici mes conditions :

1° Interdiction de tout commerce et de toute communication avec l'Angleterre;

2° Une flotte de 14 vaisseaux de ligne, de 7 frégates et de 7 bricks ou corvettes armés et équipés;

3° Une armée de terre de 25,000 hommes;

4° Suppression des maréchaux;

5° Destruction de tous les faux privilèges de la noblesse contraires à la constitution que j'ai donnée et que j'ai garantie.

Votre Majesté peut faire négocier sur ces bases avec le duc de Cadore, par l'entremise de son ministre; mais elle peut être certaine que, au premier paquebot, au premier bâtiment qui sera introduit en Hollande, je rétablirai la défense des douanes; que, à la première insulte qui sera faite à mon pavillon, je ferai saisir à main armée et pendre au grand mât l'officier hollandais qui se permettra d'insulter mon aigle. Votre Majesté trouvera en moi un frère, si je trouve en elle un Français; mais si elle oublie les sentiments qui l'attachent à la commune patrie, elle ne trouvera pas mauvais que j'oublie ceux que la nature a placés entre nous.

En résumé, la réunion de la Hollande à la France est ce qu'il y a de plus utile à la France, à la Hollande et au continent; car c'est ce qu'il y a de plus nuisible à l'Angleterre. Cette réunion peut s'opérer de gré ou de force. J'ai assez de griefs contre la Hollande pour lui déclarer la guerre. Toutefois, je ne ferai pas de difficulté de me prêter à un arrangement qui me cédera la limite du Rhin, et par lequel la Hollande s'engagera à remplir les conditions stipulées ci-dessus.

556. — A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (1).

Trianon, 22 décembre 1809.

Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que j'écris au roi de

(1) AFIV 882. — Publiée par M. ROCQUAIN, *Napoléon et le roi Louis*.

Hollande. Cela vous servira de règle dans vos conversations avec le ministre des relations extérieures de Hollande, et même pour les bases des négociations, s'ils veulent en entreprendre.

557. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE (1).

Trianon, 22 décembre 1809.

Je vous envoie un rapport de police. Il me paraît indigne d'un officier d'un grade si élevé que chef d'escadron de se permettre un pareil manquement. Faites faire une information contre lui. Un militaire doit protéger et non insulter les femmes.

558. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,
ARCHICANCELIER DE L'EMPIRE (2).

Trianon, 22 décembre 1809.

Notre frère le roi de Hollande nous ayant demandé d'autoriser sa séparation de corps d'avec la reine Hortense son épouse, nous avons jugé convenable d'avoir l'avis du conseil de famille, tant sur cette demande que sur les dispositions à prendre pour régler tout ce qui est relatif aux intérêts respectifs des parties. Nous vous faisons en conséquence expédier cette lettre, pour que vous ayez à convoquer le conseil de famille, qui se tiendra aux Tuileries, dans la salle du Trône. Le conseil sera présidé par vous. Notre frère le roi de Westphalie est désigné pour en faire partie, et le duc de Conegliano y sera appelé comme doyen des maréchaux de l'Empire. Le conseil de famille sera composé, au surplus, comme il est prescrit par l'article 34 du statut de famille.

559. — A M. FOUCHÉ, DUC D'OTRANTE,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (3).

Trianon, 24 décembre 1809.

Envoyez l'ordre au général Du Châtelet, aux deux frères Clauvès-

(1) AF^{IV} 882.

(2) AF^{IV}, plaquette des Décrets n° 3178.

(3) AF^{IV} 882.

Briant et au major d'Assonville, du département de Jemappes, de se rendre à Paris. Vous leur ferez connaître que mon intention n'est pas qu'ils continuent à demeurer en Belgique, et qu'ils doivent choisir leur résidence à quarante lieues de Mons. Vous me proposerez de prendre sur-le-champ leurs enfants et cousins et de les mettre dans un lycée et dans un régiment.

Écrivez à Venise qu'on arrête Mme Cassini, et déclarez que quiconque aura recours à une influence étrangère sera traité de même. Sous quelque prétexte que ce soit, je n'entends pas que M. Cassini sorte de Fénestrelle. Ce misérable a perdu tout droit à ma protection en recourant à une influence étrangère.

560. — A M. FOUCHÉ, DUC D'OTRANTE,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE (1).

Paris, 27 décembre 1809.

Je vous envoie un résumé de vos états sur les familles de Belgique. Envoyez-moi un projet de décret, dont vous verrez les dispositions par les notes que j'ai ajoutées, c'est-à-dire que ceux qui, par leur fortune ou leurs atténuances, pourraient donner de l'ombrage au gouvernement, seront tenus de venir demeurer à Paris, et que, pour d'autres, leurs enfants seront envoyés à Saint-Cyr ou à Saint-Germain. Faites faire le même travail pour tous les pays conquis et nouvellement réunis à la France.

561. — A M. DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES (2).

Paris, 30 décembre 1809.

Faites les instances les plus pressantes auprès du roi de Naples, et faites-lui connaître que, si des mesures ne sont pas prises pour payer ses dettes et s'il ne tient pas tous ses engagements, je me ferai payer par mes mains; que ce royaume ne fait que me coûter de l'argent; que je suis indigné qu'on ne me paye pas ce qui m'est dû,

(1) AFIV 882.

(2) *Ibid.*

562. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR (1).

Paris, 30 décembre 1809.

Je vous envoie un mémoire qui contient quelques observations très sages sur les manufactures de toiles de coton. Il est évident que, si l'on pouvait changer le goût de la nation, et faire servir tous les objets manufacturés en fil au même usage que ceux de coton, on aurait un grand intérêt à propager les fils au lieu des cotons. Mais il est prouvé que cela n'est pas possible pour plusieurs objets. Je désirerais donc que vous me fissiez faire un mémoire qui établisse la distinction entre les objets qu'il faut nécessairement fabriquer en coton et les objets à prohiber, afin de ne pas donner aux cotonnades une extension préjudiciable à nos manufactures. L'usage est de porter des chemises en toile de coton; cela est préjudiciable à nos batistes; quel inconvénient y aurait-il à prohiber les toiles de coton propres aux chemises? Je n'ai pas une connaissance suffisante, même pour faire l'application de mon idée. Je voudrais avoir l'avis des hommes les plus instruits dans cette partie, sur les moyens d'arriver à ce résultat. Il faut diviser les objets qu'on fabrique en fil, ceux en coton ou qu'on ne peut remplacer qu'avec une grande cherté, et ceux manufacturés en soie et fil sans qu'ils soient trop chers. Je voudrais prohiber ou gêner les uns, afin de pouvoir protéger les autres. Si cela peut se réaliser, cet objet est de la plus haute importance.

(1) AFIV 882.

ADDITIONS

49 bis. — A JÉROME BONAPARTE (1).

Paris, 28 thermidor an IX (16 août 1801).

J'apprends avec plaisir que vous vous faites à la mer. Ce n'est que là où il y a une grande gloire à acquérir. Montez sur les mâts, apprenez à étudier les différentes parties du vaisseau ; qu'à votre retour de cette sortie, l'on me rende compte que vous êtes aussi agile qu'un bon mousse.

Ne souffrez pas que personne fasse votre métier ; désirez en toute occasion de vous signaler ; songez que la marine doit être votre métier. J'espère que vous êtes actuellement dans le cas de faire votre quart et votre point.

53 bis. — A JÉROME BONAPARTE (2).

Paris, 18 thermidor an X (6 août 1802).

J'ai reçu votre lettre. Il me tarde de vous savoir sur votre corvette, en pleine mer, qui doit être le chemin de votre gloire.

Mourez jeune, j'y consens, mais non pas si vous viviez sans gloire, sans utilité pour la patrie, sans laisser de trace de votre existence, car c'est n'avoir pas existé.

(1) A. DU CASSE, *Supplément à la Correspondance*, p. 2.

(2) *Ibid.*, p. 3.

PARIS

TYPOGRAPHIE DE E. PLOX, NOURRIT ET C^{ie},

Rue Garancière, 8.



3 1158 01113 7584

MA

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY



A 000 105 392 5

